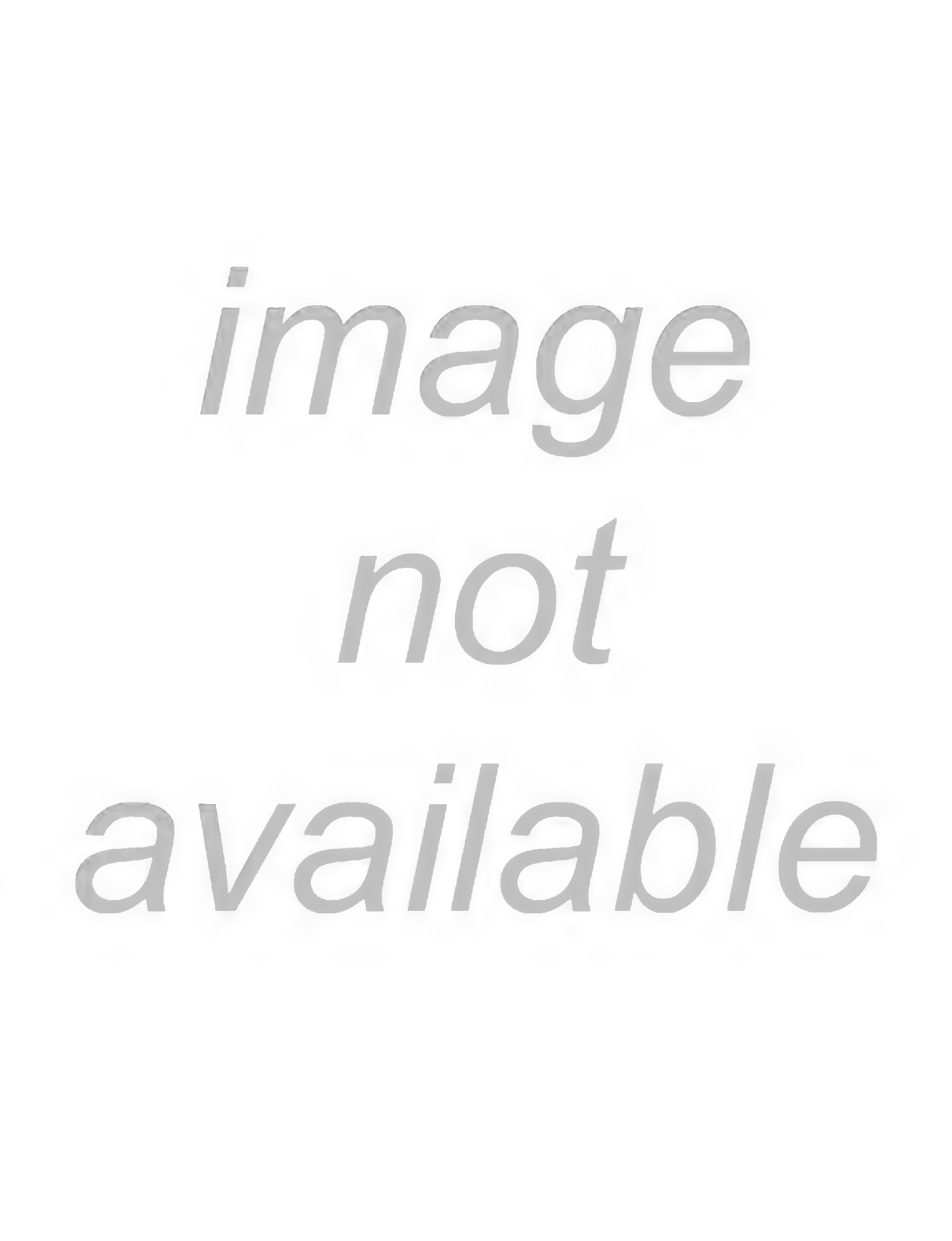
image
not
available

Z

Digitized by Google

LVI
B.
3.

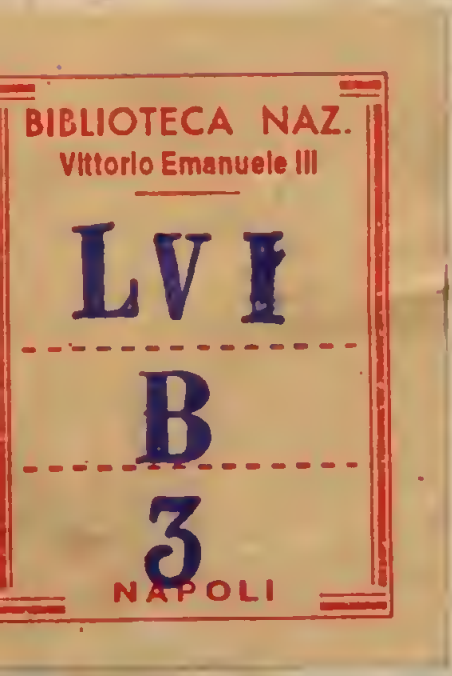

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE HOLLANDE

ET DES AUTRES

PROVINCES-UNIES;

OU L'ON VERRA LES VERITABLES causes des diviſions qui ſont depuis ſoixante ans dans cette Republique, & qui la menacent de ruine.

Par Meſſire LOUÏS AUBERY, Chevalier, Seigneur du Maurier.

A PARIS,

En la Boutique de Pierre le Petit.

Chez JEAN VILLETTE le Fils, ruë S. Jacques, à la Croix d'Or.

M. DC. LXXXVIII.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

A MONSEIGNEUR

l'Illuſtriſſ. & Reverendiſſ.

EVÊQUE DU MANS

LOUIS

DE LA VERGNE

DE MONTENARD

DE TRESSAN

CONSEILLER DU ROY EN SES Conſeils, & premier Aumônier de Monſieur Duc d'Orleans, Frere unique de Sa Majeſté.

MONSEIGNEVR,

Vous m'avez fait tant de faveurs depuis que vous

eſtes en ce Dioceze, dont la principale a donné le repos à ma vieilleſſe : & elles ont fait une ſi forte impreſſion ſur un cœur comme le mien, que je ſouhaitterois fort que ma reconnoiſſance ſe répandiſt par tout le monde : & que non ſeulement les François, mais auſſi les étrangers ſceuſſent à quel point je vous ſuis redevable.

C'eſt ce qui me porte, MONSEIGNEVR, à vous dédier ces Memoires, que j'eſpere qui auront cours dans l'Europe, n'y traittant que de perſonnes

tres-Illuſtres, & de choſes rares & curieuſes, que la calomnie a déguisées plus de ſoixante ans: & le faiſant avec la ſincerité & la verité dont aucune Grandeur n'a jamais eu le pouvoir de me détourner.

D'autre part, MONSEIGNEVR, *vous m'avez porté le premier à y travailler; & ſi le Public tire quelque profit & ſatisfaction de cet Ouvrage, il eſt bien juſte qu'il vous en ſçache gré. Mais comme je ne ſçaurois vous offrir ce que je deſirerois bien, vous vous contenterez,*

EPISTRE.

s'il vous plaist, de ce que je puis, & de ma veritable protestation d'estre le reste de ma vie avec beaucoup d'ardeur de respect & de reconnoissance.

MONSEIGNEVR,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant Serviteur,
DU MAURIER.

PREFACE.

QU'on ne s'attende pas, en liſant ces Memoieres, de voir un diſcours fleuri, ou plûtoſt fardé, qui ſoit plein de termes nouveaux, que quelques petits auteurs préſomptueux, qui ne s'attachent qu'aux ſeuls mots, appellent le beau langage. Ces gens-là ſçauront que je ne fus jamais au College : & que le peu que je ſçay dans les Langues, je l'ay appris à la maiſon par des maiſtres, ou par l'uſage dans la converſation. Je n'ay jamais lû une ſeule ligne de Priſcian, ny des autres Grammairiens ; les Syntaxes, les Clenards, & les Deſpauteres, que mon Pere appelloit les croix de la jeuneſſe, me ſont des païs inconnus. Je n'ay jamais pû comprendre ce que c'eſt qu'un Supin ny qu'un Gerondif : & je m'en ſers à l'occaſion par l'uſage, ſans les pouvoir définir, ny décrire. J'ay lû & relû & avec plaiſir le Quinte-Curce de Mr. de Vaugelas, dont j'eſtimois la vertu ſolide, l'extrême douceur, & la fidelité inviolable pour ſes amis :

mais je n'ay jamais pû achever ſes remarques ſur noſtre langue ; de plus, ayant corrompu ma langue naturelle par une longue demeure dans les païs étrangers, où j'ay eſté nourri, & par un plus long ſéjour dans le Mayne, où l'on parle tres-mal : m'eſtant laſſé de la Cour, & de me repaiſtre de ſes vaines fumées : on ne doit pas s'étonner ſi on remarque en cet ouvrage des termes & des façons de parler qui ne ſont pas au gouſt de ces cenſeurs pointilleux qui ne s'arreſtent qu'à l'écorce, & qui condamnent un bon livre pour un mot qu'ils ont banni du commerce, & pour une maniere de parler qui n'eſt pas de la délicateſſe de la langue, pour me ſervir de leurs termes.

Je conjure donc ces Meſſieurs de me laiſſer en repos, puiſque j'avouë ingénument ma foibleſſe : leur laiſſant tres-volontiers en partage les huit parties d'Oraiſon, toutes les Grammaires & tous les Dictionnaires, avec toutes les remarques & toutes les obſervations ſur les Langues : à condition qu'ils abandonnent aux eſprits ſolides & experimentez, la matiere, & les choſes qui ſont au deſſus de leur capacité : car, à dire le vray, ils ne peu-

vent s'atribuer d'autre gloire que celle qu'ont les meilleurs artiſans qui font les bons outils, dont les excellents Statuaires forment les merveilleuſes Statuës, & les fameux Architectes les ſuperbes édifices.

J'eſtime fort ceux qui parlent regulierement : mais je ne puis ſouffrir ces petits critiques enflez de vanité, qui dans les ruelles des Dames décrient les meilleurs ouvrages, pour une maniere de s'expliquer qui ne leur plaiſt point. Il ne s'enſuit pas pour cela que de Grands Hommes ne puiſſent écrire ſolidement & poliment tout enſemble: ayant autant de veneration pour ces illuſtres-là, que d'averſion & de mépris pour de ſimples Grammairiens qui n'ont que l'orgueil en partage.

Ce n'eſt pas à ces gens-là à juger d'une hiſtoire : & ſi j'avois à ſouhaitter des Juges dignes & competans de ces Memoires, il ſeroit à deſirer que ce fameux Preſident de Thou, & ces illuſtres Freres Mrs. du Puy, & que Mr. le Preſident Ardier puſſent revenir au monde. Ce dernier fit longtemps la Charge de Secretaire d'Etat, ſous Mr. d'Herbaut ſon oncle, Pere de Mr. de la Vrillere. Ses dépeſches,

estoient si naturelles & si fortes, ainsi que les declarations publiques qui sortoient des ses mains : que Mr. Conrart, homme generalement estimé, & qui connoissoit la valeur des choses, m'a dit plusieurs fois il y a plus de trente ans, que les Rois de France ne parloient plus avec la Majesté digne de leur Empire, depuis qu'ils ne s'expliquoient plus par la plume de Mr. Ardier. Je remets à parler plus amplement de cet homme illustre, qui a esté fort de mes amis, en un autre endroit.

Iugement de Mr. Conrart. de Mr. le President Ardier.

La pluspart des histoires sont des panegyriques faits par des plumes gagées, qui élevent le vice & le crime dans le Ciel : comme celles de Paterculus & de Macchiavel, qui proposent Tibere & Cesar Borgia, qui ont esté des monstres, pour des exemples à imiter. Tout au contraire de ces compositeurs d'éloges injustes, il y a des faiseurs de Pasquins qui osent se nommer historiens, dont les ames venales ou interessées déchirent la vertu mesme, & font passer les meilleurs Princes pour des tyrans & pour des scelerats : témoin tant d'histoires & imprimez satyriques des huguenots contre les Princes Catholiques, en-

tr'autres contre François de Lorraine Duc de Guiſe, parce que cet excellent Capitaine leur avoit fait la guerre : & ces gros tas de livres compoſez par des Moines & par des Catholiques ſuperſtitieux contre la Reine Eliſabeth d'Angleterre, la plus grande Princeſſe qui ait jamais porté Couronne ; car il ſuffit à ces eſprits paſſionnez d'eſtre d'un party & d'une Religion contraire, pour eſtre accablé de calomnies, noirci & condamné.

Ces ridicules écrivains s'efforcent vainement de rendre la Reine Eliſabeth odieuſe & execrable à la poſterité, à cauſe de la mort de la Reine Marie Stüart, bien qu'il ſoit tres-certain que cette pauvre Princeſſe avoit l'eſprit ſi inquiet & ſi querelleux, qu'elle ne pouvoit s'empeſcher de contredire la Reine Eliſabeth, bien plus puiſſante qu'elle, & qu'ainſi elle attira elle-meſme ſa ruine ; ce qui ne peut eſtre revoqué en doute, eſtant confirmé par le témoignage de Mr. de Caſtelnau Intendant de ſes affaires en France, & Ambaſſadeur en Angleterre, qui dit dans ſes Memoires, qu'elle tenoit ce défaut du Cardinal de Lorraine ſon oncle. Depuis qu'elle fut

prisonniere en Angleterre, elle ne put s'empescher de nourrir diverses intelligences avec des Anglois factieux, qui vouloient troubler le repos du Royaume, & attenter mesme à la vie de la Reine Elisabeth : ce qui la força de luy faire faire son procés, & de la faire condamner à la mort par plus de quarante Juges, la pluspart Marquis, Comtes, Barons, Pairs d'Angleterre, Officiers de la Couronne, & Membres du Parlement : encore cette Sentence fut long-temps surcise, & jamais la Reine Elisabeth n'eust osé l'executer, si elle n'y eust esté portée par la France ; car j'ay oüy dire à mon Pere qu'amis & ennemis, concoururent par divers interests pour faire perir cette malheureuse Reine. Il avoit appris de la bouche de Mr. de Bellievre, qu'on envoya extraordinairement en Angleterre, en apparence pour solliciter pour la vie de cette pauvre Reine, & qui avoit une tres-ample instruction à cette fin : qu'il en avoit une toute contraire de la main du Roy Henry III. pour exhorter la Reine Elisabeth à faire décapiter cette ennemie commune de leurs personnes & de leurs Royaumes ; ce que le Roy fut forcé

Henry III. cause de la mort de Marie Stüart, ou plûtost Mr. de Guise, qu'il redoutoit.

de faire, de crainte que Marie Stüart heritiere d'Eliſabeth, & plus jeune qu'elle, venant à luy ſucceder : Meſſieurs de Guiſe ſes parens, qui la gouvernoient abſolument, & qui par le grand nombre de creatures qu'ils avoient dans le Royaume faiſoient branler ſa Couronne, fortifiez de la puiſſance d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, n'en fiſſent enfin un ſecond Chilperic : car ceux de la Ligue eurent l'inſolence de changer la déviſe du Roy *Manet ultima Cœlo*, en *Manet ultima Clauſtro*. Le Roy diſoit qu'aprés avoir joüi en terre des Couronnes de France & de Pologne, il eſperoit la troiſiéme dans le Ciel ; & les Ligueurs diſoient hautement qu'ils luy donneroient cette troiſiéme Couronne dans un Cloiſtre ; & comme un ſçavant de ce temps-là eut étendu la déviſe du Roy en ce bel Hexametre.

Qui dedit ante duas, triplicem dabit ille coronam.

la rage de ceux de la ligue le paraphraſa en ce Diſtique.

Qui dedit ante duas, unam abſtulit, altera nutat,
Tertia tonſoris eſt facienda manu.

Davantage, dans un Conſeil ſecret

de ceux de ce party, où l'on proposoit cet horrible dessein ; comme l'un de la compagnie, plus moderé que les autres, eut demandé qui seroit celuy qui oseroit mettre le Roy dans un cloistre : le Cardinal de Guise, d'un naturel impetueux, aprés luy avoit reproché sa molesse, dit tout haut qu'on luy livrast le Roy : qu'il luy mettroit la teste entre ses genoux, & luy feroit la couronne de Moine avec la pointe d'un poignard ; discours qui luy coûta bien cher ; car aprés que le Roy Henry III. eut fait tuer Mr. de Guise son frere, & qu'il balançoit ce qu'il devoit faire de ce Cardinal, qu'il avoit fait arrester, le Colonel Alphonse d'Ornano, Pere du Mareschal de ce nom, l'ayant fait souvenir de ces cruelles paroles, & remontré que le frere vivant estoit plus dangereux que n'avoit jamais esté le mort : le Roy jura qu'il en mourroit, & envoya auſſ.-tost Mr. du Guast Capitaine aux Gardes, avec ordre précis de l'expedier.

Paroles du Cardinal.

Cette sollicitation secrete de Henry III. contre Marie-Stüart sa Belle-sœur, Reine d'Ecosse, & Doüairiere de France, fait voir que pour sa con-

ſervation on ſacrifie ſes Alliez & ſes proches : mais de plus, on immole ſouvent la Religion par intereſt & par raiſon d'Etat : témoin ce que la meſme Reine Eliſabeth a dit autrefois à mon Pere, qu'elle tenoit la vie du Roy Philippes II. ſon Beau-frere, quoy que le plus grand de ſes ennemis ; auſſi elle l'avoit peint dans la ruelle de ſon lit, & le faiſoit conſiderer à tout le monde comme ſon ſauveur. Effectivement il empeſcha ſa Sœur Marie de la faire mourir : car cette Reine Marie, ſeconde femme du Roy Philippes, eſtant grande catholique, & fort infirme, craignoit avec raiſon que ſa Sœur Eliſabeth qui eſtoit huguenotte, venant à luy ſucceder, ne banniſt, un jour d'Angleterre la Religion Catholique, comme il arriva depuis : & preſſoit le Roy ſon mary de luy faire trancher la teſte, la tenant priſonniere dans la Tour de Londres. Mais le Roy Philippes s'y oppoſa fortement, de peur que l'heritiere d'Eliſabeth, Marie Stüart, qui alors avoit épouſé le Roy François II. ne devint Reine de toute la Grand' Bretagne par ſucceſſion : & que la joignant à la France, comme il eſtoit indubitable, ſi elle

Philippe ſecond ſauve la vie à Eliſabeth Reine d'Angleterre, que ſa Sœur Marie vouloit faire mourir, & aime mieux que l'Angleterre ſoit heretique, que de pouvoir eſtre jointe à la France.

avoit des enfans, il ne se formast par l'union de tant de Royaumes, une Puissance formidable qui reduisit en fumée son vaste dessein de Monarchie universelle.

Les Espagnols font encore ceder en ce temps, la Religion à l'interest.

En ce temps-icy les Espagnols font encore ceder la Religion à l'interest: car eux, qui nous ont reproché par tant d'écrits, nos alliances avec les heretiques, particulierement avec la Hollande & la Suede: & qui par là se vouloit rendre recommandable à la Cour de Rome, regardent presentement les Hollandois comme le plus ferme soûtien de leur Monarchie: leur permettant de prescher publiquement dans leurs Villes; & pour montrer la consideration qu'ils ont pour ces gens-là: l'Admiral Ruitter, un peu devant sa mort fit sortir des Galeres de Naples, un grand nombre de Ministres Hongrois que l'Empereur y avoit envoyez, d'un seul mot qu'il en dit au Marquis de Los-Velez qui en est Viceroy.

Ainsi il n'y a personne qui ne voye que le seul interest gouverne le monde: & qui ne dise qu'un grand Capitaine a eu raison d'écrire que les Princes commandent aux peuples, mais

que

que l'intereſt commande aux Princes ; ce qui eſt ſi veritable, que ſouvent pour cet intereſt on dévouë ce qu'il y a de plus ſacré entre les hommes : & que la pluſpart des Souverains n'obſervent les regles de la Juſtice & de la Religion, qu'autant qu'elles ſe trouvent conformes à ce malheureux intereſt.

Au reſte, ſi quelques ſcrupuleux trouvent à redire que dans ces Memoires je compare le Prince d'Orange Guillaume, & l'Admiral de Colligny, aux plus Grands Hommes, tous deux heretiques, & tous deux rebelles, on ne doit pas conclure par là que j'aye aucun penchant à l'hereſie & à la rebellion, que je déteſte également ; mais c'eſt qu'il faut autant ou plus de vertu à ſe faire Souverain, de particulier qu'on eſt ; & à reſiſter, eſtant foible, à de grandes Puiſſances, qu'à gagner des Batailles, eſtant né Roy, comme Alexandre & Guſtave Adolphe. Les Rois doivent leurs victoires à la valeur de leurs Capitaines & de leurs Troupes : & quelquefois aux vents & au ſoleil, c'eſt à dire à la fortune. Auſſi Ciceron parlant à Ceſar, luy dit qu'il avoit plus de gloire d'a-

voir pardonné à Marcellus, & d'avoir rétabli son ennemi dans ses biens & dans ses dignitez, que d'avoir gagné tant de combats: parce que ses soldats & ses officiers s'en attribuoient le principal honneur ; & une marque indubitable que le gain des Batailles vient de l'experience & du courage des Troupes, Mr. le Prince de Condé, qui a le cœur aussi haut que le Ciel, aprés avoir défait à Rocroy les vieux Regimens des Pays-Bas, & ceux de l'Empire à Nordlingue, n'osoit paroistre en Guyenne devant Mr. le Comte de Harcourt, qui n'avoit qu'un petit Corps de vieilles Troupes, quoy que ce Prince eust le double de nouvelles levées.

L'opinion differente dans la Religion ne doit rien faire à l'estime ; on a veu de fort petits génies bons Catholiques ; comme le Cardinal de Pellevé, qui demeura court, haranguant les Etats Generaux, & de qui on a dit pour cela.

Seigneurs Etats, excusez le bon-homme
Il a laissé son Calepin à Rome.

Au contraire, on a veu des huguenots, comme Mr. de la Nouë bras de fer, que les plus celebres Ecrivains

ont comparé aux plus Grands Hommes de l'Antiquité. Pour moy j'adore le merite extraordinaire par tout où je le rencontre, dans l'heretique, dans le rebelle, & dans l'ennemi mesme. Le Duc de Sesse Viceroy de Naples a laissé un monument éternel de cette genereuse maxime, ayant fait construire un tombeau magnifique dans Ste Marie de la Nove de Naples à Pierre de Navarre, avec cette Inscription.

Le Duc de Sesse Viceroy de Naples, dresse un mausolée à Pierre de Navarre ennemi & rebelle.

Petro Navarro Cantabro, solertissimo in expugnandis urbibus Duci, Consalvus Ferdinandus Suessæ Princeps, Ludovici filius, Magni Consalvi Nepos, quamvis Gallorum partes secutum, pio sepulchri munere honestavit, cùm hoc habeat in se præclara virtus, ut etiam in hoste sit admirabilis.

Ce Heros honoroit la vertu dans un ennemi, dans un rebelle; & dans un transfuge : & sans se contenter de le loüer en son cœur, il luy élevoit un mausolée.

A Rome on ne fit pas moins d'estat de Cesar, parce qu'il estoit Epicurien, que s'il eust esté de la Secte des autres Philosophes qui avoient des sentimens plus favorables de la Divinité & de la Providence; & on estime

plus aujourd'hui les vers & l'hiſtoire de George Bucanan grand heretique, que les Poëſies fades, & les hiſtoires de pluſieurs auteurs bons Catholiques. D'ordinaire on ſuit l'opinion qu'on a ſuccée avec le lait : comme il arrive à tout monde en matiere de Religion, de ſuivre les ſentimens des Docteurs de ſa connoiſſance, & de croire ſur la foy des autres, ſans approfondir les choſes ; mais pour avoir eu de méchants peres nourriciers dans la Religion, cela ne détruit pas les vertus morales & heroïques qui éclattent en quelques génies extraordinaires.

Le rebellion eſt auſſi déteſtable que l'hereſie : car c'eſt une revolte contre les Souverains, qui ſont les images de Dieu en terre ; toutefois on peut dire, à la décharge du Prince d'Orange Guillaume : que le Roy Philippes II. fut la cauſe du ſoûlevement des Pays-Bas, par le mépris & par le violement des Privileges de ces Provinces, que l'Empereur Charles V. ſon Pere avoit toûjours gouvernées avec douceur.

Et quant à l'Admiral de Colligny, que je compare au Prince d'Orange,

quoy qu'en ayent dit ſes ennemis nombreux & puiſſants, qu'il ſe ſervoit du prétexte de la Religion de Calvin pour couvrir ſon ambition, & quoy qu'en ait écrit d'Avilla ſur ce ſujet, il eſtoit fortement perſuadé de ſa croyance, & n'a fait principalement la guerre que pour la ſoûtenir ; Ses plus familiers amis qui l'ont obſervé n'en ont jamais douté : & les prieres ardentes qu'il fit au moment de ſa mort, ainſi que pluſieurs lettres à ſes confidents & à ſes proches, qui ſont de fidelles peintures de l'ame, le prouvent aſſez.

Je blâme en paſſant, en deux lignes, le maſſacre de la S. Barthelemy, où quantité de bons Catholiques furent ſacrifiez à la vangeance de leurs ennemis ; auſſi il fut generalement condamné de tous les gens de bien François & étrangers, hormis des auteurs de cette boucherie, & de leurs dépendants. Une hiſtoire Latine imprimée depuis peu avec Privilege du Roy, dit en parlant de cette ſanglante execution, *atra illa dies quam Sequana non abluat ſuis undis.* Et Mr. l'Eveſque de Rhodez Hardoüin de Pérefixe, dans ſon hiſtoire de Henry IV. parlant de

ce massacre, l'appelle une action abominable qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plaist à Dieu, jamais de semblable. Je ne prétends pas offenser la memoire du Roy Charles IX. ny de la Reine sa Mere : je dis seulement que cette action a esté universellement détestée, sans nommer personne ; mais quand il faudroit prendre party là-dessus, un bon François feroit mieux de s'interesser pour Henry le Grand ayeul du Roy, qui courut si grande risque de sa vie, & qui fut si mal-traitté en cette cruelle journée, que pour Charles IX. qui manquoit à sa parole.

Dire remarquable du Roy Henry IV. au sujet de la S. Barthelemy.

Sur ce triste sujet, Henry IV. a dit fort souvent, & mon Pere en estoit témoin : Que le plus sensible déplaisir qu'il eust receu de sa vie, fut quand le jour de la S. Barthelemy il fut tué huit cens Gentils-hommes tous gens de bien, & pour l'amour de luy : c'estoient ses propres termes : & il le dit estant Roy de France ; lors que des Catholiques zelez luy demandoient justice de certains Calendriers que les huguenots avoient imprimé à Geneve au devant de leurs Pseaumes, où il y avoit *L'an* 1574. *mourut Charles le massacreur.*

Il ne faut pas alleguer, pour auto-

tiſer cette cruelle action, qu'elle fut approuvée à Rome, où j'ay veu dans la Chapelle Pauline la S. Barthelemy repreſentée, & l'Admiral qu'on jette par les feneſtres : & au bas, *Pontifex Colinij necem probat*. J'ay lû ces étranges paroles il y a cinquante ans avec regret : & un ſaint Eveſque m'a dit auſſi les avoir lûës avec étonnement.

Enfin on ne doit point trouver étrange, qu'écrivant la vie de Guillaume Prince d'Orange, je mette la ſubſtance de ſon Apologie, contre la proſcription du Roy d'Eſpagne. S'il y a quelque choſe de hardy contre la memoire de ce Prince, je ne ſuis pas le premier à le divulguer. Cette piece fut imprimée il y a prés de cent ans en diverſes Langues, & fut envoyée par le Prince d'Orange à l'Empereur Rodolphe, & à pluſieurs autres Souverains de l'Europe, entr'autres au Roy Henry III. accompagnée d'une grande lettre qu'il agréa, quoy que cette Apologie qui eſt ſanglante, fuſt contre ſon Beau-frere.

Voilà ce que je diray ſur le ſujet de ces Memoires qui ſeront approuvez des amateurs de la verité, laquelle j'ay adorée toute ma vie ; la forte averſion que j'ay pour la flatterie & pour la ca-

lomnie, m'a un peu emporté contre plusieurs écrivains qui ne meritent pas le nom d'Historiens, mais seulement d'auteurs satyriques & de panegyristes flatteurs : & qui poussez de differentes passions, se sont efforcez d'ensevelir dans le mensonge la verité : que je prends plaisir de déterrer, comme on le peut voir par ces secrets d'Etat que je viens de découvrir en passant, & qui sans doute ne seront pas desagreables aux gens de bien.

Au reste, j'ay composé ces Memoires pour me des-ennuyer dans le triste loisir de la solitude où je me voy reduit, n'ayant pas esté nourri à la chasse, qui rend le sejour de la campagne moins desagreable.

GUILLAUME DE NASSAU PRINCE D'ORANGE, FONDATEUR DE LA REPUBLIQUE DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS.

DANS tous les Siecles passez, il n'a point paru un plus grand Homme que ce Prince. Qu'on examine tous les Illustres de Plutarque, & ceux qui ont esté depuis cet admirable Ecri-

vain, on n'en trouvera point qui ait eu une plus haute vertu que luy.

Il ne faut pas tant s'étonner des conqueſtes d'Alexandre & de Ceſar. Le premier eſtoit maiſtre de toute la Grece, & d'une Armée aguerrie : & l'autre commandoit ſouverainement la moitié des Legions Romaines qui dominoient tout le Monde. Avec ces forces, leurs premieres Victoires ayant eſté l'inſtrument des ſuivantes, l'un détruiſit l'Empire des Perſes, & l'autre la Republique Romaine. Mais la vertu de ce Prince Guillaume n'eſt pas moindre que celle de ces grands Conquerans, en ce que ſans aucunes forces, il a eu le courage d'attaquer la puiſſance redoutable du Roy d'Eſpagne Philippes ſecond. Qu'il s'eſt maintenu pluſieurs années contr'elle ; Que ſon courage a eſté plus grand que ſes adverſitez ; Que lors qu'on le croyoit ruiné, eſtant chaſſé des Pays-Bas, il y rentroit auſſi-toſt avec une nouvelle Armée ; Que par ſon eſprit, & par ſa grande conduite, il a jetté les fondemens d'une Republique qui couvre la Mer de Vaiſſeaux innombrables, en ayant plus elle ſeule que le reſte de l'Europe ; Et qu'enfin on n'a pû

venir à bout de luy que par une trahiſon, qu'il auroit évitée s'il ne ſe fuſt confié en la bien-veillance des peuples qui luy ſervoient de gardes, & qui le conſideroient comme leur pere, & comme le Dieu tutelaire de leur pays.

En verité, aprés avoir repaſſé par mon eſprit tous les Illuſtres qui l'ont precedé, je ne trouve perſonne qui ait égalé ſa profonde ſageſſe, ſon courage heroïque, & ſa conſtance dans les malheurs, que ce grand Gaſpard de Colligny Seigneur de Chaſtillon, Admiral de France, duquel Avila, qui eſtoit de parti contraire, eſt contraint de dire qu'en ſon temps on parloit plus dans l'Europe de l'Admiral de France, que du Roy de France; car aprés avoir perdu quatre Batailles, il parut ſi peu abbatu, & ſi puiſſant, qu'on fut forcé de luy donner la Paix: & ſans une infidelité, dont le ſouvenir ſera en eternelle execration à tous les gens de bien, il auroit achevé ſa courſe agreablement, & ſervi fort utilement l'Etat dans la Conqueſte des Pays-Bas, qu'il propoſoit dans une conjoncture où il eſtoit tres-aiſé de nous en rendre maiſtres: mais les mauvaiſes maximes de ces Docteurs intereſſez qui

Chriſtierne II. Roy de Dannemarc, fit une S. Barthelemy à Stocholm, où il tua tous les Grands qu'il avoit conviez à un feſtin. Les Hiſtoriens appellent ce maſſacre Laniena Stocholmenſis.

veulent accommoder la Theologie aux paſſions des Princes, en leur inſinuant qu'il ne faut point garder de parole aux Heretiques, ny aux Rebelles, & qu'il eſt permis de faire un petit mal pour un plus grand bien, jointes au deſir de vengeance, ſi puiſſant ſur l'eſprit des hommes, l'emporterent ſur l'honneur, & ſur la foy, qui doivent toûjours eſtre inviolables.

Guillaume de Naſſau Prince d'Orange nâquit l'an 1533. au Chaſteau de Dillembourg, dans le Comté de Naſſau. Il fut neuf ans enfant d'honneur de l'Empereur Charle-quint, qui admiroit ſans ceſſe la grandeur de ſon eſprit, accompagnée d'une extrême modeſtie.

Guillaume Prince d'Orange, dans la confidence de Charle-quint.

Ce grand Monarque prenoit plaiſir à l'inſtruire, & à luy communiquer les affaires les plus importantes, & a confeſſé à ſes plus familiers, que bien ſouvent ce jeune Prince luy donnoit des lumieres, & luy fourniſſoit des expediens qui l'étonnoient, dont il ne ſe ſeroit jamais aviſé. Quand il donnoit Audiance ſecrette aux Princes Etrangers, & aux Ambaſſadeurs : & que Guillaume par diſcretion ſe vouloit retirer avec ceux qui eſtoient dans

ſa chambre, l'Empereur d'ordinaire le retenoit, en luy diſant ; Prince, demeurez.

Charle-quint le choiſit pour porter la Couronne Imperiale à ſon frere Ferdinand

On fut ſurpris de voir ce grand & ſage Monarque l'eſtimer plus que tous ceux qui l'approchoient, & luy confier dans un âge ſi peu avancé tous les ſecrets de ſon Empire, & le maniement des affaires, & des negociations les plus importantes : car à peine avoit-il paſſé vingt ans, que Charles le choiſit entre tous les grands Seigneurs de ſa Cour, pour porter la Couronne Imperiale qu'il reſignoit à ſon Frere Ferdinand ; Employ dont Guillaume s'acquita avec beaucoup de repugnance, ayant témoigné à ſon bon Prince qu'il luy eſtoit bien rude de porter à un autre cette Couronne que ſon Oncle Henry Comte de Naſſau avoit miſe ſur ſa teſte.

L'Empereur Charle-quint fait le Prince d'Orange Generaliſſime de ſes Armées à vingt deux ans.

Et pour montrer que l'Empereur ne faiſoit pas moins d'eſtat de ſa valeur, que de ſa prudence quand le Duc de Savoye Philbert Emanuel, General de ſes Armées, fut obligé pour ſes affaires particulieres, de s'abſenter quelque temps des Pays-Bas, quoy que le Prince d'Orange n'euſt que vingt-deux ans, & qu'il fuſt allé faire un tour en ſa

Ville de Breda : Charles en ſon abſence, de ſon mouvement, & contre l'avis de tout ſon Conſeil, luy fit remplir cette place de Generaliſſime au prejudice de tant de Capitaines experimentez, entr'autres du Comte d'Egmont qui avoit douze ans plus que luy, & dans une conjoncture dangereuſe : car il falloit s'oppoſer aux efforts de Monſieur de Nevers, & de Monſieur l'Admiral de Chaſtillon, qui n'eſtoient pas peu redoutez ; & cependant, bien loin de recevoir aucun échec cette Campagne-là, il fit baſtir Charlemont & Philippeville, à la veüe des armées Françoiſes, & de ces deux grands Capitaines.

Je n'ay jamais prétendu décrire toutes les actions de ce Prince Guillaume d'Orange, qui demanderoient un gros volume, & que tant d'Hiſtoriens ont repreſentées en diverſes langues : ce ſeroit une étrange demangeaiſon d'écrire, & un larcin manifeſte de donner au Public ce qui ſe trouve dans les Ouvrages particuliers ; mais j'avois ſeulement reſolu de faire quelques reflexions au ſujet de ce grand Prince, & de marquer quelques particularitez de ſa vie, que j'ay appriſes de mon Pere, & d'autres perſonnes celebres qui eſtoient

de ce temps-là. Toutefois, afin que ce que j'ay à dire de ce grand Homme ſoit plus intelligible & plus agreable à ceux qui n'auront pas lû ſon Hiſtoire, j'ay eſté prié contre mon premier deſſein par une perſonne Illuſtre, à qui devant beaucoup je ne puis rien refuſer, de faire un Abregé de la vie de ce Prince en peu de paroles, pour en donner une connoiſſance generale, comme font les Geographes, qui découvrent à nos yeux le vieil & le nouveau Monde dans une petite Carte, n'y ayant pas de doute que ce portrait racourcy d'un homme ſi extraordinaire, ne faſſe goûter avec plus de plaiſir ce que je ſçay de particulier de ſa vie: & de plus, il fera voir en meſme-temps à tout le monde, les fondemens ſur leſquels ce Prince a baſti la puiſſante Republique des Pays-Bas unis.

Tendreſſe que Charle-quint eut juſqu'à ſa fin pour le Prince d'Orange.

Outre l'eſtime que l'Empereur Charle-quint fit de la vertu du Prince d'Orange Guillaume, il n'y avoit perſonne de ſa Cour qu'il aimaſt ſi tendrement que luy: ce qu'il fit paroiſtre juſqu'au dernier moment de ſon adminiſtration: que ſe démettant de tous ſes Etats en faveur du Roy Philippes ſon Fils dans cette celebre Aſſemblée de Bruxelles

l'an 1555. on remarqua que l'Empereur, dans une action si considerable, estoit appuyé sur Guillaume Prince d'Orange.

Cette confiance ruina ce Prince dans l'esprit des Espagnols.

Ces témoignages de confiance, & d'amitié de l'Empereur furent cause de son malheur : car bien que Charle-quint se retirant en Espagne, l'eust recommandé particulierement au Roy son fils, les Espagnols qui le gouvernoient, ayant esté nourri en Espagne, & qui avoient conceu un dépit mortel de l'éminente & constante prosperité de ce jeune Prince, par envie & par jalousie, passions puissantes sur les esprits,) le rendirent tellement suspect au Roy Philippes, que ses paroles & ses actions les plus innocentes estoient prises en mauvaise part, & qu'on luy attribuoit la resistance que les Provinces faisoient aux volontez du Roy sous pretexte de leurs privileges.

Il commença de s'appercevoir que ses ennemis le ruinoient dans l'esprit de Philippes, par les froides receptions qu'il luy faisoit : mais il en fut assez convaincu, lorsque le Roy Philippes estant à Flessingue prest de monter sur le Vaisseau qui le devoit porter en Espagne, luy reprocha avec un visage

plein d'indignation, d'avoir empeſché l'execution de ſes deſſeins par ſes brigues ſecrettes : à quoy le Prince ayant répondu fort humblement que tout s'eſtoit fait par le pur & naturel mouvement des Etats ; le Roy le prenant par le poignet, & le luy ſecoüant, repliqua en Eſpagnol, *No los eſtados, mas vos, vos, vos*, repetant ce *vos* par trois fois, terme de mépris chez les Eſpagnols, qui veut dire *toy, toy* en François : Particularité que j'ay appriſe de mon Pere, qu'il tenoit d'un confident du Prince d'Orange qui avoit eſté preſent. Aprés ce cruel reproche, & ſi public, Guillaume n'eut garde de conduire le Roy dans ſon Vaiſſeau, & ſe contenta de luy ſouhaiter un heureux voyage au Port, eſtant en ſeureté dans la Ville, où il eſtoit cherement aimé, & où il y avoit un grand concours de peuple pour voir l'embarquement du Roy. Le Prince fut encore plus convaincu de ſa diſgrace, lors qu'au lieu d'avoir le gouvernement des Pays-Bas, que ſes Predeceſſeurs avoient poſſedé, qu'il ſouhaitoit paſſionnément, & à quoy il bornoit toute ſon ambition, il vid au contraire que le Cardinal de Granvelle ſon ennemi,

Le Roy Philippes ſecond maltraite publiquement le Prince d'Orange.

avoit tout le ſecret de la Cour d'Eſpagne ſous Marguerite d'Autriche Ducheſſe de Parme, qui fut établie Gouvernante, avec ordre de l'obſerver, & de ne luy communiquer aucune affaire importante : ce qui le fit reſoudre, pour conſerver ſon honneur & ſa vie meſme, qu'il voyoit aſſez ouvertement menacée, de s'appuyer de la bien-veillance des Peuples, & de rechercher des Alliances étrangeres.

Philippes II. fut luy-meſme la cauſe de la perte des Pays-Bas.

Sur ce ſujet, on peut dire avec raiſon que le Roy Philippes II. par le mauvais traitement qu'il fit à ce Prince, qui avoit ſi bien ſervi l'Empereur ſon pere, excita luy-meſme tous les deſordres des Pays-Bas : car s'il euſt continué de traiter favorablement le Prince Guillaume, ſuivant le conſeil & l'exemple de Charle-quint, il l'auroit ſans doute ſervi fidellement & utilement : mais Guillaume ſe vid forcé de prendre des reſolutions extrêmes, & d'allumer un feu qui a duré plus de cent ans, qui a conſumé pluſieurs millions d'hommes, & qui a épuiſé les treſors des Indes.

Il ne faut jamais pouſſer à bout les grands.

Cela fait voir qu'il ne faut jamais jetter dans le deſeſpoir les grands courages. L'Hiſtoire nous en fournit pluſieurs exemples, entr'autres dans la per-

ſonne de Narſés. Cet Eunuque renommé, qui a égalé la gloire des plus grands Capitaines, ayant veu ſes ſervices ſignalez, payez non ſeulement d'ingratitude, mais de mépris : l'Imperatrice Sophie Femme de Juſtin ſecond, luy ayant mandé qu'elle le feroit filer avec ſes femmes, il luy répondit qu'il luy ourdiroit une toille qu'elle, & tout l'Empire ne pourroit jamais couvrir ; & afin que la menace ne fuſt pas vaine, il fit deſcendre les Lombards en Italie qui en conquirent la meilleure & principale partie, à laquelle ils ont laiſſé leur nom ; aprés cela, ſans retourner à Conſtantinople il s'arreſta à Naples, où ayant eſté quelque temps, il mourut doucement dans ſon lit, malgré les embûches de cette ſuperbe Imperatrice, qui avoit envoyé Longin pour luy ſucceder, homme méchant & cruel, avec ordre de s'en défaire.

cœurs : ce qui eſt prouvé par l'exemple de Narſés.

Mais avant que de parler des actions du Prince d'Orange en general, il eſt à propos de dire quelque choſe de ſon Extraction, laiſſant le long & importun détail aux Genealogiſtes.

La Maiſon de Naſſau eſt ſans contredit une des plus grandes, & des plus anciennes d'Allemagne ; car outre

ſes hautes Alliances, la multiplicité de ſes branches, & l'honneur d'avoir donné un Empereur il y a prés de quatre cens ans, elle a encore ce grand avantage d'avoir ſubſiſté dix Siecles entiers, & de ſe pouvoir vanter avec la Republique de Veniſe, comme a dit un ſçavant homme, que ſa domination eſt fondée ſur la baze, & ſur la durée de plus de mille années.

Liptius. Quæ mille annorum firmitate gaudet.

Un Comte Otho de Naſſau qui eſtoit il y a ſix cens ans, eut deux Femmes; la premiere luy aporta en Mariage le pays de Gueldres, & l'autre de Zutphen, qui ont eſté conſervez plus de trois ſiecles dans la Maiſon de Naſſau.

Otho Comte de Naſſau, épouſa il y a 600. ans l'heritiere de Gueldres & de Zutphen.

Depuis, un autre Comte Otho de Naſſau, épouſa la Comteſſe de Vianden, Dame de pluſieurs autres terres conſiderables dans les Pays-Bas, il y a plus de trois cens ans.

Vn autre Otho épouſa la Conteſſe de Vianden.

Enſuite, ſon petit Fils Engilbert premier de ce nom, Comte de Naſſau, épouſa l'heritiere de Lœke, & de Breda, l'an 1404. & fut Ayeul d'Engilbert de Naſſau ſecond de ce nom. Ce Prince fut grand en paix, & en guerre. Il gaigna la bataille de Guinegaſte: il punit la rebellion de ceux de Bruges,

Engilbert I. épouſa l'heritiere de Breda.

Engilbert II. de Naſſau, fut Gouverneur general

& fut Gouverneur general des Pays-Bas pour l'Empereur Maximilien premier. Enſuite il mourut ſans enfans, & laiſſa ſon Frere Jean de Naſſau heritier de tous ſes biens.

des Pays-Bas pour l'Empereur Maximilien.

Ce Comte Jean eut deux Fils, Henry, & Guillaume; l'aiſné Henry eut tous les biens des Pays-Bas en partage, & Guillaume ceux d'Allemagne. C'eſt cet Henry de Naſſau, à qui Charle-quint avoit obligation de l'Empire par ſes fortes ſollicitations contre le grand Roy François; & qui, le jour de ſon Couronnement, luy mit la Couronne Imperiale ſur la teſte. Cependant, aprés que la Paix fut faite entre ces deux grands Princes, & que l'Empereur l'envoya en France pour faire hommage des Comtez de Flandres, & d'Artois, le Roy François oubliant le paſſé par une generoſité incroyable, luy fit épouſer Claude de Châlon ſœur unique de Philebert de Châlon Prince d'Orange, laquelle avoit eſté nourrie auprés de la Reine Anne de Bretagne ſa belle-mere; ainſi ſon fils unique René de Naſſau & de Châlon fut Prince d'Orange aprés la mort de ſon oncle maternel Philebert de Châlon décedé ſans enfans.

Henry Comte de Naſſau par ſes brigues, fait Charle-quint Empereur.

Guillaume Comte de Naſſau Frere du Comte Henry embraſſa la reformation, & bannit la Religion Catholique de ſes Etats, & ce fut luy qui fut le Pere du grand Guillaume de Naſſau dont nous avons à parler, qui devint Prince d'Orange & Seigneur de tous les biens de la maiſon de Châlon, par le teſtament de René de Naſſau, & de Châlon ſon Couſin germain, tué au Siege de ſaint Diſier l'an 1544. & qui mourut ſans poſterité.

Guillaume de Naſſau fut Prince d'Orange par le teſtament de René de Naſſau ſon couſin germain.

L'Empereur Charle-quint qui avoit obligation à la Maiſon de Naſſau, fâché que le jeune Prince Guillaume d'Orange fuſt élevé dans l'hereſie, le retira à grand'peine d'auprés de ſon Pere, l'approcha de ſa perſonne, & l'éleva prés de luy pour luy faire embraſſer la Religion Catholique, qu'il profeſſa en apparence pendant la vie de Charle-quint, & au commencement du regne de Philippes ſecond : mais les opinions nouvelles qu'il avoit ſuccées avec le lait, & goûtées depuis à la Cour de France, où elles eſtoient en vogue lors qu'il fut envoyé pour oſtage de la Paix de Cateau en Cambreſis, firent une telle impreſſion ſur ſon eſprit, qu'il ne s'en put jamais défaire.

Le Comte Guillaume de Naſſau eut de Julienne Comteſſe de Stolbourg cinq Fils & ſept Filles ; l'aiſné fut Guillaume de Naſſau Prince d'Orange, dont nous avons à parler; le puiſné fut Jean Comte de Naſſau, qui a laiſſé une tres-ample & celebre poſterité ; les trois autres Fils furent, les Comtes Ludovic, Adolphe & Henry de Naſſau, qui ſe ſignalerent dans les guerres civiles de France, & des Pays-Bas ; & qui ſans avoir eſté mariez, moururent tous trois les armes à la main, ſecondans courageuſement les deſſeins de leur Frere aiſné le Prince Guillaume d'Orange.

Les ſept Filles de Guillaume Comte de Naſſau furent mariées, l'une au Comte de Bergues, laquelle fut Mere du Comte Henry de Bergues, que nous avons veu de nos jours commander les Armées d'Eſpagne contre ſes Couſins germains les Princes Maurice & Henry Frederic d'Orange : & qui enfin, dégoûté des Eſpagnols, ſe retira de leur ſervice. Les autres ſix filles furent mariées à des Comtes ſouverains d'Allemagne, l'une entr'autres, au Comte de Schoüarsbourg ; qui eut le déplaiſir de ſe trouver preſente à Anvers, lors que Jean Javregny Biſcayen penſa tuer le

Prince d'Orange ſon Frere d'un coup de piſtolet : & à Delft, lors qu'il fut aſſaſſiné par Balthaſar de Guerard Francomtois. Car elle n'abandonnoit gueres ce cher Frere qui l'aimoit uniquement.

Le Prince d'Orange Guillaume vivoit avec grande ſplendeur.

Le Prince d'Orange Guillaume eſtoit de belle taille, avoit le teint brun, & le poil châtain : il parloit peu ; & penſoit beaucoup, mais tout ce qu'il diſoit eſtoit eſſentiel, & paſſoit pour Oracle. Il n'y avoit point de maiſon de particulier où l'on vécuſt avec tant d'éclat, meſme du temps de Charle-quint, que chez ce Prince, où les Ambaſſadeurs, & les Princes étrangers eſtoient régalez. Enfin c'eſtoit l'honneur de la Cour de l'Empereur, ainſi que de celle du Roy ſon Fils, qui dans la proſcription qu'il foudroya contre le Prince d'Orange, luy ayant reproché pluſieurs bienfaits, & ſon ingratitude, le Prince luy repliqua dans ſon Apologie, que tant s'en faut qu'il en euſt jamais receu aucun, & qu'il ſe fuſt enrichi à ſon ſervice, qu'il avoit porté la principale dépenſe de la Cour, chargée de diverſes Nations, l'ayant long-temps défrayée de ſa bourſe, par le peu d'ordre qu'il y avoit de la part du Roy.

Cette generoſité, jointe à une maniere

niere toute particuliere de s'insinuer dans les cœurs, luy avoit acquis l'estime & l'amitié de tout le monde : d'autre part, il avoit un grand avantage sur tous les Princes & Seigneurs de la Cour de Charle-quint, la Maison de Nassau ayant la gloire d'avoir donné l'Empereur Adolphe, qui fut tué l'an 1298. à la Bataille prés de Spire, au sujet duquel on fit ces deux Vers.

La Maison de Nassau est une Maison Imperiale, ayant porté l'Empereur Adolphe.

Anno milleno trecentis bis minus annis
In Iulio mense Rex Adolphus cadit ense.

Quand le Roy Philippes II. nourri en Espagne, vint au Pays-Bas du temps de l'Empereur son pere, on remarqua une si grande difference entre le pere & le fils, que les peuples, & sur tout la Noblesse, conceut autant d'aversion & de mépris pour l'un, qu'ils avoient d'inclination & d'admiration pour l'autre : car l'Empereur, débonnaire, & de facile accés, traittoit familierement toute sorte de Nations, & parloit à tout le monde en leur Langue : ce qui le faisoit estimer & honorer universellement ; Mais son fils Philippes ne se communiquoit gueres, ne se faisoit voir que rarement, estoit toûjours vestu à l'Espagnole, parloit fort peu, & ne parloit jamais qu'Espagnol ; ce qui luy

Grande difference entre Charle-quint & son Fils Philippes, l'un fort aimé, & l'autre fort hay.

attira la haine generale des Grands & des Peuples des Pays-Bas, qui haïſſant & redoutant l'orgueïl des Eſpagnols qui le gouvernoient, luy demanderent en pleine Aſſemblée des Eſtats Generaux des Pays-Bas tenus à Gand, qu'il plût à Sa Majeſté faire retirer les Troupes étrangeres des Provinces; qu'il ne ſe ſerviſt que de ceux du pays pour la garde des Places; & qu'il ne mit point d'étrangers dans le gouvernement des Pays-Bas. Ces demandes ſurprirent & fâcherent fort le Roy qui crut que le Prince d'Orange en eſtoit le principal autheur; neanmoins diſſimulant ſon déplaiſir, il donna de bonnes eſperances. En ces Eſtats de Gand il établit Marguerite d'Autriche ſa ſœur naturelle, femme d'Octavio Farneſe, Duc de Parme, Gouvernante abſoluë des Pays-Bas, & fit pluſieurs Chevaliers de la Toiſon d'Or, puis s'embarqua pour s'en retourner en Eſpagne.

Demandes des Eſtats des Pays-Bas au Roy Philippes, qui luy firent jurer la perte des Flamands.

En partant, il laiſſa ordre à la Gouvernante d'établir l'Inquiſition d'Eſpagne aux Pays-Bas, & pluſieurs nouveaux Eveſques; ce qui fut la cauſe des horribles deſordres que ces nouveautez cauſerent, tant les peuples avoient d'averſion & d'horreur pour le nom

Ordre donné à la Gouvernante d'établir l'Inquiſition & les nouveaux Eveſques.

d'Inquiſition, & pour ces nouveaux Eveſques, qu'ils en croyoient eſtre les ſuppoſts.

Origine du Cardinal de Granvelle.

Le Cardinal de Granvelle Antoine Perrenot, premierement Eveſque d'Arras, & lors Archeveſque de Malines, avoit tout le ſecret du Roy Philippes, & la force du Gouvernement ſous Marguerite Ducheſſe de Parme. Il eſtoit fils de Nicolas Perrenot de Beſançon, Secretaire d'Eſtat de l'Empereur Charlequint, qui de ſimple Bourgeois l'avoit avancé & enrichi à cauſe de ſon merite. Ce Cardinal fier & hautain de ſon naturel, traittoit fort imperieuſement la Nobleſſe ; il s'en fit haïr ſi terriblement, qu'enfin le Comte d'Egmont, le Prince d'Orange, & le Comte de Horn ne pouvant plus ſouffrir l'arrogance de ce Miniſtre ſuperbe, écrivirent au Roy Philippes, que s'il ne le retiroit des Pays-Bas, il les luy feroit perdre par l'excés de ſon orgueïl, & par ſes conſeils violens, deteſtez des peuples & de la Nobleſſe.

Le Prince d'Orange & les Comtes d'Egmont & de Horn écrivirent contre le Cardinal de Granvelle qui eſt rappellé des Pays-Bas.

Cette hardieſſe fut regardée comme un crime en Eſpagne, où deſlors on reſolut de perdre ces trois Seigneurs, & tous ceux qui eſtoient dans leur intereſt : mais on fut encore contraint de

dissimuler, & de rappeller le Cardinal de Granvelle des Pays-Bas, où estant arrivé de grands troubles, on despêcha en Espagne le Comte Jean de Bergues Gouverneur de Haynaut & de Cambresis, & Florent de Montmorency Seigneur de Montigny, Gouverneur de Tournay, Chevaliers de la Toison d'Or, pour informer le Roy de tout ce qui s'estoit passé, & pour tâcher de le porter à la douceur : mais on les fit mourir ce qui fut un avertissement pour les autres Seigneurs de se tenir sur leurs gardes.

Mrs. de Bergues & de Montigny envoyez en Espagne y perissent.

Le Prince d'Orange grand Politique, aussi-tost qu'il sceut que le Roy Philippes, par le conseil de ses Ministres d'Espagne, & par les sollicitations du Cardinal de Granvelle, indigné d'avoir esté chassé de Flandres, envoyoit le Duc d'Albe aux Pays-Bas, avec une Armée d'Espagnols & d'Italiens, jugea bien que c'estoit pour se vanger des demandes que luy avoient faites les Estats de Gand, & du rappel forcé du Cardinal, dont on le disoit le principal Autheur : sçachant de plus qu'on avoit resolu de faire plusieurs changemens dans les Provinces, qui attireroient infailliblement de grands desordres, il pria la Gouvernante de supplier le Roy d'a-

gréer qu'il se démit de ses Gouvernemens de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Bourgogne : ce qui luy fut refusé ; mais on luy conseilla seulement d'éloigner d'auprés de luy le Comte Ludovic son frere, soupçonné de luy donner des conseils prejudiciables au repos des Pays-Bas : ce qu'il ne trouva pas juste, non plus que de faire un nouveau serment de fidelité au Roy, ainsi que le firent plusieurs Grands, d'autant que par ce serment on s'obligeoit à exterminer les Heretiques, & qu'il eust juré la perte de sa femme qui estoit Lutherienne ; de plus, il alleguoit qu'ayant une fois fait serment au Roy, il estoit inutile de le réïterer, à moins que de douter de sa fidelité : en quoy il fut suivi d'Antoine de Lalain Comte de Hoestrate Gouverneur de Malines, du Comte de Horn, Philippes de Montmorency Admiral des Pays-Bas, & de Henry de Brederode Baron de Viane, Vicomte d'Utrect, descendu des Comtes souverains de Hollande, & de quelques autres Seigneurs.

Le Prince d'Orange refuse de faire un nouveau serment : & ses raisons.

L'an 1566. au mois d'Avril, la Gouvernante pressant au nom du Roy l'établissement de l'Inquisition & des nouveaux Evesques, prés de quatre cens

Quatre tens Gentils-hommes presentent une Requeste contre l'Inquisition.

Gentils-hommes s'estant assemblez à Bruxelles dans l'Hôtel de Culembourg, firent une Requeste qu'ils oserent presenter en Corps à la Gouvernante, l'étant allée trouver dans son Palais, ayant à leur teste le Comte Ludovic de Nassau, & le Seigneur de Brederode : le lendemain, arriverent les Comtes de Bergues, & de Culembourg ; Cette Requeste tendoit à rejetter l'Inquisition, les nouveaux Evesques, & la publication du Concile de Trente, qu'ils soûtenoient estre prejudiciables au bien des Provnces. Cette hardiesse lâcha la bride aux Seditieux des Pays-Bas, & leur fit commettre tous les sacrileges, toutes les impietez, les brisemens d'Images, & les démolitions des Autels & des Eglises, representées dans l'Histoire, qui furent mesme detestées des Heretiques.

Cette fameuse Requeste presentée par cette Noblesse marchant deux à deux, modestement vestuë, & armée de leurs seules épées, fut dabord mépriſée : & le Comte de Barlaymont grand Comfident de Madame de Parme, parce qu'il y en avoit plusieurs dans la Troupe bien moins riches que luy, dit à la Gouvernante par mépris, qu'il ne fal-

loit pas s'en ſoucier, & que ce n'eſtoit qu'une troupe de gueux ; Dés-là, ce nom de Gueux demeura à ceux de ce Party, comme celuy de Huguenots aux Religionnaires de France ; Mais cette Nobleſſe confederée, bien loin de s'offenſer de ce ſobriquet, & ſe l'appliquant, s'habilla toute de drap gris, portant au Chapeau de petites écuelles de bois, & des bouteilles de mandians, & beuvoit hautement & publiquement à la ſanté des Gueux, quand ils ſe traittoient les uns les autres.

On donna à cette Nobleſſe le nom de Gueux dont elle ſe glorifia, au lieu de s'en offenſer.

Ces Gentils-hommes liguez portoient au coû une Medaille d'or, où d'un coſté eſtoit l'effigie du Roy, & de l'autre, deux mains jointes tenans une beſace, avec ces mots, *Fidelles au Roy juſqu'à la beſace.* Meſme les plus grands Seigneurs, ſur les Mandilles de leurs Laquais, firent broder des écuelles, des bouteilles, & des beſaces de gueux, ſe glorifiant de ce ſurnom, & publiant qu'ils eſtoient reſolus de dépenſer tout leur bien pour ſoûtenir une ſi juſte confederation.

Le Prince d'Orange aſſembla à Tenremonde les Comtes d'Eg-

Vers la fin de l'an 1566. le Prince d'Orange aſſembla à Tenremonde les Comtes d'Egmont, de Horn, & de Hocſtrate, & le Comte Ludovic ſon

mont, de Horn & d'Hocſtrate, & le Comte Ludovic.

frere pour penſer à leur ſeureté, & au bien des Provices ; la pluſpart eſtoient d'avis d'armer, de s'oppoſer à l'entrée des Eſpagnols aux Pays-Bas, & au deſſein trop viſible qu'on avoit de les perdre : ce que le Prince d'Orange prouvoit par des lettres interceptées qu'écrivoit l'Ambaſſadeur d'Eſpagne reſident à Paris : mais le Comte d'Egmont qui eſtoit Gouverneur de Flandres & d'Arthois, & qui avoit grande autorité ſur les gens de guerre, n'y voulut point entendre, & remontra à l'Aſſemblée qu'il falloit ſe confier en la clemence & en la douceur du Roy ; ce qu'ayant repeté une autre fois à Villebrok dans une autre Aſſemblée qui s'y fit, le Prince d'Orange luy repartit que cette clemence du Roy le perdroit : qu'il ſeroit le Pont ſur lequel les Eſpagnols entreroient aux Pays-Bas : & y eſtant entrez, qu'ils romproient ce Pont. Aprés cela, le Prince luy dit que puiſqu'il avoit ſi peu de ſoin de ſon ſalut, qu'il vouloit pourvoir au ſien, & ſe retirer en Allemagne : à quoy le Comte repartit ; Adieu donc, Prince ſans terre : & le Prince luy repliqua ; Adieu auſſi Comte ſans teſte : en quoy il ne fut que trop bon Prophete.

Prophetie du Prince d'Orange touchant le Comte d'Egmont.

L'an 1568. le 10 de Fevrier, l'Office de l'Inquisition d'Espagne déclara Criminels de Leze-Majesté tous ceux qui n'avoient pas resisté aux Heretiques des Pays-Bas : ce qui estoit condamner toute la Noblesse, dont le Conseil d'Espagne se vouloit défaire particulierement des Grands, des Gouverneurs des Provinces, & de ceux qui avoient presenté la Requeste contre l'Inquisition : ce que le Roy confirma par un Arrest du mesme jour.

L'Inquisition d'Espagne declare tous les Nobles du Pays criminels de Leze-Majesté.

Ensuite, il envoya le Duc d'Albe aux Pays-Bas, avec une Armée de vieux Soldats Espagnols & Italiens, pour succeder à Marguerite Ducheſſe de Parme au Gouvernement des Provinces. Il passa d'Espagne en Italie : où ayant assemblé ses forces, il arriva en Luxembourg par la Savoye, par le Comté de Bourgogne, & par la Lorraine, & traversa tous ces Pays-là sans la moindre plainte des peuples dans une si longue marche, tant ce Duc estoit exact, & severe observateur de la Discipline militaire.

Le Duc d'Albe envoyé aux Pays-Bas avec une Armée pour succeder à Marguerite de Parme.

Le Prince d'Orange, avant que le Duc d'Albe arrivast, se retira en Allemagne dans le Comté de Nassau, publiant que sous le pretexte de l'In-

Le Prince d'Orange se retire en Allemagne, & en dit les raisons.

quiſition & autres choſes extraordinaires contraires aux privileges & aux libertez des Pays-Bas, les Eſpagnols les vouloient forcer à ſe revolter, pour avoir lieu de les aſſujettir, & droit ſpecieux de vivre en ces Provinces comme en des Païs de Conqueſte, & de les gouverner deſpotiquement, ainſi que des Nations rebelles & vaincuës, de la maniere qu'ils gouvernoient les Indes, Naples, Sicile, Sardaigne & Milan. De fait, le procedé cruel du Duc d'Albe perſuada ce que diſoit le Prince, non ſeulement aux peuples des Pays-Bas, mais à tous les Princes voiſins, qui n'approuvoient pas un traittement ſi injuſte & ſi rigoureux, & particulierement l'Empereur Maximilian, Prince d'un naturel tres-débonnaire.

D'abord le Duc établit un Conſeil ſouverain de douze Juges, dont il ſe fit le Chef, excepté les ſieurs de Barlaymont & de Noircarme, Gentilshommes qualifiez, qui en eſtoient: le reſte eſtoit compoſé de gens de Robe de petite naiſſance, & de peu de merite. Le principal eſtoit un Eſpagnol nommé Jean Vargas, ſi connû par ſa cruauté, que les Eſpagnols diſoient ordinairement que pour couper le mal gangrené

Iean Vargas Eſpagnol tres-

des Pays-Bas, on avoit besoin d'un coûteau aussi tranchant que celuy de Vargas. Il y avoit aussi un Flamand nommé Hessels de ce Conseil nouveau, qui dormoit toûjours jugeant les criminels: & quand on l'éveilloit pour dire son avis, il disoit tout endormi, en se frottant les yeux, *ad patibulum*, *ad patibulum*, au gibet, au gibet : comme Guillaume Guerin Advocat General du Parlement de Provence, qui disoit, quand on luy amenoit quelqu'un de Merindol, soupçonné d'heresie, *Tolle*, *Tolle*, *Crucifige*, à l'imitation des Juïfs; Lequel Hessels, dans la revolution des temps, fut pendu à un arbre sans aucune forme de procés, par Imbise, & Rihove, alors Gouverneurs du Peuple de Gand, qu'il avoit souvent menacez par sa barbe grize, de faire pendre.

cruel, est un des principaux de ce Conseil.

Les Sentences n'estoient souvent données que par deux ou trois Juges de ce Conseil, comme le Jugement contre le Bourguemestre Strale d'Anvers ne fut signé que par Vargas, & par deux autres Espagnols.

Conseil souverain établi par le Duc, qu'il nomme le Conseil des troubles: & les Gueux le Conseil de sang.

Le Conseil fut nommé par le Duc d'Albe le Conseil des Troubles : & par ses Ennemis le Conseil de Sang. Par ce Conseil Souverain en premier & der-

nier reſſort, le Duc d'Albe oſta tout le pouvoir aux autres Conſeils du Pays-Bas, dont les Sujets furent privez de toutes appellations, ſans excepter perſonne, non pas meſme les Chavaliers de la Toiſon d'Or, qui par les Statuts de l'Ordre, ne pouvoïent eſtre jugez que par leurs Confreres, en preſence du Roy: ce qui eſtoit contre tous les Privileges; avec défenſes aux Juges du Païs de prendre connoiſſance des derniers troubles; meſme tous les Conſeils des Provinces devoient répondre devant ce Tribunal. Un Bourgeois riche condamné, ayant les mains liées derriere le dos, eſtoit attaché à la queuë d'un cheval, & traiſné impitoyablement au lieu deſtiné pour ſon ſupplice.

Le Duc d'Albe fait couper la teſte à dix-huict Seigneurs & Gentils-hommes.

Le premier & le ſecond jour de Juin de l'an 1568. il ſe fit une horrible execution à Bruxelles de dix-huict Seigneurs & Gentils-hommes, entr'autres des deux Barons de Battembourg freres, de Jean de Montigny Seigneur de Villiers, & du Seigneur d'Huy baſtard des Comtes de Namur, qui furent executez pendant une horrible chamade de Tambours, afin qu'on ne les entendiſt point parler en mourant, & que le peuple ne fuſt point émû de compaſſion les enten-

dant se plaindre des injustices qu'on exerçoit contr'eux.

Le 5. de Juin suivant, furent aussi publiquement executez à Bruxelles les Comtes d'Egmont & de Horn, la grande Place ayant esté remplie pour le soûtien de cette execution, de plusieurs Regimens d'Espagnols naturels. On peut dire que leur mort a causé la perte des Pays-Bas à l'Espagne, tant ces Seigneurs estoient aimez & estimez. Car le premier avoit gagné les Batailles de S. Quentin, & de Gravelines; Aussi le Ministre de France resident à Bruxelles, qui en vid l'execution, manda à la Cour, qu'il avoit veu tomber cette teste qui avoit fait deux fois trembler le Royaume.

En Juin 1568. on décola publiquement à Bruxelles, les Comtes d'Egmont & de Horn.

De tous les grands Seigneurs de Flandres, le Cardinal de Granvelle n'avoit jamais craint que le Prince d'Orange: tous les autres n'estant point capables de former & de soûtenir un Party; Aussi ce Cardinal estant à Rome, où la nouvelle vint en gros, que le Duc d'Albe avoit arresté les principaux des Pays-Bas, demanda si le Taciturne estoit pris (nom qu'il avoit donné au Prince d'Orange) mais quand on luy eut dit que non, il dit que le Duc n'avoit rien pris.

Le Cardinal de Granvelle nommoit le Prince d'Orange le Taciturne, & ne craignoit que luy.

Le Prince Guillaume qui s'estoit mis

Le Prince d'Orange

ſommé de comparoiſtre devant ce Conſeil le recuſe : & ſes raiſons.

en ſeureté, fut ſommé de comparoiſtre devant ce Conſeil Souverain, qui le condamna pour n'avoir pas obeï : ce qu'il refuſa de faire, & en appella aux Etats de Brabant ſes Juges naturels, & au Roy meſme, veu qu'eſtant Chevalier de la Toiſon d'Or, il ne pouvoit eſtre jugé par des Juges ſubdeleguez, ſuſpects, & ſes ennemis déclarez : mais par Sa Majeſté meſme, aſſiſté de ſes confreres les Chevaliers.

Le Comte de Buren, fils du Prince arreſté, au College de Louvain & mené priſonnier en Eſpagne à 13. ans.

Ce qu'il repreſenta au long par des écrits publics, à l'Empereur Maximilian, & à tous les Princes d'Allemagne, qui approuverent ſes raiſons, & deſaprouverent la violence du Conſeil d'Eſpagne, qui s'étendit juſqu'à faire prendre ſon Fils aiſné Philippes Guillaume Comte de Buren, qui fut arreſté dans le College de Louvain à l'âge de treize ans, contre les privileges de l'Univerſité, & du pays de Brabant ; & enſuite mené priſonnier en Eſpagne.

Le Prince d'Orange arme.

Ces traittemens rigoureux firent reſoudre le Prince à paſſer le Rubicon, c'eſt à dire à tout riſquer, comme fit Ceſar ; & de tâcher de tirer raiſon de ces injuſtices par la voye des Armes. Ainſi ayant levé une Armée en Alle-

magne, il la fit entrer en Friſe, ſous le commandement de ſon Frere le Comte Ludovic de Naſſau, qui d'abord eut un commencement fort heureux, ayant deffait entierement Jean de Ligny, Comte d'Aremberg Gouverneur de la Province, Capitaine renommé, qui l'année précedente avoit mené en France au Roy Charles neufiéme, un ſecours conſiderable contre les Huguenots, qui avoient eu la hardieſſe de l'aſſieger dans Paris, aprés avoir manqué de le ſurprendre à Meaux. Ce Comte d'Aremberg mourut ſur la place : mais on aſſure qu'il vengea ſa mort par celle du Comte Adolphe de Naſſau, frere de Guillaume Prince d'Orange, & du Comte Ludovic, qui ſe vid maiſtre du champ de bataille, du bagage & de l'artillerie de l'Armée d'Eſpagne.

Le Comte Ludovic deffait & tuë le Comte d'Aremberg Gouverneur de Friſe.

Mais ce Comte Ludovic ne joüit pas long-temps du plaiſir de ſa Victoire: car le Duc d'Albe luy eſtant auſſi-toſt tombé ſur les bras dans le meſme pays de Friſe, avec des Troupes aguerries, pendant que ſes Allemans le preſſent tumultuairement de leur payer ce qui leur eſtoit dû de montres, au lieu de ſonger à ſe défendre d'un ſi redoutable ennemy, ils ſont entierement deffaits,

Vn peu aprés ce Comte Ludovic eſt auſſi battu par le Duc d'Albe.

& la pluſpart noyez dans la riviere d'Ems qu'ils avoient à dos. Le Comte Ludovic ayant eu grand peine à ſauver ſa vie, qu'il euſt aſſeurément perduë, s'il n'euſt rencontré un petit Batteau, à l'aide duquel il traverſa cette Riviere fort large à ſon emboucheure dans l'Ocean, laiſſant tout ſon bagage & toute ſon artillerie au pouvoir des Eſpagnols.

Amaſis.

Le Prince d'Orange remet une Armée ſur pied, entre dans le Brabant, & publie ſon manifeſte.

Le Prince d'Orange, d'un courage ferme & conſtant dans l'adverſité, ſans s'étonner de cette diſgrace, leve une autre Armée de vingt-quatre mille Allemans, tant de Cavalerie, que d'Infanterie, à laquelle ſe joignit un corps de quatre mille François, commandez par François de Hangeſt Seigneur de Genlis. Mais l'an 1569. avant que d'entrer au Pays-Bas il publie un manifeſte, par lequel il expoſe les raiſons qu'il a de prendre les armes, refute les crimes qu'on luy impoſe, & recuſe le Conſeil ſanguinaire, particulierement le Duc d'Albe, qui prétendoit eſtre ſon Juge. Il avouë avoir quitté l'Egliſe Romaine pour ſuivre une Religion qu'il diſoit plus conforme à l'Ecriture ſainte. Il déclare ne ſe porter à la Guerre que par neceſſité pour le ſalut de ſon pays, & pour le

délivrer

délivrer de l'esclavage qu'on luy prepare, y estant obligé comme un des Grands des Pays-Bas. Qu'il espere que le Roy Philippes, dont les bonnes inclinations sont obsedées par le mauvais conseil des Espagnols, considerera mieux un jour la fidelité des Provinces, & le serment qu'il a fait publiquement d'en conserver les Privileges, soûtenant que les Loix du Duché de Brabant dispensent les Sujets de rendre à l'erreur du Prince l'obeïssance qu'ils ne doivent qu'à ses ordres legitimes, qui doivent estre conformes aux Coûtumes du pays. Il ajoûtoit que les Brabançons n'ont jamais admis aucun Prince dans la possession du Gouvernement sans avoir arresté avec luy, que lors qu'il violera les Loix du Duché, les Sujets demeureront libres du lien d'obeïssance qu'ils luy avoient jurée, jusques à ce que les injures ayent esté reparées.

Le Prince d'Orange passa la Meuse à gué à la veüe du Duc d'Albe

Aprés cela, le Prince ayant passé le Rhin, passa aussi heureusement la Meuse, entre Mastric & Ruremonde, bien que le Duc d'Albe fust de l'autre costé de la riviere pour luy en empescher le passage, car il fit passer son Infanterie à gué, la Cavalerie qui estoit au-dessus soûtenant la force de l'eau,

Sicoris. Ilerda. comme l'avoit pratiqué Ceſar pour paſſer la riviere de Segre proche de Lerída en Catalogne. Le Duc d'Albe ne put d'abord croire que ce Prince euſt ainſi paſſé la riviere avec ſes Troupes il demanda au Comte de Barlaymont qui luy en portoit la premiere nouvelle, s'il croyoit que l'Armée du Prince d'Orange fuſt composée d'oiſeaux.

Voilà donc le Prince d'Orange en Brabant : mais le Duc qui ne vouloit pas riſquer les Pays-Bas au hazard d'une Bataille, contre un ennemi frais, & plus fort que luy, ayant bien muny toutes les Places, & ſe tenant couvert de Rivieres, & dans des poſtes avantageux, ſe mocqua du Prince qui luy preſentoit tous les jours la Bataille. Car aprés que le Prince d'Orange eut fait vingt-neuf divers campemens, ſans pouvoir l'attirer au combat, n'eſtant receu en aucune Ville, contre ſon eſperance, preſſé par la faim dans un ſi petit pays, incapable de nourrir plus long-temps une ſi groſſe Armée que la ſienne, & par la mutinerie de ſes Troupes, qui à toute heure demandoient le payement de leurs montres ; en l'une deſquelles il y eut des Officiers tuez en ſa preſence, & l'euſt eſté luy-meſme, ſi une balle de piſtolet

n'euſt heureuſement rencontré le pommeau de ſon épée.

Il ſe vid forcé de congedier ſon Armée, qui ne voulut pas le ſuivre en France, pour ſecourir les Huguenots, la plus part des Chefs luy ayant dit qu'ils n'avoient promis que de ſervir contre les Eſpagnols, & non contre les François. Il la paya en partie du peu d'argent comptant qu'il avoit, de ſa vaiſſelle d'argent, & de ce qu'il put tirer de la vente de ſon Artillerie, & de ſon Bagage : engageant aux principaux Chefs ſa Principauté d'Orange, & ſes autres Seigneuries pour l'aſſurance de ce qu'il leur devoit.

Le Prince d'Orange ſe retire du Pays-Bas manque de ſubſiſtance.

Icy on ne peut aſſez admirer la prudence extraordinaire, & la fermeté admirable du Duc d'Albe, qui trouva un rare moyen de vaincre ſon ennemi en ne le combattant point, au lieu que les autres Victoires ne s'acquierent ordinairement que par des combats ſanglans & hazardeux.

Fermeté admirable du Duc d'Albe.

Car il dit en jurant, à ceux qui le preſſoient d'aller à l'ennemi de la part de ſon fils aiſné Frederic de Tolede, & de Chiappin Vitelli, Marquis de Cetone Mareſchal de Camp de ſon Armée, que c'eſtoit une choſe étrange qu'on

ne vouloit pas luy laiſſer conduire cette Guerre à ſa phantaiſie : & que quiconque luy parleroit encore de combattre ne s'en retourneroit pas vivant d'auprés de luy.

Deſcription du Marquis Vitelli.

Ce Marquis Vitelli eſtoit un brave Capitaine, qui avoit ſi bien ſervi Coſme grand Duc de Toſcane dans ſes guerres, que le Roy Philippes le demanda pour conduire ſon Armée, ſous le Duc d'Albe. Il rendit de grands ſervices en Flandre, & mourut du temps du Commandeur de Requeſens, ſucceſſeur du Duc d'Albe au Gouvernement des Pays-Bas. C'eſtoit un homme ſi prodigieuſement gros & gras, qu'il falloit qu'il ſe fit bander le ventre pour pouvoir marcher ; & comme il eſtoit grand mangeur, & tenu pour Atheiſte, les Gueux aprés ſa mort, luy firent cet Epitaphe.

O Deus omnipotens craſſi miſerere Vitelli ;
Quem mors præveniens non ſinit eſſe bovem,
Corpus in Italia eſt, tenet inteſtina Brabantus
Aſt animam nemo, cur ? quia non habuit.

Le Prince d'Orange congedia ſes

Troupes estant dans le voisinage de Strasbourg, où il estoit venu des Pays-Bas par les frontieres de Picardie, & de Champagne, & par la Lorraine.

Deffaite de quelques troupes Espagnoles par le Prince d'Orange se retirant des Pays-Bas.

Entre le Quesnoy & Cambray, le Prince défit entierement dix-huit Compagnies de gens de pied, & trois cens chevaux, & fit presque tous les Chefs prisonniers ; Dom Rufille Henriques, fils du Duc d'Albe, estant demeuré mort sur la place, ainsi que plusieurs autres ; ce qui consola un peu le Prince de l'échec qu'il avoit receu en Brabant, où le Comte de Hocstrate receut une blessure dont il mourut peu aprés, fort regretté du Prince d'Orange, pour sa valeur & pour sa constance inviolable à suivre son party. Dans ce mesme Combat, fut pris prisonnier Philippes de Morbais Seigneur de Louverval, qui fut ensuite decollé à Bruxelles.

Le Prince d'Orange se joint au Comte Palatin qui alloit au secours des Huguenots de France

Le Prince, de toute cette grande Armée se reserva seulement douze cens chevaux ; & avec ses deux Freres les Comtes Ludovic & Henry, se joignit au Prince Palatin VVolfang Duc des deux Ponts, qu'il trouva prest d'entrer en France avec une Armée au secours des Huguenots. Ainsi le Prince d'O-

Se trouve à la prise de la Charité & au Combat de la Rochelabeille avec le Comte Ludovic son Frere.

range se trouva à la prise de la Charité, qui fut tres-heureuse pour ce party-là : car si les Allemans ne se fussent saisis d'un passage sur la riviere de Loire, ils n'eussent jamais pû joindre l'Admiral. Ensuite, le mesme Prince se rencontra au Combat de la Rochelabeille : & Avila remarque qu'en cette occasion le Prince d'Orange commandoit le corps de bataille de l'Armée Huguenote avec le Comte de la Roche-Foucaut, & que le Comte Ludovic de Nassau son Frere, se signala fort à l'avant-garde contre Philippes Strozzi Colonel de l'Infanterie Françoise, qui demeura prisonnier des Huguenots pour s'estre trop avancé. Le mesme Autheur assure aussi que ce fut en ce lieu de la Rochelabeille, où le Roy de Navarre depuis Henry le Grand, commença de donner des marques de ce courage qu'il fit paroistre depuis en tant d'occasions perilleuses. Aprés, le Prince d'Orange fut au Siege de Poitiers, qui fut malheureux & funeste aux Huguenots : car aprés y avoir ruiné leur Armée, il fallut le lever pour secourir Chastelleraut. Enfin, du campement de Foye la Vineuse prés de Richelieu, il partit déguisé en Païsan, luy quatriéme ; & aprés avoir

Le Prince d'Orange est au Siege de Poitiers, puis se retire déguisé en Allemagne.

traverſé la Touraine & le Berry, il gagna à grande peine la Charité, & puis Mont-belliard avec tres-grand peril, enſuite il ſe retira dans le Comté de Naſſau, pour y preparer un nouvel Armement. Son Frere le Comte Ludovic ſe trouva peu aprés à la deffaite de Montcontour, d'où il ſe ſauva en compagnie de l'Admiral de Châtillon, avec une partie de la Cavalerie Huguenote.

Le Comte Ludovic ſe trouve à la bataille de Montcontour.

Ce fut cette année-là que l'Admiral conſeilla au Prince d'Orange de donner des Commiſſions par Mer à quantité de Perſonnes de Qualité, fugitifs des Pays-Bas, pour la perſecution du Duc d'Albe, qui aprés avoir fait mourir une infinité de perſonnes par les mains du bourreau, voulut faire payer à tout le monde le dixiéme denier de la vente des biens meubles, le vingtiéme des immeubles, & le centiéme denier de ce que chacun poſſedoit; cet Admiral aſſurant le Prince que s'il pouvoit mettre le pied en Hollande, ou en Zelande, Pays forts de ſituation, il ſeroit difficile de l'en tirer: eſtant aimé des Peuples qui ne luy manqueroient pas au beſoin.

L'Admiral conſeilla au Prince d'Orange d'armer ſur la Mer.

L'impoſition du 10. denier ruine les affaires du Duc d'Albe.

Le principal d'entre ces fugitifs eſtoit

Guillaume, de la Maiſon des Comtes de la Mark Seigneur de Lumay ; Luy & ſes aſſociez furent appellez les Gueux Marins, pour les diſtinguer des autres Gueux de Terre. Ce conſeil de l'Admiral fut tres-ſalutaire au Prince d'Orange, & fut une eſpece de Prophetie de ſon établiſſement dans ces Provinces-là ; car par ce moyen il s'empara de toute la Hollande, & de la Zelande, & fut auſſi heureux & victorieux ſur la Mer, qu'il avoit eſté malheureux ſur la terre : car on a remarqué qu'en dix ans de guerre continuelle, les Eſpagnols furent toûjours battus par les Hollandois ſur la Mer.

Traité a it en France avec le Prince d'Orange, par le moyen de ſon frere le Comte Ludovic.

L'an 1570. la Paix eſtant faite avec les Huguenots, la Cour de France, pour les endormir, & mieux attraper, fit ſemblant de les vouloir employer contre les Pays-Bas, ſous la conduite du Duc d'Alençon, de l'Admiral de Colligny, & du Comte Ludovic de Naſſau. Elle feignit eſtre mécontente du Roy Philippes II. qu'on aſſuroit avoir empoiſonné Madame Iſabelle de France ſa femme, dont on publioit qu'on vouloit vanger la mort, ainſi que celle de pluſieurs François maſſacrez par les Eſpagnols en la Flo-

ride. On promit au Prince d'Orange par le moyen de ſon frere le Comte Ludovic, qu'on accabloit d'honneur & de careſſes en France, un ſecours conſiderable d'hommes & d'argent ; Qu'on luy laiſſeroit la Hollande, la Zelande, Utrect, & la Friſe en ſouveraineté, & qu'on joindroit au Royaume les autres Provinces des Pays-Bas.

Le Prince d'Orange ſur ces belles apparences & eſperances qui ſe trouverent fauſſes, refuſa un Traité fort avantageux & fort ſeur, que l'Empereur luy offroit de la part du Roy d'Eſpagne, & fit attaquer les Païs de Gueldres & d'Ovriſſel par ſon Beaufrere Guillaume Comte de Bergues, qui s'empara de Zutphen, & de pluſieurs autres Places. Le Comte Ludovic devoit faire un effort conſiderable du coſté du Haynaut, où il ſurprit la Ville de Mons capitale de la Province : ce qui empeſcha le Duc d'Albe de reprendre les Villes de Hollande, & de Zelande, nouvellement declarées contre luy, comme il le pouvoit facilement : eſtant lors dénuées de forces & de moyens pour ſe défendre ; Car rien ne fâcha tant le Duc d'Albe, que cette priſe de Mons, qu'il reſolut de

reprendre à quelque prix que ce fuſt abandonnant le reſte : ce qui donna lieu à ces Villes ſoûlevées de reſpirer, & de ſe fortifier à loiſir d'hommes & de munitions.

Ce Siege de Mons fut fort difficile, & fort long, par la grande reſiſtance que fit le Comte Ludovic aſſiſté de Mr. de la Nouë Bras de fer, & de beaucoup de Nobleſſe Françoiſe : & il y fut tiré par les Eſpagnols plus de vingt mille coups de Canon.

Cependant le Prince d'Orange qui s'eſtoit retiré en Allemagne, y levoit une plus puiſſante Armée que la premiere, pour entrer dans le Brabant, où les cruautez & les exactions du Duc d'Albe luy faiſoient eſperer plus de ſuccés qu'à ſon premier voyage. Le payement de cette Armée eſtoit principalement fondé ſur les promeſſes de la Cour de France ; Ainſi le Prince s'imaginoit avec raiſon que les forces d'Eſpagne ne ſeroient pas capables de défendre les Pays-Bas attaquez par tant d'endroits du coſté de la Terre, pendant que du coſté de la Mer ils eſtoient tourmentez par le Comte de la Mark, Saunoy, Trelon, les freres Boiſſots, & par Bertel Entens ſes Lieutenans en Hol-

lande & en Zelande, où ils avoient eu de grands ſuccez, comme nous le dirons auſſi-toſt.

Les Pays-Bas ne furent jamais en ſi grand peril d'eſtre perdus pour l'Eſpagne, que dans cette conjoncture; les eſperances du Prince n'eſtoient pas vaines : & il y avoit toute apparence que les Eſpagnols en ſeroient chaſſez pour toûjours, ſi la France ne luy euſt pas manqué.

Le Prince d'Orange rentre en Brabant avec une grande Armée.

Ainſi ce grand Homme qui avoit tant de cordes à ſon arc, partit d'Allemagne avec de fortes Troupes pour rentrer dans les Pays-Bas, où il trouva les Peuples deſeſperez par la tyrannie du Duc d'Albe, diſpoſez à le recevoir. D'abord il fut receu dans Ruremonde, où il fit paſſer ſon Armée ſur le Pont : & entra dans le Brabant. Louvain luy donna une ſomme d'argent, & Malines luy ouvrit ſes portes : ce qui coûta enſuite bien cher à cette pauvre Ville. Le Duc d'Albe eſtoit abſent, occupé au Siege de Mons qu'il vouloit reprendre : & le Prince avoit deſſein de luy en faire lever le Siege, tant pour ſauver une Place ſi importante, que pour délivrer ſon frere Ludovic du peril où il eſtoit. Mais Mr.

de Genlis, qui marchoit du coſté de France au ſecours de la Place avec ſix ou ſept mille hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, ayant eſté pris & deffait par Frederic de Tolede qui eſtoit allé au devant de luy, ayant eſté averti en ſecret de ſa marche, & de l'eſtat de ſes Troupes par la Cour de France; & le Prince ayant tenté inutilement la levée du Siege de Mons, parce que le Duc d'Albe s'eſtoit trop puiſſamment retranché, pour pouvoir eſtre forcé dans ſes Lignes. D'autre coſté, le Prince ayant appris en meſme-temps par de frequentes décharges d'Artillerie, & d'autres ſignes de réjouïſſance dans le Camp du Duc d'Albe, le Maſſacre de la ſaint Barthelemy, où l'Admiral de Châtillon & ſes principaux Amis avoient eſté tuez, voyant d'ailleurs qu'il n'y avoit plus rien à eſperer du coſté de France qui l'avoit abuſé: & qu'au contraire, il devoit tout craindre d'un ſi puiſſant Royaume, qui s'eſtoit declaré ennemi de ſa Religion, & de ſon Parti. Il conſeilla à ſon frere le Comte Ludovic de faire une compoſition honorable qui luy fut accordée, & luy ſe retira vers le Rhin à petites journées. Dans cette

Ne peut faire lever le Siege de Mons au Duc d'Albe apprend le Maſſacre de la S. Barthelemy: ce qui le fait retourner vers le Rhin.

retraite il ſe vid preſt à perir, tant par les ſiens que par les ennemis : car les Chefs Allemans parlerent de l'arreſter pour aſſurer le payement de leurs montres, ayant promis de les payer ſitoſt qu'ils ſeroient dans le Haynaut, où il eſperoit toucher de l'argent de France. Mais ce Prince éloquent & perſuaſif leur ayant fait voir qu'il n'y avoit point de ſa faute, ils s'appaiſerent, & ſe contenterent de promeſſes, & du peu d'argent comptant qu'il avoit.

D'autre coſté, il courut riſque de la vie prés de Malines. Huict cens Chevaux Eſpagnols qui avoient des gens d'élite en crouppe, eſtant entrez la nuit dans ſon Camp, & pénetré juſqu'à ſa Tente, l'auroient tué endormi ſans une petite chienne qui couchoit dans ſon lit : laquelle au bruit de l'allarme le reveilla, luy grattant le viſage de ſes pattes tant il dormoit profondément. Les Attaquans ayant enfin eſté la pluſpart deffaits, il marcha droit vers le Rhin, où il congedia ſon Armée à Orſoy, & ſe retira par l'Ovriſſel à Utrect, & de là en Hollande & en Zelande, qui s'eſtoient declarées pour luy, à l'exception d'Amſterdam & de Middelbourg, de la maniere qui s'enſuit.

Comme le Prince d'Orange eſtoit errant de Province en Province, & fugitif en France & en Allemagne, Guillaume de la Mark Seigneur de Lumay, Saunoy, Trelon, les Boiſſots, Entens, & autres qui agiſſoient ſous les ordres du Prince, aprés avoir long-temps & heureuſement piratté : enfin, à la ſollicitation du Duc d'Albe, n'ayant plus de retraite dans les Ports d'Angleterre, que la Reine Eliſabeth leur refuſa, de peur de s'attirer les Eſpagnols ſur les bras : & le Comte de la Mark, & les autres cy-deſſus nommez cherchant à ſe ſaiſir de quelque Port en Nort-Hollande, ou en Friſe, le vent contraire les obligea avec trente Vaiſſeaux tant grands que petits qu'ils avoient, de ſe mettre à l'abry de l'Iſle de Vorn en Hollande, où eſt la Ville de la Brille, qu'ils ſurprirent, l'ayant trouvée heureuſement ſans Garniſon, qu'on avoit envoyée pour punir Utrect qui refuſoit de payer le dixiéme denier.

Ce Comte de la Mark, eſtoit un homme cruel & temeraire. Il avoit juré de ne ſe faire jamais les cheveux ny la barbe, qu'il n'euſt vangé la mort du Comte d'Egmont & de Horn. Quand il eut

surpris la Brille, qui veut dire lunettes en Flamand, il se fit peindre dans un grand Tableau, & le Duc d'Albe aussi, auquel il mettoit des lunettes sur le nez par derriere pour se mocquer de luy, estant un terme de mépris en Hollande, pour dire qu'on manque de lumiere.

Il fit aussi mettre dans ses Drapeaux dix pieces de monnoye, en haine de l'impost du dixiéme denier, que le Duc d'Albe vouloit établir, afin de le rendre odieux.

Le Comte de Bossut, lors Gouverneur de Hollande pour les Espagnols, voulut chasser ces Gueux Marins de la Brille, mais inutilement. A l'exemple de la Brille, plusieurs Villes de Hollande: sçavoir, Horn, Alkmar, Edam, Goude, Oudevater, Leyden, Gorcum, Harlem, & toutes celles de Zelande, excepté Middelbourg, abandonnerent le Duc d'Albe, & se declarerent pour le Prince d'Orange. Flessingue, Ville & Port considerable de Zelande, suivit une des premieres, l'exemple de la Brille, par le moyen du Curé, qui le jour de Pasques, en celebrant la Messe, exhorta le peuple à se mettre en liberté. Ce vent de sedition ayant émeu tout le monde, on prit aussi-tost les Armes, & l'on fit sortir

Flessingue se declare pour le Prince d'Orange chasse la Garnison.

Eſpagnole pend Pacheco parent du Duc d'Albe.

la garniſon Eſpagnole hors de la Place: neanmoins on arreſta Alvarez Pacheco Eſpagnol, parent du Duc d'Albe, qui veilloit aux travaux d'une Citadelle qu'on faiſoit baſtir : & il fut auſſi-toſt pendu par l'ordre de Trelon qui voulut vanger par cette mort celle de ſon Frere, que le Duc d'Albe avoit fait décoler à Bruxelles quatre ans auparavant. Ce Pacheco eut beau repreſenter qu'il eſtoit Gentil-homme & prier qu'on luy tranchaſt la teſte, tout cela fut inutile, il fut étranglé publiquement à un gibet.

Mais au ſujet de ce Pacheco, je ne puis aſſez admirer la diverſité d'opinions que j'ay remarquées dans les Hiſtoriens les plus renommez qui ont écrit des affaires des Pays-Bas ; car Grotius dit qu'il eſtoit Savoyard, bien que Bentivoglio, Strada, Meurſius, & Emanuel de Metteren conviennent qu'il eſtoit Eſpagnol. Le Cardinal Bentivoglio dit qu'il eut la teſte tranchée, & les autres écrivent qu'il fut pendu ; D'un autre coſté Meurſius le nomme parent du Duc d'Albe, Paciotty, bien que tous les autres l'appellent Pacheco, confondant ce Pacheco avec François Paciotty d'Urbin, Comte de Montefabro, ſi excellent dans les fortifications

& dans

les machines de Guerre ; qu'ayant fait baſtir la Citadelle d'Anvers, ſon nom fut donné à l'un des cinq Baſtions de la Forteresſe par ordre du Duc d'Albe, afin que le nom de ce Grand Homme ſe conſervaſt perpetuellemẽt ; les quatre autres Baſtions furent nommez le Duc, Ferdinand, Tolede, & Albe, des divers noms de ce Duc, ſans en nommer aucun du nom du Roy Philippes ſon Maiſtre. Enfin pour revenir à ce Pacheco, Emanuel de Metteren, quoy qu'Hiſtorien fort exact, le nomme Pierre Pacheco, bien que Famiano Strada, mieux inſtruit, l'appelle Alvarés. Ce qui fait voir que les plus Grands Hommes ſont ſujets à ſe tromper.

Ces Gueux Marins pour repouſſer par la cruauté, celle que le Duc d'Albe exerçoit contr'eux, pendoient ſans exception tous ceux qu'ils prenoient. Quant aux Eſpagnols qu'ils faiſoient priſonniers, ils les lioient deux à deux, dos contre dos, & les jettoient dans la Mer.

Le Prince met de ſes Creatures dans les principales Charges.

D'abord que le Prince d'Orange fut arrivé en Hollande, & en Zelande, il établit pour ſon Lieutenant dans la Nort-Hollande (nommée autrement VVeſtfriſe) le ſieur Dicderic, ou Theo-

doric de Sonoy, Gentil-homme Friſon, fit Charles Boiſot Gouverneur de Fleſſingue, & ſon frere Loüis Boiſot Admiral; c'eſtoient deux Gentils-hommes de Bruxelles, condamnez par le Duc d'Albe, qui ſuivoient la fortune du Prince d'Orange.

Les Etats de Hollande & de Zelande font le Prince Gouverneur du pays, & le Comte de la Marck ſon Lieutenant.

En ce temps-là, les Etats de Hollande & de Zelande s'aſſemblerent à Dordrecht, où ils reconnurent le Prince d'Orange pour leur Gouverneur, quoy qu'il fuſt abſent, s'obligeant par ſerment de ne l'abandonner jamais; & le Prince s'obligeant pareillement par Philippes de Marnix Seigneur de Sainte Aldegonde ſon Procureur, de ſe tenir inviolablement attaché à leurs intereſts. On remarqua qu'en cette Aſſemblée ledit Sainte Aldegonde donna la main à tous les Députez des Etats, & eux à luy, en ſigne de confiance & de fidelité mutuelle.

Guillaume Comte de la Marck qui ſe trouva preſent, fut declaré Lieutenant du Prince d'Orange: mais s'eſtant ſoûlevé quelque temps aprés avec Bertel Entens ſon confident, auſſi temeraire que luy, contre le Prince, ils furent arreſtez; & on auroit fait le Procez au Comte, ſans la conſideration de ſes

Alliances & de ſes ſervices, ayant exercé ſur de bons Eccleſiaſtiques des cruautez qui meritoient punition. Eſtant ſorti de priſon il ſe retira à Liege, où il mourut de la morſure d'un de ſes chiens devenu enragé.

Ce Prince faiſoit toutes choſes au nom des Etats; bien qu'il euſt ſeul la force du Gouvernement, tant les peuples avoient de confiance en luy; & comme il n'y avoit anciennement que ſix Villes en Hollande qui euſſent droit de ſuffrage dans les Etats; ſçavoir, Dordrect, Harlem, Leyden, Delft, Amſterdam, & Goude, il en ajoûta douze aux ſix autres; ſçavoir, Rotterdam, Gorcum, Schedam, Schonove, la Brille, Alkmar, Horn, Enkuſen, Edam, Munikedam, Medemblic, & Purmerend, afin que luy eſtant redevables de cét honneur, elles luy fuſſent plus affectionnées dans l'Aſſemblée des Etats, & qu'elles ſoûlageaſſent mieux les miſeres publiques, aprés les avoir connuës. Il diſpoſoit ſeul des Charges & des Dignitez à ſa volonté, refuſoit le nom de Souverain, & ſe contentoit d'en avoir l'effet.

Le Prince donne le droit de ſuffrage dans les Etats à douze villes bien qu'il n'y en euſt que ſix auparavant: deſorte qu'il y en a preſentement dix-huit.

En ce temps-là, il fit bannir des Egliſes les Ceremonies Romaines, afin

Il bannit les Ceremonies Romaines.

que la diverſité de Religion rendiſt ces peuples irreconciliables avec les Eſpagnols, ennemis jurez des opinions nouvelles.

L'an 1572. le Duc d'Albe, aprés avoir repris Mons, ſe trouvant fort incommodé, envoya ſon fils Dom Federic de Tolede, pour reprendre les Villes de Gueldres & de Hollande, qui s'eſtoient ſoûlevées contre luy. Ce Dom Federic, d'abord voulut faire un exemple de Malines qui avoit ouvert ſes portes au Prince d'Orange : car il ne ſe contenta pas de ſaccager durant pluſieurs jours cette grande Ville, mais il permit à ſes ſoldats d'y exercer des cruautez, & d'y commettre toutes ſortes de violences, juſqu'à violer les Femmes, ſans excepter les Religieuſes. Enſuite il marcha contre le Marquis de Bergues : & l'ayant mis en fuite, il s'empara de tout ce qu'il avoit occupé, entr'autres de la Ville de Zutphen, qu'il fit piller inhumainement par ſon Armée. Enfin il reprit Narden, qu'il détruiſit entierement faiſant perir enſemble les innocens & les coupables, ſans diſtinction d'âge ny de ſexe, & contre la parole que Julien Romero Colonel Eſpagnol avoit donnée aux Bourgeois, qu'ils auroient la vie ſauve,

Dom Federic de Tolede ſaccage Malines, Zutphen & Narden.

brûlant les maisons, rasant les murailles, laissant les corps morts dans les ruës trois semaines entieres sans les enterrer; Excés qui passa dans l'esprit des plus cruels, plûtost pour un crime effroyable, que pour une juste punition de leur revolte; & qui fit resourdre ceux de Harlem à se défendre jusqu'à la derniere extremité, ayant affaire à un Vainqueur impitoyable.

L'Imprimerie a eu son commencement à Harlem.

Les Historiens Hollandois remarquent que c'est dans cette Ville de Harlem, que l'Art d'Imprimerie a eu son commencement l'an 1440. par Laurens le Costre, & Thomas Pieterſen son gendre : mais leur Facteur Jean Faustus les trahissant, emporta les Caracteres à Amsterdam, puis à Cologne, & de là à Mayence, où il s'arresta : & où Jean Guttemberg Gentil-homme Allemand, qu'on fait communement l'Autheur de l'Imprimerie, l'augmenta, & l'enrichit de beaucoup.

Siege de Harlem long & sanglant.

VVibald Riperda Gentil-homme Frison, commandoit dans la Ville de Harlem : & Dom Federic disoit qu'il ne vouloit point d'autres clefs pour y entrer, que son Canon. Cependant ce Siege fut fort difficile, fort sanglant, & fort long, ayant duré depuis le mois

de Decembre 1572. juſques en Juillet 1573. Les Eſpagnols y perdirent plus de quatre mille hommes, entr'autres le ſieur Creſſonnier, grand Maiſtre de l'Artillerie, & Barthelemy Campi de Peſaro excellent Ingenieur.

Ceux de Harlem ſouffrirent une faim extrême, juſques-là qu'une petite Fille de trois ans, enterrée il y avoit quelques jours, fut déterrée par ſon Pere & par ſa Mere, pour ſoûtenir leur malheureuſe vie. Pendant ce Siege, Dom Federic, ennuyé de ſa longueur, & deſeſperant du ſuccés, parloit de s'en retourner en Brabant: mais le Duc d'Albe ſon Pere, blâmant ſon impatience, luy manda que s'il avoit reſolu de lever le Siege, qu'il iroit, tout malade qu'il eſtoit, pour le continuer; & que ſi l'excés de ſa maladie l'en empeſchoit, il feroit venir d'Eſpagne ſa Mere, pour tenir la place de ſon Fils; reproche qui fit reſourdre Dom Federic à demeurer.

Dans la chaleur de ce Siege, les Eſpagnols ayant jetté dans la Ville la teſte d'un homme, avec cette Inſcription; *La teſte de Philippes Konigs, c'eſt à dire, le Roy venant pour délivrer Harlem avec un ſecours de deux mille hommes.* Et puis une autre teſte avec cette autre Inſcri-

ption ; *La teſte d'Antoine le Peintre, qui livra aux François la Ville de Mons.* Ceux de Harlem firent tuer onze priſonniers Eſpagnols, enfermerent leurs teſtes dans un tonneau, qu'ils roulerent de nuit aux Ennemis, avec cette inſcription ; *Les habitans de Harlem payent au Duc d'Albe dix teſtes, afin qu'il ne leur faſſe plus la guerre pour le payement du dixiéme denier, qu'ils n'ont pas encore payé ; & pour l'intereſt, ils luy en donnent une onziéme.*

Les habitans de Harlem payent le dixiéme denier au Duc d'Albe avec dix teſtes d'Eſpagnols.

Comme ils eſperoient en ce temps-là que le Siege ſe leveroit, ils ſe laiſſerent aller à des mocqueries qui tenoient de l'impieté ; habillant des fantoſmes en Preſtres, en Moines, en Cardinaux, & en Papes : & puis les précipitoient du haut de leurs murailles, aprés les avoir percez de cent coups.

Enfin, la Ville eſtant reduite à la derniere extremité par une famine ſans exemple, qui avoit emporté plus de treize mille perſonnes, toute eſperance de ſecours eſtant perduë, ceux qu'on y avoit voulu introduire ſous le Comte de la Mark & le Baron de Battembourg, ayant eſté deffaits, la Place fut forcée de ſe rendre à diſcretion par la clameur des femmes & des enfans : car

les hommes avoient resolu de sortir en corps, & de se faire un passage honorable par leurs épées au travers des Ennemis.

Enfin Harlem fut pris, & les Espagnols, y noyerent & pendirent plus de deux mille personnes.

Les Espagnols taxerent la Ville, pour en empescher la destruction, à une grande somme d'argent, & firent pendre & noyer pendant quelques jours plus de deux mille personnes, entr'autres tous les Ministres, les Principaux de la Ville, & les Chefs des Troupes. Quant à VVibald Riperda Gouverneur, & Lancelot, bastard de Brederode, ils eurent la teste tranchée.

Ces cruautez pratiquées à Harlem, nuisirent aux Espagnols, au lieu de leur servir, les Peuples s'estant resolus de souffrir plûtost les dernieres miseres, que de se soûmettre à une domination si cruelle & si tyrannique. Aussi, la petite Ville d'Alkmar soûtint genereusement leurs efforts; & le Prince d'Orange surprit Gertrudemberg, qui luy appartenoit en propre, & qui couvroit la Ville de Dordrect.

Alkmar est assiegé inutilement

Le Comte de Bossut pris sur la Mer, par les Lieutenans du Prince d'Orange.

En ce temps, Maximilian de Henin, Comte de Bossut, Capitaine fort renommé, & fort estimé du Duc d'Albe, à qui le Gouvernement de Hollande avoit esté donné, fut pris sur la Mer de

Zuderſée, qui eſt celle d'Amſterdam; & ſa Flotte deffaite par celle du Prince d'Orange ; On prit auſſi ſon grand Vaiſſeau, qu'il avoit nommé l'Inquiſition, pour reprocher aux Confederez la principale cauſe de leur revolte. Ce Comte fut mené à Horn, où il fut quatre ans priſonnier, juſqu'à la pacification de Gand ; Et comme les Eſpagnols eurent pris à la Haye Philippes de Marnix Seigneur de Sainte Aldegonde, principal Miniſtre du Prince d'Orange ; ce Prince jura & aſſura les Eſpagnols, qu'il traitteroit le Comte de Boſſut, de la meſme maniere qu'ils traiteroient Sainte Aldegonde.

Sainte Aldegonde pris par les Eſpagnols.

Ce Comte fut traité fort humainement en ſa priſon : ſur quoy on ne peut aſſez loüer le bon naturel du Prince d'Orange ; car le Comte de Boſſut, un peu auparavant, avoit corrompu un Bourguemeſtre de Delft, intime du Prince, pour le trahir & le faire tomber entre ſes mains, eſtant à la promenade hors de la Ville : mais cette conjuration fut découverte par une lettre interceptée du Comte au Bourguemeſtre.

Grande douceur du Prince d'Orange.

En ce temps-là, le Duc d'Albe & ſon Fils furent rappellez en Eſpagne,

Le Duc d'Albe rappellé en Eſpagne.

le Roy Philippes ayant reconnu trop tard, que leurs cruautez opiniaſtroient les Peuples dans la rebellion. Loüis de Requeſens, grand Commandeur de l'Ordre de Saint Jacques en Caſtille, Gouverneur de Milan, qui avoit fort contribué à remporter ſur les Turcs la fameuſe Victoire de Lepante, fut Succeſſeur du Duc d'Albe au Gouvernement des Pays-Bas. Ce Duc, en partant, ſe vantoit qu'en ſix ans de Gouvernement, il avoit fait mourir plus de dix-huit mille perſonnes par la main du bourreau; & cependant, le cruel Vargas, qui s'en retourna en Eſpagne avec le Duc, s'écrioit en partant, que les Pays-Bas eſtoient perdus pour le Roy par un excés de douceur & de miſericorde.

Loüis de Requeſens ſuccede au Duc.

L'an 1574. la Ville de Middelbourg Capitale de Zelande, fort long-temps défendüe par ce celebre Capitaine Chriſtophle de Mondragon, aprés avoir enduré une grande famine, & aprés la deffaite des Flottes Eſpagnoles, qui tenterent vainement de la ſecourir, fut rejointe au reſte de la Province. Ce Siege dura deux ans, & les Eſpagnols dépenſerent en divers armemens plus de ſept millions pour tâcher à ſauver la Place.

Middelbourg ſe rend aux Etats aprés un long ſiege.

Le Prince d'Orange, ſi heureux ſur la Mer, eſtoit toûjours malheureux ſur la Terre ; car la quatriéme Armée que le Comte Ludovic de Naſſau ſon frere luy amenoit d'Allemagne, pour luy aider à chaſſer les Eſpagnols du reſte de la Hollande, fut deffaite prés de Nimegue par Sancio d'Avilla, Chef de guerre experimenté, qui de ſimple Soldat, eſtoit parvenu par tous les degrez de la guerre, à un grand Commandement, les Allemans du Comte Ludovic s'eſtant amuſez à leur ordinaire à ſe mutiner, & à luy demander de l'argent, au lieu de ſonger à défendre leur vie, & celle de leur General. Dans ce Combat moururent le Comte Ludovic de Naſſau, ſon frere le Comte Henry, & Chriſtophle Comte Palatin : & d'Avila ſe vid maiſtre du Champ de bataille, de ſeize pieces de canon, & de tout le bagage de l'Armée ennemie : ce qui arriva au commencement du Gouvernement du Commandeur de Requeſens. Cette perte affligea ſenſiblement le Prince d'Orange, tant il aimoit tendrement ſes Freres : mais ne rabbatit rien de ſa conſtance.

Deffaite & mort des Comtes Ludovic & Henry de Naſſau, par d'Avila, prés de Nimegue.

L'an 1575. les Eſpagnols, enflez de la deffaite & de la mort des freres du Prince d'Orange, aſſiegerent la Ville

Leyden aſſiegé par les Eſpagnols.

de Leyden, qui aprés une famine longue, & sans exemple, fut sauvée miraculeusement par les Digues qu'on rompit, qui noyerent beaucoup d'Espagnols: & par le secours qui fut introduit dans la Ville, par un nombre infini de bateaux qui flottoient sur les terres submergées.

Quand le Prince representa aux Etats le dommage qu'appotteroit la rupture des Digues, ils luy répondirent, que pays gasté valloit mieux que pays perdu.

Particularitez de la levée du siege de Leyden.

Mais parce que ce Siege a esté fort memorable, il faut dire en peu de mots qu'on avoit fait faire deux cens batteaux à fonds plat, à dix, douze, quatorze, seize, & dix-huit rames, dont les plus grands avoient deux pieces de canon au devant, & deux aux costez; On fit venir huit cens Matelots de Zelande, qui avoient des écriteaux sur leurs chapeaux, où il y avoit, *Plûtost servir le Turc que le Pape & l'Espagnol*; leur reprochant l'Inquisition & la violence dont ils usoient sur les corps, & sur les consciences. Cette Flotte estoit conduite par l'Admiral Loüis Boisot. Un de ces Matelots ayant arraché le cœur d'un Espagnol, le devora publiquement tout sanglant & tout crud, tant

Vn Matelot Zelandois mange le cœur d'un Espagnol tout crud.

l'averſion & la paſſion des gens de ce pays-là eſt violente. Il y avoit ſept ſemaines qu'il n'y avoit plus de pain dans la Ville, & que chaque perſonne n'avoit par jour que demie livre de chair de vache ou de cheval ; Mais ce qui fut heureux pour les Aſſiegez, le jour de la retraitte des Eſpagnols, il tomba vingt-ſix toiſes des murailles de la Ville, & il ſurvint un vent de Nort qui deſſeicha la plus grande partie de l'eau : ce qui les auroit mis au pouvoir de leurs Ennemis, s'ils avoient ſeulement retardé d'un jour à ſe retirer. Cela a quelque rapport à ce qui arriva à la Rochelle, où un peu aprés s'eſtre rendüe la tempeſte emporta une grande partie de la Digue.

Pendant ce Siege, on fit de la Monnoye de papier, avec cette Inſcription ; *Hæc libertatis Imago.* On en avoit fait d'étain à Alkmar, & on en rendit pour cinq mille cinq cens riſdalles.

Avant la délivrance de la Ville de Leyden, Ferdinand de Lanoy nouveau Gouverneur de Hollande, & le ſieur de Liques Gouverneur de Harlem, ayant ſollicité ceux de Leyden de ſe rendre, les flattant d'un bon & favorable traitement, ils leur répondirent par ce ſeul Vers Latin;

Fistula dulce canit volucrem cum decipit auceps.

C'est à dire, que l'Oiseleur chante doucement avec son sifflet, quand il veut attraper l'oiseau. Et ne cessant de les solliciter par lettres de se rendre, ils leur répondirent enfin, qu'ils se défendroient jusqu'à la derniere extremité : & que quand ils auroient tout consommé, & qu'ils auroient mangé leur bras gauche, il leur resteroit encore le droit, pour tâcher à se garantir de la tyrannie des Espagnols : & qu'ils se souvenoient des cruautez faites à Malines, à Zutphen, à Narden, & à Harlem.

Grande constance de ceux de Leyden à se défendre.

Le Prince d'Orange aprés cette délivrance fut receu comme un Dieu dans la Ville de Leyden ; il fit garder & embaumer les pigeons en la Maison de Ville, pour marque de réconnoissance perpetuelle, parce qu'ils avoient esté les messagers volans qui avoient porté des lettres des Assiegez au Prince, & ses réponses. Ce fut lors qu'il établit l'Université de Leyden, à laquelle il assigna des revenus annuels, & de grands Privileges.

Pigeons apportent des lettres au Prince.

Etablissement de l'Vniversité de Leyden.

L'année d'auparavant, le Prince d'Orange estant veuf de sa seconde Femme Anne de Saxe, épousa Charlotte de

Bourbon fille de Loüis Duc de Montpenſier, qui s'eſtoit retiré à la Cour de Federic troiſiéme Electeur Palatin. Le Mariage ſe fit à la Brille, où elle fut amenée d'Heidelberg par le Seigneur de Sainte Aldegonde ; Elle avoit eſté Religieuſe & Abbeſſe de Joüarre ; Le Pere, grand Catholique, avoit redemandé ſa Fille à cet Electeur, vers lequel fut envoyé Mr. le Preſident de Thou, & puis Mr. d'Aumont.

Le Prince d'Orange épouſe en ſ. Nopces Charlotte de Bourbon.

L'Electeur offrit de la renvoyer au Roy, pourveu qu'on ne la forçaſt point dans ſa Religion : mais Mr. de Montpenſier aimant mieux la laiſſer vivre éloignée de luy, que de la voir à ſes yeux profeſſer une Religion qui luy eſtoit ſi à contre-cœur, conſentit enfin au Mariage, & la dotta.

Aprés le Siege de Leyden, on traita inutilement de Paix à Berda, les Etats de Hollande & de Zelande ayant demandé la ſortie des Eſpagnols hors des Pays-Bas, la teniüe des Etats generaux, & la liberté & l'exercice de leur Religion ; le Commandeur au contraire offrant ſeulement de faire retirer les Eſpagnols, l'Amneſtie de toutes choſes paſſées, & le rétabliſſement de tous les Privileges ; mais ajoûtant que le Roy

On traite inutilement de Paix à Breda.

ne pouvoit ſouffrir dans ſes Etats que la ſeule Religion Catholique.

Ce Traité de Paix eſtant rompu, les Etats firent faire de la Monnoye, où d'un coſté il y avoit le Lion de Hollande, tenant un épée nuë avec ce mot ; *Securius bellum pace dubiâ* : La guerre vaut mieux qu'une Paix douteuſe.

Chriſtophle de Mondragon prend Ziriczée.

En ce temps-là, le Commandeur de Requeſens s'empara de Ziriczée en Zelande, par la valeur incomparable de Chriſtophle de Mondragon, qui paſſa pluſieurs lieuës de Mer à gué, avec l'étonnement de tout le monde, & un tres-grand peril de ſes Troupes. Mais ce Commandeur eſtant mort un peu aprés, les Soldats Eſpagnols & Allemans s'eſtant mutinez faute de payement, ſe mirent à tout ravager. Ils ſaccagerent Maſtric, & Anvers meſme, où la perte fut eſtimée vingt-quatre millions, tant en argent, qu'en meubles, & en deſtruction d'édifices. Le pillage de cette puiſſante Ville qui dura pluſieurs jours fut appellé ; La furie des Eſpagnols, dont pluſieurs ſe firent des gardes d'épées, & des corcelets d'or pur : mais les Orfévres d'Anvers y meſlerent du cuivre.

Les Soldats Eſpagnols ſe mutinent & ſaccagent Anvers.

Les Eſpagnols firent priſonniers dans Anvers le Comte d'Egmont, le Seigneur de Goignic,

de Goignie ; & le Baron de Câpres. Ce dernier voulant saluer bien bas Hieronymo Rhoda Chef des Mutinez, qui estoit assis dans une chaire à bras à l'entrée de la Citadelle, receut dans le ventre un coup de pied de cet insolent Espagnol, en luy disant par mocquerie, qu'il n'avoit que faire de sa reverence.

Ces Troupes Espagnoles & Allemandes, aprés le sac d'Anvers, vivant avec une licence & une barbarie insupportable, les Provinces qui estoient demeurées sous l'obeïssance du Roy Philippes, appellerent le Prince d'Orange à leur secours, estant exposées au brigandage de ces mutins, & declarerent les Espagnols ennemis du Roy & du Pays.

Ce fut alors que toutes les Provinces des Pays-Bas, à l'exception de Luxembourg qui en est détaché, s'allierent pour leur commune défense, & firent ce fameux Traité de Paix à Gand l'an 1576. contenant vingt-cinq Articles. Les principaux estoient. *Paix de Gand l'an 1576*

Qu'il y auroit Amnistie du passé.

Que les choses demeureroient par tout, en l'estat qu'elles estoient pour lors.

Qu'on juroit & promettoit de s'entr'aider à délivrer le Païs de la servitude des Eſpagnols, & des autres Etrangers.

Que tous les Placards & Condamnations au ſujet des Troubles paſſez, & de la Religion, ſeroient ſuſpendus juſqu'à la tenuë des Etats Generaux.

Que tous Priſonniers, principalement le Comte de Boſſut, ſeroient relâchez.

Que les Colomnes, Trophées, & Statuës, avec leurs Inſcriptions, élevées ſuperbement par le Duc d'Albe, ſeroient abbatuës : ſur tout celles qu'il s'eſtoit fait ériger dans le Chaſteau d'Anvers, & la Pyramide qu'il avoit fait mettre dans la Place où avoit eſté l'Hoſtel de Culembourg, qu'il avoit fait raſer, parce que la Nobleſſe s'y eſtoit aſſemblée pour dreſſer la Requeſte contre l'Inquiſition.

Ce fut alors, qu'on crut les Pays-Bas entierement perdus pour l'Eſpagne, qui pour obeïr au temps, fut forcée d'approuver cette Paix.

Tous les Chaſteaux des Pays-Bas démolis.

En conſequence de ce Traité, les Chaſteaux de Gand, de Valenciennes, de Cambray, d'Utrect, & de Groningue furent démolis ; toute la Friſe ſe déclara pour les Etats, & Gaſpard

de Roble, qui avoit épouſé l'heritiere de Billy, & de Malepert Gouverneur de la Province, fut mis priſonnier dans la Maiſon de Ville de Groningue avec les fers aux pieds. Ce Gaſpard, homme brave & de conſeil, eſtoit fils de la Nourrice du Roy Philipes ſecond, natif de Roble en Portugal. Il fut avancé & employé par Marguerite Ducheſſe de Parme : & de ſon temps, il eſtoit Gouverneur de Philippeville. Il ne ſortit de priſon qu'en vertu de l'Edit perpetuel, qui ſe fit ſous le Gouvernement de Dom Jean d'Autriche.

Gaſpard de Roble ſieur de Billy, Gouverneur de Friſe, fait priſonnier par les Etats à Groningue.

Chriſtophle Vaſquez, qui s'eſtoit caché dans le Cloiſtre des Cordeliers, tondu & déguiſé en Moine, fut auſſi pris & mené en cet habit, en la grande Place de Groningue, le Peuple criant par mocquerie, qu'ils avoient un nouvel Eveſque Fauteur de l'Inquiſition.

Sur quoy il faut remarquer icy, que les Peuples des Pays-Bas ſont fort enclins à ſe railler de leurs ennemis, quand il leur arrive la moindre proſperité, comme ils le firent aprés la priſe de Levarden dans le meſme Païs de Friſe : car les Etats l'ayant ſurpriſe, on fit venir tous les Preſtres & tous

Les Flamands enclins à la mocquerie.

les Moines dans la grande Place, où les Troupes estant en bataille, on les mit par rangs entre les rangs des Soldats : puis aprés, le Peuple, avec des mocqueries incroyables, les conduisit en cet ordre au son des Fiffres & des Tambours, bien loin hors de la Ville, où ils les laisserent sans leur faire autre mal que de s'estre long-temps mocqué d'eux.

Ils avoient déja fait paroistre cette inclination à la mocquerie, aprés la surprise de la Brille, par le Tableau dont j'ay parlé cy-dessus, où le Comte de la Mark mettoit des lunettes sur le nez au Duc d'Albe : & à Harlem, où les Habitans croyant que Dom Federic de Tolede en levoit le Siege, firent des Processions de phantosmes vêtus en Prestres, en Moines, & en Cardinaux, tenant des figures du Saint Sacrement, qu'ils précipitoient du haut en bas de leurs murailles.

J'ay moy-mesme remarqué à l'âge de douze ans, le penchant de cette Nation à la mocquerie. Mon Pere, qui estoit Ambassadeur en Hollande, nous avoit mis l'an 1622. en pension à Leyden, chez le Docteur Joannes Gerardus Vossius Alleman, natif d'Heidelberg, qui a com-

posé un grand nombre de beaux Ouvrages, mon frere aisné & moy, avec un troisiéme frere nommé Daniel, qui fut tué à la Bataille de Nortlingue l'an 1645. qui avoit un si grand genie pour les Mathematiques, qu'il estoit pour égaler un jour la reputation des Galilei, & des Archimedes, si la mort ne l'eust point emporté à la fleur de son âge. Cette année 1622. le Prince d'Orange Maurice, ayant contraint le Marquis Ambroise Spinola de lever le Siege de Bergopsom, aidé du Comte Ernest de Mansfeld, & du Duc Christian de Brunsvuic. Les Villes des Pays-Bas se laisserent transporter à des excés de joye qui ne se peuvent bien representer ; entr'autres, celle de Leyden messla la mocquerie aux réjouïssances publiques. Ce Docteur avoit sa maison devant la Place de l'Eglise nommée Hoguelansker, où il se fit un feu des plus magnifiques. Sur le haut du Bucher, il y avoit un grand roüet à filler, qu'on appelle Spin en Hollandois ; & autour, des écriteaux, où estoit écrit le nom de Spinola General des Armées d'Espagne. Sur la corde du roüet, il y avoit d'autres écriteaux, sur lesquels estoit le nom de Gonsalve de Cordoüa,

l'un des principaux Chefs de l'Armée Eſpagnole. Sur ce roüet, il y avoit une groſſe quenouïlle droite chargée de filaſſe, nommée Vlaſque en Flamand, avec un écriteau, où eſtoit le nom de Dom Louïs de Velaſco General de la Cavalerie. Aprés, on mit le feu à tout cela : & le peuple tranſporté de joye, s'imaginoit avoir mis ces Generaux en cendres, pour avoir brûlé leurs noms. Cela tenoit des *Rebus* de Picardie : & dés lors je commençay à connoiſtre le naturel railleur de ces gens-là.

Défenſe du ſieur Van-Beuningue.

En conſequence de l'inclination à la mocquerie de cette Nation, on a publié avec quelque vray-ſemblance ces années dernieres, que le Sr. Van-Beuningue, qui ſignifie le ſieur du Boudin en François, s'eſtoit fait graver dans une Medaille, arreſtant le Soleil comme un ſecond Joſué ; pour dire qu'il avoit borné, & avoit eſté le Jupiter Stator des Conqueſtes du Roy, qui a pris le Soleil pour le corps de ſa deviſe ; Mais des perſonnes tres-bien informées m'ont aſſuré qu'on luy a preſté cette charité, pour le rendre odieux & ceux de ſa Nation, à la Cour : & que cette Medaille n'a jamais eſté veuë, & n'a jamais ſubſiſté que dans l'i-

magination de ceux qui l'ont inventée.

Il eſt bien vray que les Etats des Provinces-unies, aprés la Paix d'Aix-la-Chapelle, dont ils s'attribuoient tout l'honneur, enflez de gloire d'un Traité qu'ils eſtimoient leur eſtre avantageux, firent faire des Medailles, avec une Inſcription magnifique, que leurs envieux & leurs ennemis nommerent; Superbe, où l'on m'a aſſuré qu'eſtoient ces paroles.

Aſſertis Legibus, & Sacris,
Defenſis exteris Regibus.
Vindicata per orbem Chriſtianum
Marium libertate.
Egregiá Pace virtute Armorum partâ
Batavia. P.

En voicy le ſens en faveur des Dames.

Ayant aſſuré les Loix & la Religion,
Et défendu les Rois Alliez;
Ayant établi la ſureté de la navigation dans les Mers du Monde Chreſtien, & fait une Paix glorieuſe par la vertu des Armes.

Les Etats Generaux des Pays-Bas, en memoire perpetuelle.

Surquoy un des plus grands & celebres Hommes de France en ſcience & en vertu, m'a dit que les Romains, aprés avoir raſé Numance, & détruit Carthage, rivale de leur Empire, n'euſ- *Mr. le premier Preſident de Lamoignon.*

ſent pû parler en des termes plus fiers de leurs Victoires.

A la fin de l'an 1671. les Etats Generaux voyant que ces Medailles leur attiroient l'envie & la haine des plus puiſſans Souverains, les ont fait ſupprimer tant qu'ils ont pû, en ayant fait rompre les coins & les moules : de ſorte qu'il n'en eſt reſté que fort peu entre les mains des curieux.

Ces Medailles ſuperbes, avec les railleries continuelles & inſolentes du Gazettier d'Amſterdam, qui ſe licentioit de ſe mocquer ouvertement de tout, ſans épargner les Teſtes Couronnées, qu'on doit toûjours reſpecter, n'ont pas eſté un des moindres motifs de la derniere Guerre : & elles ont donné plus facilement croyance à cette Medaille imaginaire, attribuée au ſieur Van-Beuningue, dont les diſcours pleins de vent, & qui paſſoient la hardieſſe, faiſoient croire toutes choſes.

Sur ce ſujet, on peut dire avec raiſon, que ceux-là ſont bien ſages, qui ne s'enflent point dans leur bonne fortune; car elle ſe change ſouvent en mauvaiſe, par la viciſſitude ordinaire des choſes du Monde, qui ne ſouffre rien de permanent ; auſſi la moderation fait plain-

dre les malheureux, au lieu qu'on ſe réjoüit de l'infortune des inſolens. Philippes de Commines, ſur ce que le Duc Charles de Bourgogne ayant eſté deffait par les Suiſſes, envoya à Lyon rechercher d'amitié le Roy Louïs onziéme, qu'il mépriſoit auparavant; luy ayant dépeſché pour cet effet le Seigneur de Contay ſon favory, avec humbles & douces paroles contre ſa coûtume; ce ſont ces termes; dit que ſi un Prince prenoit ſon conſeil, il ſe comporteroit avec tant de moderation en proſperité, qu'il ne ſeroit pas forcé de changer de langage en adverſité; il ajoûte que le Seigneur de Contay allant par la Ville de Lyon, eut ce déplaiſir d'entendre chanter des chanſons à la gloire des Suiſſes victorieux, & à la honte de ſon Maiſtre, qu'ils avoient vaincu. Mais la pluſpart des Princes & des Miniſtres déployent ordinairement toutes leurs voiles au vent de la fortune favorable, ſans ſonger aux vents contraires, qui ſouvent leur font faire naufrage.

Mais à propos du ſieur Van-Beuningue, ou du Boudin en François; on peut faire une remarque: qu'au commencement de cette Guerre, les

Plaisans noms de plusieurs Officiers. Hollandois.

principaux Officiers & Ministres de Hollande avoient de plaisans noms. Leur grand Negociateur estoit le sieur du Boudin ; Leur Mareschal de Camp le sieur VVrst, mort depuis peu à Hambourg. (Il estoit de Holstein, de mediocre naissance, & s'estoit mis en reputation, pour avoir défendu long-temps Cracovie pour les Suedois, contre les Imperiaux) & VVrst en Flamand signifie Andouïlle. Leur autre General qui défendit Groningue, & reprit Grave, estoit le sieur de Rabenhaupt, qui signifie teste de Corbeau : & un de leurs Colonels estoit le Colonel Pain & Vin, qui eut la teste tranchée.

Etranges noms des Officiers Suedois.

On a aussi remarqué qu'il y a eu des Ministres en Suede, & des Commandans qui avoient d'étranges noms. Oxenstern signifie front de Bœuf. Entre leurs plus renommez Colonels, il y en avoit un qui s'appelloit Deussel, c'est à dire le Diable, & qui fut tué à la premiere Bataille de Leipzig ; & un autre Schlang, qui veut dire, Serpent; & le Colonel VVolf, qui a si bien défendu Setein, signifie le Loup.

Je ne croy pas estre desagreable au Lecteur par ces digressions, qui di-

vertiſſent & délaſſent l'eſprit fatigué du recit d'une meſme nature : ce qu'Herodote & d'autres ont heureuſement pratiqué.

Mais retournons à noſtre principal ſujet : c'eſt à dire, aux affaires des Pays-Bas. Dom Jean d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charle-quint, renommé par la Victoire de Lepante, ſucceda au Commandeur de Requeſens au Gouvernement des Pays-Bas, & arriva en Luxembourg le jour du ſac de la Ville d'Anvers, ayant paſſé *incognitò* par la France. Il fut à Paris comme Suivant d'Octavio de Gonzague, voir manger le Roy Henry troiſiéme : & là, il apprit l'eſtat des Pays-Bas, de Dom Diego de Zuniga Ambaſſadeur d'Eſpagne.

Iean d'Autriche, ſucceſſeur de Requeſens, arrive aux Pays-Bas.

Jean d'Autriche mépriſoit les Flamands, qu'il croyoit faciles à tromper : ayant meſme opinion d'eux que le Duc d'Albe, qui diſoit ordinairement qu'il étoufferoit les Hollandois dans leur beurre : mais ces gens, qu'il tenoit pour groſſiers, ayant plus de ſolide que de brillant, reconnurent auſſitoſt qu'il les vouloit tromper par ſes paroles & par ſes honneſtetez affectées.

Peinture de Iean d'Autriche.

Il eſtoit alors âgé d'environ trente ans : ſes penſées eſtoient hautes & am-

bitieuſes. Il ſe mit d'abord dans l'eſprit d'eſtre Roy de Tunis par le moyen du Pape : à quoy le Roy Philippes ne voulut point entendre. Depuis, ayant eſté fait Gouverneur des Pays-Bas, il ſe mit en teſte de dépouïller Elizabeth Reine d'Angleterre : & de délivrer Marie Stüard Reine d'Ecoſſe, qu'il prétendoit épouſer, par la faveur de Mrs. de Guyſe ſes parens, qui le portoient à cela pour leur intereſt particulier. Ces deſſeins vaſtes donnerent bien de la jalouſie au Roy Philippes : car il apprehendoit avec raiſon, qu'un Prince belliqueux, qui s'eſtoit acquis beaucoup de reputation dans l'Europe, par le gain de la Bataille de Lepante contre les Turcs, accrû de puiſſance, ſe laiſſant aller au torrent de l'ambition qui le poſſedoit, & au naturel des hommes, avides de regner, n'entreprit un jour de ſe rendre Maiſtre de ſes Etats au préjudice de ſes Enfans. Ces penſées l'épouvantoient beaucoup, ſe remettant dans l'eſprit l'ancien exemple de Jugurta : qui, bien que baſtard, s'empara du Royaume de Maſſiniſſe, par la deſtruction des heritiers legitimes : & cet autre exemple plus recent arrivé dans ſa Maiſon, où Henry le baſtard

Grande jalouſie du Roy Philippes ſecond contre Iean d'Autriche: & ſes raiſons.

ſon Predeceſſeur, avoit dépoſſedé, & meſme tué, Dom Pedro le cruel, vray Roy de Caſtille. Le Roy, qui pour ſe délivrer de ſemblables craintes, n'avoit pas épargné ſon propre fils Dom Carlos, n'avoit garde de ſouffrir plus longtemps les juſtes ombrages que luy donnoit ſon Frere baſtard. Il reſolut donc de mettre ſon eſprit en repos de ce coſté-là ; Et comme Jean Eſcovedo Secretaire de Dom Jean, eſtoit accuſé d'inſpirer à ſon Maiſtre ces penſées ambitieuſes, ayant eſté dépeſché des Pays-Bas en Eſpagne pour des affaires de conſequence, le Roy Philippes le fit tuer ſecrettement par Antonio Perez Secretaire d'Etat, lors ſon favory : & cette mort fit croire à tout le monde, que celle de Dom Jean, qui arriva incontinent aprés, avoit eſté avancée.

Iean Eſcovedo Secretaire de Dom Iean, aſſaſſiné en Eſpagne.

Auſſi-toſt que Jean d'Autriche fut arrivé aux Pays-Bas, favoriſant trop les Eſpagnols, declarez ennemis publics, il ſe brouïlla avec les Etats, qui armerent contre luy par l'avis du Prince d'Orange. Il les exhortoit ſans ceſſe de ne ſe point laiſſer attrapper par de fauſſes eſperances que donnoit Dom Jean de la part du Roy : leur remontrant que les Princes irritez diſſimuloient bien quel-

Les Etats arment contre Dom Iean, par l'avis du Prince d'Orange.

que temps, mais qu'ils n'oublioient jamais les injures receuës, que quand le moyen de s'en vanger leur manquoit : & qu'ils n'épargnoient aucunes paroles ny promesses pour déguiser leur ressentiment, leur alleguant cette maxime des Empereurs Romains, que ceux qui déplaisent au Prince doivent estre comptez entre les morts.

On s'accorde avec Dom Iean par l'Edit perpetuel, fait l'an 1577.

Enfin, l'Edit perpetuel se fit le 17. Février 1577. entre les Etats, d'un costé ; & Dom Jean au nom du Roy, de l'autre, par la meditation de l'Empereur Rodolphe, & du Duc de Cleves & de Juliers. Par cet Edit, il y avoit amnistie de toutes choses : on ratifioit le Traité de Gand ; on consentoit à la tenüe des Etats Generaux ; la sortie des Espagnols & Allemands hors des Provinces, fut arrestée, qu'ils laisseroient dans les Places qu'ils tenoient, les vivres, les munitions, & l'artillerie. On promit de chastier les Soldats coupables de tant de crimes, & de délivrer le Comte de Buren, prisonnier en Espagne. Mais le Prince d'Orange & les Etats de Hollande & de Zelande firent une protestation contre cet Edit : soûtenant que beaucoup de choses, particulierement celles qui regardoient la Religion, n'avoient

pas eſté aſſez bien expliquées.

En conſequence de cet Edit perpetuel, les Eſpagnols ſortirent du Chaſteau d'Anvers, où fut mis Gouverneur, Philippes de Croüy Duc d'Arſcot, qui jura publiquement, teſte nüe, entre les mains de Jean Eſcovedo, qu'il garderoit le Chaſteau d'Anvers pour le Roy Philippes ſon Seigneur: & qu'il ne le livreroit qu'à ſa perſonne, ou à ſes ſucceſſeurs, & non à d'autres, ſinon par exprés commandement: ſur quoy Eſcovedo dit; ſi vous faites ce que vous promettez, Dieu vous aidera, ſinon: que le Diable vous emporte en corps & en ame: & tous les Aſſiſtans crierent, *Amen.*

Le Duc d'Arſcot, fait Gouverneur du Chaſteau d'Anvers: & ſon Serment.

En vertu de ce meſme Edit, tous les Priſonniers furent rendus de part & d'autre: le Comte d'Egmont, le ſieur de Goignie, le ſieur de Câpres, & autres détenus par les Eſpagnols; Et Gaſpard de Roble ſieur de Billy, & autres par les Etats.

Auſſi-toſt, Dom Jean d'Autriche fut receu dans Bruxelles comme Gouverneur general des Pays-Bas, avec une grande pompe: mais voulant incontinent opprimer les Provinces, ſuivant les ordres ſecrets de la Cour d'Eſpagne, qui furent manifeſtez pas pluſieurs let-

Dom Iean receu dans Bruxelles comme Gouverneur general des Pays-Bas.

tres interceptées, que Dom Jean & son Secretaire Escovedo écrivoient en chiffre au Roy Philippes & à ses Ministres, qui furent déchiffrées par Philippes de Marnix Seigneur de Sainte Aldegonde: on resolut de s'opposer par armes à ses desseins pernicieux.

Dom Iean se retire de Bruxelles, & surprend Namur & Charlemont.

Pour lors, Dom Jean, sous prétexte qu'on avoit voulu attenter à sa personne, se retira de Bruxelles: & aprés avoir receu dans la Ville de Namur la Reine de Navarre qui alloit aux eaux de Spa, il se saisit subtilement du Chasteau de Namur, puis de Charlemont: & se prepara à la Guerre, rappellant les Troupes Espagnoles & Allemandes: & appellant le jour de la prise de Namur, le premier jour de son Gouvernement: comme le Roy Henry troisiéme appella depuis le jour de la mort de Mr. de Guyse, le premier jour de son Regne.

Les Etats generaux armez contre Dom Iean.

Les Etats armerent de leur costé, firent démolir le Chasteau d'Anvers, & se joignirent au Prince d'Orange; Mais comme les Etats generaux des Provinces assemblez à Bruxelles, luy demanderent l'exercice de la Religion Catholique en Hollande & en Zelande, il leur répondit qu'il ne se pouvoit

Les Etats generaux demandent au Prince d'Orange

faire

faire aucune nouveauté ſur ce fait, ſans l'avis des Etats de Hollande & de Zelande, dont cela dépendoit ſeulement & abſolument : maxime fondamentale de cet Etat-là, qui fut changée par brigues, & par la violence des Armes, du temps de ſon fils le Prince Maurice, ainſi que nous le dirons cy-aprés, quand nous parlerons de luy.

l'exercice de la Religion Catholique en Hollande : & ſa réponſe.

Le Prince d'Orange Guillaume eſtant venu à Breda avec ſa troiſiéme Femme Charlotte de Bourbon, fut convié par les Etats Generaux de les venir conſoler par ſa preſence. Pour cet effet, la Bourgeoiſie d'Anvers fut fort loin au devant de luy, & l'introduiſit dans leur Ville, où les Etats Generaux luy députerent les Abbez de Villiers, & de Maroles, & les Barons de Freſin, & de Câpres, pour le ſupplier de venir au plutoſt à Bruxelles, où il alla en batteau par le nouveau Canal, conduit par la Bourgeoiſie d'Anvers, marchant en bon ordre, d'un coſté de ce Canal : & de l'autre coſté, par les Bourgeois de Bruxelles tous armez, & la pluſpart d'armes dorées, qui eſtoient allez au devant de luy ; Ainſi, il fut receu magnifiquement & en grand triomphe dans la Ville de Bruxelles, avec des acclamations

Le Prince d'Orange eſt convié par les Etats generaux, de venir à Bruxelles où il eſt receu magnifiquement.

Le Prince fait Gouverneur de Brabant.

incroyables de joye de tout le monde. Aussi-tost il fut declaré Gouverneur de Brabant, & fait Surintendant des Finances des Provinces.

Grand contentement interieur du Prince.

Sur quoy il faut remarquer icy que si la vie de ce Prince a esté traversée d'étranges revers, capables de faire succomber une ame moins forte que la sienne, il avoit aussi de temps en temps de grandes douceurs, & des matieres de joye qui chatouïlleroient les plus Stoïques & les plus insensibles, par les applaudissemens & les benedictions des peuples, dont il possedoit les cœurs & les volontez : au lieu qu'il y a des Princes qui ne commandent qu'aux seuls corps de leurs Sujets, sans avoir l'empire agreable sur leurs esprits, qui doit faire la plus noble partie de leur domination.

Mais comme l'envie est la compagne ordinaire de la vertu : & que bien souvent une trop grande reputation cause plus de mal qu'une mauvaise ; cette reception magnifique du Prince d'Orange, jointe à l'authorité que sa Naissance, son experience, & son merite luy donnoient dans les Etats & dans l'esprit des peuples, luy attirerent bien-tost la jalousie de plusieurs

grands Seigneurs & Gentils-hommes qualifiez, dont les principaux estoient le Duc d'Arscot, fait depuis peu Gouverneur de Flandres, le Marquis de Havrec son frere, le Comte de Lalain, & son frere le Seigneur de Montigny, le Vicomte de Gand; le Comte d'Egmont, les sieurs de Champigny, de Rassiguem, & de Sueveguem, & plusieurs autres. Tous ces jaloux envoyerent secretement offrir le Gouvernement des Pays-Bas à l'Archiduc Mathias frere de l'Empereur Rodolphe, par le sieur de Malstede, qu'ils luy dépescherent: & il fit une telle diligence, & pressa tellement l'Archiduc de partir, qu'il fut plutost arrivé de Vienne à Cologne, qu'on n'eut appris qu'on l'eust envoyé querir.

Le Duc d'Arscot, & autres jaloux, mandent l'Archiduc Mathias pour ruiner le Prince d'Orange.

Ces Messieurs s'estoient imaginez qu'ils auroient la force du Gouvernement sous cet Archiduc, qui les regarderoit comme les Autheurs de son établissement; & qu'en mesme-temps ils ruineroient l'authorité du Prince d'Orange, luy donnant un Superieur de cette qualité.

Mais le Prince d'Orange, dont l'esprit souple sçavoit fort bien obeïr au temps, & tourner en remedes les poi-

sons qu'on luy preparoit, se plaignit modestement dans l'Assemblée des Etats generaux, de ce qu'on avoit mandé l'Archiduc sans luy avoir communiqué une resolution si importante : rien ne se devant faire que par commun consentement, sur tout en des affaires de cette consequence ; mais il ne s'opposa aucunement à la reception ny à l'établissement de l'Archiduc : puis ayant regagné le Comte de Lalain, qui avoit le principal commandement de l'Armée des Etats, il fit si bien par son adresse & par ses soûmissions, qu'il tira de son costé l'Archiduc Mathias, qui fut fait Gouverneur general des Pays-Bas à certaines conditions : & le Prince d'Orange, son Lieutenant general, par la plus grande voix des Etats : à qui l'Archiduc, pour sa haute capacité, laissa la conduite de toutes choses. Ainsi, le Prince d'Orange, par sa prudence & par sa bonne conduite, fit tomber sur ses Ennemis la tempeste qu'ils avoient excitée pour le perdre ; car le Duc d'Arscot Chef de cette Ligue contre le Prince, eut aussi-tost le déplaisir de se voir arrester Prisonnier dans Gand Capitale de son Gouvernement, par une Crea-

L'Archiduc est fait Gouverneur des Pays-Bas : & le Prince d'Orange son Lieutenant.

Le Duc d'Arscot Chef de la Ligue contre le Prince, fait Prisonnier dans Gand

ture du Prince d'Orange le ſieur de Rihove, qui avoit alors la principale autorité dans cette grande Ville ; Et afin que la douleur du Duc d'Arſcot fuſt plus ſenſible & plus grande, ſes meilleurs amis, les Eveſques de Bruges & d'Ypres, & les ſieurs de Raſſinguem & de Seuveguem, & quantité d'autres de ſa dépendance, furent auſſi arreſtez avec luy.

Iean d'Autriche, declaré Ennemi des Pays-Bas.

Jean d'Autriche ayant eſté declaré Ennemi du Pays par les Etats generaux, le 7. Septembre 1577. fit revenir la Soldateſque Eſpagnole & Italienne, qui eſtoit ſortie des Pays-Bas en conſequence de l'Edit perpetuel, avec un grand nombre d'Allemans, ſous Alexandre Farneze Duc de Parme, fils de Marguerite d'Autriche, cy-devant Gouvernante des Provinces : & avec ce renfort, deffit à Gemblours le dernier Janvier 1578. l'Armée des Etats, commandée par le ſieur de Goignie en l'abſence du Comte de Lalain & des principaux Chefs, qui eſtoient à Bruxelles à des Nopces, dont ils furent fort blâmez. Tout le Canon fut pris, avec trente Drappeaux, & quatre Cornettes : mais on fut bien-toſt conſolé de cette perte, par la reduction

Iean d'Autriche deffait l'Armée des Etats à Gemblours.

Amſterdam ſe rend aux Etats.

de la celebre Ville d'Amſterdam, qui ſe rendit aux Etats, & qui ſe rejoignit au Corps de la Hollande le huitiéme de Février ſuivant, c'eſt à dire, huit jours aprés cette deffaite.

Dom Iean attaque inutilement le Comte de Boſſut General des Etats.

Jean d'Autriche, enflé du ſuccés de Gemblours, eſperant que cette Victoire luy en attireroit une autre, fut avec de grandes forces attaquer à Rimenant prés de Malines, l'Armée des Etats, alors commandée par le Comte de Boſſut, mais inutilement; car le Comte ſe trouva ſi bien retranché, que Dom Jean fut contraint de ſe retirer en confuſion, & avec perte; & l'on tint alors pour conſtant, que ſi le Comte de Boſſut fuſt ſorty de ſes retranchemens il euſt entierement deffait Dom Jean, qui avoit un Crucifix dans ſes Drappeaux, avec ces paroles; *En ce ſigne j'ay vaincu les Turcs: & en ce ſigne je vaincray les Heretiques.*

Devíſe de Iean d'Autriche.

La Paix de la Religion dans les Provinces.

En Juillet 1578. les Etats Generaux arreſterent la tolerance des deux Religions dans les Provinces: ce qui fut appellé la Paix de la Religion; mais cette Paix ne fut pas approuvée de tout le monde, & cauſa un tiers party, qui fut nommé des Mal-contens, dont les principaux eſtoient Emanuel de Lalain.

Cauſe le Parti des Mal-contens.

Baron de Montigny, le Vicomte de Gand Gouverneur d'Arthois, Valentin de Pardieu sieur de la Motte Gouverneur de Gravelines, le Baron de Câpres, & autres. Ainsi, les Provinces d'Arthois & de Hainault se réjoignirent au Roy, nonobstant toutes les remontrances que leur firent les Etats generaux, tant par Lettres, que par Députez.

En ce temps-là, les Etats firent battre de la Monnoye, où il y avoit d'un costé le corps des Comtes d'Egmont & de Horn, & leurs testes sur des pieux : & de l'autre, deux Cavaliers & deux Fantassins s'entrebattans, avec ces paroles, *Præstat pugnare pro patriâ quam simulatâ pace decipi.* Il vaut mieux combatre pour la Patrie, que d'estre trompé par une Paix feinte.

Les mal-contens font revenir les Troupes étrangeres.

Ces Mal-contens, pour se faire un rempart contre les Etats, prierent qu'on fit revenir les Troupes étrangeres dans les Pays-Bas, contre la pacification de Gand, & l'Edit perpetuel ; d'autre costé, les Etats, pour se défendre des Mal-contens, au mois d'Aoust 1578. traitent avec le Duc d'Alençon, qui fut appellé le Défenseur de la liberté Belgique, à condi-

Et les Etats appellent le Duc d'Alençon.

tion de les servir avec dix mille homme de pied, & deux mille chevaux payez à ses dépens. Ce Traité se fit par le moyen de la Reine de Navarre sa sœur, qui passant pour aller aux eaux de Spa, avoit gagné bien des gens pour ce frere qui luy estoit si cher: entr'autres le Comte de Lalain, & le sieur d'Enchy Gouverneur de Cambray.

Mort de Dom Iean.

Dom Jean d'Autriche mourut, de chagrin d'estre suspect en Espagne, au mois de Septembre de l'année 1578. au Camp de Namur, où avoit peri son Secretaire Escovedo, de poison, comme plusieurs le crûrent.

Mort du Comte de Bossut, auquel succede Mr. de la Nouë bras de fer.

Peu aprés, mourut aussi le Comte de Bossut General des Etats, qui prierent ensuite Monsieur de la Nouë Bras de fer, à cause de sa grande reputation, de valeur, de conduite, & d'experience dans la Guerre, d'accepter la Charge de Mareschal de Camp de leur Armée.

Le Duc de Parme succede à Dom Iean au Gouvernement des Pays-Bas.

Alexandre Farneze Duc de Parme, succeda à Dom Jean au Gouvernement des Pays-Bas, qui par ses manieres d'agir tres-obligeantes, jointes à de grandes promesses qu'il fit, accrut le nombre des mal-contens : &

ainſi diminua la force des Etats.

Vnion d'Vtrect l'an 1579.

Ce fut en ce temps-là, le 22. Janvier 1579. que le Prince d'Orange Guillaume poſa la premiere pierre fondamentale de la Republique des Pays-Bas, par l'union étroite qu'il fit faire à Utrect des Provinces de Gueldres, de Zutphen, de Hollande, de Zelande, de Friſe, & des Ommelandes, conſiſtant en vingt-ſix Articles, dont voicy les principaux.

Que les Provinces s'allioient contre leur ennemi commun, ſe promettant aſſiſtance mutuelle, ſans pouvoir traiter ny de Paix ny de Guerre, que par commun conſentement; cela ſans préjudice des Privileges, Statuts, & Coûtumes de chaque Province: ce qui a eſté violé ſous le Gouvernement de Maurice Prince d'Orange: les Etats generaux s'eſtant attribuë Juriſdiction ſur les Sujets des Provices, qui auparavant n'avoient pour Seigneurs que les Etats particuliers de chaque Province. Ce Traité fut nommé l'union d'Utrect, parce qu'il ſe fit en cette Ville-là. Il fut ratifié par tous les Gouverneurs des Provinces; & les Etats, pour montrer qu'une parfaite union eſtoit neceſſaire pour leur ſalut, prirent pour Deviſe

Belle Devise des Etats.

ces belles paroles de Micipſa, dans Saluſte, *Concordiâ res parvæ creſcunt* : c'eſt à dire, que les petites choſes deviennent grandes par la concorde.

Priſe & ſac de Maſtrict.

Cette année-là la Ville de Maſtrict fut priſe & emportée de force par le Duc de Parme, aprés un Siege de quatre mois ; & l'on traita inutilement de Paix à Cologne par la médiation de l'Empereur Rodolphe, parce qu'on ne vouloit pas accorder la liberté de la Religion dans les Pays-Bas, bien qu'elle euſt eſté permiſe en Allemagne & en France.

On traite inutilement de Paix à Cologne.

Sous le Gouvernement du Duc de Parme, il y eut divers combats en Flandres, entre les mal-contens, & les Troupes des Etats, commandées par Mr. de la Nouë, qui ſurprit Ninove en Flandres, où il prit dans leur lit le Comte d'Egmont, ſa Femme, ſa Mere, avec le Comte Charles ſon Frere, qui furent menez priſonniers à Gand : où le peuple, en paſſant, leur jetta de la bouë, leur dit mille injures, & leur reprocha d'avoir abandonné leur Patrie, pour ſe joindre aux bourreaux de leur Pere.

Mr. de la Nouë, fait priſonnier,

Mais Mr. de la Nouë, aprés pluſieurs heureux ſuccés, fut ſurpris luy-meſme, avec peu de gens qu'il avoit,

par le Vicomte de Gand Marquis de Risbourg ; parce que le ſieur de Marquette ne ſuivant pas l'ordre de Monſieur de la Nouë, n'avoit pas rompu un Pont, par lequel on pouvoit venir à luy. Par ordre du Duc de Parme, il fut mis priſonnier dans le Chaſteau de Limbourg, où il fut cruellement traité par les Eſpagnols, qui luy offrirent de le mettre en liberté, à condition qu'on luy crevaſt les yeux ; ce qui fait voir combien ce grand Capitaine eſtoit redouté des Ennemis. Enfin, aprés une longue priſon, il fut échangé pour le Comte d'Egmont, en jurant de ne plus porter les Armes contre l'Eſpagne, dont le Duc de Lorraine, & pluſieurs autres Princes & Seigneurs le cautionnerent.

& mené à Limbourg.

Mr. de la Nouë ſort de priſon.

Outre ſon intelligence dans le meſtier de la guerre, loüée de tous les Hiſtoriens, il n'y eut jamais une vertu ſi pure, ny ſi deſintereſſée que la ſienne, dont il donna des preuves continuelles dans le cours de ſa Vie : mais une entr'autres, tres-remarquable. Mr. de la Nouë bras de fer eſtoit un Gentil-homme de Bretagne, qui avoit une ſœur mariée à Mr. de Vezins perſonne de qualité d'Anjou tres-riche, qui eut d'elle un fils &

Generoſité incroyable de Mr. de la Nouë.

deux filles. Cette ſœur avoit eu 20000. écus en Mariage : mais eſtant morte jeune, Mr. de Vezins épouſa une Demoiſelle Suivante de ſa femme, dont il eut pluſieurs enfans. Cette miſerable, aprés la mort de ſon Mary, deſirant aſſurer à ſes enfans les grands biens de la Maiſon de Vezins, ne trouva point de meilleur expedient, que de livrer pour une ſomme d'argent, les enfans de la premiere femme ſa Maiſtreſſe, à un Marchand Anglois, à condition qu'on ne les reviſt jamais. Cet homme les fit paſſer d'abord aux Iſles de Jarſei & de Garneſei ; On ne ſçait ce que les filles devinrent : mais ce Marchand étranger, moins inhumain que cette Maratre, ayant compaſſion du fils, l'emmena avec luy à Londres, où il l'éleva, & luy fit apprendre le meſtier de Cordonnier. Ce garçon eſtant devenu grand, & courant le pays, ſe rencontra en Flandres lors que Monſieur de la Nouë y commandoit l'Armée des Etats : & luy apportant des ſouliers, Mr. de la Nouë, aprés l'avoir bien conſideré, dit à ceux qui ſe trouverent auprés de luy, que ce garçon avoit l'air, la taille, & l'alleure de ſon Beaufrere de Vezins ; Luy, qui avoit eſté expoſé à l'âge de quatre à

cinq ans : à qui il estoit toûjours resté quelque memoire de son nom, de son pays, & de ce qu'il estoit, luy dit qu'il s'appelloit Vezins, & qu'il estoit François d'origine ; mais il n'en fut que cela, à cause des grandes affaires que Monsieur de la Nouë avoit alors sur les bras. Quelques années aprés, estant sorti de sa prison de Limbourg, & s'estant retiré à Geneve : ce mesme garçon qui couroit le pays, s'estant encore presenté à luy en ce lieu où il estoit sans affaires ; aprés l'avoir bien questionné, & avoir reconnu, outre la ressemblance generale, des marques particulieres qu'avoient ceux de la Maison de Vezins, il resolut de le faire reconnoistre pour heritier de cette Maison : & fit, contre son interest, toutes les poursuites necessaires en Anjou, au Conseil, & au Parlement, pour son rétablissement ; mais la mort l'ayant surpris au Siege de Lamballe en Bretagne, où il fut tué d'une mousquetade, devant que l'affaire fust consommée, son fils Odet de la Nouë, que j'ay veu en ma jeunesse Ambassadeur extraordinaire en Hollande, aussi genereux que son pere, suivant ses vertueuses traces, termina l'affaire ; & par un Arrest ce-

Le fils de Mr. de la Nouë, aussi genereux que son Pere.

lebre, le fit declarer heritier de la maiſon de Vezins, dont les Enfans de cette cruelle maratre eſtoient en poſſeſſion : & c'eſt de luy qu'eſt venu Mr. le Marquis de Vezins d'aujourd'huy. Voilà des actions heroïques du Pere & du Fils, qu'on ne ſçauroit aſſez loüer, & que les Lecteurs curieux ſeront bien aiſes d'apprendre : outre que l'exemple d'une vertu ſi rare, porte quelquefois les ames bien nées à en faire de ſemblables.

Le Prince d'Orange, Gouverneur de Flandres.

En ce meſme temps, le Prince d'Orange, qui avoit eſté fait Gouverneur de Flandres, fut à Gand, où il reforma le nouveau Magiſtrat, établi contre les Privileges de la Ville, par la violence de Jean Imbiſe homme audacieux & violent, qui avoit alors toute l'authorité dans la Ville. Imbiſe ſe retira en Allemagne chez le Prince Caſimir Palatin, qui avoit mené auparavant un ſi grand nombre de Cavalerie aux Etats, qu'ils en avoient eſté plus incommodez, que ſoûlagez & défendus ; Depuis, Imbiſe eſtant retourné à Gand, y domina encore quelque temps tyranniquement, marchant entouré de trente Halbardiers ; Mais enfin, s'eſtant élevé une faction contraire, comme il n'y a rien de plus inconſtant que la volonté

d'un Peuple, il fut arreſté : on luy fit ſon procés, & eut la teſte tranchée.

L'an 1580. le Prince d'Orange remontra aux Etats Generaux que, veu la deſertion de quelques Provinces, & de pluſieurs de leur Corps, qui s'eſtoient accommodez avec le Roy d'Eſpagne, par le moyen du Duc de Parme, ils ne ſe pouvoient pas ſoûtenir d'eux-meſmes contre un ſi puiſſant ennemy ; qu'ainſi, ils eſtoient obligez par cette impuiſſance, ou de s'accommoder avec l'Eſpagne ; ce qu'il ne leur conſeilleroit jamais, n'y ayant point de ſeureté, ny pour leur vie, ny pour leur Religion : ou de choiſir quelque Prince voiſin pour leur Seigneur ; & qu'il n'y en avoit point qui luy ſemblaſt plus propre, que le Duc d'Anjou & d'Alençon, Frere unique de Henry troiſiéme Roy de France ; Ce qu'ayant approuvé, ils envoyerent en France des Députez, dont le plus conſiderable eſtoit Philippes de Marnix, Seigneur de Sainte Aldegonde, qui firent un Traité avec luy en Septembre 1580. au Chaſteau du Pleſſis-lés-Tours : par lequel il eſtoit porté, que les Etats de Brabant, de Flandres, de Hollande, de Zalande, d'Utrect, & de Friſe, le reconnoi-

Les Etats traitent avec le Duc d'Alençon & le reconnoiſſent pour leur Seigneur.

ſtroient pour leur Seigneur Souverain, & ſes Deſcendans aprés luy : à condition de laiſſer les choſes de la Religion en l'eſtat qu'elles eſtoient, & de conſerver les Privileges des Provinces.

Qu'il aſſembleroit tous les ans les Etats Generaux, qui neanmoins auroient le pouvoir de s'aſſembler quand il leur plairoit. Qu'il ne mettroit perſonne dans les Charges, dans les Places, & dans le Gouvernement du Pays, que du conſentement des Etats, & que s'il contrevenoit aux Privileges des Provinces, & au preſent Traité, il ſeroit décheû de la Souveraineté : & qu'ils ſeroient déliez du ſerment de fidelité qu'ils luy auroient preſté, & pourroient choiſir un autre Prince.

L'Archiduc Mathias ſe retire des Pays-Bas.

Alors l'Archiduc ſe voyant inutile au Pays-Bas : & qu'on cherchoit une plus puiſſante protection que la ſienne, ſe retira aprés avoir eſté remercié par les Etats, & regalé de pluſieurs preſens, ſelon le temps & leur pouvoir : laiſſant la reputation d'un tres-bon Prince & tres-moderé : mais ſes ennemis le rendirent ſuſpect ſur la fin, de quelque intelligence avec les Eſpagnols.

Le Prince d'Orange ſollicita de tout ſon pouvoir, la venuë du Duc d'Alençon, pour

çon, pour estre soûtenu, & le Pays aussi, d'un Prince si considerable : mais principalement, parce qu'au mois de Juin de la mesme année 1580. le Roy Philippes avoit publié une cruelle Proscription contre luy, par laquelle il luy reproche d'abord les bienfaits dont il estoit redevable à l'Empereur Charles : entr'autres, de luy avoir assuré la succession de René de Nassau, & de Châlon Prince d'Orange. Qu'il l'avoit fait Gouverneur de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Bourgogne : Chevalier de la Toison d'or, & Conseiller d'Etat. Que nonobstant qu'il fust Etranger, il l'avoit comblé de biens & d'honneurs, dont il estoit fort ingrat. Qu'il avoit excité la Noblesse à presenter la Requeste contre l'Inquisition. Qu'il avoit introduit l'Heresie dans les Pays-Bas, & troublé la Religion Catholique, par le brisement des Images, & la démolition des Autels. Qu'il avoit fait la guerre à son Seigneur. Qu'il s'estoit opposé à toutes les pacifications, mesme à celle de Gand : & qu'il avoit rompu l'Edit perpetuel. Qu'enfin, il le déclaroit ingrat, rebelle, perturbateur du repos public, heretique, & hypocrite ; & le tenoit pour un Caïn, pour un Judas, pour

Proscription du Roy Philippes second contre le Prince d'Orange.

un homme qui avoit une conſcience endurcie, pour un impie, ayant tiré une Religieuſe de ſon cloiſtre pour l'épouſer, & dont il avoit des Enfans: pour un méchant, pour un parjure, pour le Chef des troubles des Pays-Bas, pour une peſte de la Chreſtienté, & pour l'ennemy du Genre humain. Qu'il le mettoit au Ban, donnant ſes biens, ſon corps & ſa vie, à ceux qui l'en pourroient priver. Que pour délivrer le Monde de ſa tyrannie, en parole de Roy, & comme ſerviteur de Dieu, il promettoit vingt-cinq mille écus à celuy qui le luy pourroit amener mort ou vif: luy promettant de plus, impunité de tous les crimes qu'il pourroit avoir commis, & l'ennoblir, en cas qu'il ne fuſt pas Gentilhomme. De plus, il declaroit tous ceux de ſon parti, décheus de Nobleſſe, d'honneur & de biens, ſi dans un mois aprés la publication de ce Ban, ils ne ſe ſeparoient de luy, & ne rentroient dans leur devoir,

Le Prince d'Orange publia au mois de Decembre ſuivant, ſon Apologie, qui eſt une piece longue, forte & éloquente, qu'il fit lire publiquement en l'Aſſemblée des Etats generaux. Le

Prince y découvrit plusieurs choses qu'il eust mieux valu pour le Roy n'avoir jamais esté revelées : les Rois n'ayant pas tant d'avantage à se défendre contre leurs Sujets avec la plume, qu'avec l'épée : aussi le Roy n'y fit-il jamais répondre, & parce que cette Apologie est fort considerable, il est à propos d'en mettre icy la substance.

Apologie du Prince d'Orange.

Aprés avoir soûmis sa conduite & sa vie aux Etats generaux, il dit qu'il estoit forcé, contre son naturel & sa coûtume, de découvrir des ordures qu'il eust bien voulu cacher : & que si on ne l'eust accablé d'injures & de calomnies, il eust simplement répondu à la proscription, qu'il eust fait paroistre injuste & sans fondement. Que son ennemy qui l'a faite, & le Prince de Parme qui l'a publiée, n'ayant pu le tuer par le poison & par l'épée, essayent de le blesser par le venin de leur langue.

Quant aux bienfaits qu'on luy réproche, il avouë avoir receu beaucoup d'honneur de l'Empereur Charle-quint qui l'avoit nourri neuf ans entiers dans sa chambre ; que sa Memoire luy sera toûjours honorable ; ce sont ses propres termes. Mais qu'il estoit forcé

de dire, pour maintenir ſon innocence, qu'il n'avoit jamais receu aucuns bienfaits de l'Empereur : & qu'au contraire, il avoit ſouffert de grandes pertes en le ſervant.

Qu'il ne pouvoit pas le priver de la ſucceſſion de René de Naſſau, & de Châlon Prince d'Orange ſon couſin germin, dont il eſtoit ſeul heritier, ſans une injuſtice manifeſte : à moins qu'on appelaſt liberalité, de ne pas prendre le bien d'autruy.

Que tant s'en faut qu'il en euſt receu aucuns bienfaits : qu'au contraire, l'Empereur, pour le bien de ſes affaires, eſtant preſſé d'un coſté par les Princes Proteſtans : & de l'autre, par le Roy de France, il avoit diſpoſé à ſes dépens, par le Traité de Paſſau, de la Comté de Catzenellebogen, en faveur du Landgrave de Heſſe : bien qu'elle luy euſt eſté adjugée par la Chambre Imperiale de Spire, avec plus de deux millions d'arrerages ; Et que le meſme Empereur n'avoit tenu compte de remettre le Prince René de Naſſau ſon couſin germain, en la poſſeſſion du tiers du Duché de Julliers qui luy appartenoit par leur ayeule Marguerite Comteſſe de la Mark, quoy qu'il

se vist victorieux par la valeur de ce Prince.

Que le Roy Philippes l'avoit privé de la jouïssance de la Seigneurie de Chastelbelin, dont il luy estoit deû plus de trois cens cinquante mille livres d'arrerages, ayant évoqué injustement à son Conseil la Cause preste à juger au Parlement de Malines, qui depuis est demeurée indécise : ce qu'il allegue pour faire voir lequel des deux, du Roy, ou de luy, doit estre accusé d'ingratitude.

Qu'il avoit dépensé plus de cinq cens mille écus, tant en l'Ambassade qu'il fit contre son gré vers l'Empereur Ferdinand, que lorsqu'il fut en ostage en France pour la Paix de Cateau en Cambresis : & l'année que commandant toute l'Armée Imperiale, il fit bastir Charlemont & Philippeville, à la barbe des Generaux de France, en laquelle il ne toucha que trois cens Florins par mois : ce qui ne suffisoit pas pour ceux qui tendoient ses Tentes.

Que tout au contraire, ceux de son nom avoient dépensé de grands biens, & exposé librement leur vie, en servant les Princes de la Maison d'Au-

triche. Que le Comte de Naſſau Engilbert ſecond de ce nom ſon biſayeul, eſtant Gouverneur des Pays-Bas pour l'Empereur Maximilian premier, luy avoit aſſuré ces Provinces par le gain d'une Bataille.

Que le Comte Henry de Naſſau ſon Oncle paternel, perſuada aux Electeurs de l'Empire, de préferer Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilian, à François premier Roy de France : & luy mit la Couronne Imperiale ſur la teſte.

Que Philebert de Châlon Prince d'Orange, avoit conquis la Lombardie & le Royaume de Naples à l'Empereur : & que par la priſe de Rome & du Pape Clement VII. ſon Ennemi, il l'avoit comblé de gloire & de grandeur.

Que le Neveu de ce Philebert René de Naſſau & de Châlon ſon couſin germain, eſtoit mort à Saint Diſier aux pieds de l'Empereur, aprés avoir reparé le dommage d'une Bataille perduë, & conquis le Duché de Gueldres ; Qu'enfin, ſi ceux de Naſſau n'avoient jamais eſté au monde : & que les Princes d'Orange n'euſſent pas tant fait d'Exploits conſiderables avant que

le Roy fust né, qu'il n'auroit pas mis tant de Titres, de Pays, & de Seigneuries au front de cette infame proscription qui le declare traistre & méchant : crimes qui ne tomberent jamais sur aucun de sa race.

Que pour tant de dépenses & de services signalez, on ne pouvoit pas montrer la moindre marque de reconnoissance des Princes d'Autriche vers ceux de sa Maison.

Que les Rois de Hongrie avoient donné à ses Predecesseurs, pour marque perpetuelle de leur valeur, en les défendant de l'invasion des Infidelles, plusieurs pieces d'Artillerie qui luy ont esté ravies & emportées hors de son Chasteau de Breda, quand le Duc d'Albe tyrannisoit les Pays-Bas.

Quand le Roy luy reproche de l'avoir fait Gouverneur de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Bourgogne, Chevalier de son Ordre, & Conseiller d'Etat : il répond, que s'il en doit sçavoir quelque gré à quelqu'un, c'est à l'Empereur, qui l'avoit ainsi ordonné en partant pour l'Espagne, en consideration de ses services. Que le Roy estoit luy-mesme décheu de l'Ordre, par la contravention aux Articles qu'il

avoit juré d'obſerver : par leſquels les Chevaliers ne peuvent eſtre jugez que par leurs Confreres, ayant fait condamner Meſſieurs les Comtes d'Egmont, de Horn, de Bergues, & de Montigny, par des Faquins & gens de rien. Que le Gouvernement de Bourgogne luy appartenoit hereditairement: ceux de Châlon en ayant toûjours joüy ſans contredit ; & que, quant à la Charge de Conſeiller d'Etat, il l'obtint par la brigue & par le conſeil du Cardinal de Granvelle, qui par là ſe vouloit mettre à couvert, à cauſe de l'autorité que le Prince avoit envers le Peuple, qui avoit toute croyance & confiance en luy.

Quand le Roy objecte, pour le rendre odieux, d'avoir épouſé une Religieuſe ; il dit que celuy qui médit, doit eſtre exempt de tout blâme : & que c'eſt une horrible impudence à Philippes, de luy reprocher un Mariage legitime & ſelon Dieu, luy qui eſt tout couvert de crimes : ſoûtenant, lorsqu'il épouſa l'Infante de Portugal, Mere de Dom Carlos, qu'il eſtoit effectivement marié à Donna Iſabella Oſorio, dont il avoit eu trois Enfans. Qu'il a eſté le Parricide de ſon propre

Fils, pour avoir parlé en faveur des Pays-Bas, & l'empoiſonneur de Madame Iſabelle de France ſa troiſiéme Femme, Fille du Roy de France Henry ſecond : pendant la vie de laquelle il avoit entretenu publiquement Donna Eufraſia, qu'il fit épouſer par force au Prince d'Aſcoli, eſtant groſſe de ſon fait, afin que ſon Baſtard heritaſt des grands biens de ce Seigneur, dont il mourut de déplaiſir, ſi ce ne fut (dit le Prince) d'un morceau plus aiſé à avaler qu'à digerer.

Que depuis, il n'avoit point eu de honte de commettre un inceſte public, épouſant ſa Niece, fille de l'Empereur Maximilian ſecond, & de ſa propre Sœur ; Mais il avoit diſpenſé, dit le Roy ; Oüy du Dieu en Terre, dit le Prince : car le Dieu du Ciel ne luy auroit jamais accordée ; ce ſont les propres termes du Prince.

Que cela eſtoit auſſi étrange qu'inſupportable, qu'un homme noirci d'Adulteres, d'Empoiſonnemens, d'Inceſtes, & de Parricides, luy fit un crime d'un Mariage approuvé de Mr. de Montpenſier ſon Beau-pere, plus grand Catholique en effet, que les Eſpagnols ne le ſont de grimace. Que quand

ſa Compagne auroit fait des Vœux en ſon bas âge : ce qui eſtoit contre les Canons & les Arreſts, ſuivant l'opinion des plus grands hommes : & qu'il n'y auroit point eu pluſieurs proteſtations ; qu'il n'eſtoit pas ſi peu verſé en la bonne Doctrine, qu'il ne ſceuſt que tous ces liens noüez par les hommes, pour des raiſons de pur intereſt, ne pouvoient avoir aucune force devant Dieu.

Sur ce que le Roy le traite d'Etranger : il dit, que ſes Anceſtres ont poſſedé depuis pluſieurs ſiecles des Comtez & des Baronnies en Luxembourg, en Brabant, en Hollande, & en Flandres : & que ceux qui y ont des Terres, ont toûjours eſté tenus pour naturels du Pays.

Que le Roy eſt donc Etranger auſſi bien que luy, eſtant né en Eſpagne, pays naturellement ennemi des Pays-Bas : & luy en Allemagne, pays voiſin & amy de ces Provinces. Mais, (dit le Prince) on dira qu'il eſt Roy : à quoy il répond ; Qu'il ſoit Roy en Caſtille, en Arragon, à Naples, aux Indes, & en Jeruſalem, s'il veut, & Dominateur en Aſie & en Affrique ; Pour luy, qu'il ne reconnoiſt qu'un Duc

& qu'un Comte, dont la puiſſance eſt limitée par les Privileges du Pays que le Roy a jurez. Qu'il faut qu'il apprenne, & les Eſpagnols avec luy, s'ils ne le ſçavent pas : que les Barons de Brabant, quand les Princes manquent de raiſon, leur ont bien fait voir quelle eſtoit leur puiſſance. Il finit ce diſcours, en diſant, que c'eſt une choſe étrange, qu'on luy oſe objecter d'eſtre Etranger au Pays-Bas ; veu que ſes Predeceſſeurs eſtoient Ducs de Gueldres, & poſſedoient de grands biens dans ce Pays, lorſque les Anceſtres du Roy eſtoient ſeulement Comtes de Hasbourg, demeurant en Suiſſe : & lors meſme que leur race eſtoit inconnuë dans le monde.

Le Prince ſoûtient que le deſſein des Eſpagnols a toûjours eſté d'aſſujettir les Provinces des Pays-Bas, & de les gouverner tyranniquement, comme ils font les Indes, Naples, Sicile, & Milan ; ce qu'ayant eſté connû de l'Empereur Charle-quint, il remontra à ſon fils Philippes en ſa preſence, & du vieux Comte de Boſſut, ainſi que de pluſieurs autres ; que s'il ne reprimoit cet orgueïl des Eſpagnols, qu'il ſeroit cauſe de la ruine entiere de ces Provinces : mais que, ny

l'autorité paternelle, ny le bien de ſes affaires, ny la Juſtice, ny ſon Serment, qui retient les plus barbares, n'ont pû retenir cette paſſion violente de les tyranniſer.

Que le Pays accorda un ſecours conſiderable d'argent au Roy: par le moyen duquel, & par le courage de la Nobleſſe de ces Provinces, ayant gagné deux fameuſes Batailles, & fait quantité de priſonniers de la plus haute qualité du Royaume de France, il fit la Paix à Cateau en Cambreſis, qui luy eſtoit auſſi profitable, que deſavantageuſe à ſes ennemis: & que s'il reſtoit au Roy un peu de reconnoiſſance, il ne pourroit nier que le Prince n'ait eſté un des principaux inſtrumens de cette Paix, l'ayant traitée en particulier par ſon ordre, avec le Conneſtable de Montmorency, & le Mareſchal de S. André: le Roy l'ayant aſſuré qu'il ne pourroit jamais luy rendre un ſervice plus grand ny plus agreable, qu'en faiſant cette Paix: voulant paſſer en Eſpagne à quelque prix que ce fuſt.

Mais ces ſecours d'argent, & ces heureux ſuccés obtenus par le Sang de la Nobleſſe des Provinces, furent tenus pour des crimes de Leze-Majeſté: parce

qu'on ne voulut rien accorder, qu'à condition que les Etats generaux s'aſſemblaſſent : & que les ſommes promiſes paſſaſſent par les mains des Commiſſaires du Païs, pour rogner les ongles à ces harpies de Barlaymont, & autres leurs ſemblables : aſſurant que ce ſont là les deux grands crimes qui ont fait naiſtre dans l'eſprit du Roy, & dans ceux de ſon Conſeil, cette haine implacable contre les Flamans.

Le premier de ces crimes fut la demande de l'Aſſemblée des Etats generaux, autant haïs des méchans Princes, parce qu'elle bride leur tyrannie, qu'ils ſont aimez & reverez par les bons Rois, vrays peres du peuple, comme le fondement le plus aſſuré d'un Etat, & le vray repos des Souverains.

L'autre crime eſt d'avoir demandé les Commiſſaires du Païs pour l'adminiſtration des ſommes accordées : le Prince diſant que les mangeurs de peuples reputent leur larcin & leur peculat, un meilleur revenu que celuy de leurs Terres. Que ſe voyant hors d'eſtat de voler impunément, ils cherchent des prétextes en flatant les Princes, pour les enflâmer contre les Sujets : & conclut cet Article, aſſurant les Etats generaux,

(auſquels il s'adreſſe inceſſamment) qu'il a veu leurs actions, qu'il a oüy leurs diſcours, & qu'il a eſté témoin de leurs conſeils, par leſquels ils les dévoüoient tous à la mort, les deſtinant au maſſacre : comme aux Indes, où les Eſpagnols ont exterminé trente fois plus de Peuple qu'il n'y en a dans les Pays-Bas.

Sur ce que le Roy l'accuſe d'avoir fait des brigues, d'avoir gagné les cœurs de ceux qui deſiroient des nouveautez, ſur tout de ceux qui eſtoient ſuſpects de la nouvelle Religion, & d'avoir eſté Autheur de la Requeſte contre l'Inquiſition : il avoüe avoir toûjours eſté de la Religion reformée dans ſon cœur : le Comte Guillaume de Naſſau ſon Pere l'ayant introduite dans ſes Etats. Qu'il avoit appris de la bouche du Roy Henry ſecond, ſervant d'oſtage en France pour la Paix que le Duc d'Albe traitoit pour exterminer tous ceux de la Religion, en France, aux Pays-Bas, & par toute la Chreſtienté : qu'on avoit reſolu d'établir l'impitoyable Inquiſition : par la ſeverité de laquelle on n'avoit qu'à regarder une Image de travers, pour eſtre condamné au feu. Qu'il n'avoit pû ſouffrir que tant de gens de bien, &

de Seigneurs de ſa connoiſſance, fuſſent dévoüez à la mort ; qu'ainſi, il avoit pris une ferme reſolution d'exterminer cette vermine d'Eſpagnols : & que s'il euſt eſté bien ſecondé dans ce juſte & genereux deſſein, on ne ſe ſouviendroit plus d'eux au Pays-Bas, que par leurs oſſemens, & par leurs tombeaux.

Quant à la Requeſte dont on luy faiſoit un crime ; qu'il tient à tres-grand avantage, tant pour ſon honneur & ſa reputation, que pour le ſervice du Roy, & le bien du Pays : d'avoir conſeillé qu'elle fuſt preſentée, comme un moyen aſſuré pour détourner le déluge des maux infinis qui ſurvinrent aprés ; & quant aux Preſches : qu'il conſeilla auſſi à Madame de Parme de les permettre, les choſes eſtant dans un eſtat qu'on ne pouvoit plus les en empeſcher, ſans la juſte crainte d'un manifeſte renverſement.

Quand le Roy dit que la prévoyance de la Ducheſſe de Parme fut ſi grande, qu'il fut contraint de ſortir des Pays-Bas : il dit qu'on diroit vray, ſi on diſoit que ſa tromperie & ſon infidelité, en furent la cauſe ; Qu'un an auparavant, il avoit voulu ſe retirer, & ſe dé-

mettre de ſes Charges : mais que Meſſieurs de Bergues & de Montigny ayant peri en Eſpagne, les gibets eſtant plantez, & les feux allumez de toutes parts; qu'il avoit reſolu de ſe mettre en ſeureté, ſans ſe fier ſur les lettres du Roy, conceuës en des termes honneſtes pour le mieux attraper.

Qu'on s'eſtoit attaqué à ſa perſonne, & à ſes biens ; Que la conſideration des Privileges de l'Univerſité de Louvain, ny du Pays de Brabant, n'avoit pas eu le pouvoir d'empeſcher qu'on ne menaſt ſon Fils priſonnier en Eſpagne ; Que par un traitement ſi injuſte & ſi rigoureux il eſtoit délié de tout ſerment, & bien fondé de faire la Guerre à ſon ennemi : ce qu'on luy reprochoit comme un grand crime.

Qu'on ne luy reprochoit rien, que Henry predeceſſeur du Roy, n'euſt fait: car, tout Baſtard qu'il eſtoit, il ſe rebella contre ſon Prince naturel Dom Pedro Roy de Caſtille & de Leon, qu'il tua de ſa propre main. Si le Roy répond que Dom Pedro eſtoit cruel & tyran: & qu'il poſſede la Caſtille à ce ſeul titre ; pourquoy ne le traitera-t-on pas de la meſme maniere (dit ce Prince) n'y ayant jamais eu de Tyran qui ait violé

violé les Privileges du Pays avec plus d'arrogance, ny qui ait rompu la Foy jurée avec moins de honte que Philippes: & qu'au moins, Dom Pedro n'eſtoit ny parricide, ny inceſtueux, ny homicide de ſa femme; mais quand il prendroit les armes contre le Roy, & qu'il ſeroit né ſon Sujet, il ne feroit rien que ce qu'Albert premier Duc d'Autriche, auparavant Comte de Hasbourg, Predeceſſeur du Roy, avoit fait contre l'Empereur Adolphe de Naſſau ſon Seigneur, l'un de ſes Predeceſſeurs.

Le Prince ſoûtient qu'il y a obligation mutuelle entre les Ducs de Brabant, & leurs Vaſſaux; Qu'ils doivent obeïſſance au Prince: qui de ſon coſté doit conſerver leurs Privileges, dont les principaux ſont; Que les Ducs ne peuvent changer l'eſtat du Païs par aucune Ordonnance. Ils doivent ſe contenter de leur revenu ordinaire. Ils ne peuvent lever de nouvelles impoſitions ſans le conſentement du Païs. Ils ne peuvent faire entrer des gens de guerre dans la Province, ſans l'agrément des Etats. Ils ne peuvent changer le prix des monnoyes; Et enfin, ils ne peuvent prendre aucun priſonnier, ſans information du Magiſtrat du lieu, ny

l'envoyer hors du Pays. Auſſi les Grands de Brabant, qui par prérogative ont la Charge des Armes du Pays, ſont obligez de conſerver & maintenir les Privileges : & ne le faiſant pas, ils doivent eſtre tenus pour parjures, & pour ennemis de leur Patrie. Que le Roy n'a pas violé un des Privileges, mais tous, & une infinité de fois : luy ayant oſté ſes biens, ſes dignitez, & ſon Fils, contre les immunitez ; qu'ainſi il eſtoit abſous du ſerment de fidelité qu'il luy devoit : & par conſequent, en droit de ſe défendre de cette violence par la guerre ; principalement, n'ayant jamais voulu reparer ſes fautes, ayant mépriſé & rejetté les interceſſions de l'Empereur Maximilian, & les ſupplications de ſes Sujets, par la députation des Principaux Seigneurs qu'il a fait mourir contre le droit des gens, par la main du bourreau, & tous les autres qu'il a pû prendre par artifice, s'eſtant fiez en ſes paroles trompeuſes : ce qui le juſtifie ſuffiſamment d'avoir pris les Armes pour ſa conſervation, & pour celle de ſa Patrie. Et bien que la premiere fois il n'ait pû ſe rendre maiſtre des Pays-Bas, comme on luy reproche : il n'y a rien en cela qui ne ſoit arrivé aux plus

grands Capitaines, & au Roy meſme, qui ſouvent eſt entré en Hollande & en Zelande avec de puiſſantes Armées, dont il a eſté chaſſé honteuſement, ſans qu'il y poſſede un ſeul pouce de terre. Et comme par ſon ſerment il veut, qu'en cas de contravention aux Loix, on ne luy obeïſſe plus : pourquoy eſt-il ſi téméraire de dire que le Prince a pris injuſtement les armes.

Sur ce que le Roy dit qu'il a pratiqué de revenir en Hollande & en Zelande ; il répond n'y eſtre venu qu'à l'inſtante priere des principaux de ces Provinces : ce qu'il peut juſtifier par leurs Lettres.

Quand le Roy l'accuſe d'avoir perſecuté les Eccleſiaſtiques, chaſſé les Catholiques, & banni la Religion : le Prince répond que cela s'eſt fait par commun conſentement, pour conſerver leurs Privileges & leur vie contre des gens qui ont fait Serment au Pape, & qui machinent inceſſamment contre la liberté du Pays, & la Religion nouvellement établie : ce qui fut repreſenté au Traité de Paix projetté à Breda, où ce Point touchant la Religion fut juſtifié par l'Arreſté & le Sceau de toutes les Villes : & qu'il

eſtoit injuſte qu'on luy imputaſt ce qui s'eſtoit fait par Ordonnance unanime de tout le Pays.

Quand on luy reproche d'avoir permis la liberté de conſcience : il replique que la lueur des feux qui ont reduit en cendres tant de gens, n'a jamais eſté agreable à ſes yeux, comme elle a réjoüi ceux du Duc d'Albe, & des Eſpagnols : & qu'il a eſté d'avis que ces perſecutions ceſſaſſent.

Il avouë ingenument que le Roy, avant la tenuë des Etats de Gand, & ſon départ pour l'Eſpagne, luy ordonna de faire mourir pluſieurs gens de bien, ſuſpects de la Religion ; Commandement cruel qu'il ne voulut pas executer : au contraire, il les avertit, ne le pouvant faire en bonne conſcience, & voulant plûtoſt obeïr à Dieu qu'aux hommes.

Il dit qu'on a tort de l'accuſer du maſſacre de quelques Eccleſiaſtiques, veu que luy-meſme a fait mourir par la juſtice pluſieurs coupables de ces crimes : & que ceux qui eſtoient de Maiſon Illuſtre, comme le Comte Guillaume de la Mark, convaincus de ſemblables violences, ont eſté punis ſeulement par la priſon, & par la privation

de leurs Charges, en consideration de leurs Alliances.

Sur ce que le Roy dit n'avoir point commandé au Duc d'Albe l'imposition du dixiéme & du vingtiéme denier : le Prince d'Orange répond que son impunité prouve assez qu'il en avoit ordre ; Qu'il ne peut éviter le nom de tyran, ayant commandé ce tribut, ou n'ayant pas puni une si grande audace commise contre son gré. Il ajoûte que le Duc n'estoit pas si impertinent d'oser établir une si cruelle imposition sans un commandement exprés, & souvent reïteré : qu'autrement il n'auroit pas condamné le Bourguemestre d'Amsterdam à vingt-cinq mille florins d'amende, pour s'estre opposé à la levée de ce dixiéme denier.

Que le Roy eust bien mieux fait de conserver la Goulette & le Royaume de Tunis, que l'Empereur avoit conquis sur le Turc, & qu'il préferoit à ses autres Victoires : que de faire une guerre injuste à ses Sujets ; mais que cette rage & cette fureur qui le transportent, luy aveugloient les yeux pour ne pas voir ce mal, & l'entendement pour ne le pas comprendre : ayant mieux aimé faire voir son impuissance

contre ſes propres Sujets, que d'employer ſes forces contre l'ennemy du nom Chreſtien. Il ajoûte, que comme Annibal avoit juré la ruine des Romains ſur l'Autel de ſes Dieux; que le Duc d'Albe avoit auſſi juré la deſtruction des Pays-Bas: ce qui ſe prouve aſſez par les cruautez qu'il y a exercées. Que ſi on connoiſt le Maiſtre par ſes Serviteurs, on doit bien connoiſtre le naturel du Roy, & ſon inclination pour le Pays, par la tyrannie de ce Miniſtre impitoyable.

Quand le Roy dit qu'il a diſpenſé du Pape pour ne pas garder ſon Serment; le Prince répond que le Roy ne conſidere pas qu'en meſme-temps, ſes Sujets, en ne le gardant pas, eſtoient déliez du Serment d'obeiſſance qu'ils luy avoient juré. Il ajoûte que le Duc d'Albe eſtoit preſt de faire pendre les principaux de Bruxelles, qui s'oppoſoient à la levée du dixiéme denier: qu'il avoit ordonné au bourreau d'appreſter dix-ſept cordes; que le *Dictum* de la Sentence eſtoit écrit, & les ſoldats Eſpagnols preſts à prendre les armes pour ſoûtenir cette execution, lorſque les heureuſes nouvelles de la priſe de la Brille arriverent, qui les ſauverent du gibet,

Parlant de l'Edit perpetuel, il dit qu'il se fit avec Dom Jean, contre son avis, & celuy des Etats de Hollande & de Zelande, par l'artifice des Espagnols. Qu'il n'y avoit de difference entre le Duc d'Albe, le Commandeur de Requesens, & Dom Jean, sinon qu'il estoit moins dissimulé qu'eux, & qu'il ne pouvoit pas cacher si long-temps son venin, que les autres : ayant les mesmes ordres que les précedens Gouverneurs, d'opprimer le Pays : ce qui a esté rendu public par les Lettres interceptées, qui n'ont pas esté contestées.

Quand on luy dit qu'il a rompu la pacification de Gand, & l'Edit perpetuel : il répond que ce sont les Espagnols qui ne remettoient personne en possession de leurs biens & de leurs Charges, & qui retenoient les prisonniers. Que le Roy avoit commandé à Dom Jean, de n'observer point cette Paix, comme on le voit par les Lettres interceptées ; & que quand Dom Jean la jura, ce fut à condition qu'il l'observeroit jusqu'à ce qu'il s'en repentist, dont il s'expliqua à quelques-uns des Etats ; ainsi, la Paix de Gand, & l'Edit perpetuel estant violez : qu'il estoit au pouvoir des Etats de se précauti on-

ner, en expliquant, augmentant, & changeant le Traité pour leur ſureté, & pour leur bien.

Que s'il y a eu quelques inſolences de la ſoldateſque dans ſes Gouvernemens : qu'elles luy ont fort dépleu : & que ce ne ſont que des roſes, au prix des excés intolerables commis par les Eſpagnols.

Le Prince ſe plaint de la trahiſon de pluſieurs Seigneurs & Gentils-hommes au Pays, qui ont préferé leurs intereſts particuliers, à la tyrannie Eſpagnole, au bien de leur Patrie, qu'ils ont dechirée par leur diviſion, & qu'ils pouvoient rendre fleuriſſante par la concorde. Et s'emportant contre l'infidelité de ces faux Freres, qui ſe nommerent mal-contens : il dit qu'on ne ſçauroit aſſez s'étonner de l'inconſtance & de la vanité de leurs differentes reſolutions : Ils ſervent, dit-il, le Duc d'Albe & le Commandeur, comme Valets, & me font la guerre à toute outrance. Peu aprés ils traitent avec moy, ils ſe reconcilient, & ſe déclarent ennemis des Eſpagnols. Dom Jean vient, ils le ſuivent, ils machinent ma ruine. Quand Dom Jean manque ſon entrepriſe ſur Anvers, ils le quittent, ils me

rappellent. Je ne ſuis pas plûtoſt venu, que contre leur ſerment, ſans me rien communiquer, ils appellent l'Archiduc Mathias. Eſt-il, venu, ils le laiſſent; & ſans l'avertir, vont querir le Duc d'Anjou, auquel ils promettent merveilles: & auſſi-toſt ils l'abandonnent, & ſe joignent au Duc de Parme; Sur quoy il s'écrie. Y a-t-il flots de la Mer plus inconſtans, ny d'Euripe plus incertain, que la legereté de ces gens-là, qui ont conſenti à cette Proſcription: moy qui ſuis cauſe, par ma fermeté & par mon courage, qu'ils ont eſté remis dans leurs biens & dans leurs Charges.

Quand on luy dit qu'il a brigué les Gouvernemens de Brabant & de Flandres: il répond en un mot qu'il n'a eu ces Emplois qu'à la priere des Etats, & par une approbation generale.

Quand on veut le rendre odieux, en diſant qu'il charge le peuple d'impoſitions: il répond qu'elles ſont miſes par les Etats, du conſentement des peuples; & que, ſi le Roy en met bien de ſi exceſſives ſur ſes Sujets, pour opprimer la Hollande & la Zelande, & autres Provinces Unies; pourquoy ne leur ſeroit-il pas permis d'en mettre ſur eux, pour ſe garantir de la tyrannie Eſpagnole?

Quand on blâme le Prince d'avoir osté dans les Villes des Officiers bien affectionnez au Roy : il dit que c'estoit le blâmer d'avoir chassé de bons ennemis du Pays : & qu'ainsi, il a bien fait de les chasser.

Quand le Roy luy objecte comme un grand crime, le credit qu'il a parmy le peuple : il dit que cela luy est honorable, qu'il l'ait pris pour son défenseur contre sa cruelle tyrannie, qui a allumé une haine tres-juste dans tous les cœurs.

Quand on luy reproche qu'il hait la Noblesse. Oüy répond-il, celle qui ayant dégeneré de ses Ancestres, & ne suivant pas leurs traces genereuses, trahit sa Patrie, & se joint à ceux qui la persecutent.

Quand le Roy dit que la Paix traitée à Cologne par l'entremise de l'Empereur Rodolphe a esté jugée raisonnable de toutes personnes de bon sens: le Prince dit qu'il s'ensuit de là, que tous ceux qui l'ont jugée déraisonnable & captieuse, sont dépourveus de raison & de jugement ; Car, qu'elle apparance, dit-il, qu'un peuple travaillé & appauvri d'une si longue guerre, refusast une Paix équitable avec

ſon Prince, à moins qu'elle ne luy paruſt un appas pour le ſurprendre. Que cette Paix projettée à Cologne leur eſtoit pire que la guerre : & que le miel d'une langue traiſtreſſe, eſt toûjours plus dangereux que la pointe des épées. Que ſi l'Empereur a cru cette Paix raiſonnable ; qu'il en a eſté perſuadé par les traiſtres de la Patrie.

Quand on luy objecte l'union d'Utrecht comme le plus grand des crimes, & qu'on la trouve mauvaiſe ; il dit que tout ce qui eſt bon aux Etats, paroiſt tres-mauvais aux Eſpagnols : & que ce qui eſt ſalutaire aux oppreſſez, eſt mortel aux fauteurs de la tyrannie. Que leurs ennemis avoient fondé toute leur eſperance ſur la diviſion ; contre laquelle il n'y a point de remede ſi ſpecifique, qu'une bonne union ; ny d'antidote plus certain contre la diſcorde, que la concorde, qui a fait évanoüir toutes leurs intrigues & toutes leurs intelligences. Il avouë avoir eſté l'Auteur de cette union : & le dit ſi haut, qu'il ſouhaite que non ſeulement l'Eſpagne, mais toute l'Europe l'entende ; Surquoy il exhorte les Etats de la bien conſerver, & d'executer ce que ſignifie le trouſſeau de

fléches liées d'un seul lien qu'ils portent dans leurs Armes ; Qu'il ne rougira jamais d'une action si utile à la conservation de leur liberté : & que tout au contraire, il s'en glorifie.

Quand on luy reproche d'avoir chassé les Ecclesiastiques : il dit qu'il n'en a chassé aucun, qu'aprés que le Comte de Renneberg George de Lalain, Gouverneur de Frise, se fut emparé de Groningue par trahison & par le massacre des principaux Bourgeois : entr'autres du Bourguemestre Hillebrand, qui avoit tout credit dans la Ville, le caressant pour l'attraper, & ayant mesme soupé avec luy la veille de cette infame surprise ; Ne pouvant luy estre reproché que dans les troubles suscitez par les Espagnols, on ait jamais trempé les mains dans le sang des Confederez, qui se reposoient sur la foy promise.

Quand on accuse le Prince d'avoir chassé du Pays quelques Nobles, il denie d'en avoir chassé un seul : mais qu'ils se sont retirez volontairement par la terreur de leurs consciences, ayant ouvertement machiné la ruine de leur Patrie ; & plust à Dieu, ajouste-t-il, que leurs semblables les sui-

viſſent, pour délivrer la Republique de toute crainte.

Le Prince d'Orange dit, que c'eſt une choſe ridicule de l'appeller hypocrite : luy qui n'a jamais uſé de diſſimulation avec les Eſpagnols ; Que leur eſtant encore ami, il leur a toûjours parlé franchement : & qu'il leur a prédit, tant de bouche, que par écrit, qu'ils filoient la corde de leur ruine par ces cruelles perſecutions. Qu'ayant eſté forcé de devenir leur ennemy, pour ſoûtenir la liberté du Païs : quelle hypocriſie peuvent-ils avoir remarquée en luy ? ſi ce n'eſt, qu'ils appellent hypocriſie, de leur faire la guerre ouverte, leur prendre des Villes, les chaſſer hors du Païs, & leur faire ſans déguiſement, tout ce que permet le droit d'une juſte guerre. Que ſi on veut lire la défenſe qu'il publia il y a treize ans, pour juſtifier ſa priſe d'armes : on y trouvera des lettres d'un Roy trompeur & hypocrite, qui penſoit le ſurprendre par ſes paroles captieuſes, comme il penſe à preſent l'étonner par ſes menaces.

Quand le Roy Philippes appelle le Prince d'Orange deſeſperé comme un Caïn & comme un Judas : il dit que

c'eſt autre choſe, de ſe défier de la grace de Dieu, qui ne peut mentir: & de ne pas croire aux paroles d'un homme trompeur & infidelle; témoins les pauvres Moriſques de Grenade, ainſi que les Comtes d'Egmont & de Horn, & pluſieurs autres; Que la chûte de Caïn & de Judas, fut le deſeſpoir cauſé par des crimes énormes, où il n'eſt pas reduit: ſa conſcience ne luy reprochant rien; mais qu'on remarque le ſtyle des deſeſperez dans cette proſcription Turqueſque & barbare.

Quand il l'accuſe d'eſtre défiant, & qu'il dit que la défiance eſt une choſe ordinaire aux méchans: il fait une Apoſtrophe au Cardinal de Granvelle (qu'il tenoit l'Auteur de cette proſcription) & luy parle de cette ſorte; Et toy Cardinal, qui as tant perdu de temps au College, ſi tu n'appelles devenir ſçavant, que d'eſtre dés ſa jeuneſſe inſtruit à mentir & à tromper? que répondras-tu à cet Orateur ſententieux, & amateur de ſon Pays, quand il dit que la meilleure & la plus grande fortereſſe que peut avoir un peuple libre contre un tyran, c'eſt la défiance? ce qui eſtoit allegué contre

un autre Philippes petit Ecolier en tyrannie, au prix de ton Dom Philippes, qui surpasse les plus grands tyrans; sa tyrannie ne pouvant estre represéntée par aucune Philippique, non pas mesme par celle qu'on appelle divine. Tu y aviseras: & cependant, dit le Prince, je diray, j'écriray, & je feray graver par tout cette belle & utile Sentence; & plust à Dieu, dit-il, que je fois mieux creu, que Demosthene ne le fut de son Peuple: lequel se laissant amuser par des broüillons & par des trompeurs semblables à toy, fut enfin ruiné de fonds en comble.

Quand le Roy luy reproche d'avoir refusé de grands avantages, pour se retirer en Allemagne, & pour abandonner les Etats: il répond qu'on ne peut assez admirer la sottise & l'impertinence Espagnole, qui l'éleve en voulant le rabbaisser & le noircir, disant qu'il a préferé le salut des Etats, & leur liberté, à son repos, & au Pays de sa naissance. Qu'il souhaiteroit bien estre délivré de tant de peines & de traverses, joüir paisiblement de ses biens, & de la presence de son fils: mais que cela ne se pouvant sans se parjurer, sans trahir les Etats, sans

violer la foy donnée, & sans les abandonner à la cruauté de leurs ennemis mortels; Qu'il ne pouvoit, ny pour les biens, ny pour la vie, ny pour femme, ny pour enfans, consentir à les laisser en proye, & à les voir déchirer par les dents sanglantes des Espagnols. Et conclud que c'estoit-la un grand crime, de luy reprocher qu'il est homme de bien, loyal, constant, & inébranlable contre les vents des promesses, aussi-bien que contre les flots des menaces. Le Prince dit que sur ces fausses accusations, le Roy & les Espagnols ont fondé cette cruelle proscription pleine de calomnies, d'injures, & d'imprécations inconcevables, qui ne l'étonne non plus, que les fulminations que le Pape Clement VII. lança contre Philebert Prince d'Orange: qui pour tout cela, ne laissa pas de le faire son prisonnier.

Enfin, il dit aux Etats, & à toute l'Europe, que tout Espagnol ou Espagnolisé, qui dit ou dira comme fait cette proscription, qu'il est méchant & traistre, en amenty, a parlé faussement, & contre la verité, pendant que les Espagnols luy interdisent l'eau & le feu, il ne laissera pas, en dépit de leur

de leur rage, avec l'aide de ſes amis; de vivre tant qu'il plaira à Dieu, qui a ſeul en ſa puiſſance ſa vie & ſa mort: & qui a compté tous les cheveux de ſa teſte: Quant aux biens qu'il poſſede, qu'il eſpere, Dieu aidant; qu'ils leur coûteront ſi cher à les avoir; qu'ils en chercheront allieurs à meilleur marché; & que; quant à ceux qu'ils luy retiennent injuſtement; qu'il eſpere les en dépoſſeder; & que jamais ils n'ont ravi de bien à un pauvre Prince, qui leur peſe davantage.

Sur ce que le Roy promet vingt-cinq mille écus à celuy qui amenera le Prince mort ou vif, de l'ennoblir pour une action ſi genereuſe; s'il n'eſt pas Gentil-homme, avec remiſſion des crimes les plus énormes qu'il pourroit avoir commis; Il répond, que ſi un Gentil-homme avoit fait une ſi méchante action; aucun honneſte homme ne voudroit jamais boire ny manger avec ce ſcelerat, ny meſme le ſouffrir en ſa preſence. Que ſi les Eſpagnols tiennent ces gens-là pour Nobles, & que ce ſoit-là le chemin de l'honneur en Caſtille, il ne s'étonne plus ſi tout le monde croit la pluſpart des Nobles d'Eſpagne, eſtre iſſus du

ſang des Maranes, & des Juifs : & qu'ils auroient herité cette vertu de leurs Anceſtres, qui vendirent la vie de noſtre Sauveur à beaux deniers comptans. Sur cela, le Prince s'écrie que Dieu qui eſt juſte, a oſté l'entendement au Roy : qui par l'ennobliſſement des méchans, & par la remiſſion des plus grands crimes, veut opprimer le défenſeur de la liberté d'un Peuple tyranniſé ; & qu'il n'a point de honte de meſler parmy tant de promeſſes abominables, le nom de Dieu, dont il ſe dit le Miniſtre, s'attribuant non ſeulement le pouvoir de permettre ce que Dieu défend mais meſme ; de le recompenſer à prix d'argent, de Nobleſſe, & de la remiſſion de tous crimes.

Le Prince conclud, en exhortant les Etats de ſe tenir bien unis, & de ne ſe pas laiſſer ébloüir aux fauſſes loüanges que le Roy donne à ceux qui les ont abandonnez contre leur ſerment, pour ſemer la diviſion entr'eux : ſon ennemi publiant n'en vouloir qu'à luy ſeul, comme à l'Auteur des troubles & de la guerre, qui ſera eternelle tant qu'il vivra : faiſant comme les loups dans la Fable, qui témoignoient n'en

vouloir qu'aux chiens, gardiens des troupeaux, pour dévorer aprés les brebis à leur aise; mais que pour marquer la dissimulation du Roy, & sa cruauté, que lorsqu'il fut absent en Allemagne, le Pays ne fut pas moins persecuté: qu'on ne noyoit pas moins: qu'on ne pendoit pas moins: qu'on ne brûloit pas moins: & que la liberté du Pays estoit bien maintenüe par ce doux personnage le Duc d'Albe. Que le but principal du Roy estoit d'exterminer la Religion, qui seule maintient cet Etat, sans laquelle il ne dureroit pas trois jours: ceux de leur croyance ne pouvant avoir aucune confiance aux Espagnols, ny aux Papistes.

Il repete encore que l'union & la Religion le peuvent garantir & défendre de tous leurs Ennemis, & finit en disant, qu'il voudroit leur pouvoir acquerir le repos par son exil, & par sa mort mesme; Que cet exil luy seroit fort doux, & sa mort fort agreable: mais s'ils croyoient que sa vie pust servir à défendre leur liberté, qu'il leur offroit ses moyens, son industrie & son sang mesme, qu'il répandroit volontiers jusqu'à la derniere goutte pour leur conservation.

Les Etats Generaux déclarent le Prince d'Orange accuſé à tort.

Le Prince d'Orange euſt bien ſouhaité que les Etats Generaux euſſent fait imprimer ſon Apologie en leur nom : mais quelques Provinces ne le jugerent pas à propos, la trouvant un peu trop piquante, & n'ayant pas connoiſſance des crimes imputez au Roy. Ainſi ils ſe contenterent de declarer par une Ordonnance : que le Prince eſtoit accuſé à tort : qu'il avoit accepté le Gouvernement à leur inſtante priere : & luy offroient une Compagnie de Cavalerie entretenüe, pour plus grande ſeureté de ſa perſonne : le priant de continuer à maintenir leur liberté, & luy promettant toute obeïſſance & déference à ſes ordres & à ſes conſeils, qu'ils reconnoiſſoient n'avoir eu autre fin que leur ſalut.

Premiere ſurpriſe de Breda ſur les Etats.

Un peu aprés l'an 1581. la Ville & le Chaſteau de Berda furent ſurpris ſur les Etats par Claude de Barlaymont Comte de Haute-Penne, par le moyen du Baron de Freſin, qui eſtoit priſonnier dans la Place par ordre des Etats, ſoupçonné d'avoir intelligence avec les Eſpagnols ; & cela ſe trouva ſi veritable, que tout priſonnier qu'il eſtoit, il fit ſurprendre la Place par un ſeul ſoldat de la Garniſon qu'il avoit ga-

gné : ce qui fut une grande perte au parti des Etats, & un grand déplaiſir au Prince d'Orange : cette groſſe Ville & ſon Territoire eſtant de ſon Patrimoine.

Il ne faut jamais mettre de priſonniers dans les Villes frontieres.

Cela fait voir qu'on ne doit jamais mettre aucun priſonnier dans les Places frontieres, mais au cœur du pays : car comme ils ne ſongent à autre choſe qu'à ſe mettre en liberté, & que toutes leurs penſées n'ont pour but que cette fin, il n'y a invention qu'ils ne cherchent pour y parvenir ; c'eſt nourrir le Serpent dans ſon ſein, & il ne faut que corrompre une Sentinelle pour faire prendre une Forteresſe imprenable, l'ennemi eſtant dans le voiſinage, qu'on peut faire venir à point nommé pour la bombarder, ou pour l'eſcalader.

Gand euſt eſté ſurpris par Mr. de Rantzau priſonnier dans le Chaſteau, ſi Mr. de Noyers ne l'euſt empeſché.

En noſtre temps, on auroit veu un bel exemple d'une ſurpriſe de cette nature, au grand avantage des Armes de France, ſi la haine & la vangeance n'euſſent eu plus de pouvoir ſur l'eſprit d'un Miniſtre, que la gloire de ſon Maiſtre, & le bien de ſon Royaume : mais ce myſtere eſt demeuré caché juſques icy par la terreur qu'on avoit de ſon reſſentiment, gouvernant toutes choſes

avec une autorité absoluë dans les dernieres années de la vie de Mr. le Cardinal de Richelieu.

Voicy ce que c'est. Aprés la deffaite de Honnecourt, arrivée au mois de May 1642. Dom Franciſque de Mello Gouverneur des Pays-Bas mit pluſieurs priſonniers de qualité dans le Chaſteau de Gand, au nombre de ſoixante-dix ; dont les principaux eſtoient Monſieur le Comte de Rantzau, depuis Mareſchal de France, Monſieur le Marquis de Rocquelaure, preſentement Duc & Gouverneur de Guyenne, Monſieur le Marquis de Saint Maigrin, mort à la journée de Saint Antoine, & le ſieur de Laleu Capitaine dans le Regiment de Piedmont, qui mourut depuis à Cremone, commandant l'Infanterie Françoiſe de l'Armée d'Italie. Ce Monſieur de Laleu eſtoit originaire de Lyon, d'une naiſſance mediocre, mais d'une fidelité & d'une valeur extraordinaire, qui luy pouvoient faire eſperer les emplois les plus relevez de la guerre. Monſieur de Rantzau, impatient dans ſa priſon, avoit eu permiſſion des Eſpagnols d'envoyer en France Monſieur de Laleu pour propoſer quelque échange des priſonniers faits de part

& d'autre ; Mais pendant ſon ſejour à la Cour, où la multiplicité des affaires empeſchent d'eſtre promtement expedié, & où Monſieur de Noyers, qui le haïſſoit, ne ſe tourmentoit gueres de ſa délivrance : Monſieur de Rantzau s'ennuyoit mortellement de ce que Monſieur de Laleu tardoit tant à revenir ; & comme en ce temps-là il avoit un continuel commerce de lettres avec moy, qui luy rendois à la Cour tous les bons offices dont j'eſtois capable, pour l'amitié que je luy portois, & pour l'eſtime que je faiſois alors de luy : il ſe plaignoit extraordinairement en toutes ſes lettres, de ce qu'on retenoit Monſieur de Laleu un ſi long-temps, ſa preſence luy eſtant tres-neceſſaire pour un grand deſſein qu'il diſoit avoir en teſte. A la fin, vaincu par ſon impatience, il m'écrivit une longue lettre en chiffre, partie en Latin, partie en François : par laquelle il me mandoit qu'il n'y avoit rien de ſi aiſé à ſurprendre que la Citadelle de Gand, par le moyen des Hollandois qui en eſtoient voiſins : & que le Prince d'Orange pouvoit s'en approcher avec un Corps d'Infanterie, ſans donner le moindre ombrage ; & enfin, me prioit d'aller

introitum in Caſtellum, ut vinum ſuum qui certo privilegio nullum Regi ſuo tributum pendit maximo lucro vendere poſſit. Et comme la meſure qui coûte quinze ſols à la Ville, ne vaut que ſix ſols dans le Château, il y a toûjours cinq ou ſix cens perſonnes, Bourgeois & Etrangers, hommes & femmes, qui boivent, & qui ne ſont, ny queſtionnez; ny viſitez. Si vous conſiderez toutes ces circonſtances, & ce qui arriva à la ſurpriſe de Breda & d'Amiens, vous trouverez icy l'occaſion plus belle, & la poſſibilité bien plus vray-ſemblable, & plus aiſée.

Lors le Comte de Salazar.

Pour haſter une affaire ſi importante, je fus trouver Mr. de Noyers, qui eſtoit alors à Chaume en Brie avec le Roy, pour veiller à la conſervation de M. le Cardinal de Richelieu, qui eſtoit demeuré derriere aux eaux de Bourbon, en grande défiance de ſon Maiſtre, & de pluſieurs qui l'approchoient; mais ce Miniſtre m'ayant dit qu'il donneroit ordre à cela, & commandé de n'en parler à perſonne, je me retiray, ayant aſſez remarqué à ſa mine, & à ſon diſcours, que cette propoſition, quoy qu'avantageuſe, ne luy eſtoit pas agreable, venant d'une perſonne odieuſe.

Ie porte cette Lettre à Mr. de Noyers

Pays-bas, rompirent son Sceau & ses Armes, & ordonnerent qu'on n'eust plus à le reconnoistre pour Prince: & qu'on leur fit serment de fidelité.

le Roy d'Espagne déchû de la Souveraineté des Provinces.

Cette Ordonnance portoit au commencement; Qu'un Prince est établi de Dieu, Chef de ses Sujets, pour les déffendre de l'oppression, comme un Pasteur est mis pour garder son Troupeau; & que quand un Prince les opprime, ils peuvent prendre un autre Seigneur pour les gouverner en justice selon leurs Privileges. Le reste n'est qu'une longue narration des cruautez & infractions de leurs Privileges, par le Roy & par ses Ministres, qui les a forcez de recourir à un autre Prince.

Prise de Tournay par le Duc de Parme, où la Princesse d'Espinoy reçoit un coup de Mousquet

En ce mesme temps, le Duc de Parme prit Tournay sur les Etats, nonobstant la vigoureuse défense de Marie de Lalain Princesse d'Espinoy, sœur d'Emanuel de Lalain Seigneur de Montigny, l'un des principaux mal-contens. Elle se montra fort courageuse pendant ce Siege, exhortant les Soldats & les Bourgeois à une vigoureuse défense; & s'exposant si fort aux lieux les plus perilleux, qu'elle receut un grand coup d'arquebuse au bras. Cette Dame, qui merite d'avoir place parmy les

Heroïnes, mourut l'année d'aprés à Anvers, fort regrettée des Etats generaux, pour ſon courage & pour ſa conſtance à ſoûtenir leur parti.

Le Duc d'Anjou paſſe en Angleterre, & de là en Zelande.

Un peu aprés, le Duc d'Anjou paſſa en Angleterre, pour avoir le Conſeil de la Reine Elizabeth ; & meſme pour tâcher de ſe marier avec cette Princeſſe : y ayant eu un Contrat pour cela, & s'eſtant donnez des bagues l'un à l'autre. Mais cette Reine ayant trouvé diverſes excuſes pour ne le pas accomplir, elle ſe contenta de l'aſſiſter d'argent pour ſon voyage des Pays-Bas : & de l'y faire accompagner par le Comte de Leyceſtre, & par l'Admiral Havart, tous deux Chevaliers de la Jartiere, & par cent autres Seigneurs & Gentils-hommes qualifiez, qui avoient une ſuite de cinq cens perſonnes.

Il paſſa au cœur de l'hyver de l'an 1582. d'Angleterre en Zelande, ſur les Vaiſſaux de cette Princeſſe: arriva à Fleſſingue; & à cauſe du grand froid qu'il faiſoit, fut à pied à Middelbourg Capitale de Zelande, qui n'en eſt qu'à une lieuë, où il fut receu & traité magnifiquement. Le Prince d'Orange, & le Prince d'Eſpinoy eſtoient allez au devant de luy. Auſſi-

toſt, ſe ſervant de cinquante Navires qu'on luy avoit preparez, il ſe tranſporta à Anvers, où cette puiſſante Ville le receut avec un éclat & une pompe ſurprenante. Tous les Quays eſtoient parez de la Bourgeoiſie en armes. La pluſpart eſtoient ſuperbement veſtus, & avoient des armes dorées. Il y avoit des Arcs de Triomphe de tous coſtez, tres-richement ornez, avec de belles Inſcriptions. Ce Prince marcha ſous un Dais de drap d'or, depuis le Port juſques à la Place. On y avoit élevé un theatre, où il y avoit un Trône deſſus. Là, le Prince d'Orange l'ayant reveſtu du Bonnet & du Manteau Ducal de velours rouge cramoiſi doublé d'hermines, il jura publiquement en preſence des Etats & des Officiers de la Ville, & d'un peuple infini, accouru de toutes parts pour voir un ſpectacle ſi extraordinaire, qu'il obſerveroit regulierement le Traité fait avec luy, & les Privileges du Pays; & qu'il ne les gouverneroit pas ſelon ſa volonté, mais en équité & en juſtice. Aptés, les Etats & les Magiſtrats d'Anvers luy jurerent fidelité & obeïſſance, comme à leur Prince Souverain. Mais cette réjoüiſſance publi-

Le Duc d'Anjou va à Anvers; où il eſt declaré Duc de Brabant, & reçû magnifiquement.

que fut bien-toſt troublée par une entrepriſe qui éclata ſur la perſonne du Prince d'Orange. Un certain Javregny Eſpagnol de la Province de Biſcaye, Facteur d'un Marchand nommé Anaſtre, pouſſé par la recompenſe que promettoit la proſcription, luy tira un coup de piſtolet chargé d'une ſeule balle, qui luy donnoit ſous l'oreille droite, & ſortoit par la jouë gauche, luy caſſant quelques dents dans la bouche. D'abord on crut que c'eſtoit les François qui eſtoient Auteurs de cet attentat : mais le meurtrier ayant eſté tué par les Hallebardiers du Prince, & s'eſtant trouvé des papiers dans ſes poches qui faiſoient voir qu'il eſtoit Eſpagnol, le monde fut détrompé de ſon erreur : & le peuple, qui avoit couru aux armes pour ſe vanger des François, au Cloiſtre S. Michel, où logeoit le Duc d'Anjou, ſe retira chez ſoy. Le Prince d'Orange, pour appaiſer cette émeutte, écrivit au Migiſtrat d'Anvers un billet de ſa main avec toutes les peines du monde, pour montrer que cet aſſaſſinat venoit des Eſpagnols.

Le Prince d'Orange eſt bleſſé d'un coup de piſtolet par un Eſpagnol

Douleur que témoigne Anvers

On ne peut bien exprimer la douleur que cette grande Ville reſſentit de la bleſſure du Prince. Auſſi-toſt on or-

donna des Prieres publiques. Tant qu'il fut en peril, tout le monde ne partit point des Egliſes, pour demander ardemment ſa gueriſon, par des vœux qu'on faiſoit continuellement à Dieu. Et lorſqu'il fut hors de danger, on celebra un jeune general ; & toute la journée fut employée à remercier Dieu de leur avoir redonné le Pere de la Patrie.

de la bleſſure du Prince d'Orange.

Quand le Prince d'Orange fut en eſtat de marcher, le Duc d'Anjou le mena à Gand & à Bruges, où il ſe découvrit une autre grande conjuration contre ces Princes. Le Chef eſtoit Nicolas Salcede Eſpagnol, qui confeſſa avoir receu quatre mille écus du Duc de Parme pour faire mourir par poiſon ou autrement le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange ; & qu'il les ſuivoit pour tâcher d'executer ſon mauvais deſſein. François Baza Italien, natif de Breſſe, l'un de ſes complices, qui fut auſſi arreſté, confeſſa la meſme choſe : mais avant d'eſtre executé, il ſe tua d'un couteau, pour éviter la rigueur du ſupplice qu'on luy preparoit. Salcede fut mené à Paris : où par Arreſt de la Cour du Parlement, il fut tiré à quatre chevaux en Place de Gréve.

Conjuration de Salcede Eſpagnol contre le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange.

Il eſt mené à Paris, où par Arreſt il fut tiré à quatre chevaux.

Salcede accuſe Mr. de Villeroy inutilement.

Ce malheureux Salcede ſe voyant priſonnier dans la Conciergerie, chargea Mr. de Villeroy, eſperant que l'accuſation de ce grand Homme qu'il vouloit rendre complice de ſon crime, le ſauveroit, ou éloigneroit du moins le ſupplice qu'il meritoit; mais on n'ajoûta aucune foy à une accuſation ſi diabolique, contre le Miniſtre le plus intelligent & le plus zelé au bien de l'Etat, qui ait jamais conduit cette Monarchie. Auſſi on doit dire à ſon honneur, qu'il l'a empeſchée pendant les fureurs de la Ligue, de tomber entre les mains des Etrangers; & que l'ayant gouvernée cinquante ans durant, il eſt mort moins riche à la fin, qu'au commencement de ſon Miniſtere. Son Pere avoit eſté auſſi Secretaire d'Etat, & ſon Ayeul de meſme nom de Neuvile, le fut auſſi ſous François premier, & Sur-Intendant des Finances.

Entrepriſe d'Anvers par le Duc d'Anjou. Il la manque avec perte des ſiens.

Le Duc d'Anjou imitant Roboam, qui ſe perdit en ſuivant l'avis des jeunes gens: conſeillé par Meſſieurs de Fervacques, de ſaint Aignan, de la Rochepot, & autres jeunes teſtes qui le gouvernoient: ſans en rien communiquer au Prince d'Orange, au Duc de Montpenſier, au Comte de Laval, ny

à d'autres

à d'autres Seigneurs, capables de luy donner de bons avis : resolut, contre son serment, & contre toute justice, de se saisir en mesme jour des principales Places des Pays-Bas : comme de Dunkerque, de Dendermonde, de Bruges, & d'Anvers mesme, ne pouvant souffrir la grande autorité du Prince d'Orange, ny d'avoir un Gouvernement si limité, se plaignant de n'estre Souverain que de nom. Il alleguoit mesme, pour marque de son juste mécontentement, & pour sa justification : que le peuple d'Anvers estoit venu avec des armes en son hostel pour le tuer, & que s'estant revolté contre luy, par une action si temeraire, il estoit déchargé de son serment. Il se saisit donc de Dunkerque, de Dendermonde, & autres Places : mais il manqua Bruges, & Anvers mesme, lorsqu'il croyoit l'avoir en sa puissance ; car bien qu'il eust fait entrer dans la Ville dix-sept Compagnies de gens de pied, suivies de toute son Armée, qu'il avoit fait approcher des murailles, sous prétexte d'en faire la reveüe : les Bourgeois qui coururent promtement aux armes, firent une si genereuse resistance, que les François s'estant retirez en desordre,

vers la Porte par laquelle ils avoient entré, il s'en fit là un si grand carnage, qu'il fut impoſible à ceux de dehors de ſecourir ceux de dedans, y ayant une montagne de corps entaſſez les uns ſur les autres, qui boûchoient l'entrée & la ſortie aux François, dont il y en eut plus d'étouffez que de tuez. En cette ſanglante occaſion, nommée l'entrepriſe d'Anvers, il n'y eut que quatre-vingt-trois Bourgeois de tuez, & quinze cens François, entre leſquels il y avoit plus de trois cens Gentils-hommes, qui tous furent enterrez peſle-meſle dans une grande foſſe; & comme ceux de ce Pays-là, qui ſont du naturel des Allemans, font toûjours des ſupputations ſur les nombres, dans les évenemens extraordinaires, ils remarquerent que cette délivrance arriva l'an 1583. dans lequel nombre ſe trouvoit au juſte, celuy de quatre-vingt-trois Bourgeois, & de quinze cens François qui furent tuez ce jour-là.

Le Duc d'Anjou rend aux Etats les Places qu'il leur avoit priſes, & ſe retire en

Le Duc d'Anjou ayant manqué ſon entrepriſe, rendit par Traité fait avec les Etats, les Places dont il s'eſtoit emparé; & s'en eſtant auſſi-toſt retourné en France, mourut de chagrin en ſon Appanage de Chaſteau-Thierry, au commencement

de l'année ſuivante, en reputation d'un Prince de naturel inquiet & variable.

Frante où il mourut l'an 1584.

Les Flamans crûrent que le Prince d'Orange s'eſtoit entendu avec les François, pour ſurprendre Anvers ; & ſes ennemis & ſes envieux (dont les Grands hommes ne manquent jamais) ſe ſervirent de ce faux prétexte pour diminuer ſon grand credit : de meſme que de ſon quatriéme Mariage avec Loüiſe de Colligny, fille de l'Admiral de Chaſtillon, qu'il épouſa aprés qu'il eut perdu ſa troiſiéme Femme Charlotte de Bourbon, qui mourut à Anvers un peu aprés qu'il fut gueri de ſa bleſſure : ce qui faiſoit voir, à leur dire, ſon penchant pour la nation Françoiſe, qui eſtoit pour lors en execration au Pays-Bas. Se voyant ainſi ſoupçonné, & que le Parti des Etats diminuoit aux Provinces vallonnes, il ſe retira en Hollande : où il croyoit ſa vie plus en ſureté, & moins expoſée à tant d'attentats : que la ſuperſtition, d'un coſté, & de l'autre, la recompenſe promiſe dans ſa Proſcription, faiſoient entreprendre à toute heure contre ſa perſonne. Il choiſit la Ville de Delft pour ſa reſidence ordinaire : où, au commencement de l'an 1584. luy naſquit

Le Prince d'Orange ſoupçonné de s'eſtre entendu avec les François.

Et d'autant plus qu'il épouſa en quatriéme Nopces Loüiſe de Colligny fille de l'Admiral de Châtillon.

Se retire à Delft, où il luy naiſt

un Fils, au commencement de l'an 1584.

un Fils qui fut nommé Henry Federic, Ayeul de Monſieur le Prince d'Orange d'aujourd'huy, qui a fait déja beaucoup parler de luy, & qui ne dégenere pas de la vertu de ſes Peres.

Le Prince d'Orange avoit pour principal Miniſtre le Seigneur de Sainte Aldegonde : & ſur la fin Iean de Barneveld.

Ce Prince Guillaume ſe ſervit dans ſes plus difficiles affaires, du miniſtere de Philippes de Marnix Seigneur de Sainte Aldegonde, qu'il fit Bourguemeſtre d'Anvers, quand il en partit : Homme de qualité, de probité & de ſçavoir ; & ſur la fin de ſa vie, de Jean de Barneveld, qu'il eſtimoit fort pour ſa probité & pour la ſolidité, & l'étenduë de ſon eſprit.

Belle Deviſe du Prince d'Orange

S'eſtant veu preſque abyſmé des tempeſtes qu'on avoit excitées contre luy, & ayant le cœur plus haut que les orages, il prit pour ſa Deviſe un Plongeon de mer, que les Latins appellent *Mergus*, qui paroiſt toûjours ſur le haut des vagues, avec ce mot, *Sævis tranquillus in undis*, tranquille au milieu des flots irritez.

Grande civilité du Prince d'Orange.

Au reſte, il vivoit avec tant de douceur & de civilité avec le commun peuple, qu'il ne mettoit jamais de chappeau par les ruës : où tout le monde, de tout âge, & de tout ſexe accouroit pour le voir. Ses plus familiers ont dit

à mon Pere, qu'allant par les Villes, s'il entendoit du bruit en une maiſon, & qu'il viſt qu'un Mary & une Femme ſe diſputaſſent, il y entroit, écoutoit patiemment le different, & les exhortoit à la concorde, avec une douceur incroyable. L'accord fait, le Maiſtre du logis luy demandoit s'il ne vouloit point gouſter de leur biere; le Prince diſoit qu'oüy. La biere venuë, le Bourgeois, ſelon la mode du pays, bûvoit le premier à ſa ſanté, dans un vaiſſeau qu'ils appellent une canne, & qui d'ordinaire eſt de terre bleuë: puis eſſuyant l'écume de la biere avec la paume de la main, preſentoit la canne au Prince, qui luy faiſoit raiſon; & comme ſes Confidens luy diſoient qu'il ſe familiariſoit trop avec tout le monde, & qu'il le traitoit trop civilement, il leur répondoit, qu'un homme s'acqueroit à bon marché, ce qui ne coûtoit qu'un coup de chappeau, ou qu'une petite complaiſance.

Aprés cela, il ne faut pas s'étonner, ſi ayant eſté malheureuſement aſſaſſiné à cinquante-un an, les Peuples le regretterent univerſellement. Ce fut un Baltazar de Guerard Gentil-homme Francomtois, natif de Villefans, au *Le Prince d'Orange*

assassiné à Delft.

Comté de Bourgogne ; qui par espérance de recompense, ou prétendant gagner le Ciel, ostant du monde un ennemi de son Roy, & de la Religion Catholique, le tua à Delft au sortir de table, d'un coup de pistolet chargé de trois balles, dont il mourut sans pouvoir dire autre chose, sinon : *Seigneur, ayez pitié de mon ame, & de ce pauvre Peuple.* Cet accident funeste arriva en presence de Loüise de Colligny sa quatriéme Femme, & de la Comtesse de Schoüarzebourg sa Sœur qu'il aimoit uniquement, & qui ne l'abandonnant guerres, s'estoit aussi trouvée à Anvers, lorsque Javrigny le blessa.

Ce Meutrier s'estoit insinué dans la connoissance du Prince, sous le nom de François Guyon, fils de Pierre Guyon de Bezançon, executé pour la Religion. Il avoit toûjours des Pseaumes Huguenots dans les mains, & estoit assidu aux Presches, pour mieux tromper & cacher son dessein ; de sorte que le Prince se fioit en luy, & luy faisoit faire divers voyages : & dans le moment qu'il l'assassina, il luy demandoit un Passeport pour aller en quelque lieu où il l'envoyoit. Il n'estoit âgé que de vingt-deux ans, & fit voir autant de

constance à souffrir la punition de son crime, qu'il avoit eu de hardiesse à l'entreprendre : car il repeta cent fois, que s'il n'avoit fait le coup, il le feroit encore ; & lors qu'on luy arrachoit la chair de dessus ses membres avec des tenailles ardentes, il ne fit jamais aucun cry, & ne poussa pas mesme le moindre soûpir : ce qui fit croire aux Hollandois qu'il estoit possedé du Diable ; & aux Espagnols, qu'il estoit assisté de Dieu, tant les opinions & les passions des hommes sont differentes.

Constance de ce meurtrier au supplice.

On montre encore aux Etrangers dans la Ville de Delft en Hollande, les marques de ces balles qui entrerent dans la pierre de taille d'une porte, aprés avoir percé le corps du Prince : & on me les a fait voir en ma jeunesse.

Voilà comme finit Guillaume de Nassau Prince d'Orange, & voilà ses principales actions, qui sont autant de colomnes solides sur lesquelles il a élevé ce grand édifice de la Republique des Pays-Bas unis. Il a fallu un esprit aussi solide que le sien pour entreprendre un si grand ouvrage, & si difficile : un courage sans égal pour le conduire jusques à la fin : & une con-

ſtance inouïe pour y arriver, malgré la puiſſance formidable d'Eſpagne, & les trahiſons inteſtines qui s'oppoſoient en foule à ſon genereux deſſein. Aprés cela, je ne penſe pas qu'on me puiſſe accuſer d'hyperbole, ayant mis dabord ce grand homme au rang des plus grands perſonnages de l'antiquité : & d'avoir dit enſuite, que la vertu & la vie de l'Admiral Colligny avoit beaucoup de rapport à celle du Prince d'Orange.

Comparaiſon de l'Admiral de Colligny, & du Prince d'Orange.

Ils avoient tous deux beaucoup de conduite, de ſageſſe, & de moderation. Ils démeſloient tous deux les affaires les plus difficiles & les plus embrouïllées. Ils écoutoient l'un & l'autre, plus qu'ils ne parloient. Ils eſtoient perſuaſifs, & remplis de bons conſeils. Ils avoient tous deux le cœur, l'eſtime, & la veneration meſme de ceux de leur Parti. Leur courage eſtoit plus haut que leurs adverſitez. Leur conſtance eſtoit admirable à les ſupporter. Ils ont eſté ſouvent battus, & toûjours ont trouvé des reſſources glorieuſes dans leurs malheurs. Ils ont tous deux eu en teſte les deux plus puiſſans Rois de la Chreſtienté. Ils ſe ſont ſervis tous deux, pour ſe maintenir, des

ſecours d'Allemagne & d'Anglettere. Ils ont eſté de meſme temps, & ont paſſé tous deux cinquante ans. Ils ont ſoûtenu tous deux la meſme Religion : & l'ont établie, l'un en France, & l'autre aux Pays-Bas. Ils ont eſté tous deux proſcrits : & leurs teſtes miſes à prix. Le Prince fut appuyé dans ſes guerres, de la valeur des Comtes Ludovic, Adolphe, & Henry de Naſſau ſes freres : & l'Admiral fut ſoûtenu dans les ſiennes, du conſeil d'Odet de Colligny Cardinal de Chaſtillon, & du courage de François de Colligny Seigneur d'Andelot, Colonel general de l'Infanterie, ſes freres. Enfin ils ſont morts tous deux de mort violente, & par trahiſon : & tous deux également redoutez. Les Princes qu'ils avoient heurtez, quoy que tres-puiſſans, ne ſe pouvant croire en ſureté, qu'en abbattant ces deux teſtes : & n'ayant pû en venir á bout par la force & par la guerre, ils employerent la fraude & les embuſches pour les faire tomber.

Le Prince n'euſt jamais peri comme l'Admiral : car il ne ſe fuſt jamais mis au pouvoir de ſes ennemis, eſtant du ſentiment de celuy qui a dit : que quand

une fois on a tiré l'épée contre ſon Maiſtre, il en faut jetter le fourreau. Le Prince d'Orange finit pour avoir donné trop libre accés à ſa perſonne à toutes ſortes de gens, dans une ſaiſon où la ſuperſtiton faiſoit entreprendre de terribles attentats : & pour eſtre de l'avis de Ceſar, qui répondit à ſes amis qui l'exhortoient à ſe bien garder, & à ſe faire craindre : qu'il aimoit mieux mourir, que d'avoir peur continuellement de la mort.

Grand regret de la mort du Prince d'Orange.

Auſſi-toſt que la nouvelle de l'aſſaſſinat du Prince d'Orange fut répanduë, on ne vid que des pleurs de toutes parts dans les Villes : & l'on n'entendit que des lamentations dans les Bourgs de la campagne, comme ſi chacun euſt perdu ce qu'il avoit de plus cher. Les peuples confederez témoignerent, dans la celebration de ſes funerailles, le plus grand deüil dont on ait jamais entendu parler : & leur affliction alla meſme juſqu'au deſeſpoir. La Pompe funebre fut tres-magnifique. Toute la Nobleſſe s'y trouva, & les principaux des Provinces, en grand deüil, ſuivis d'une troupe incomprehenſible & incroyable de perſonnes de toutes conditions. Le Prince Maurice ſon fils ſui-

Convoy magnifique du Prince d'Orange.

voit le Corps : ayant à ſa droite Guerard Turcſés Archeveſque & Electeur de Cologne : & à ſa gauche le Comte de Hohenlo, ou de Holac ; c'eſt cet Electeur, qui eſtant devenu paſſionnément amoureux d'Agnés de Mansfeld Religieuſe, aima mieux perdre ſa Souveraineté & ſon Electorat, que ſa Maîtreſſe. Il eſtoit de l'avis de ce Poëte Grec, qui a écrit qu'une Nymphe bien-aimée tient lieu de toutes choſes, & qu'on ne manque de rien avec elle : mais que ne la poſſedant pas, on eſt pauvre dans l'abondance de tous les autres biens.

Guerard Turcſés Archeveſque de Cologne préfere Agnés de Mansfeld Religieuſe, à ſon Electorat.

Ce fut ce Turcſés qui mit entre les mains des Etats confederez, la Ville de Rhinbergue, du Dioceſe de Cologne. Elle a eſté ſi ſouvent priſe par les Eſpagnols & par les Hollandois, que le Marquis Ambroiſe Spinola l'appelloit pour cela la putain de la guerre, & eſtoit encore il y a ſept ans en la poſſeſſion des Etats ; ce qui donna ſujet à l'Electeur de Cologne d'aujourd'huy, de s'allier avec le Roy, pour r'avoir cette Place de ſon Electorat, que ce Turcſés avoit alienée : & cette Alliance nous donna moyen de prendre la Hollande par derriere, qui s'eſt

Ce Turcſés donne Rhinbergue aux Etats : ce qui a eſté le prétexte de la derniere guerre.

veuë ces dernieres années à la veille de ſa ruine.

Convoy du Prince d'Orange.

Les Graveurs de Hollande ont repreſenté ce ſuperbe Convoy du Prince d'Orange Guillaume, ſur pluſieurs feuïlles qu'on colle enſemble, & qui tiennent tout le coſté d'une grande Salle, afin que la memoire d'un deüil ſi memorable ſe perpetuaſt.

Le Comte Maurice luy éleve un Mauſolée.

Le Comte Maurice ſon fils luy a fait conſtruire un ſuperbe Mauſolée de marbre, où l'on le void au naturel. Le bas de ce beau Monument eſt orné de diverſes belles Statuës qui repreſentent toutes les vertus : & le haut eſt entouré d'amours pleurans. Il eſt dans une des principales Egliſes de la Ville de Delft : & il ne cede pas aux plus magnifiques & ſomptueux Tombeaux d'Italie.

Penſant à cette mort tragique du Prince d'Orange, je me ſuis ſouvent étonné qu'un homme ſi ſage, qui avoit de ſi puiſſans ennemis, ne ſe fuſt mieux gardé : car quand il alloit par les Villes, il n'eſtoit ordinairement ſuivi que de trois ou quatre Domeſtiques ; & je m'en ſuis encore plus étonné, qu'un peu auparavant, dans la Ville d'Anvers, Javriguy penſa le tuer

d'un autre coup de piſtolet, dont il ne rechappa que par miracle ; & qu'il y avoit pluſieurs Salcedes en campagne qui ne cherchoient qu'à trouver les moyens de luy oſter la vie : car aprés ſa mort, les Eſpagnols ont publié que lorſqu'il fut aſſaſſiné par ce Francomtois, y il avoit en meſme-temps à Delft un Lorrain, un Anglois, & deux autres de diverſes Nations, qui avoient le meſme deſſein que luy, & qui ne l'euſſent pas manqué.

Il me ſemble donc que ſes propres perils le devoient faire précautionner davantage ; mais c'eſt qu'il ne craignoit que deux Nations de l'Eürope : les Italiens, & les Eſpagnols : ſe ſervant de toutes les autres, excepté de ces deux là ; & que dans la Ville de Delft, qu'il avoit choiſie pour ſa demeure, il n'y avoit aucun Eſpagnol ny Italien. D'autre part, il avoit veu que bien qu'en France on euſt mis à prix la teſte de l'Admiral de Colligny, neanmoins perſonne ne s'eſtoit hazardé de l'aſſaſſiner, par l'eſperance d'une recompenſe qui ne peut eſtre qu'inutile quand on perd la vie ; n'y ayant point d'apparence de la ſauver, tuant un Prince dans ſon pays, & au milieu des ſiens ; mais s'il euſt vécu

juſqu'en 1589. & qu'il euſt veu qu'un petit Moine, pouſſé par un faux zele de Religion, avoit bien oſé aſſaſſiner Henry III. à S. Cloud au milieu de ſon Armée, il ſe ſeroit aſſurément mieux gardé.

Ces funeſtes accidens, & la déplorable mort de Henry IV. maſſacré dans le milieu de la Ville de Paris, ont ſervi de leçon à M. le Cardinal de Richelieu, qui avoit inceſſamment dans l'eſprit le Proverbe qui dit, que la défiance eſt la mere de ſeureté : car ayant veu que toute l'Europe avoit conjuré ſa ruine, il s'eſt tellement tenu ſur ſes gardes, qu'il eſt mort doucement dans ſon lit, nonobſtant les dégouſts de ſon Maiſtre, & les vains efforts de ſes ennemis.

Les Eſpagnols font un Martyr de l'aſſaſſin du Prince d'Orange.

Les Eſpagnols & les Catholiques ſuperſtitieux, loüerent fort ce Baltazar de Guerard, & l'ont mis au nombre de leurs Martyrs. Sur quoy on peut s'étonner avec raiſon que Famiano Strada dans ſon excellente hiſtoire des Pays-Bas, ait gliſſé que ce Javrigny, qui penſa tuer le Prince d'Orange à Anvers, avoit un bon deſſein ; puiſqu'il s'eſtoit fortifié pour l'executer, des Sacremens de Penitence & de Commu-

Famiano Strada, blâmé.

nion : comme ſi Dieu, qui a défendu l'homicide dans le Decalogue, & ſi noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui a dit & enſeigné que qui frapperoit de l'épée, periroit de l'épée, pouvoient guider & fortifier un meurtrier dans un aſſaſſinat : & ne peuvent ſervir pour ſa juſtification, quelques exemples du vieil Teſtament ; où Dieu, pour la conſervation & l'établiſſement du peuple d'Iſraël, & pour d'autres raiſons qui nous ſont inconnuës, permit de ſemblables actions : autrement il n'y auroit aucune vie de Prince en ſeureté. Les Huguenots d'un autre coſté, firent auſſi un Martyr de cet execrable Poltrot, aſſaſſin de ce grand François de Lorraine Duc de Guyſe, qui luy avoit donné retraitte en ſa maiſon, & qui le faiſoit manger à ſa table : juſques-là qu'Adrianus Turnebus, l'un des plus doctes hommes de ce temps-là, fit un Poëme Latin à l'honneur de ce Poltrot, qui s'appelloit Jean de Meré : où il dit.

Les Huguenots fort blâmez d'avoir fait un Martyr de Poltrot aſſaſſin de Mr. de Guyſe.

Conſpicuus fulvo ſtabit Mereus in auro.

Et vers la fin,

Plurimus ut maneat Mereus in ore nepotũ.

Un autre Heretique ſçavant, mit dans ſes Vers : *Præmia multa meret*, faiſant alluſion à ſon nom de Meré : diſant que

Meré meritoit plusieurs recompenses. Un autre Huguenot va jusques à cet excés, de dire entr'autres choses en Vers François.

Ce Valeureux Poltrot qui tant s'évertua,
Que le Tyran, tueur des Chrêtiens, il tua.

J'ay connû en ma jeunesse la Femme du sieur Alard, Capitaine dans les Troupes Françoises de Hollande, tellement aveuglée du faux zele de la Religion de Calvin, qu'elle montroit à tout le monde le portrait de Poltrot, peint comme une Judith, ayant tué Holopherne, qu'elle avoit dans la ruelle de son lit, comme un grand Martyr, & qu'elle regardoit comme le Liberateur du petit troupeau.

Les Docteurs de Paris loüerent aussi fort Iacques Clement assassin de Henry troisiéme.

Les Docteurs de la ligue honorerent aussi de plusieurs éloges, Jacques Clement Jacobin, meurtrier de Henry troisiéme, le comparant à Ehud, qui délivra le Peuple de Dieu de la servitude d'Eglon Roy des Moabittes, par la mort de ce Prince qu'il tua dans sa chambre. Car les passions des hommes sont si grandes, & les animositez les aveuglent de telle sorte, qu'ils donnent des loüanges à des actions qui ne meritent pas seulement le blâme de tous les gens de bien; mais encore une

une punition exemplaire.

Ce Prince d'Orange Guillaume a fait pendant sa vie plus de bruit dans l'Europe, que tous les Rois de son temps ensemble: mais il a eu aussi le bonheur de laisser une heureuse posterité, qui marchant sur ses pas glorieux, a étonné tout le monde Chrestien, par des actions que l'Histoire a immortalisées. Il se peut vanter d'avoir esté le Pere de deux tres-grands Capitaines: d'avoir donné des Rois, des Electeurs, des Landgraves, & des Comtes Souverains à l'Allemagne: & d'avoir peuplé la France de Princes, de Princesses, de Ducs, de Cardinaux, de Mareschaux, & de plusieurs grands Seigneurs. Mais afin d'en donner une plus particuliere intelligence; il faut dire que Guillaume Prince d'Orange, fut marié quatre fois.

Premier Mariage de Guillaume Prince d'Orange avec Anne d'Egmont.

Sa premiere femme fut Anne d'Egmont fille de Maximilian d'Egmont Comte de Buren & de Leerdam, puissante heritiere, qu'il épousa par la faveur de Charle-quint: de laquelle il eut un fils & une fille. Le fils fut Philippes Guillaume Prince d'Orange, dont nous parlerons ensuite; & la fille nommée Marie de Nassau, fut mariée à Philippes Comte de Hohenlo, vulgai-

rement de Holac grand Capitaine ; qui aprés la mort inopinée du Prince d'Orange Guillaume, qui mit les Provinces confederées dans une étrange conſternation, ſoûtint genereuſement l'éfort des Eſpagnols, & qui donna les premiers preceptes de la guerre au Prince Maurice ſon Beau-frere, qui eſtoit encore au College quand ce malheur arriva.

Le ſecond Mariage du Prince d'Orange avec Anne de Saxe.

La ſeconde femme de Guillaume Prince d'Orange, fut Anne de Saxe fille de ce grand Maurice Electeur de Saxe, qui avoit fait teſte à l'Empereur Charle-quint, dont il eut le fameux Comte Maurice, duquel nous parlerons bien amplement : & une fille nommée Emilie de Naſſau, qui épouſa Emanuel de Portugal, fils du Roy Antoine de Portugal, dépoſſedé par le Roy Philippes ſecond. Ce Prince Emanuel, qui eſtoit Catholique, gagna l'eſprit de cette Princeſſe par ſa cajolerie & par ſa gentilleſſe : à quoy elle ſe laiſſa éblouïr, & le voulut avoir pour mary, tout pauvre qu'il eſtoit, & de Religion contraire ; & quoy que le Prince Maurice s'oppoſaſt fortement à ce Mariage, qu'il ne croyoit pas avantageux ny à l'un ny à l'autre,

Emilie de Naſſau ſœur du Prince Maurice épouſe malgré luy le Prince de Portugal.

ils eurent deux fils, que j'ay connus en ma jeuneſſe ; dont l'un, entr'autres enfans, a laiſſé un fils qui eſt allé depuis peu en Hollande, demander à Monſieur le Prince d'Orange un reſte de partage de ſa grand' mere : & pluſieurs filles, dont il y en a eu qui ſe ſont mariées à des perſonnes de conditions inégales. C'eſtoit une tres-bonne Princeſſe ; mais à la fin de ſa vie, s'eſtant rebrouïllée avec Monſieur le Prince d'Orange Maurice ſon frere, elle ſe retira à Genéve l'an 1623. avec ſix filles qu'elle avoit, où je les vis l'an 1624, & elle mourut de mélancolie bien-toſt aprés. A ſon ſujet, je ne puis oublier qu'elle preſenta au Bapteſme une de mes ſœurs, & luy donna ſon nom d'Emilie. Elle vit encore, & a épouſé le Seigneur de Montreüil, prés de Sainte Menehou en Champagne. Son Parain fut Monſieur le Comte de Culembourg fils de Florent de Pallant Comte de Culembourg, dont l'Hoſtel qui eſtoit à Bruxelles, fut razé par ordre du Duc d'Albe ; & qui, ſans avoir jamais rien fait depuis la Requeſte de la Nobleſſe, s'eſtoit retiré en Hollande, où il mena une vie ſi cachée, qu'il mourut inconnu, meſme à ceux de ſon Parti,

Le Prince d'Orange épouse en troisiéme Nopces Charlotte de Bourbon, dont il a six filles.

La troiſiéme femme de Guillaume Prince d' range, s'appelloit Charlotte de Bourbon, de la maiſon de Montpenſier, que nous avons dit cy-deſſus avoir eſté Religieuſe & Abbeſſe de Joüarre : mais le deſir de la liberté, qui eſt un bien ineſtimable, l'emporta ſur les Vœux qu'elle avoit faits en ſa jeuneſſe, où elle diſoit avoir eſté forcée, & en avoit fait diverſes proteſtations. Elle mourut d'une plureſie à Anvers l'an 1582. laiſſant ſix filles de ce Prince.

L'aiſnée mariée à Federic IV. Electeur Palatin, d'où eſt venuë la Maiſon Palatine, & celle de Brandebourg.

L'aiſnée Louïſe Julienne de Naſſau, épouſa Federic IV. Electeur Palatin, pere de Federic V. élû Roy de Bohëme : qui, de la Princeſſe Elizabeth d'Angleterre, ſœur de Charles I. Roy de la Grand' Bretagne, a laiſſé pluſieurs Princes & Princeſſes.

L'aiſné Henry Federic, deſigné Roy de Bohëme avec ſon Pere l'an 1620. eſtoit un Prince tres-bien fait, & de tres-grande eſperance. Il étudioit à Leyden : & reglément, noſtre Precepteur nommé Benjamin Prioleau, Autheur de l'Hiſtoire Latine de la Regence derniere, nous menoit tous les Dimanches aprés diſner, joüer avec ce jeune Prince, qui nous aimoit extrêmement,

ce qui nous fit regretter davantage sa fin, quand nous l'apprismes depuis. Il perit malheureusement dans la mer de Harlem, allant voir en compagnie du Roy son Pere, les Gallions d'Espagne, chargez d'un butin inestimable, qui avoient esté pris par Pierre Heim Admiral Hollandois, prés de l'Isle de Cube. Un Vaisseau qui la nuit alloit à toutes voiles, ayant rencontré le sien, le fendit en deux ; Ainsi, le Prince, & tout ce qui estoit dedans perit, à l'exception du Roy son Pere, qui ayant attrapé par bonheur une corde qui luy fut jettée par ceux de ce Navire, l'attirerent heureusement à leur bord.

Mort funeste du fils aisné du Roy de Bohème dans la mer de Harlem.

Le second est Monsieur l'Electeur Palatin d'aujourd'huy, qui a plusieurs enfans de la Princesse de Hesse ; entr'autres, Madame la Duchesse d'Orleans, Princesse d'un tres-bon esprit, & d'un jugement parfait, qui a déja des enfans, qui sont les premiers Princes du Sang de France.

Le troisiéme est ce fameux Prince Robert, qui s'est rendu celebre sur la Mer & sur la Terre : n'ayant point trompé les esperances qu'il avoit fait concevoir de luy dés son enfance, qu'on

luy avoit remarqué une mine assurée & martiale.

Le quatriéme s'appelloit Edoüard, qui a vécu long-temps en France, où s'estant fait Catholique, il épousa la Princesse Anne de Gonzague fille du feu Duc de Mantouë, de Monferrat, & de Nevers, sœur de la Reine de Pologne Marie Loüise, femme des deux freres, Uladislas & Casimir Rois de Pologne : si connuë par sa beauté, sous le nom de la Princesse Marie : au sujet de laquelle je diray en passant, qu'ayant esté désignée Reine de Pologne, & ayant appris que je sçavois fort bien l'estat de ce Royaume-là, où j'avois esté deux fois, elle me fit prier par Monsieur le Duc de Noüailles de l'en instruire : ce que je fis en plusieurs apredisnées ; & pour m'en témoigner sa reconnoissance, elle voulut tenir au Bapteſme ma fille aisnée, avec Monsieur le Coadjuteur de Paris, lors Archevesque de Corinthe, qui est ce fameux Cardinal de Retz, le plus sçavant Prelat du Royaume.

Madame la Princesse Marie me fit prier par Mr le Duc de Noüailles de l'instruire de la Pologne.

Mais pour revenir au Prince Palatin Edoüard, il a laissé trois filles de la Princesse Anne de Mantouë, dont l'aisnée est Madame la Ducheſſe d'En-

guyen, déja Mere de quelques Princes & Princeſſes du Sang ; l'autre a épouſé Mr. le Duc de Brunſvic Hanover, qui n'en a que des filles ; & la troiſiéme, Monſieur le Prince de Salm, qui fut fait priſonnier au Combat de Senef.

Il y avoit encore, ſi je m'en ſouviens bien (car j'écris tout cecy de memoire que j'ay aſſez bonne, ſans l'aide d'aucun livre) un autre fils du Roy & de la Reine de Bohëme, nommé Maurice, tres-bien fait de ſa perſonne, filleul de Monſieur le Prince d'Orange Maurice.

J'en ay veu auſſi un qui ſe nommoit Philippes, qui ſe retira à Veniſe pour une action qu'il vaut mieux taire que dire.

Enfin il y en eut un appellé Louïs, mort jeune, que mon Pere nomma ainſi pour le feu Roy, qui en fut le Parain: par ordre de Sa Majeſté, qui s'enſuit.

Fils du Roy de Bohëme tenu au Bapteſme par mon Pere, au nom du Roy.

Monſieur du Maurier ; Ayant ſceu le deſir qu'a mon Couſin le Comte Palatin du Rhin, de m'inviter à tenir ſur les fons de Bapteſme, le dernier Fils que Dieu luy a donné : j'auray bien agreable de luy rendre ce témoignage de mon amitié & bienveillance ; & que partant, vous accompliſſiez en mon nom cet office,

lorſqu'il en ſera temps : luy faiſant entendre la charge que je vous ay donnée : & de luy renouveller les aſſurances de ma bonne volonté ; Dequoy me remettant ſur vous, je prie Dieu, Monſieur du Maurier, qu'il vous ait en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Paris le 15. jour de Novembre 1623. Signé LOVIS. Et plus bas, BRULART.

En conſequence de cet ordre, le Bapteſme ſe fit. Monſieur le Prince Maurice repreſentoit en cette Action la perſonne du Roy de Suede, qui eſtoit auſſi Parain : & Madame la Comteſſe de Naſſau, celle de la Reine de Suede. L'on vid marcher mon Pere comme Ambaſſadeur de France, ayant le Roy de Bohëme à ſa droite, & le Prince d'Orange à ſa gauche. Cette Ceremonie ſe fit avec grande Pompe dans l'Egliſe de la Haye, nommée le Cloiſtre: à laquelle je fus preſent avec mes trois freres : duquel honneur, le Roy & la Reine de Bohëme envoyerent remercier le Roy, par Monſieur d'Auſſon de Villarnoul de la maiſon de Jaucourt, Beau-frere de mon Pere, qui s'eſtoit attaché à leur ſervice, & qui depuis perit malheureuſement avec le Prince Henry Federic leur fils aiſné, au dé-

bris de ce Vaiſſeau dont j'ay parlé cy-deſſus. Le Nonce du Pape reſident à Paris, ayant eſté informé de ce Bapteſme, en fit de grandes plaintes à la Cour ; & dit que cela eſtoit honteux que le Roy tres-Chreſtien, Fils aiſné de l'Egliſe, fit repreſenter ſa Perſonne par un Huguenot, & dans une Ceremonie Eccleſiaſtique.

Madame l'Abbeſſe de Maubuiſſon Palatine.

Le Roy & la Reine de Bohëme ont auſſi laiſſé pluſieurs Princeſſes, conſiderables par leur beauté & par leur merite : dont l'une, qui s'eſt faite Catholique, eſt preſentement Abbeſſe de Maubuiſſon.

La Princeſſe d'Orange Charlotte de Bourbon, eut une petite fille de laquelle vient la maiſon de Brandebourg.

La Princeſſe Louïſe Julienne de Naſſau, fille aiſnée de Charlotte de Bourbon, & de Guillaume Prince d'Orange, eut auſſi une fille de Federic IV. Electeur Palatin, qui fut mariée à feu Monſieur l'Electeur de Brandebourg Pere de Monſieur l'Electeur d'aujourd'huy. J'ay veu l'an 1638. cette vieille Electrice Palatine à Konigsberg Capitale de la Pruſſe Ducale, où elle s'eſtoit retirée chez Madame l'Electrice de Brandebourg ſa fille, depuis les deſordres du Palatinat : & ces deux Princeſſes me firent beaucoup de civilitez.

La ſeconde fille de Charlotte de Bour-

bon, & de Guillaume Prince d'Orange, fut Elizabeth de Naſſau, femme de Henry de la Tour Duc de Boüillon, ce renommé Capitaine dans les guerres de Henry IV. Elle vivoit encore l'an 1641. & je la vis dans le Chaſteau de Sedan, aprés la Bataille où Monſieur le Comte de Soiſſons fut tué. Elle a laiſſé deux fils & quatre filles qui ont eu des enfans.

L'aiſné fut, Federic Maurice de la Tour Duc de Boüillon, tres-grand Capitaine comme ſon Pere : qui de la Comteſſe de Bergue, a eu Monſieur le Duc de Boüillon d'aujourd'huy, grand Chambellan de France : Monſieur le Cardinal de Boüillon, Prince d'un grand ſçavoir, & d'un tres-rare merite : Monſieur le Comte d'Auvergne, qui s'eſt fort ſignalé dans nos Armées: & d'autres enfans, entr'autres Madame la Ducheſſe d'Elbeuf.

D'une fille de Charlotte de Bourbon vient la maiſon de Boüillon.

Le ſecond fils d'Elizabeth de Naſſau, & de Henry de la Tour Duc de Boüillon, eſtoit le celebre Henry de la Tour Vicomte de Turenne, auſſi ſage que vaillant Capitaine : qui a eſté tenu pendant ſa vie, pour l'une des plus fermes Colomnes de cet Etat : & qui, à cauſe de ſa valeur extraordinai-

re, & de ſes ſervices tres-importans, a eſté enterré à Saint Denis avec nos Rois, par un ordre tres-juſte de ſa Majeſté. Il avoit épouſé l'heritiere de la Maiſon de la Force; dont la vertu égaloit l'extraction. Elle eſtoit fille du défunt Duc de la Force, & petite fille du Mareſchal du meſme nom, deux fameux Capitaines, & eſt morte ſans enfans : mais ſi elle en euſt laiſſé, ils ne pouvoient pas manquer d'eſtre de tres-grands hommes : parce qu'ils ſeroient venus, du coſté paternel & maternel, d'une foule illuſtre de Peres genereux.

Outre ces deux fils ſi renommez, Elizabeth de Naſſau a laiſſé pluſieurs filles de Henry de la Tour Duc de Boüillon.

L'aiſnée Marie de la Tour épouſa Henry Duc de la Trimouïlle, & de Thoüars, ſon couſin germain.

La Maiſon de Rouſſy.

Julienne de la Tour fut mariée à François de Roye de la Roche-Foucault Comte de Rouſſy, Pere de Mr. le Comte de Roye, fort renommé dans nos Armées.

Celle de Duras pareillement.

Elizabeth, femme de Guy Aldonſe de Durfort Marquis de Duras, Pere de Monſieur de Duras Capitaine des

Gardes du Corps du Roy, Mareſchal de France, Gouverneur de la Franche-Comté : & de Monſieur le Comte de Lorge, auſſi Mareſchal de France

Et celle de la Mouſſaye.

Je croy que la derniere fille s'appelloit Henriette de la Tour, femme de feu Monſieur le Marquis de la Mouſſaye, de la Maiſon de Matignon. Elle eſt Mere de Madame la Marquiſe du Bordage, & de Monſieur le Comte de Quintin, qui a épouſé une Dame du Nom illuſtre de Montgommery, auſſi conſiderable par ſa beauté & par ſon merite, que par la grandeur de ſa Naiſſance.

La Maiſon de Hanau vient de Charlotte de Bourbon Princeſſe d'Orange, & celle des Landgraves de Heſſe Caſſel.

La troiſiéme fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume Prince d'Orange, s'appelloit Catherine Belgique, qui épouſa Philippes Louïs Comte de Hanau Souverain au voiſinage de Francfort ſur le Mein : dont, outre les Comtes de Hanau, eſt venuë Amelie Elizabeth femme de ce genereux Guillaume Landgrave de Heſſe, mort l'an 1637. aprés la mort duquel cette Princeſſe, d'un courage maſle, continua la guerre contre les Imperiaux, & marcha ſur les traces de ſon Mary : qui aprés la Paix de Prague (où la pluspart des Princes Proteſtans abandon-

nerent leurs Alliez, & se réünirent à la Maison d'Autriche) il eut la resolution & le cœur de resister presque seul, à une Puissance si redoutable. Entr'autres enfans, elle a laissé Monsieur le Landgrave d'aujourd'huy, nommé Guillaume comme son Pere : Madame l'Electrice Palatine, Mere de Madame la Duchesse d'Orleans : & Madame la Princesse de Tarente, Mere de Monsieur le Duc de la Trimouïlle d'aujourd'huy, marié à l'heritiere de la Maison de Crequy.

La Maison de la Trimouïlle vient de Charlotte Princesse d'Orange.

La quatriéme fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume de Nassau, fut Charlotte Brabantine femme de Claude Duc de la Trimouïlle & de Thoüars, Comte de Laval, qui en eut Henry Duc de la Trimoüille, mort depuis peu, & Federic de la Trimouïlle Comte de Laval, tué en Italie en duel, par feu Monsieur du Coudray Montpensier. Je l'ay veu & connu en ma jeunesse ; & parce qu'il avoit la lévre superieure fenduë, on l'appelloit bec de liévre. Henry Duc de la Trimouïlle, a laissé de Marie de la Tour sa Cousine germaine, nommée cy-dessus, Monsieur le Prince de Tarente & de Talmon défunt : qui de la Prin-

ceſſe de Heſſe, a eu le Duc de la Trimouille, dont j'ay parlé.

La cinquiéme Fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume Prince d'Orange, fut Charlotte Flandrine de Naſſau : qui eſtant retournée à la Religion de ſes Peres, eſt morte Abbeſſe de ſainte Croix de Poitiers. C'eſtoit une tres-bonne Princeſſe que j'ay connuë ; Elle eſtoit petite, & ſi ſourde, qu'elle n'entendoit point qu'avec un cornet d'argent.

La ſixiéme Fille de Charlotte de Bourbon Princeſſe d'Orange, fut Emilie de Naſſau, femme de Federic Caſimir Comte Palatin, de la Branche des deux Ponts, appellé le Duc de Lansberg.

Et voilà l'illuſtre & grande poſterité de cette feconde Abbeſſe.

La quatriéme & derniere Femme de Guillaume de Naſſau Prince d'Orange, fut Louïſe de Colligny, veuve de Mr. de Teligny, & Fille de ce grand Admiral de Chaſtillon, dont elle eut un Fils unique, ce tant renommé Henry Federic Prince d'Orange, dont nous parlerons cy-aprés.

Iuſtin de Naſſau Fils naturel du Prince d'Orange Guillaume.

Outre cette celebre poſterité d'Enfans legitimes, le Prince d'Orange Guillaume laiſſa un Fils naturel nommé Juſtin de Naſſau, qui mena un corps conſide-

rable de Troupes au Roy Henry quatriéme, devant la Paix de Vervins. Il eſtoit brave & vertueux ; il eſt mort Gouverneur de Breda : à propos duquel, j'ay ouy dire à mon Pere, que l'an 1616. ayant dépeſché à la Cour pour une affaire importante un Capitaine Gaſcon nommé Mr. de Lanchere, renommé au Pays-Bas, où il ſervoit ; & ce Courrier en revenant, ayant paſſé par Breda, où Mr. Juſtin de Naſſau luy demanda ce qu'il y avoit de nouveau en France ; à quoy il répondit qu'il n'y avoit rien de conſiderable, que l'empriſonnement de Mr. le Comte d'Auvergne, depuis Duc d'Angouleſme ; & Juſtin luy ayant demandé la cauſe ; Lanchere, qui ne ſçavoit point ſa veritable origine, luy repartit bruſquement, en luy frappant ſur l'épaule ; & ne ſçavez-vous pas bien, Monſieur, que jamais Fils de Putain ne valut rien : faute que le pauvre Lanchere avoüa ingenuement à mon Pere, ayant ſceu depuis qu'il eſtoit baſtard ; ce qui prouve qu'il fait bon ſçavoir les Genealogies & les Alliances ; autrement on ſe peut ſouvent méprendre, & offenſer innocemment des perſonnes de Qualité.

LOUISE DE COLLIGNY QUATRIE'ME ET DERNIERE FEMME DE GUILLAUME DE NASSAU PRINCE D'ORANGE.

Portrait de Louïse de Colligny Princeſſe d'Orange.

CETTE DAME avoit de tres-rares vertus, ſans qu'on ait remarqué dans tout le cours de ſa vie, qui fut longue, aucun mélange de la foibleſſe de ſon Sexe. Elle avoit épouſé Mon-

ſieur de Teligny devant la Saint Barthelemy, qui fut l'an 1612. & mourut en 1620. Monſieur l'Admiral ſon Pere l'eſtimoit fort à cauſe de ſa prudence & de ſa modeſtie. Elle gagnoit d'abord l'amour & le cœur d'un chacun, par une parole douce & charmante : & l'eſtime generale, par un raiſonnement fort, & par une bonté Angelique. Elle eſtoit bien faite de ſa perſonne, quoy que ſa taille fuſt petite. Ses yeux eſtoient beaux, & ſon teint extraordinairement vif.

Monſieur l'Admiral luy fit épouſer Mr. de Teligny.

Monſieur l'Admiral, qui l'aimoit tendrement, & qui ſouhaitoit paſſionnément de la bien placer, aprés avoir jetté les yeux ſur tous les Seigneurs de ſon Parti & de ſa Religion, il n'en trouva aucun ſi digne d'eſtre ſon Gendre, & d'épouſer cette excellente Fille, que Monſieur de Teligny, fils de Monſieur de Teligny, tres-renommé Capitaine dans nos guerres d'Italie ; parce qu'il avoit remarqué en luy plus de prudence & de valeur que dans aucun autre Cavalier de ſon temps : auſſi, ſes vertus eſtoient ſi grandes & ſi rares, que tous ceux qui ont écrit en faveur de la Reine Catherine de Medicis, qui haïſſoit fu-

rieusement Monsieur l'Admiral, ont avoüé, qu'elle & le Roy son fils eurent grande peine à consentir à la mort de Monsieur de Teligny, tant il s'estoit rendu agreable à l'un & à l'autre par sa presence charmante, & par une maniere d'agir tres-noble & tres-sincere; ce qui fait voir que la vertu est toûjours belle, de quelque part qu'elle vienne, & qu'elle a de si grands appas, qu'elle se fait admirer, & mesme cherir dans la personne des ennemis.

Monsieur l'Admiral conseilla donc à cette aimable fille, de prendre Mr. de Teligny, & de préferer un homme doüé de tant de belles qualitez, avec des biens mediocres, à d'autres plus qualifiez & plus riches, moins dignes de la posseder. Mais elle perdit bien-tost cet illustre Epoux, & ce fameux Admiral son Pere, au cruel jour de la S. Barthelemy. Ayant appris ce desastre en Bourgogne: sa belle-mere & elle, avec le jeune Seigneur de Chastillon son frere, eurent fort grande peine à gagner la Suisse, pour trouver quelque sureté à leur vie: le massacre des Huguenots estant general par toute la France.

Ce grand Admiral estoit fils d'un autre Gaspard de Colligny Seigneur de Chastillon sur Loïn, Mareschal de France sous le Roy Louïs XII. grand & fameux Capitaine, qui mourut à d'Acqs, commandant l'Armée de France contre l'Espagne: & de Louïse de Monmorency, sœur d'Anne de Monmorency Connestable de France. Il laissa ses trois freres Illustres, Odet Cardinal de Chastillon, qui estoit l'aisné, & le Mécenas de tous les doctes & des beaux esprits de son temps: Gaspard Admiral de France, auparavant Gouverneur de Paris & de Picardie: & François de Colligny Seigneur d'Andelot, Colonel general de l'Infanterie Françoise.

Le Fils de Mr. l'Admiral, nommé François, fut aussi Colonel de l'Infanterie de France; il se signala tant sur le Pont de Tours, sauvant le Roy Henry III. & le Roy de Navarre, des Armes de la Ligue; & ensuite à la Bataille d'Arques, qu'il s'acquit par sa valeur le surnom de Passe-Admiral. Il laissa deux fils d'une fille de la Maison de Chaulnes de Pequigny.

L'aisné, qui promettoit extrêmement, fut emporté au Siege d'Ostende d'une

vollée de canon : l'autre fut, le Mareſchal de Chaſtillon, dernier Pere du Comte de Colligny, mort jeune, & du Duc de Chaſtillon, tué à Charanton. Le Mareſchal de Chaſtillon eut auſſi deux filles : l'une mariée à un Prince de Montbeliard : & l'autre nommée Henriette de Colligny Comteſſe d'Adinton & de la Suze, a augmenté en ce temps le nombre des Muſes ; ayant eu un ſi puiſſant genie pour la Poëſie, qu'elle a effacé la reputation de Sappho, par des Ouvrages admirez des eſprits les plus polis, & qui ſont les délices de ceux qui aiment la galanterie.

Louïſe de Colligny épouſe le Prince d'Orange.

Madame de Teligny ayant vécu en ſon veuvage avec une conduite admirée de tout le monde : Mr. le Prince d'Orange Guillaume, aprés la mort de Charlotte de Bourbon ſa troiſiéme femme, la rechercha, & l'épouſa l'an 1583. ſur la reputation de ſa vertu : mais peu aprés, par ſa fatalité ordinaire de perdre de mort violente ce qui luy eſtoit le plus cher, il fut aſſaſſiné à ſes yeux, comme nous l'avons dit cy-deſſus ; n'ayant eu qu'un Fils, né un peu avant la mort de ſon Pere, qui eſt ce celebre Henry Federic Prince d'Orange.

Elle perdit son Pere & ses marys de mort violente.

Elle a eu cet avantage d'estre venuë du plus Grand Homme de l'Europe, & d'avoir eu deux marys d'une vertu éminente : dont le dernier a laissé une reputation immortelle ; mais aussi, elle a eu le déplaisir d'avoir perdu ce glorieux Pere, & ses illustres Epoux, par des morts avancées & violentes : sa vie n'ayant esté qu'un tissu d'afflictions continuelles, capables de faire succomber toute autre ame moins résignée aux volontez du Ciel que la sienne.

Elle a conté naïvement à mon Pere, qu'elle fut surprise, arrivant en Hollande, de la differente & rude maniere de vivre de ce Pays-là, à celle de France ; qu'au lieu qu'elle avoit de coûtume d'aller dans un Carrosse suspendu à la Françoise, on la mit dans un de ces Chariots découverts de Hollande, conduit par un Vourman, où on la fit asseoir sur une belle Planche : & qu'allant de Roterdam à Delft, qui n'en est qu'à deux lieuës, elle se trouva toute froissée, & toute rompuë.

Il n'y eut jamais une ame plus belle, ny qui aimast tant la justice, que cette Princesse ; car pendant les grands

demeſlez de Monſieur le Prince d'Orange Maurice ſon beau-fils, avec Monſieur de Barneveld : elle prit toûjours le parti de ce dernier, parce qu'elle le trouvoit le plus juſte : & fit tous ſes efforts pour ſauver la vie à ce venerable vieillard, l'un des principaux confidens du Prince ſon mary, qu'elle voyoit opprimé par la faction puiſſante du Prince Maurice, compoſée de tous les eſprits inquiets, & de tous les ambitieux de l'Etat, qui vouloient ſe reveſtir de la dépouïlle de ce grand homme, & de ceux de ſa dépendance.

Grand ſecret que Madame la Princeſſe d'Orange Louïſe de Colligny confia à mon Pere.

Cette Princeſſe a dit en grand ſecret à mon Pere, dans la naiſſance de ces diviſions : que Mr. le Prince Maurice la pria de porter Mr. de Barneveld à conſentir qu'il fuſt Souverain du Pays ; qu'elle priſt la peine de le ſonder là-deſſus : qu'il luy diroit ſes ſentimens plus librement qu'à perſonne, pour le reſpect qu'il luy portoit : & que pourveu qu'il euſt ſon conſentement & ſon aſſiſtance, il eſtoit aſſuré de parvenir à ſa fin. Le Prince, pour l'engager davantage à favoriſer ſon deſſein, luy remontra qu'elle avoit le principal intereſt en cette affaire : qu'il n'avoit

Le Prince Maurice prie ſa belle-mere de porter Mr. de Barneveld à conſentir qu'il

fust Souverain du Pays, & l'intereſſe.

point d'enfans, & qu'il n'en auroit jamais, ne voulant point ſe marier; qu'ainſi, ſon fils Henry Federic ſon jeune frere, qu'il avoit toûjours élevé comme ſon propre fils, profiteroit ſeul de tous ſes travaux, & heriteroit ſeul auſſi de ſes biens & de ſes dignitez. Cette bonne Princeſſe qui avoit une paſſion démeſurée pour l'avancement de ſon fils unique, ſe laiſſa éblouïr au faux éclat de cette grandeur apparente, & reſolut d'employer tout ce qu'elle avoit de credit ſur l'eſprit de Mr. de Barneveld, afin qu'il luy accordaſt ſon ſuffrage & ſon ſecours, pour l'execution d'un deſſein qu'elle croyoit ſi avantageux à ce fils, qui luy eſtoit ſi cher. Pour cet effet, quoy qu'elle ne le viſitaſt jamais, elle voulut l'entretenir à loiſir dans ſon cabinet, ſur une matiere ſi importante; & aprés luy avoir confié un ſi grand ſecret, elle le conjura de leur eſtre favorable, l'aſſurant de leur eternelle reconnoiſſance.

La Princeſſe va trouver Mr de Barneveld pour cela.

Mr. de Barneveld luy prouve que Mr. le Prince cherchoit ſa ruine.

Mais Mr. de Barneveld, homme d'une prudence conſommée (& que Mr. le Preſident Jeannin, ce grand Miniſtre de Henry IV. a plus eſtimé que tous les politiques de ſon temps)

luy découvrant le fonds de ſon cœur, luy proteſta qu'il ne ſouhaitoit rien au monde avec tant de paſſion & d'ardeur, que la gloire & l'agrandiſſement de la Maiſon d'Orange ; & qu'il donneroit de ſon ſang pour luy pouvoir procurer, non ſeulement la Souveraineté de ces Provinces, mais l'Empire de tout le monde : y eſtant obligé par la memoire des vertus & des bienfaits, tant publics que particuliers, de feu Monſeigneur le Prince ſon mary. Aprés, il luy repreſenta que la pluſpart des hommes ſe ruinoient par des deſirs contraires à leur propre bien, & par l'ignorance de leurs vrais intereſts ; & luy prouva par des raiſons ſans replique, que Mr. le Prince Maurice ſouhaitant cette Souveraineté, il ſouhaitoit ſa ruine manifeſte.

Raiſons de Mr. de Barneveld, qui prouvoient ſon dire, & qui convainquirent la Princeſſe.

Les principales eſtoient : Que les Hollandois & les autres peuples confederez ſont d'une telle humeur, qu'ils veulent eſtre menez, & non pas traiſnez, perſuadez, & non pas forcez, à ce qu'on deſire d'eux. Que s'eſtant ſouſtraits de l'obeïſſance d'un ſi puiſſant Roy, & jouïſſant d'une glorieuſe liberté, acquiſe par la vertu des Armes, ils ſe reſoudroient difficilement

à ſouffrir le joug d'un Prince particulier. Que la crainte des griffes des Eſpagnols leur avoit fait autrefois rechercher des Maiſtres au loin, pour les garantir de leurs cruautez. Que le Roy de France Henry III. & la Reine Elizabeth d'Angleterre les avoient refuſez. Qu'il eſt vray que le Duc d'Anjou & d'Alençon avoit enfin accepté la Souveraineté du Pays qu'on luy avoit offerte ; mais qu'il en avoit ſi mal uſé, voulant gouverner tyranniquement, & violant ſon Serment fait en public, que cet exemple affreux leur eſtoit un avertiſſement pour ne jamais retomber en pareil inconvenient. Que les peuples n'oublieroient jamais la mort des Comtes d'Egmont & de Horn, ny l'entrepriſe d'Anvers. Que la barbarie du Duc d'Albe & de ſes ſucceſſeurs au gouvernement des Provinces, ramenoit inceſſamment à leurs yeux le triſte ſouvenir des perſecutions paſſées. Que pendant ce temps rigoureux, la neceſſité, qui n'a point de Loy, les avoit fait recourir à de nouveaux Seigneurs ; mais qu'ils avoient éprouvé que les remedes avoient eſté pires, & plus dangereux que les maux qui les preſſoient. Que preſentement qu'ils vi-

voient en paix : & qu'ils estoient heureusement délivrez de la servitude des Espagnols, & de l'infidelité Françoise, il n'y avoit pas le moindre prétexte ny la moindre couleur pour appuyer une proposition si dangereuse, qui ne manqueroit pas d'effaroucher tous les esprits : & que ceux qui la mettroient en avant, seroient en hazard d'estre massacrez & mis en pieces. Que Mr. le Prince Maurice estoit cent fois plus heureux, en l'estat qu'il estoit presentement, que s'il parvenoit à ses desirs, contraires à son propre bien. Que cette splendeur de Souveraineté qui l'ébloüissoit, estoit une fausse lueur qui le conduiroit dans des précipices. Qu'il avoit la force du Gouvernement, sans en avoir l'envie ; & qu'ayant l'effet & la puissance des Souverains, il devoit, à l'exemple de son Pere, mépriser un vain nom, qui ne luy serviroit qu'à le faire haïr. Qu'il estoit Capitaine general des Provinces, & Admiral general, commandant à sa volonté sur la Mer & sur la Terre. Qu'il disposoit de tous les Gouvernemens, & de toutes les Charges militaires. Que quand on faisoit des Magistrats dans les Villes, on luy en presentoit trois,

dont il en choiſiſſoit un. Et qu'enfin il avoit les meſmes avantages & la meſme autorité qu'avoient les anciens Comtes de Hollande, les Ducs de Bourgogne, & l'Empereur Charlequint meſme : donnant des remiſſions & des graces pour les crimes : n'ayant point ainſi la haine de la mort des particuliers : & ceux qu'il ſauvoit luy ayant obligation de la vie.

Que tout le monde diſoit à toute heure, qu'il falloit augmenter les penſions & les appointemens du Prince, qui expoſoit continuellement ſa perſonne pour le ſalut public. Mais que ſi une fois il avoit cet odieux nom de Maiſtre : qu'on luy envieroit juſqu'aux rubans des ſoulliers de ſes Pages & de ſes Valets de pied, & qu'on luy reprocheroit continuellement les impoſitions qu'il mettroit ſur eux, dont ils n'avoient point à ſe plaindre, eſtant miſes par leur propre conſentement. Pour concluſion, il luy déploya les Annalles de Hollande : & luy fit voir à l'œil, qu'il n'y avoit preſque point eu de Comte, contre lequel ſes Sujets ne ſe fuſſent revoltez : & que ſouvent ils eſtoient allez en armes juſques dans le Chaſteau de la Haye, pour s'en deffaire,

Ces puiſſantes raiſons convainquirent tellement la Princeſſe, qu'elle changea d'avis abſolument : & qu'eſtant allée rendre réponſe au Prince Maurice, elle le conjura, par l'amour qu'il devoit avoir pour luy-meſme, pour ſon propre bien, & pour ſon repos, de ne point penſer à une choſe qui luy ſeroit préjudiciable, quand le ſuccés en ſeroit heureux. En meſme-temps elle dit à mon Pere, qu'elle s'apperceut bien, par la froide réponſe du Prince, qu'elle ne l'avoit aucunement perſuadé : & que l'ambition, qui aveugloit ſon eſprit, l'avoit empeſché de gouſter la ſolidité des raiſons qu'elle luy avoit alleguées.

La Princeſſe veut détourner le Prince Maurice de ſon deſſein, mais inutilement.

Ainſi, Monſieur le Prince Maurice prit d'autres meſures pour lever les obſtacles qui l'empeſchoient de parvenir à ſa fin ; mais Madame la Princeſſe d'Orange ſoûtint toûjours de tout ſon credit & de toute ſa puiſſance, la cauſe de ce Grand Homme qu'on opprimoit ſi injuſtement.

Ce qui fait voir la beauté de l'ame, & la vertu de cette excellente Princeſſe, qui aima mieux choquer ſon beau-fils, dont la bien-veillance eſtoit ſi neceſſaire à ſon fils unique

Beauté de l'ame de Madame la Princeſſe.

principal heritier de Maurice, qui l'avoit élevé comme ſon enfant propre, que de conſentir à la perte d'un innocent : bien éloignée en verité de la pratique ordinaire de la pluſpart du monde, qui ſacrifie les juſtes pour le moindre intereſt de fortune & d'ambition, & qui protegent les plus méchantes cauſes, à la ruine des gens de bien, dont le bon droit n'eſt appuyé que ſur la ſeule Juſtice.

Veritable cauſe de la ruine de Mr. de Barneveld.

Ce ſecret conſiderable, qui eſt demeuré enſevely dans le ſilence plus de ſoixante ans, eſt la veritable cauſe de la ruine de Mr. de Barneveld, & de ceux de ſon parti, qui ſoûtenoient la liberté du Pays.

Cette bonne Princeſſe ſe plaignoit ſouvent à mon Pere, de ce qu'elle n'avoit qu'un ſeul fils : luy diſant que qui n'en avoit qu'un, n'en avoit point ; eſtant en continuelle crainte de le perdre ; ſur quoy il la conſola, par le recit d'une Fable : où un Renard qui avoit beaucoup de Renardeaux, ſe vantoit de ſa fecondité, & reprochoit la ſterilité à une Lionne, parce qu'elle n'avoit qu'un Faon ; à quoy la Lionne repartit ; Il eſt vray, mais c'eſt un Lion qui te mangera, toy & tes petits.

Cette Princeſſe a eſté la principale conſolation de mon Pere dans cette longue Ambaſſade, & ſon principal ſupport auprés de la maiſon d'Orange : de l'agrément de laquelle il avoit beſoin, la Cour voulant qu'il y euſt une perſonne en ce Pays-là qui luy fuſt agreable. Sa protection luy fut d'autant plus neceſſaire & avantageuſe, qu'il y avoit des Grands en France, Beau-freres & Alliez du Prince Maurice, qui faiſoient tous leurs efforts pour le rendre ſuſpect, & pour le faire rappeller du plus bel Employ qu'aucun François puſt eſperer en ce temps-là.

La Princeſſe d'Orange ſoûtient mon Pere en Hollande contre ſes calomniateurs.

L'Europe jouïſſoit alors d'une profonde Paix ; ainſi toutes les Ambaſſades eſtoient mortes dans les autres Cours, d'où il n'y avoit rien à mander de conſiderable. Mais la ſeule Ambaſſade de Hollande eſtoit importante, par la guerre qui s'y faiſoit du coſté des Hollandois, ſous ce fameux Capitaine le Comte Maurice : & du coſté de Flandres, par cet autre General ſi renommé, Ambroiſe Spinola Genois. Les Anglois, les Ecoſſois, les Danois, les Suedois, les Allemans Proteſtans, & les François, alloient faire leur ap-

Beauté de l'Employ en ce temps-là.

prentiſſage des Armes ſous le Comte; & les Allemans Catholiques, les Italiens, les Siciliens, les Comtois, les Polonois, & les Eſpagnols, ſous le Marquis. Ainſi il ſembloit que tout le monde Chreſtien ſe fuſt donné rendez-vous en ce petit coin de Terre, pour s'entrebattre, & pour ſe faire la guerre.

Et comme la France entretenoit divers Corps d'Infanterie, & quelques Compagnies de Cavalerie en ce Pays-là, s'intereſſant fort en tout ce qui touchoit le bien des Provinces-unies, qui occupoient les Armes des Eſpagnols ſes anciens ennemis: & qu'elle avoit fort ſouvent beſoin de l'aſſiſtance des Vaiſſeaux de Guerre des Etats Generaux, l'Ambaſſadeur avoit à toute heure quelque matiere importante d'écrire à la Cour, & occaſion d'y dépeſcher des Courriers.

L'Ambaſſadeur de France, outre les gages de ſa Charge, avoit 24 mille livres par an, comme Intendant des Finances en Hollande.

Davantage, le Roy donnoit tous les ans de grandes ſommes aux Hollandois, pour le payement des Troupes Françoiſes; Et l'Ambaſſadeur: outre les gages de ſa Charge, & les penſions qu'il avoit de la Cour, avoit de plus 24. mille livres d'appointement par an, comme Intendant des Finances en Hollande: le tout payé par ſes mains.

Outre

Outre le grand profit qu'on avoit en cet Employ, il y avoit alors beaucoup d'honneur & de plaiſir de ſervir en ce Pays-là : car toute la Nobleſſe de France, au ſortir de l'Academie, alloit apprendre la guerre ſous le Prince Maurice, comme autrefois elle alloit en Piémont, ſous ce grand Mareſchal de Briſſac. Les hyvers, la Haye eſtoit toute pleine de Seigneurs & de Gentils-hommes François, qui ne manquoient pas, pour honorer le Roy, en la perſonne de ſon Miniſtre, de l'accompagner à l'Audiance de Meſſieurs les Etats generaux, quand il y alloit ; & comme on n'euſt pu fournir aſſez de carroſſes pour deux ou trois cens Gentils-hommes & Officiers qui s'y trouvoient quelque fois, l'Ambaſſadeur alloit à pied à la teſte de cette belle Troupe : & ſon carroſſe ſuivoit tout vuide. Si cette Ambaſſade eſtoit honorable, auſſi obligeoit-elle à de grandes dépenſes : car il falloit ſouvent régaler cette nombreuſe Nobleſſe ; mais on eſtoit bien payé pour cela.

Par l'importance & par l'utilité de ce bel Employ, on peut juger ſi mon Pere eſtoit tenu à Madame la Princeſſe

Doüairiere d'Orange, de l'y avoir affermi, en détruiſant dans l'eſprit de Monſieur le Prince Maurice, & des principaux du Pays, mille calomnies que les ennemis & envieux de mon Pere inventoient pour le rendre odieux. Auſſi, pour faire voir ſa reconnoiſſance, je veux inſerer icy l'Extrait d'un Ecrit que mon Pere a laiſſé à ſes Enfans, pour leur inſtruction particuliere.

EXTRAIT DES Preceptes de Monſieur du Maurier Benjamin Aubery, à ſes Enfans.

QUelque temps aprés la propoſition de Monſieur de Villeroy : & dés qu'on ſceut que Monſieur de Reffuge, qui eſtoit Ambaſſadeur en Hollande, s'en revenoit en France, pluſieurs perſonnes tres-qualifiées ſe jetterent à la pourſuite de cet Employ avec tant d'ardeur : que pour les en écarter, & m'y introduire, Monſieur

de Villeroy disposa les affaires de sorte sur la fin de May de l'an 1613. que la Reine me commanda de partir incessamment de Fontainebleau, pour m'aller rendre prés ledit Sieur de Refuge, auquel on disoit qu'on n'accordoit congé que pour quatre mois, pour venir donner ordre à ses affaires en France : que cependant je demeurerois en sa place audit Pays : à quoy j'obeïs, selon mon devoir : & estant allé en poste par Bruxelles, j'arrivay à la Haye en Hollande le second jour de Juin de ladite année : m'ayant, avant mon départ, esté donné asseurance que cet expedient tendoit à m'affermir plus solidement dans cette Charge : de laquelle, devant que de partir dudit Pays, ledit sieur de Refuge me mit en possession.

Grande reconnoissance de mon Pere des faveurs receuës de Madame la Princesse d'Orange.

Je suis obligé en cet endroit, d'exalter l'extrême & grande obligation que moy & les miens auront pour jamais à Madame la Princesse Doüairiere d'Orange, digne fille de ce grand Admiral de Chastillon, si pieux, si homme de bien, & si fameux Capitaine.

On ne pourroit celer, sans trahir la verité, qu'entre les excellentes &

rares vertus dont elle eſt ornée, & qui la rendront celebre & immortelle à la poſterité, elle en a une ſinguliere, d'eſtre la plus officieuſe & bien-faiſante qui ſoit ſous le ſoleil : prévenant meſme, par une magnanimité qui luy eſt naturelle, les ſupplications de ceux à qui ſon aſſiſtance eſt utile : ce qu'aprés une infinité d'autres, je puis témoigner par ma propre experience en cette occaſion ; car luy ayant dit l'ouverture que Mr. de Villeroy m'avoit faite : non ſeulement elle m'en témoigna de la joye, mais me fit cette grace de me promettre ſa faveur, qui ſeule me pouvoit combler de contentement : car, inconnu que j'eſtois en ce Pays-là, & dépourveu de pluſieurs choſes qui m'euſſent eſté neceſſaires pour m'y faire agréer, j'avois beſoin qu'elle me prit en ſa protection, & qu'elle me daignaſt recommander : ce qu'elle fit avec un tel excés de bons témoignages où il a eſté neceſſaire, qu'elle a voulu par cette liberalité, ſuppléer à la multitude de mes defauts ; & de plus, aneantir & détruire une infinité de calomnies, que la haine en quelques-uns, & l'envie & la douleur en quelques autres,

exciterent contre moy de toutes parts, quand on vid qu'on me destinoit cet Employ.

Et parce que de tous les vices, l'ingratitude est le plus déteſtable, particulierement à moy, qui l'ay toûjours euë en grande horreur, je me sens obligé de voüer à cette bonne & sage Princesse, mon tres-humble service pour le reste de mes jours : mais aussi, de transmettre cette obligation à ma posterité ; C'est pourquoy je recommande à mes enfans, par le soin qu'ils doivent avoir de me plaire, & par la benediction qu'ils esperent de moy, de faire tous profession d'estre ses serviteurs affectionnez, & de Monseigneur le Prince son fils, & de ceux que Dieu donnera par luy, Successeurs à l'illustre Maison de Nassau : afin que l'obligation que cette Dame a voulu si genereusement & si liberalement avoir pour moy, ait pareille, & mesme plus longue durée que ma propre vie.

Mon Pere, pour marquer sa reconnoissance, autrement que par des paroles : aussi-tost que mon frere aisné fut en âge de porter les armes, il l'envoya à Mr. le Prince d'Orange Henry en Hollande ; où ayant esté plusieurs

années de sa Cour & de sa Maison, & aprés l'avoir suivi dans tous ses Sieges, entr'autres au dernier Siege de Breda, où il fut blessé : aprés la mort de mon Pere, il s'en revint en France, où il épousa une sœur de Messieurs de Beauveau d'Espance : qui tous se sont signalez dans nos Armées, où ils ont eu des Commandemens considerables.

Mon Pere continuant sa reconnoissance vers la Maison d'Orange, quand le plus jeune de ses fils fut en estat d'aller à la guerre, il l'envoya encore à Mr. le Prince Henry Federic : & il a servi sous luy plusieurs années, jusques à sa mort : ainsi que sous le Prince Guillaume son fils, tant qu'il vécut : & depuis, il s'estoit si particulierement attaché au service de Mr. le Prince d'Orange d'aujourd'huy, qu'il ne l'abandonnoit point : & fut tué à la Bataille de Senef, comme nous le dirons plus amplement, en parlant du Prince Maurice son Parain.

Voilà tout ce que je puis dire de Madame la Princesse Doüairiere d'Orange Louïse de Colligny, & de ses faveurs envers nous : si ce n'est que j'ajoûteray, qu'estant né à feu mon Pere une Fille l'an 1614. Elle en vou-

lut estre la Maraine : & que le jour du Bapteſme, pour marquer ſa magnificence, elle envoya à ſa filleule un collier de diamans, deux grands baſſins, & deux vaſes de vermeil doré, dont la façon eſtoit encore plus riche que la matiere. Meſſieurs les Etats generaux en furent les Parains, & fut preſentée au Bapteſme en leur nom, par Mr. de Barneveld ; & pour montrer l'eſtime qu'ils faiſoient de mon Pere, ils donnerent cinq cens livres de penſion à l'enfant, ſa vie durant, dont elle a joüi prés de ſoixante ans, eſtant morte depuis peu.

Grande ponctualité de Mrs. les Etats à s'acquiter de leurs promeſſes.

Je ne dois pas oublier de dire icy, à l'honneur de Meſſieurs les Etats, qu'ils ſont ſi ponctuels obſervateurs de leur parole, & ſi religieux à s'acquiter de leurs promeſſes, qu'ils ont payé regulierement cette penſion juſques en l'an 1672. que leur Etat eſtoit à la veille de perir.

Cette fille épouſa en premieres Nopces le Seigneur d'Ardenay au Maine, dont elle a eu une fille mariée à Mr. de Madaillan, de la Maiſon de Montatere. En ſecondes Nopces, elle a épouſé Benjamin de Pierre-Buffiere Marquis de Chambret, dont elle a

eu quatre fils, morts la pluſpart à la guerre en Hongrie & en Flandres pour le ſervice du Roy ; & deux filles. Il eſt d'une des plus illuſtres Maiſons du Limouſin : & de par ſa Mere, la Mareſchalle de Themines, qui eſtoit de la Maiſon de la Nouë : il eſt petit-fils de ce grand François de la Nouë, ſurnommé Bras de fer. Pour ſa femme, je dois dire à ſon avantage, quoy que ma ſœur : qu'elle a eſté un prodige de memoire & de jugement, qualitez qui ſe rencontrent rarement enſemble. Elle euſt rétabli le vieil & le nouveau Teſtament, s'ils euſſent eſté perdus : les ſçachant par cœur. Elle avoit lû toutes les Hiſtoires & tous les Romans, tant François qu'Italiens & Eſpagnols, & en ſçavoit les moindres avantures, ainſi que les noms des Confidents & des Suivantes ; Au reſte, d'une converſation auſſi agreable qu'inépuiſable. Enfin, ſi elle n'euſt point paſſé ſa vie dans un Chaſteau à la Campagne, & qu'elle euſt vécu à la Cour, elle y auroit eſté admirée, & auroit ſans doute égalé la reputation de ce petit nombre de femmes extraordinaires qui ont eſté l'ornement de ce dernier ſiecle,

J'ay dit cecy au ſujet de Madame la Princeſſe d'Orange, dont elle eſtoit filleule : mais il faut revenir à noſtre principale matiere, & dire ce que je ſçay de Philippes Prince d'Orange, fils aiſné de Guillaume de Naſſau : & de ſa premiere femme Anne d'Egmont.

PHILIPPES GUILLAUME

DE NASSAU

PRINCE

D'ORANGE,

ET ELEONOR

DE BOURBON

SA FEMME.

Le Prince Philippes pris au College de Louvain, & mené prisonnier en Espagne.

LE PRINCE estoit filleul du Roy Philippes Second. Et quand le Prince Guillaume son Pere fut forcé de prendre les armes pour sa défense, il étudioit au College de Louvain : où entr'autres privileges, il n'est pas permis d'arrester personne pour quel-

que cauſe que ce ſoit. Nonobſtant, Jean Vargas Eſpagnol, accompagné de pluſieurs ſoldats de la meſme Nation, l'en tira de force par ordre du Duc d'Albe, malgré les clameurs du Recteur de l'Univerſité, qui ſe plaignant en beau & bon Latin, qu'on violoit manifeſtement les Privileges; ce Vargas, nullement ſçavant, luy répondit en Latin barbare, *non curamus Privilegios veſtros.*

Le Prince d'Orange ſon Pere s'en plaignit par des Ecrits publics, qui monſtroient la cruauté des Eſpagnols, & qui prouvoient qu'il n'y avoit ny Loix, ny Privileges, ny Innocence d'âge qui peuſſent exemter perſonne de leur tyrannie.

Le Prince apprend le jeu des Echets en priſon.

Ce pauvre enfant fut mené priſonnier en Eſpagne à l'âge de treize ans, & enfermé dans un Chaſteau à la campagne, où il ne put recevoir aucune éducation, & où il paſſa la plus grande partie de ſa vie à joüer aux Echets, que le concierge luy apprit. Sur la fin de ſa priſon, qui fut de prés de trente ans, on luy donna un peu plus de liberté.

C'eſtoit un Prince d'un naturel bon, replet de ſa perſonne, & qui portoit

la barbe assez grande, ayant esté mené jeune en Espagne, il estoit demeuré Catholique ; aussi les Espagnols, pour se justifier de cette détention injuste, disoient ne l'y avoir fait aller que pour le preserver du venin de l'heresie, & pour le tenir en ostage.

Pendant son sejour en Espagne, le Capitaine qui le gardoit ayant parlé fort desavantageusement du Prince Guillaume son Pere : ce fils genereux, pousse de l'affection paternelle, qui l'animoit au ressentiment, le prit par le milieu du corps, le jetta par la fenestre, & luy rompit le coû. Il pensa estre en peine d'une action si hardie : & sur cela, il y eut diversité d'avis dans le Conseil du Roy Philippes ; mais enfin, on resolut d'user de douceur & d'indulgence en cette occasion ; Gabriel Osorio jeune Gentilhomme, qui se trouva present à l'action, l'ayant rapportée en faveur du Prince, & dit que le Gouverneur luy avoit manqué de respect. Ainsi, cette mort fut donnée à son juste ressentiment. Le Prince se sentit si obligé à cet Osorio, du témoignage favorable qu'il avoit rendu, que depuis il l'eut

toûjours prés de ſa perſonne, & luy fit beaucoup de bien.

Le Prince Philippes ſort enfin de priſon.

Enfin, le Roy Philippes II. ou touché d'une ſi longue captivité, ou las de punir l'iniquité prétenduë du Pere ſur ſon fils innocent : ou bien, eſperant que ſa ſortie feroit naiſtre de la jalouſie & de la diviſion entre les freres d'Orange (comme l'évaſion de Mr. de Guyſe du Chaſteau de Tours en cauſa parmy les Chefs de la Ligue) ſe reſolut de le relâcher aprés une ſi longue détention.

Mr. le Comte Maurice fit paroiſtre en cette occaſion, que ſon ame eſtoit deſintereſſée, & luy laiſſa la jouïſſance de ſes biens, dont il eſtoit en poſſeſſion : comme de Breda, & autres Places ; & Madame la Comteſſe de Holac ſa ſœur de Pere & de Mere, en uſa fort genereuſement, luy ayant fait mille offres, & de fort beaux preſens à ſon arrivée aux Pays-Bas, où ils s'entrevirent à Cleves ; mais le Comte Maurice ; de peur de ſe rendre ſuſpect au Pays, ſe contenta de le viſiter par des Envoyez.

Le Prince Philippes mene l'Infante Iſa-

Ce Prince Philippes vint en Flandres avec l'Archiduc Albert, qui peu aprés le renvoya en Eſpagne pour con-

belle aux Pays-Bas, dont tout le monde s'étonne.

duire aux Pays-Bas l'Infante Iſabelle ſa future épouſe, à qui le Roy Philippes donnoit en Mariage la Souveraineté des dix-ſept Provinces. Toute l'Europe s'étonna beaucoup que le fils d'un homme ſi odieux à l'Eſpagne, euſt eſté choiſi pour une ſi belle Commiſſion, qu'on ne luy pouvoit donner ſans un grand témoignage d'eſtime & de confiance. Il vécut depuis à la Cour de Bruxelles auprés des Archiducs de Flandres : car les Etats des Provinces-unies conceurent une telle défiance de luy à cauſe de cet Employ, & pour ce que le Roy Philippes l'avoit rétabli en ſes biens ſcituez au Pays-Bas Eſpagnol, & dans la Franche-Comté, qui avoient eſté confiſquez, qu'ils ne luy voulurent jamais permettre de venir faire un tour, & encore moins de ſejourner en leurs Provinces, comme il avoit témoigné le ſouhaiter beaucoup.

Il n'y parut la premiere fois que l'an 1608. que la tréve eſtoit preſque arreſtée avec les Eſpagnols : & dans ce voyage, il ne fit autre choſe que de reconcilier la Princeſſe Emilie ſa ſœur avec Mr. le Comte Maurice ſon frere, qui ne l'avoit point voulu voir

depuis ſon Mariage avec le Prince Emanuel de Portugal, parce qu'il s'eſtoit fait malgré luy.

Le Prince Philippes épouſa la ſœur de Mr. le Prince de Condé.

Il épouſa la ſœur de Mr. le Prince de Condé défunt Eleonor de Bourbon, Princeſſe tres-vertueuſe, dont il n'eut point d'enfans. Ce Mariage avec la premiere Princeſſe du Sang de France, le remit en poſſeſſion de ſa Principauté & de ſon Chaſteau d'Orange, où le ſieur de Blâcons, qui en eſtoit Gouverneur, porté comme parent de Mr. le Mareſchal de Leſdiguieres, qui dominoit abſolument en Dauphiné, ne le vouloit pas laiſſer entrer ; mais le Sr. de Blâcons eut tant d'ordres exprés du Roy de ſortir de la Place : & Mr. de Leſdiguieres eut un ordre ſi précis de le faire obeïr, qu'enfin le Prince ſe vid en poſſeſſion de ſa Place & de ſa Souveraineté ; car auparavant il eſtoit regardé comme ennemi, ayant ſuivi l'Archiduc Albert quand il fut à Calais, & quand il voulut faire lever le ſiege d'Amiens au Roy Henry IV.

Grande peine où fut le Prince Philippes lors de la

Au reſte, ce Prince Philippes a confeſſé à ſes plus intimes amis, que de ſa vie il ne fut en ſi grande peine & en ſi étrange inquietude, qu'au

Bataille de Nieuport.

temps que se donna la Bataille de Nieuport : car l'Archiduc qui présumoit beaucoup de ses Troupes, les croyant superieures en valeur, comme elles l'estoient en nombre à celles des Hollandois, s'estoit vanté, s'il gagnoit la Bataille, d'envoyer ces deux freres, Maurice & Henry Federic, prisonniers en Espagne, pieds & poings liez. Ainsi il mit des gens aux écoutes de toutes parts, fit tenir tous les chevaux de son Ecurie sellez & bridez, & tout son monde en estat de se retirer en lieu de sureté : croyant que ses freres estant perdus, les Espagnols le feroient aussi perir : & tant que dura le Combat, il fut toûjours en priere, & fit des vœux tres-ardens & continuels, afin que ses freres remportassent la victoire.

Pendant la tréve qui fut faite pour douze ans, il fit un voyage en Hollande l'an 1615. avec Madame la Princesse sa femme : & ils séjournerent ordinairement à Breda. Mon Pere eut l'honneur de les voir, & traitter souvent : & il acquit tellement les bonnes graces de l'un & de l'autre, qu'ils aiderent à détruire quantité de calomnies qu'on avoit inventées pour luy

attirer

attirer l'indignation de Mr le Prince de Condé, & de plusieurs autres Seigneurs & Grands du Royaume, qui durant la minorité du feu Roy, s'estoient armez plusieurs fois sous divers prétextes, leur ayant esté rapporté par les ennemis de mon Pere, que pendant ces mouvemens il s'estoit porté avec trop d'ardeur & de violence contr'eux, ayant fait saisir des Vaisseaux pleins d'armes, & fait arrester plusieurs Officiers des Troupes de Hollande qui devoient passer à leur service. On ajoûtoit à toutes ces actions offensantes, plusieurs discours au mépris des ces Grands, que ces mesmes ennemis luy imputoient.

Calomnies contre mon Pere, cause du sac de sa Maison de la Fontayne

Ces Princes avoient d'abord si bien crû ces impostures, que ne pouvant s'en prendre à la personne de mon Pere, ils firent connoistre assez leur mécontentement, par le sac de son Chasteau de la Fontayne Dangé prés de Chastelleraut, qu'ils firent piller par leurs Troupes; mais la Reine Mere Marie de Medicis, qui sceut ce desordre, s'estant alors trouvée à Poitiers, le dédommagea liberalement, & il n'y eut que la perte de plusieurs papiers Originaux, & Titres anciens, que Sa

Le Roy & la Reine le dédommagent.

Majesté ne put reparer.

Le Roy luy écrit sur cela. Le Roy écrivit mesme à mon Pere sur ce sujet ce qui ensuit.

MONSIEVR DV MAVRIER,

Aprés ce sont deux pages d'écriture en chiffre.

Au demeurant, je suis bien marry que vostre maison ait souffert en consideration du service que vous me rendez. Ie veux avoir soin de mes Serviteurs, & les encourager à bien faire, par la protection que je prens de leurs personnes & biens. Le sieur de Puysieux vous doit faire sçavoir ce que j'ay ordonné sur cela. Continuez seulement à me servir fidellement & soigneusement comme vous faites, & vous y aurez honneur & profit. Ie prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur, du Maurier en sa sainte & digne garde. Ecrit à Poitiers, le 20. Ianvier 1616. *Signé LOVIS. Et plus bas,* BRULARD.

La Reine luy écrivit aussi la Lettre suivante.

MONSIEVR DV MAVRIER,

Le Roy Monsieur mon fils fait réponse

à voſtre Dépeſche par ce Porteur; les intentions duquel je m'aſſure que vous ſçaurez bien faire valoir & conduire, pour en avoir l'effet que nous deſirons, ſuivant voſtre bon avis. Nous confians donc en voſtre affection & ſoin pour ce regard, je n'y ajoûteray autre Commandement. Vous ſçaurez auſſi comme il a fait conſideration ſur la perte que vous avez faite en voſtre maiſon pour ſon ſervice: auquel continuant avec la meſme fidelité & vigilance, vous en recevrez tout contentement & avantage. Ie prie Dieu qu'il vous ait Mr. du Maurier, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Poitiers le 20. Ianvier 1616. Signé MARIE. Et plus bas, BRULARD.

Monſieur de Puyſieux luy écrivit auſſi à la fin d'une longue Dépeſche.

Monſieur de Puyſieux en écrit auſſi.

Pour ce qui eſt de voſtre intereſt, & de ce que vous avez ſouffert de dommage & de perte en voſtre maiſon de la Fontayne, je n'ay pas manqué de le repreſenter à Leurs Majeſtez, & avec les Particularitez requiſes: dequoy elles ſont tres-déplaiſantes, & n'entendent pas que leurs Serviteurs patiſſent à l'occaſion du bon ſervice qu'ils leur rendent. Elles vous ont ordonné deux mille écus pour la

recompenſe de ladite perte : & veulent que l'on ſçache qu'Elles le font pour cette conſideration : & ont trouvé bon de vous augmenter vos appointemens, de mille écus par an. Ie voudrois vous pouvoir témoigner encore plus à voſtre contentement, le deſir extrême que j'ay de vous ſervir, vous connoiſtriez que je ſuis vrayement voſtre tres-humble & tres-affectionné ſerviteur, PVYSIEVX. De Poitiers le 20. Ianvier 1616.

Guerre des Henrys.

Monſieur le Prince d'Orange Philippes, & Madame la Princeſſe ſa femme eurent la bonté de deſabuſer ces Princes & ces Grands, qui avoient fait une guerre, qu'on appella la guerre des Henrys, parce que la pluſpart des Chefs de ce Parti s'appelloient ainſi. Monſieur le Prince s'appelloit Henry de Bourbon : Mr. du Maine, Henry de Lorraine : Monſieur de Longueville, Henry d'Orleans : & Mr. le Duc de Boüillon, Henry de la Tour. Ils leur dirent à tous, que ces paroles injurieuſes eſtoient de pures ſuppoſitions inventées pour les animer contre mon Pere : qu'ils cautionnoient, qu'en s'acquitant de ſon devoir, il avoit toûjours gardé le reſ-

Mr. le Prince Philippes & Madame la Princeſſe prennent la défenſe de mon Pere.

pect qui leur estoit dû. Qu'au reste c'estoit luy objecter un beau crime, de luy reprocher qu'il avoit servi fidellement son Maistre, & qu'il n'avoit pu, sans manquer dans sa Charge, & sans peril de se perdre, n'executer pas les ordres de la Cour.

Il me souvient de les avoir veus au Logis en mon enfance : sur tout la Princesse, qui avoit la bonté de nous faire mille caresses : & qui fit la grace à mon Pere, de trouver bon qu'une de mes sœurs, qui nasquit en ce temps-là, eust l'honneur de porter son nom d'Eleonor. Elle fut presentée au Baptesme par Monsieur le Prince d'Orange Henry Federic qui en fut le Parain.

Cette fille fut mariée au Baron de Mauzé proche de la Rochelle, frere du Marquis de la Ville-Dieu, & mourut sans enfans l'an 1660. C'estoit la femme de France qui peignoit le mieux, qui écrivoit le plus correctement, & qui faisoit de fort bonnes lettres d'un style masle & vigoureux, & où il n'y avoit pas un seul mot d'inutile.

Philippes Prince d'Orange meurt.

Le Prince d'Orange Philippes Guillaume mourut à Bruxelles au commencement de l'an 1618. Il avoit des haymorrhoïdes fort enflammées : &

Gregoire ſon Chirurgien Allemand l'ayant bleſſé du canon de la ſeringue, luy donnant un Lavement, la gangrenne s'y mit, & il fut impoſſible de le ſauver. La Princeſſe ſa femme mourut auſſi la meſme année.

Le Comte Maurice par ſa mort devient Prince d'Orange.

Aprés ſa mort, Monſieur le Comte Maurice ſon frere, prit la qualité de Prince d'Orange, & herita de tous ſes biens. Auparavant, il ſe contentoit de la qualité de Comte.

MAURICE DE NASSAU PRINCE D'ORANGE.

LE GRAND CAPITAINE a démenti le Proverbe, qui dit, que les enfans des Heros ſont ordinairement des gens de rien : car quoy qu'il fuſt fils d'un tres-excellent Pere, qui a laiſſé aprés luy une gloire immortelle, il ne l'a pas ſeulement égalé en prudence & en grandeur d'ame, mais il l'a ſurpaſſé en ſcience militaire, & par ſes grands Exploits. Si le Pere a eſté vingt ans entiers le principal entretien de l'Europe, le Fils a plus fait

Maurice excellent fils d'un excellent Pere.

de bruit quarante ans durant, que toutes les teſtes couronnées enſemble: car depuis l'an 1,84. qu'il commença d'agir, juſqu'en 1625. qu'il mourut, on a parlé avec étonnement & admiration du Prince Maurice, qui a paſſé pour l'un des plus grands Capitaines qui ait jamais eſté.

La vertu des Peres porte leurs enfans à les imiter.

En verité, quoy que la nature ne faſſe pas toûjours des efforts extraordinaires en formant de grands hommes, & de puiſſants genies tout d'une ſuite, les belles actions des Peres ſont de puiſſants éguillons pour exciter leurs enfans à les imiter, la gloire des Anceſtres eſtant une lumiere qui éclaire leur Poſtérité pour marcher ſur leurs traces genereuſes, Que ſi ſouvent les vertus étrangeres portent les ames courageuſes à bien faire, comme ce Grec, que les Trophées de Miltiade empeſchoient de repoſer, les exemples domeſtiques doivent toucher davantage, pour n'avoir pas la honte de dégenerer.

L'avancement de Mr. Aubery, oncle Paternel de mon Pere, eſt cauſe

Sur ce ſujet, je mettray icy ce que j'ay ſouvent ouï dire à mon Pere en ſa vieilleſſe : qu'il auroit aſſurément paſſé ſa vie dans le Pays, comme quelques-uns de ſes Prédeceſſeurs, ſans l'e-

xemple de ſon grand Oncle Paternel Jacques Aubery, qui par ſa vertu, par ſon ſçavoir, & par ſon éloquence, fit la Charge d'Advocat general au Parlement de Paris, fut Lieutenant Civil, du Conſeil d'Enhaut de Henry II. & ſon Ambaſſadeur Extraordinaire en Angleterre, où il fit un Traité de Paix entre les Rois Henry II. & Edoüard VI. & qui a laiſſé la reputation d'un Ciceron & d'un Demoſthene François, par ce fameux Plaidoyer qu'il fit par ordre du Roy pour ceux de Cabrieres & de Merindol, que Mr. le Chancelier de l'Hoſpital admira tant, qu'il le traduiſit en partie en Vers Latins.

qu'il a travaillé.

Mon Pere crut donc, qu'en travaillant, il pourroit parvenir à des Charges honorables, & employa ſi bien les grands talens que Dieu luy avoit donnez, qu'il s'eſt auſſi veu dans les Conſeils des Rois, & dans les Ambaſſades.

Le Prince Maurice d'Orange, dés ſa plus tendre jeuneſſe, pour faire connoiſtre le deſir paſſionné qu'il avoit de ſuivre les traces glorieuſes de ſon Pere, prit pour le corps de ſa Deviſe, le tronc d'un Arbre coupé à deux pieds de haut : duquel ſortoit un Scion vigoureux, qui apparemment feroit re-

Deviſe du Prince Maurice.

naiſtre ce bel Arbre qui l'avoit produit, avec ces mots, *tandem fit ſurculus arbor* : enfin le Scion devient Arbre, pour montrer qu'il reſſuſciteroit la gloire de ſon Pere.

Je ne prétends pas repreſenter en détail toutes les belles actions de ce Prince : je ne dirois rien qu'on ne puiſſe apprendre dans les Annales, & ne veux pas augmenter le nombre importun des compilateurs. Mon deſſein eſt ſeulement, de faire le portrait de ſa perſonne & de ſes mœurs : d'informer le monde de quelques particularitez de ſa vie, qui ne ſont pas connuës : & d'expoſer les cauſes des grands differends qui ſurvinrent entre luy & Mr de Barneveld, qui ont penſé faire renverſer cette Republique par une diviſion inteſtine qui dure juſqu'à ce jour, & qui la menace de ruine.

Grand courage du Prince Maurice.

Mais auparavant que d'en venir là, il faut repreſenter en peu de paroles ſes principales actions : & dire que ce Prince Maurice avoit un grand fonds de courage & de conſtance dés l'âge de dix-ſept ans, qu'il fut appellé au gouvernement des Affaires, aprés la mort de ſon Pere : car il ne ſe laiſſa point abbatre au torrent des proſperi-

tez d'Alexandre Farneſe Duc de Parme, Gouverneur & Capitaine general des Pays-Bas pour le Roy d'Eſpagne : qui d'abord emporta Bruges, Gand, Dendermonde, Deventer, Nimegue, Grave, avec quantité d'autres Places : enfin, Anvers meſme qu'on tenoit imprenable, par un Siege qui paſſa pour la merveille du ſiecle, ayant bouché l'Eſcaut, & bridé la Mer par une Digue que les hommes tenoient impoſſible : ce qui depuis ſervit d'exemple pour entreprendre la meſme choſe à la Rochelle. Le Prince Maurice ne ſe laiſſa non plus étonner de la confuſion & du deſordre qui regnerent long-temps dans la Republique, par la conduite ſuperbe de Robert Dudlei Comte de Leyceſtre, Capitaine general pour la Reine d'Angleterre dans les Provinces confederées, dont l'orgueil inſupportable, & l'ambition déreglée leur fit plus de préjudice, que les ſommes qu'il porta, & les Troupes qu'il mena à leur ſecours ne leur ſervirent. Quatre ans entiers ſe paſſerent, que cet Etat fut reduit à d'étranges extremitez : & qu'on ne croyoit pas que ce jeune Prince puſt démeſler une fuſée ſi embrouïllée, ny

guerir tant de maux cauſez par les pratiques d'Eſpagne, & par les trahiſons des dépendants du Comte de Leyceſtre, qui aprés ſon retour en Angleterre, vendirent des Places importantes aux Eſpagnols ; enfin, comme les choſes du monde ne demeurent pas toûjours en une meſme ſcituation, & qu'elles ſont ſujettes à une viciſſitude perpetuelle, la bonne fortune qui avoit favoriſé le Duc de Parme dans toutes ſes entrepriſes, ſe tourna tout d'un coup du coſté du Prince Maurice : car cette Flotte d'Eſpagne nommée l'Invincible, deſtinée pour dévorer l'Angleterre & les Pays-Bas unis, fut détruite l'an 1588. par les forces & le bonheur de la Reine Eliſabeth : le tiers de cette grande Puiſſance s'eſtant ſauvée à peine dans les Ports d'Eſpagne, aprés avoir fait avec des perils incroyables, le tour d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande : & cette perte ineſtimable fut ſuivie de la honte que le Duc de Parme receut devant Bergopſon, qu'il avoit aſſiegé : le Prince Maurice l'ayant forcé de quitter cette entrepriſe, avec la perte entiere de ſa reputation.

La Flotte invincible détruite l'an 1588.

Le Duc de Parme leve le ſiege de Bergopſon.

Depuis ce bonheur, le Prince dans le cours de vingt années, juſqu'à la tréve,

eut toûjours la fortune ſi favorable, qu'il conquit trente-huit ou quarante Villes, & davantage de Forts, & deffit les Eſpagnols en raze-Campagne, en trois Combats ſignalez : outre qu'il obtint de grandes Victoires ſur la Mer, tant aux Coſtes de Flandres, qu'en celles d'Eſpagne, & aux Indes, par la valeur de ſes Lieutenans & Vice-Admiraux.

La priſe miraculeuſe de Breda avec un batteau de tourbes.

Mais rien ne luy acquit tant de reputation, que l'heureuſe ſurpriſe de la Ville & du Chaſteau de Breda, qui luy appartenoit en propre. Il s'en rendit Maiſtre l'an 1590. par le ſtratagême d'un batteau de tourbes, ſans aucune effuſion de ſang, ne s'eſtant perdu qu'un ſeul ſoldat dans une occaſion ſi importante ; & comme cette action remarquable fit un grand bruit dans le monde, il eſt à propos d'en dire ſuccintement quelque choſe.

Un Battelier, nommé Adrien de Bergues, qui fourniſſoit de tourbes la Garniſon de Breda, mécontent des Eſpagnols, propoſa au Prince Maurice de faire ſurprendre la Place, en mettant des gens de Guerre dans le fonds de ſon batteau ; à quoy le Prince ayant trouvé de la poſſibilité, il donna la con-

Heraugiere Chef de l'entrepriſe.

duite de ce grand deſſein à Charles de Heraugiere Gentil-homme Valon, natif de Cambray, Capitaine d'Infanterie dans ſes Troupes, tenu pour homme de teſte & de main. Quand il eut cet ordre, il fit choix de ſoixante-dix ſoldats de diverſes Compagnies, & de quelques Chefs d'une valeur éprouvée, qu'il mit au fonds du batteau, où ils eſtoient tres-incommodément placez, ne pouvant y eſtre que couchez ou courbez ; Le reſte du batteau eſtoit rempli d'une grande hauteur de tourbes. Il faiſoit un froid extrême ; de plus, ils avoient l'eau juſqu'aux genoux, qui entra par une fente qu'on boucha heureuſement. Ce froid exceſſif les faiſoit touſſer beaucoup : mais ſur tout Mathieu Helt Lieutenant (dont le nom merite d'eſtre mis icy, pour le courage qu'il témoigna en cette occaſion) car ne ſe pouvant empeſcher de touſſer, comme on approchoit du Chateau, il tira ſon poignard, & conjura ſes Camarades de le tuer, afin que l'entrepriſe ne manquaſt point, & pour n'eſtre pas la cauſe de leur perte ; Mais le Batelier empeſcha qu'on ne l'entendit, tirant ſouvent la Pompe, comme ſi le batteau euſt pris l'eau.

La Garniſon compoſée d'Italiens, manquant de chauffage : les Soldats, à cauſe des glaces, aiderent à tirer ce batteau par une Ecluſe, dans l'enceinte du Chaſteau : comme les Troyens introduiſirent le Cheval de bois dans leur Ville ; ce qui donna lieu aux Poëtes du temps, de comparer la priſe de Breda à celle de Troye ; y faiſant cette difference, que le Cheval rendit les ennemis maiſtres de la Ville de Troye qui fut ruinée ; & que le batteau remit en poſſeſſion de Breda, le legitime Seigneur qui la fit refleurir.

La Garniſon du Chaſteau tire le batteau dedans, comme les Troyens tirerent le Cheval dans Troye.

Le Prince Maurice ayant fait courir le bruit qu'il avoit deſſein ſur Gertrudemberg, facilita la ſurpriſe de Breda; car Edoüart Lanzavechia, qui eſtoit Gouverneur des deux Places, accourut à celle qu'il croyoit menacée. Ainſi le Chaſteau ſe trouvant ſans Chef, fut plus facilement emporté. Aprés que Heraugiere s'en fut rendu maiſtre par la mort de quarante des ennemis : le Prince Maurice, accompagné des Comtes de Hohenlo & de Solme, de François Vere General des Anglois, de l'Admiral Juſtin de Naſſau, du ſieur de Famars General de l'Artillerie : eſtant entré dans le Chaſteau avec for-

Le Prince Maurice fit ſemblant d'en vouloir à Gertrudemberg.

ce Troupes, il fut enſuite receu dans la Ville, d'où la Garniſon Italienne, la pluſpart compoſée de Cavalerie, s'enfuit à toute bride du coſté d'Anvers.

Heraugiere, fait Gouverneur de Breda.

Heraugiere fut avec bien de la juſtice établi Gouverneur de Breda : & Lambert Charles François, brave ſoldat de fortune, fut fait Sergent major: & je l'ay veu depuis Gouverneur de Nimegue. Sur cette ſurpriſe ſi conſiderable, on fit des Medailles : où d'un coſté eſtoient ces mots : *Breda à ſervitute Hiſpanicâ vindicata ductu Principis Mauricii à Naſſau 4. Martij* 1590. & de l'autre coſté eſtoit repreſenté le batteau avec ces paroles : *parati vincere aut mori.*

Le Batelier cauſe de la ſurpriſe, & tous les ſoldats bien recompenſez.

On donna une de ces Medailles à chacun des ſoldats de ce batteau, & une ſomme d'argent : avec promeſſe d'eſtre avancez. Le Batelier Adrien de Bergues eut auſſi une Medaille, & fut recompenſé d'une bonne penſion.

Au ſujet de cette ſurpriſe, on doit faire icy cette reflexion neceſſaire : qu'il ne faut jamais confier la garde de deux Places frontieres tout à la fois à un ſeul Gouverneur, qui n'a que trop de peine à garantir ſon Gouvernement des ennemis voiſins, qui ont toûjours l'eſprit appliqué, & les

les yeux ouverts pour le surprendre.

La prise de Hulst en Flandres fut fort considerable l'an 1591. & bien davantage, celle de Gertrudemberg, par un siege long & difficile à la veuë de l'Armée d'Espagne de trente mille hommes, commandée par le vieux Comte Pierre Ernest de Mansfeld, en l'absence du Duc de Parme, qui estoit en France au secours de la Ligue. Jamais ce vieil General ne put forcer ce jeune Prince dans ses Lignes, ny l'obliger d'en sortir, quoy qu'il luy presentast tous les jours le combat. Aussi comme le Comte de Mansfeld dit un jour à un Trompette que Maurice luy avoit envoyé, qu'il s'étonnoit comme son Maistre, qui estoit un jeune Prince plein de feu & de courage, se tenoit toûjours à couvert dans ses retranchemens. Le Trompette luy répondit que son Excellence de Nassau estoit un jeune Prince qui voudroit bien devenir un jour un vieil & experimenté Capitaine, comme son Excellence de Mansfeld.

Hulst pris, & Gertrudemberg, par le Prince Maurice.

L'année suivante, il prit la grande & celebre Ville de Groningue Capitale de Province. Il prit aussi, & réprit Rimbergues, & s'empara de

Groningue pris, Rimbergues, Graves, & Mœurs.

Mœurs & de Graves, Villes de ſon Patrimoine : ayant vengé par la mort de pluſieurs Eſpagnols, les injures publiques, & les ſiennes particulieres.

Défenſe memorable d'Oſtende.

La reputation du Prince Maurice s'étendit fort loin, par la longue & celebre défenſe d'Oſtende, où les Eſpagnols aprés avoir perdu plus de ſoixante mille hommes pendant un ſiege de plus de trois ans, & avoir épuiſé leurs Treſors par une dépenſe de plus de cent millions, ne ſe virent maiſtres enfin que d'un morceau de terre qui paſſoit plûtoſt pour un cimetiere que pour une Ville.

Le Prince prend l'Ecluſe en peu de jours.

Dans le temps de cette perte, le Prince Maurice fut ſi heureux & ſi vigilant tout enſemble : que pour la recompenſer avec uſure, il s'empara en peu de jours de la Ville de l'Ecluſe, dans le meſme pays de Flandres, de bien plus de conſequence qu'Oſtende, qui avoit couſté tant de temps, tant d'hommes, & tant d'argent : ſur quoy Theophile a dit aſſez bien dans l'Ode qu'il fit pour le Prince d'Orange.

Les ans qu'on mit à ſes ruines,
Furent les jours dont tes machines
S'emparerent d'un plus beau lieu :
Et c'eſt ainſi que tes journées,

Comme on les compte pour un Dieu,
Valent autant que des années.

Cette Ode ne déplut pas au Prince Maurice : & quoy qu'il fuſt naturellement ennemi de la flaterie & de la vaine gloire, il recompenſa ce Poëte d'une chaiſne d'or de grand prix, où eſtoit ſa Medaille.

Le Prince Maurice défait l'Archiduc Albert à Nieuport.

Mais ce Prince fit voir à la Bataille de Nieuport, où il battit l'Archiduc Albert, beaucoup plus fort que luy, qu'il ſçavoit auſſi-bien défaire des Armées nombreuſes & aguerries en raze-Campagne, que défendre, forcer, & ſurprendre des Places. L'Archiduc & le Duc d'Aumale furent bleſſez dans le Combat. François Mandozze Admiral d'Aragon, Meſtre de Camp general, fut pris priſonnier avec quantité d'autres Chefs, & juſqu'aux Pages de l'Archiduc, que le Prince Maurice luy renvoya civilement ſans rançon ; tout le Canon, tout le bagage, & plus de cent Cornettes & Drappeaux demeurerent au pouvoir du Vainqueur, qui vid plus de ſix mille ennemis étendus ſur la place, & qui eut toutes les autres marques d'une pleine & entiere Victoire ; ce qui fit dire à pluſieurs, parce que ce grand

ſuccés eſtoit arrivé le ſecond jour de Juillet ; que la fortune de la Maiſon de Naſſau eſtoit changée : veu qu'un meſme jour de Juillet, trois cens ans auparavant, l'Empereur Adolphe de Naſſau avoit perdu l'Empire & la vie prés de Spire, combattant contre Albert d'Autriche : & qu'au meſme jour, Maurice avoit vengé la diſgrace de ſon Ayeul, par la défaite de l'Archiduc Albert, deſcendu de ce premier Albert d'Autriche.

Le Prince Henry veut demeurer auprés de ſon frere Maurice.

Un peu devant la Bataille, il y eut une diſpute d'honneur entre le Prince Maurice & le Prince Henry Federic ſon jeune frere, qui lors n'avoit que dix-ſept ans, car comme l'aiſné exhortoit ſon cadet de ſe retirer en lieu de ſeureté, afin qu'en cas de malheur il puſt ſoûtenir le Pays, & la fortune de leur Maiſon : le Prince Henry s'en offenſant, dit qu'il vouloit vivre & mourir avec luy, & courir meſme fortune.

Ce Prince Maurice montra bien qu'aucun malheur n'ébranloit point ſon courage : car il ne laiſſa pas de ſe reſoudre à la Bataille, nonobſtant que la veille, l'Archiduc euſt défait le Comte Erneſt, qui commandoit deux Regimens d'Infanterie, & quatre Com-

pagnies de Cavalerie qui furent taillées en pieces, & deux pieces de Canon prises, avec quantité de Drappeaux. Le Prince l'avoit envoyé pour se saisir d'un Passage.

Maurice s'assûra la Victoire, ostant à ses Troupes tout espoir de retraite.

Il faut remarquer que le Prince, pour oster à son Armée toute esperance de retraite, & pour faire comprendre à ses gens qu'ils n'avoient à esperer aucun salut que dans leurs bras, il avoit fait retirer tous les Vaisseaux qui les avoient transportez en Flandres; dequoy il fut fort loüé par l'Admiral d'Aragon son prisonnier, comme un moyen qui luy avoit causé la Victoire, par la necessité que ses Troupes avoient euë de combattre opiniastrément, n'y ayant point de vie pour eux, que par la défaite des Espagnols. Aussi il dit à ses gens devant le Combat, qu'il falloit passer sur le ventre aux ennemis, ou boire toute l'eau de la Mer. Il parut en ce temps-là une Inscription magnifique sur cette Bataille de Flandres, à l'honneur du Prince Maurice. La voicy.

Inscription sur la Bataille de Nieuport.

Anno 1600. *secunda die Iulij, Mauricius Arausionensium Princeps in Flandriam terram hostilem traducto exercitu cum Alberto Archiduce Austriæ conflixit,*

copias ejus cecidit, Duces multos primúmque Mendosam cœpit; reversus ad suos victor signa hostium centum quinque in Hagiensi Capitolio suspendit Deo Bellatori.

Maurice avoit forcé le Duc de Parme à lever le siege de Knotsembourg.

Ce n'estoit pas son coup d'essay en Campagne, autrement il n'auroit passé que pour un preneur de Villes : car long-temps auparavant, il avoit forcé le Duc de Parme à lever le siege de Knotsembourg, vis-à-vis de Nimegue, luy ayant défait sept Cornettes de sa meilleure Cavalerie : honte que ce Duc couvrit de la necessité qui luy estoit imposée par les ordres d'Espagne, d'aller secourir Roüen.

Defaite de Turnhout, du Comte Varax tué sur la place.

L'an 1597. il avoit aussi défait & tué au Combat de Turnhout, le Seigneur de Balançon, Comte de Varax, General de l'Artillerie d'Espagne, commandant un Corps de six mille hommes de pied, & six-cens chevaux : dont, outre le General, il en demeura sur la place plus de deux mille, avec quantité de prisonniers de marque : entre lesquels estoit un Comte de Mansfeld. Il y eut trente-huit Enseignes prises, avec la Cornette Dalonzo de Mondragon ; qui en memoire perpetuelle, furent placées au haut de la grande Salle du Chasteau de la Haye.

Et ſur ce ſujet, je diray icy qu'un Ambaſſadeur de Pologne eſtant venu de la part du Roy Sigiſmond exhorter les Etats generaux, de ſe reconcilier avec le Roy d'Eſpagne, dont il exaltoit la Puiſſance, qui toſt ou tard les ſubjugueroit; & les voulant étonner avec des paroles empoullées, pleines de vanité, à la maniere de ceux de ſa Nation, le Comte Maurice, qui avoit eſté preſent à ſa Harangue au ſortir de l'Aſſemblée, mena l'Ambaſſadeur dans cette Salle, où il luy montra tous les Drappeaux & Cornettes priſes ſur les Eſpagnols à Knotſembourg & à Turnhout; & ſans employer tant de paroles, luy fit voir en effet que le Roy d'Eſpagne n'eſtoit pas invincible.

Mais ſi le Prince Maurice fut victorieux ſur la Terre, il ne fut pas moins heureux ſur la Mer, ayant toûjours eu de grands avantages ſur les Eſpagnols, ſous la conduite de ſes Vice-Admiraux.

Les Hollandois aident à prendre Cadix & à brûler la Flotte d'Eſpagne.

Ils aiderent fort à ruiner la Flotte d'Eſpagne nommée l'Invincible, & en emmenerent des Gallions en Zalande.

L'an 1596. Jean de Duvenvorde Seigneur de Varmont, aida au Comte d'Eſſex à prendre la Ville de Cadix,

& à brûler la Flotte d'Eſpagne, dont la Reine Eliſabeth remercia ledit ſieur de Varmont, par une Lettre fort honneſte, qui exalte ſa bravoure.

L'an 1599. le Vice-Admiral Pierre Vanderdoës s'empara d'Allagona Capitale des Iſles Canaries, d'où il contraignit les Eſpagnols de s'enfuir dans les Montagnes, & où il les fut chercher : puis ayant ſaccagé & brûlé la Place, retourna victorieux au Pays.

Philippes Spinola, défait & tué prés de l'Ecluſe.

Enfin l'an 1603. Dom Federic Spinola ne pouvant ſouffrir qu'il y euſt toûjours des Navires de Zelande devant le Port de l'Ecluſe, & eſtant ſorti avec huit Galeres, & quelques Vaiſſeaux de guerre pour les chaſſer de leur poſte, il fut tué dans ce Combat: & ſa Flotte maltraitée, contrainte de ſe retirer dans l'Ecluſe, avec une perte notable ; ſans faire mention de quantité d'autres avantages conſiderables obtenus aux Indes & en d'autres divers endroits du monde, ſur les Vaiſſeaux Caſtillans & Portugais.

Le Prince Maurice fait lever le ſiege de Bergopſon au Mar-

Voilà ce que je diray en general de ce grand Prince Maurice ; ſinon que j'ajoûte que l'an 1622. la tréve de douze ans eſtant expirée, & le Marquis Ambroiſe Spinola ayant aſſiegé

Bergopſon avec toutes les forces d'Eſpagne, le Prince d'Orange luy en fit lever le ſiege, ayant eſté aſſiſté du Comte Erneſt de Mansfeld, & de Chriſtian Duc de Brunſvvic, qu'il avoit fait venir tout exprés d'Allemagne. Ces Chefs avoient armé en faveur du Roy de Bohëme, & en paſſant par le Brabant, avoient défait à Fleurû, ſi ma memoire ne me trompe, Dom Gonſalve de Cordoüa, qu'on avoit envoyé pour s'oppoſer à leur paſſage. Dans le Combat, ce Duc de Brunſvvic eut un bras coupé forçant une barricade ; ce qui l'obligea d'en porter un d'argent, que je luy ay veu. *quis Spinola.*

Il ſe fit de grandes réjouïſſances dans toutes les Provinces-unies pour ces heureux ſuccés. Des Prieres publiques furent ordonnées par toutes les Villes: où l'on vid de ſi merveilleux feux de joye, qu'il ſembloit qu'elles fuſſent toutes en feu, dont nous avons déja parlé cy-deſſus. Ce furent donc ce Comte de Mansfeld & ce Duc de Brunſvuic qui contribuerent à la gloire du Prince d'Orange Maurice : laquelle s'eſtant envieillie, & preſque effacée des eſprits par une ſi longue tréve, fut renouvellée & reſſuſcitée *On fait de grands feux de joye en Hollande de la levée du ſiege de Bergopſon.*

dans le monde par une action si éclatante.

Et parce que voicy une occasion de parler de ces deux hommes, qui en leur temps ont esté des fleaux du genre humain, il est à propos que je laisse un peu à quartier le Prince d'Orange, pour dire ce que je sçay de leurs façons de faire, & de leurs principales actions.

Description, & principales actions du Comte Erneſt de Mansfeld.

Ce Comte Erneſt estoit Bastard de la Maison celebre de Mansfeld, qui a porté de grands Capitaines. C'estoit un homme si fin & si rusé, que quelques-uns l'ont fort bien nommé *Vlyſſes Germanicus* ; l'Ulysse Allemand. Il osa soûtenir contre la Maison d'Autriche, le Parti de l'Electeur Palatin, élu Roy de Bohême, avec beaucoup de resolution & de constance. Il eut divers succés heureux & malheureux ; Enfin, ayant esté appellé en Hollande pour le secours de Bergopson, il me souvient de l'y avoir veu. Il estoit alors âgé de cinquante ans : c'estoit un homme blond, fort ridé, & de belle taille, mais un peu courbé. Il portoit toûjours un chappeau gris sans cordon, & disoit qu'il n'en mettroit jamais qu'il n'eust fait fortune : ce que je luy ay oüy dire. La France qui rentroit trop

tard dans ſes vrais intereſts (car elle avoit ſacrifié mal à propos l'Electeur Palatin à la colere de la Maiſon d'Autriche, comme nous le dirons plus amplement cy-aprés) l'aſſiſta d'une ſomme d'argent que mon Pere luy fit compter, & d'un ſecours de quatre mille hommes de pied, ſous la conduite de Mr. de Montereau, qui eut ſon Quartier d'Hyver en Oſtfriſe, audelà de la riviere d'Ems, avec les Troupes du Comte de Mansfeld.

Ce nouvel Attila fut enſuite ravager la Baſſe-Saxe; d'où ayant eſté chaſſé par le Comte de Tilly General de l'Empire; il marcha par le pays de Brandebourg en Sileſie, où il eut quelques heureux ſuccés, & d'où enfin il ſe retira vers Bethlem Gabor Prince de Tranſſilvanie. Peu aprés, comme cet eſprit inquiet & fertile en expediens, alloit à Veniſe pour y propoſer quelque Ligue: paſſant par la Boſnie l'an 1626. au mois de Novembre, il fut ſurpris d'un violent mal d'entrailles dont il mourut, non ſans ſoupçon de poiſon; & fut enterré à Spalatro. C'eſtoit un grand courage, qui courut & déſola la pluſpart de l'Allemagne, ayant porté la terreur dedans & dehors

Le Comte de Mansfeld meurt en Boſnie.

l'Empire, & tellement épouvanté la Champagne, & Paris meſme, au temps du ſiege de Montpelier, où le feu Roy eſtoit en perſonne, que la pluſpart des Habitans de cette grande Ville voyant le Roy, & ſes principales armes, à l'extremité du Royaume, ſe tranſporterent à Orleans avec ce qu'ils avoient de plus précieux, pour éviter un feu qui conſommoit tout ce qu'il trouvoit en ſon chemin. Les badauts de Paris, étonnez de ſon approche, l'appelloient communément Mache-fer : & les gouvernantes des petits enfans, quand ils crioient, ou qu'ils eſtoient opiniaſtres, les menacoient, s'ils n'eſtoient ſages, de les faire dévorer à Mache-fer.

Deſcription du Duc Chriſtian de Brunſvuic.

Quant au Duc Chriſtian de Brunſvuic, il eſtoit de l'illuſtre & ancienne Maiſon de Brunſvuic, l'une des plus riches & des plus puiſſantes d'Allemagne, qu'on void preſentement entretenir des Armées dedans & dehors l'Empire : & qui aprés avoir conquis le Duché de Bremen, aſſiſte de ſes forces les Rois d'Eſpagne & de Dannemarc, les Hollandois, & l'Electeur de Brandebourg. On nommoit ce Duc Chriſtian, communément l'Halberſtat, par-

ce qu'il en estoit Evesque, ou le *Dol-Hertzoch*, c'est à dire en Allemand, le Duc enragé, parce qu'il faisoit des actions d'un furieux. C'estoit un Prince de fort belle taille, & puissant de sa personne. Il estoit tres-brave, mais son courage tenoit plûtost de la brutalité, que de la vraye valeur; car quand il voyoit un couvreur au haut d'un clocher, il n'avoit point de plus grand plaisir que de le faire tomber à terre d'un coup de fusil: ce qu'il pratiqua de mon temps en Hollande. Il faisoit alors le passionné de la Reine de Bohëme, à qui il avoit pris un Gand d'Angleterre que je luy ay veu porter, attaché au cordon de son chappeau, & pendant sur le bord comme un plumet.

Il paye son Armée d'un saint Liboire de Paterborn, & des douze Apostres de Munster, d'argent massif.

Ayant levé une Armée en la Basse-Saxe, & n'ayant pas dequoy la payer, il fit monnoyer un saint Liboire, bien plus grand que le naturel qui estoit dans l'Eglise Cathedrale de Paterborn. Ce saint Liboire avoit esté Evesque du Mans. Affriandé par là: & sçachant qu'à Munster il y avoit douze Apostres d'argent d'une prodigieuse grandeur, il y alla & s'en estant emparé, il marcha droit à la grande Eglise appellée le Dome, accompagné de

tous ſes Colonels & Capitaines, où il harangua ces Apoſtres, leur reprochant leur pareſſe & leur deſobeïſſance, n'obſervant pas l'ordre de leur Maiſtre, d'aller inceſſamment par tout le Monde, en ces mots, *ite per orbem vniverſum*, jurant qu'il les feroit bien obeïr & courir par tout. Auſſi-toſt il commanda qu'on en fit des Risdales, dont il paya ſon Armée, & qui ſe repandirent par toute l'Allemagne.

Deviſe du Duc de Brunſvuic.

Il avoit pris pour ſa Deviſe *Gotthes freindt, und der Pfaffen feind:* c'eſt à dire, Ami de Dieu, & ennemi des Preſtres, qu'il tuoit, ou du moins chaſtroit ſans remiſſion; enfin cet eſprit fougueux mourut l'an 1626, à VVolfembutel d'une fiévre chaude, dans le fort de ſa jeuneſſe.

Il n'aura pas eſté inutile ny deſagreable d'avoir fait cette digreſſion de ces deux Capitaines, qui aiderent au Prince d'Orange Maurice, à faire lever le Siege de Bergopſon.

Depuis ce temps-là, le Prince ne fit rien de conſiderable, ſinon qu'il projetta de ſurprendre Anvers; mais les vents, & le ciel s'oppoſerent à ſon deſſein. Il avoit donné ſi bon ordre à toutes choſes; l'entrepriſe eſtoit

ſi bien conduite ; & il s'en promettoit une ſi heureuſe iſſuë, qu'il diſoit qu'il n'y avoit que Dieu ſeul qui puſt l'empeſcher de réüſſir.

Le Prince Maurice défenſeur de mon Pere.

Le Prince Maurice honoroit mon Pere de ſon eſtime & de ſa confiance meſme, devant qu'il euſt reſolu de perdre Monſieur de Barneveld : & juſques-là qu'il entreprenoit ſa défenſe contre ſes calomniateurs, ainſi que l'avoit fait ſon frere aiſné le Prince Philippes, & la Princeſſe ſa femme, comme je l'ay dit cy-deſſus : ce qui a eſté bien connu de tous ceux qui eſtoient alors en Hollande, & ce qui ſe voit clairement par une Lettre que ce Prince Maurice écrivit à Monſieur de Villeroy aprés la Paix de Loudum, où il ne juſtifie pas ſeulement la conduite de mon Pere, mais de plus, il luy dit que la Cour ne pouvoit avoir perſonne par delà qui ſerviſt la France ſi utilement que luy, & qui luy fuſt ſi agreable, & à Mrs. les Etats. Voicy cette Lettre.

Lettre du Prince Maurice.

MONSIEVR,

A mon retour de Zelande : ſur l'in-

à Mr. de Villeroy à l'avantage de mon Pere.

ſtance faite par Mr. du Maurier Ambaſſadeur du Roy pour le rétabliſſement des Officiers des Troupes Françoiſes en leurs Charges, j'ay tenu la main à ce qu'il y ait eſté pourveu au contentement de Leurs Majeſtez, Meſſieurs les Etats en ayant pris la reſolution, dont l'Acte ſera executé. Au reſte; je me ſuis grandement réjoui que les troubles du Royaume ayent eſté ſi heureuſement appaiſez, & particulierement que vos Labeurs y ayent ſi bien réüſſi: deſirant que ce repos s'étende en longue durée, pour la proſperité que je ſouhaite à Leurs-Majeſtez. Au ſurplus: quoy que le bon ſoin & devoir que ledit ſieur Ambaſſadeur a rendu pour s'acquiter dignement des Commandemens de la Reine, parlent aſſez d'eux meſmes, ſi dois-je rendre ce témoignage à ſes comportemens: qu'ils ont eſté tels, que Leurs Majeſtez en ont eſté loyalement & utilement ſervies, ſans qu'il ait donné aucun juſte ſujet de plainte à qui que ce ſoit: ayant conduit avec honneur, modeſtie & reſpect, toutes ſes Actions qui nous ſont bien connuës: ce que je vous dis pour certaine aſſurance; Que s'il avoit eſté fait d'autres rapports pour luy nuire, on auroit fait grand tort à ſon integrité & bonne diſcretion: Meſſieurs les Etats, & nous

tous

tous eſtant pleinement ſatisfaits de ſes procedures à l'égard de tous : & croyons que Leurs Majeſtez ne pourroient uſer par deça du miniſtere d'aucun autre qui leur fuſt plus utile & fidelle, ny plus agreable à cette Republique ; à quoy pour la raiſon, j'ajouſte ma voix, qui eſt l'endroit où je finiray, en vous aſſurant de mon affection à vous ſervir & priant Dieu de vous donner, Monſieur, en ſanté tres-longue vie.

Vôtre tres-affectionné ſerviteur.

MAURICE DE NASSAU.

Cette Lettre, & d'autres de meſme ſens, qu'écrivirent à la Cour Madame la Princeſſe Doüairiere d'Orange, & les principaux du Pays, démentirent des calomniateurs de grande qualité, qui avoient aſſuré la Reine Mere & Meſſieurs les Miniſtres, que mon Pere eſtoit deſagreable au Prince & à Meſſieurs les Etats.

Mr. le Prince Maurice Parain de mon frere de la Vilaumiere.

Enfin Monſieur le Prince Maurice donnoit à mon Pere en toutes occaſions, des marques de ſon eſtime & de ſon amitié : juſques-là que l'an 1615. luy eſtant né un fils, il en voulut eſtre le Parain, & luy donna ſon nom de Maurice, avec une boëte de Portrait, garnie de Diamans de grande valeur.

C'eſt luy qui a eſté connu ſous le nom de la Villaumaire ; & qui ayant paſſé toute ſa vie en Hollande, où il eſtoit né, eſtoit parvenu par quarante ans de ſervice dans les Armes, & par ſon ſeul merite, ſans aucune faveur, à la Charge de Colonel. Il avoit un chagrin mortel de cette derniere guerre : car il tiroit ſon extraction de France, où il avoit ſa Parenté ; d'autre coſté, il ſe voyoit forcé de défendre le Pays de ſa naiſſance, où il avoit toutes ſes habitudes, & où il eſtoit parvenu par une patience extraordinaire, à un degré honorable. Jamais homme n'eut plus de veritables amis que luy, & de toutes Nations ; meſme il s'eſtoit acquis l'eſtime de tous les François illuſtres qui l'avoient connu en Hollande, entr'autres de Mr. de Beringhen premier Ecuyer du Roy, de Mr. de S. Romain qui a eſté Ambaſſadeur en Portugal & en Suiſſe, & ſur la fin de ſa vie, de Madame la Princeſſe de Tarente. Il a vécu en grande eſtime de valeur & de fidelité, & eſt mort à la teſte de ſon Regiment au Combat de Senef, fort regretté de tous ceux qui l'ont connu, & de Mr. le Prince d'Orange meſme, qui avoit beaucoup

de confiance en luy. On pardonnera à la tendreſſe que j'avois pour ce ſeul frere qui me reſtoit, d'avoir fait cette digreſſion pour l'amour de luy.

Mais venons à la deſcription de la perſonne du Prince Maurice & de ſes mœurs, ainſi qu'à des ſecrets de ſa vie qui n'ont point eſté divulguez, que j'ay appris de mon Pere, & de pluſieurs perſonnes illuſtres de ce Pays-là.

Deſcription de la perſonne du Prince d'Orange Maurice, de ſes habits; & de ſes divertiſſemens.

Ce Prince eſtoit tres-robuſte & infatigable dans le travail. Il paroiſſoit plus petit qu'il n'eſtoit, à cauſe qu'il eſtoit fort gros & fort replet. Son viſage eſtoit plein & vermeil, & ſa barbe fort blonde, qu'il portoit aſſez grande, & quarrée. Il ſe ſervoit toûjours de petites freizes gauderonnées. Il ne s'habilla jamais que d'une meſme ſorte, d'une meſme étoffe, & d'une meſme couleur qui eſtoit brune & de couleur de muſc. Ses pourpoints eſtoient de ſoye à filets d'or, & le reſte de ſes habits eſtoient de laine; mais ſes Manteaux & Caſaques eſtoient doublez de velours. Je parle de ſes habits ordinaires, & non de ceux qui eſtoient deſtinez pour quelques grandes Feſtes, & pour les Aſſemblées. Il portoit ſouvent

à ſon Chappeau un cordon de Diamans. Il n'eſtoit point ſans ceinture, à laquelle eſtoit attaché un pendant pour porter ſon épée qui eſtoit dorée. Je ne l'ay jamais veu habillé que de cette ſorte, & ſi je l'ay conſideré mille fois dans l'Egliſe Françoiſe du Chaſteau de la Haye, qui ſervoit autresfois de Chapelle aux Comtes de Hollande : & ſouvent chez mon Pere, ſoit en y mangeant, ou bien y venant joüer aux Echets, jeu qui faiſoit ſon principal divertiſſement : car pendant la treve, que la guerre ne l'occupoit pas, il y joüoit ſouvent, & recherchoit ceux qui le ſçavoient. Il aimoit fort, à cauſe de cela, Mr. de la Caze brave Capitaine Bearnois, qui ſervoit dans les Troupes de Hollande, & qui joüoit fort bien.

Mr. de la Caze Capitaine aimé du Prince Maurice à cauſe des Echets qui faiſoient ſon principal divertiſſement.

Ce Mr. de la Caze n'avoit point de revenu plus aſſuré que ce qu'il gagnoit au Prince à ce jeu : ne partant point d'ordinaire de chez luy, qu'il n'euſt neuf ou dix écus d'or : ce qui luy valoit mieux que ſa Compagnie ; ils n'en joüoient qu'un à chaſque partie, ſans jamais doubler : mais pour ne pas rebuter le Prince, la Caze, de trois à quatre fois qu'ils joüoient, s'en laiſſoit gagner une.

Ce Mr. de la Caze a conté à mon Pere, que le Prince eſtoit furieuſement picqué quand il perdoit, ce qui arrive aux plus Grands Hommes ; & la raiſon en eſt claire, parce qu'on ne perd que par ſa faute, le hazard n'ayant aucune part en ce jeu, qui conſiſte en la bonne conduite : & il eſt tres-ſenſible de ſe voir ſurpaſſer par les autres en ſcience & en jugement. Mr. de la Caze diſoit que quand le Prince avoit perdu & qu'on quittoit le jeu bien tard, les bougies eſtant à leur fin, qu'il tenoit ſon chappeau enfoncé dans la teſte, & baiſſé ſur les yeux, ſans ſe lever de ſa place, ny luy donner le bon ſoir ; mais les jours que la Caze ſe laiſſoit gagner, le Prince tout gay, le conduiſoit bien loin, commandoit à ſes Pages de l'éclairer & de l'eſcorter juſqu'à ſon logis. Ces particularitez font connoiſtre le naturel des gens, & que les plus Grands Hommes ne ſont pas ſans foibleſſe.

Le Prince triſte quand il perdoit, & gay quand il gagnoit aux Echets.

Sur le ſujet des Echets, Monſieur le Prince d'Orange Philippes a dit à mon Pere avoir oüy aſſurer en Eſpagne, quand il y eſtoit priſonnier, qu'un vieux Seigneur Eſpagnol ayant gagné à ce jeu tout un ſoir, & une bonne

partie de la nuit le Roy Philippes II. sans avoir la complaisance de luy laisser emporter une seule partie, & ayant remarqué beaucoup de chagrin sur le visage du Roy ; aprés avoir fait reflexion sur sa faute, il dit à ses enfans, estant retourné au logis, qu'il falloit partir le lendemain, & ne songer jamais à revenir à la Cour, où il n'y avoit jamais rien à faire ny à esperer pour luy ny pour eux ; parce que ce soir-là il avoit gagné continuellement le Roy aux Echets, & qu'il ne luy pardonneroit jamais.

Monsieur le Prince Maurice se railloit fort de nos François ; qui afin d'estre vestus à la mode de ce temps-là, portoient des pourpoints tailladez avec une seule chemise : ce qui faisoit géler ceux qui les regardoient ainsi nuds & tremblans au cœur d'hyver, qui est long & rigoureux en Hollande ; & comme il se mocquoit un jour d'eux en grande compagnie, un de ces Messieurs luy dit qu'il trompoit les gens, qu'il avoit deux chemises l'une sur l'autre, & qu'il n'y avoit rien de si chaud que deux chemises ; Le Prince qui estoit railleur, luy dit ; Je gage que non ; A quoy l'autre luy ayant répon-

du qu'il ne sçavoit rien de si chaud que deux chemises : Maurice luy répliqua que trois chemises estoient assurément plus chaudes que deux : & qu'il feroit fort bien de les prendre par ce grand froid.

Monsieur le Prince Maurice a conté à mon Pere, qu'un hyver à la Haye y ayant quantité de Princes & de grands Seigneurs d'Allemagne de sa Parenté, un jour ils s'assemblerent en la principale auberge de la Haye, pour s'y divertir ; qu'aprés avoir fait la débauche jusqu'à ne voir plus goutte, un de la compagnie proposa d'éteindre les lumieres, & de s'entrebattre toute la nuit à coups d'escabelle : ce qu'ayant executé, l'un de ces Souverains se trouva un bras rompu, l'autre une jambe cassée, un autre le crane enfoncé : & que les moins offensez en furent quittes pour avoir d'horribles contusions, & les yeux pochez au beurre noir. Aprés cela il fallut se mettre tous au lit, & se faire panser : ce que le Prince sceut de Mr. Luc son Chirurgien qui estoit François, & tres-expert dans sa Profession, qui fut appellé pour les traitter, & pour leur remettre leurs membres disloquez. Sur

cela, Monſieur le Prince Maurice diſoit à mon Pere, en s'éclatant de rire: aprés ce beau & agreable divertiſſement, Meſſieurs mes Parens pouvoient ſe vanter d'avoir merveilleuſement bien paſſé leur temps.

Le Prince Maurice comparoit les quatre principales Nations de l'Europe, à quatre ſortes d'inſectes.

Il avoit accouſtumé de comparer les quatre principales Nations de l'Europe, à quatre ſortes d'inſectes. Il diſoit que les François eſtoient des puces qui ne pouvoient non plus qu'elles, demeurer en aucune place. Qu'un François en un vire-main alloit du Couchant en Orient, & du Nord au Midy, ſautant continuellement d'un lieu en un autre. Que les Eſpagnols eſtoient des morpions, qui ne quittoient jamais priſe. Que les Italiens eſtoient des punaiſes, ne ſejournant jamais en un lieu ſans y laiſſer quelque mauvaiſe odeur de ſodomie, d'aſſaſſinat, ou de trahiſon; Et que les Allemans eſtoient des poux qui ſe faiſoient crever ſur la table.

Le Prince Maurice aimoit fort les Mathematiciens & Ingenieurs; & entre tous ceux du temps, il eſtima le plus Mr. Aleaume excellent en cette Profeſſion, & luy donnoit une groſſe penſion, quoy qu'il en euſt une fort bonne du Roy; mais il n'y avoit per-

ſomme qui puſt rien apprendre au Prince en cette ſcience-là, ayant inventé de belles machines pour paſſer les rivieres, & pour ſervir aux ſieges des Villes ; enfin de ſon temps il a ſervi de modelle aux Ingenieurs & aux Capitaines.

Il ne vouloit point que les Cavaliers ſe ſerviſſent de Bottes étroites, diſant qu'il en pouvoit arriver de grands inconveniens, eſtant ſouvent preſſez de monter à cheval ; ſe mocquant de nos François, qui pour affecter d'avoir de belles jambes, eſtoient des heures entieres à ſuer ſang & eau à ſe botter, & à ſe débotter ; & pour en donner l'exemple, il avoit luy-meſme des Bottes ſi larges, qu'il les euſt preſque miſes en ſautant dedans.

Il n'approuvoit pas ces Ecuyers d'Italie, qui dreſſoient des chevaux à faire des voltes & des courbettes, qu'il diſoit eſtre pernicieuſes, & avoir cauſé la mort à pluſieurs. Il n'avoit que de ſimples picqueurs qui faiſoient faire des paſſades aux chevaux de ſon Ecurie, ſe contentant qu'ils puſſent ſeulement bien tourner à droit & à gauche.

Pendant la treve, le Roy luy envoya un preſent magnifique de che-

vaux d'Eſpagne, conduit par Mr. de Pluvinel Eſcuyer de ſa Majeſté, qui avoit eu l'honneur de mettre le Roy à cheval; perſonne de grande reputation, & le plus celebre du temps en ce meſtier-là. Il avoit mené avec luy Mr. le Comte de Maure Louïs de Roche-Choüart, frere de feu Mr. le Duc de Mortemart, & logerent chez mon Pere à la Haye.

Quelques jours devant leur arrivée, mon Pere entretenant Mr. le Prince Maurice de la merveilleuſe induſtrie de Mr. de Pluvinel, à dreſſer les chevaux les plus furieux, & à les reduire à l'obeïſſance, loüant ſon adreſſe, & mettant ſon Ami au deſſus de ceux de ſa profeſſion; le Prince luy repartit: Je gage que le picqueur du Roy de France ne fera pas lever le devant à un des chevaux de mon Ecurie, car tous mes picqueurs y ont perdu leur Latin; Ce que mon Pere ayant rapporté à Mr. de Pluvinel quand il fut venu, il l'aſſura qu'il y auroit bien du malheur s'il n'en venoit à bout. Pour en voir faire l'experience, mon Pere prit jour avec le Prince dans le bois de la Haye, où le cheval eſtant venu avec tous les picqueurs du Prince, Mr. de Pluvinel,

en presence de plusieurs personnes de qualité, & d'un grand nombre de personnes de toutes conditions, fit monter sur ce cheval un grand Page de l'Ecurie du Roy qu'il avoit mené avec luy, fort bon homme de cheval, dont Mr. le Comte de Maure me dit le nom un peu auparavant sa mort, je l'ay oublié : mais il me souvient seulement qu'il me dit qu'il vivoit encore, & qu'il estoit Gentil-homme de Bourbonnois. Mr. de Pluvinel, qui avoit sceu, devant que de venir sur le lieu, qu'il y avoit de gros arbres abbatus en ce bois, ordonna au Page de donner vigoureusement des deux éperons, & de courir à toute bride à la rencontre du plus gros de ces arbres ; le cheval, de crainte de se blesser, ce qui est naturel, fut contraint de lever le devant, de sauter, & de passer par dessus cet arbre, estant pressé par le Cavalier. Lors Mr. de Pluvinel dit tout haut qu'il feroit faire à ce cheval tout ce qu'il voudroit : car aprés l'avoir fait passer & repasser plusieurs fois par dessus cet arbre, courant de toute sa force, le cheval aprés passoit par dessus l'arbre, quand il en approchoit, au trot, & puis au petit pas : & enfin,

eſtant aidé de la main & des éperons, il levoit le devant ſans arbre ; ce que le Prince fut contraint d'admirer, & d'avoüer l'ignorance de ſes brutaux de picqueurs, qui en demeurerent tous confus.

Mais à propos de ce terme rude dont uſoit le Prince d'Orange, appellant Mr. de Pluvinel le Picqueur du Roy de France ; il eſt tres-certain qu'en ce pays-là, où l'on vit en liberté, on n'y traite pas les Rois avec tant de reſpect, que les autres Nations qui vivent ſous la domination d'un ſeul ; & pour preuve de cela, mon Pere nous ayant loüé une petite Maiſon de Nobleſſe prés de la Haye, nommée Ingelbourg : & nous y ayant placez mes freres & moy, avec le ſieur Prioleau noſtre Precepteur, & deux valets pour nous ſervir, afin d'étudier plus en repos que chez luy, & ſans eſtre détournez ; un jour le Roy de Bohëme qui s'eſtoit refugié depuis peu en Hollande, aprés avoir perdu le Palatinat, pour ſe mettre à couvert des armes de l'Empereur Ferdinand ſecond ; eſtant à la Chaſſe, & par hazard ayant entré, ſuivant un liévre avec des chiens & des chevaux, dans un

petit champ joignant cette maison, qu'on avoit nouvellement semé de quenolles, qui sont ces gros naveaux dont on fait les hochepots si renommez : le fermier du lieu nommé Florus, en son habit de feste de drap d'Espagne noir, avec une camisole de ratine de Florence à gros boutons d'argent massif, courant avec un grand valet qu'il avoit, à la rencontre du Prince, ayant chacun une grande fourche ferrée à la main, & sans le saluer, luy dit en grondant : *Konig van Behemen*, *Konig van Behemen*, c'est à dire : Roy de Bohëme, Roy de Bohëme, pourquoy viens-tu perdre mon champ de quenolles, que j'ay eu tant de peine à semer ; ce qui fit retirer ce Roy tout court, luy faisant des excuses, & luy disant que ses chiens poursuivant un liévre, l'avoient mené là malgré luy.

Au reste : qu'on ne s'étonne pas de ce que je dis que ce Païsan estoit si bien habillé ; car les Païsans de Hollande sont mieux couverts que les Conseillers des Presidiaux, & les plus riches Elûs du Royaume : & il y en a qui donnent en mariage à leurs filles une tonne d'or, c'est à dire, parlant en terme de ce pays-là, cent mille livres.

Le Prince Maurice, qui eſtoit ſi vigilant & ſi laborieux, avoit une ſi grande quietude d'eſprit, que d'abord qu'il ſe mettoit au lit, & qu'il avoit la teſte ſur le chevet, il dormoit ſi fort, qu'on avoit grande peine à l'éveiller ; mais comme il connoiſſoit ſon infirmité, en temps de guerre, pour n'eſtre pas ſurpris, comme ſon Pere qui eſtoit de meſme complexion avoit penſé l'eſtre dans ſa Tente en Brabant prés de Malines ; aprés avoir donné ordre à tout, il ſe faiſoit veiller pas deux hommes relevez par d'autres d'heure en heure, avec commandement de l'éveiller en cas de beſoin. Le Marquis Spinola eſtoit tout au contraire du Prince, ne pouvant dormir quand il avoit la moindre affaire dans l'eſprit : auſſi le Marquis eſtoit fort maigre, & le Prince fort gras ; mais c'eſt que leurs temperamens eſtoient bien differents : le Marquis eſtoit fort ſec & billieux, & le Prince replet & ſanguin.

Ce Prince Maurice eſtant un jour en bonne humeur, dit à mon Pere que la Reine Eliſabeth d'Angleterre, par une foibleſſe ordinaire de ſon ſexe, deſiroit ſi fort d'eſtre tenuë pour belle, que Meſſieurs les Etats ayant envoyé

une celebre Ambaſſade des principaux du Pays, ſuivis de beaucoup de jeuneſſe des Provinces-unies : un Hollandois de la ſuite des Ambaſſadeurs à la premiere Audiance qu'ils eurent, aprés avoir conſideré attentivement la Reine, dit à un Gentil-homme Anglois qu'il avoit connu en Hollande, qu'il ne ſçavoit pas pourquoy on parloit ſi peu avantageuſement de la beauté de la Reine : qu'on luy faiſoit grand tort : qu'il la trouvoit fort à ſon gré : & s'il en eſtoit le maiſtre, il luy feroit bien voir qu'elle eſtoit capable d'enflâmer un honneſte-homme : ajoûtant d'autres diſcours de jeuneſſe qu'on peut mieux penſer que repreſenter : ce qu'il diſoit regardant ſouvent la Reine, & puis ſe retournant vers l'Anglois. La Reine qui avoit la veuë attachée ſur ces Particuliers, plus que ſur les Ambaſſadeurs, ſi-toſt que l'Audiance fut finie, envoya querir l'Anglois, & luy ordonna, ſur peine de ſon indignation, de luy dire dequoy l'avoit entretenu l'Hollandois; eſtant aſſurée qu'ils avoient parlé d'elle, ce qu'elle avoit reconnu à leur mine & à leurs geſtes. L'Anglois s'eſtant fort long-temps excuſé, ſur ce que ce n'e-

ſtoient que des bagatelles indignes d'eſtre dites à Sa Majeſté ; enfin la Reine l'ayant preſſé extraordinairement, il fut contraint de luy dire naïvement la choſe, & de luy avouër la paſſion extrême que cet Hollandois témoignoit d'avoir pour ſa perſonne Royale. L'iſſuë de l'affaire fut, que les Ambaſſadeurs furent regalez chacun d'une chaine d'or de huit cens écus, & ceux de leur ſuite d'une de cent chacun ; mais l'Hollandois, qui avoit trouvé la Reine ſi belle, eut une chaiſne de ſeize cens écus, c'eſt à dire le double des Ambaſſadeurs, & il l'a portée à ſon col toute ſa vie ; Ce qui prouve que les Dames, de quelque qualité qu'elles ſoient, ne peuvent s'empeſcher d'aimer ce qui flatte leur beauté.

Cette Reine brillante de cent qualitez heroïques, avoit cette foibleſſe de ſouhaiter d'eſtre cruë belle de tout le monde : & ſur ce ſujet, j'ay oüy dire à mon Pere, qu'ayant eſté dépeſché vers elle, dans chaque Audiance qu'il eut, elle ſe déganta plus de cent fois pour luy faire voir ſes mains qui eſtoient tres-belles & tres-blanches. Je luy ay auſſi oüy dire qu'elle eſtoit implacable contre ceux qui témoignoient

le

le moindre mépris de ſa perſonne ; ſur quoy il contoit qu'un certain François nommé des Combes ayant rapporté à cette Reine qu'eſtant à la table de Mr. du Pleſſis-Mornay pendant le ſiege de Paris, Mr. de Buzanval qui avoit reſidé à Londres de la part du Roy, en la contre-faiſant, avoit dit que la Reine parloit fort deſagreablement François, diſant ſouvent, mais avec un accent long & ridicule, *paar Dieu* ; *paar maa foy*. Elle en garda le ſouvenir, pour ſe venger, & du railleur, & de celuy qui avoit ſouffert qu'on euſt raillé publiquement d'elle ; car peu aprés Mr. du Pleſſis ayant eſté envoyé Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre pour demander ſon ſecours contre la Ligue, il fut tres mal receu, & ne put rien obtenir ; ſur quoy mon Pere ayant eſté dépeſché vers Mr. le Comte d'Eſſex à Douvre, pour voir s'il n'y avoit rien à eſperer, il luy répondit qu'il y avoit un malheur inconnu en cette affaire, & qu'il n'avoit jamais veu l'eſprit de la Reine ſi alliené des affaires de France ; ainſi, pour appaiſer cette Princeſſe, le Roy Henry IV. envoya extraordinairement en Angleterre Mr. le Vicomte de Tu-

renne depuis Duc de Boüillon, ſuivi de Mr. de Buzanval, qu'il devoit laiſſer Ambaſſadeur ordinaire ptés de la Reine. Pour le Vicomte, il fut tresbien receu ; mais elle ne voulut pas voir Mr. de Buzanval ; & comme Mr. de Turenne luy eut dit qu'il avoit ordre du Roy de le laiſſer là, elle luy dit preciſément & abſolument qu'elle ne vouloit point de luy ; & le Vicomte ſceut de quelques Anglois, que cette averſion venoit des contes qu'il avoit faits de la Reine au ſiege de Paris.

Ce Mr. de Buzanval s'appelloit Paul Choüart, fort ſçavant homme, & grand politique ; il eſt fort loüé & eſtimé dans les écrits des Doctes de Hollande, où il eſt mort Ambaſſadeur extraordinaire, aprés y avoir eſté long-temps ordinaire ; mais tout habile qu'il eſtoit, il fit une grande faute, de ſe mocquer en public d'une ſi puiſſante Princeſſe, de l'aſſiſtance de laquelle le Roy avoit tant de beſoin à ſon avenement à la Couronne : auſſi il ſe fit un grand préjudice, & à ſon Maiſtre ; ce qui prouve qu'il faut toûjours parler des Grands avec reſpect.

Le meſme Prince Maurice a auſſi dit

à mon Pere, qu'au temps de la Reine Eliſabeth, la Tour de Londres eſtant pleine de priſonniers d'Etat pour les frequentes conſpirations qui ſe faiſoient contre ſa perſonne : comme on eſtoit en peine de les loger tous, on s'aviſa d'ouvrir la porte d'une chambre qui eſtoit murée il y avoit fort long-temps, & qu'on trouva dans cette chambre ſur un lit, deux petites carcaſſes, avec deux licols au col. C'eſtoient les ſquelettes du Roy Edoüart V. & du Duc d'York ſon frere, que leur oncle Richard le cruel fit étrangler, pour s'aſſurer la Couronne que Henry VII. ayeul d'Eliſabeth, luy oſta avec la vie. Mais cette prudente Princeſſe ne voulant pas renouveller la memoire d'une action ſi execrable, fit remurer cette porte comme auparavant. Cependant j'apprens que cette meſme porte ayant eſté ouverte depuis peu, & ces ſquelettes s'eſtant trouvées dans la meſme place, le Roy d'Angleterre, ou par compaſſion que ces Princes fuſſent privez de la ſepulture, ou par d'autres raiſons que j'ignore, a reſolu de leur faire dreſſer un Mauſolée, & de les tranſporter en l'Egliſe de VVeſtmunſter, où ſont les Tombeaux des Rois.

Il ne ſera pas inutile ny deſagreable d'ajoûter icy ce que le meſme Prince Maurice tenoit de Mr. Carleton Ambaſſadeur d'Angleterre en Hollande, qui eſt mort Secretaire d'Etat, ſi fort connu ſous le nom de Milord Docheſter, homme d'un tres-grand merite ; Que la Reine Eliſabeth donna une bague au Comte d'Eſſex dans la plus grande ardeur de ſa paſſion, luy diſant qu'il la gardaſt bien ; & quoy qu'il puſt faire, en luy rendant ce dépoſt, qu'elle luy pardonneroit. Depuis, les ennemis du Comte l'ayant emporté ſur l'eſprit de la Reine : & d'ailleurs, ſe trouvant irritée du mépris que le Comte faiſoit de ſa beauté, que l'âge ruïnoit, elle luy fit faire ſon procés, & dans le temps de ſa condamnation, attendoit toûjours qu'il luy rendiſt cette bague pour luy donner grace, ſelon ſa parole. Le Comte, dans la derniere extremité, eut recours à la femme de l'Admiral Havard ſa parente, & la fit ſupplier par une perſonne confidente, de bailler cette bague à la Reine en main propre ; mais ſon mary, l'un des ennemis capitaux du Comte, à qui elle le dit imprudemment, l'ayant empeſ-

chée de s'acquiter de ſa commiſſion, elle conſentit à ſa mort, indignée contre un eſprit ſi fier & ſi altier, qui aimoit mieux mourir que de recourir à ſa clemence. Quelque temps aprés, cette Admirale eſtant tombée malade, & abandonnée des Medecins, envoya dire à la Reine qu'elle avoit une choſe de grande importance à luy dire devant que de mourir. La Reine eſtant au chevet de ſon lit, ayant fait retirer tout le monde, l'Admirale luy rendit hors de temps cette bague du Comte d'Eſſex, s'excuſant de ne luy avoir pû donner plûtoſt, ſur ce que ſon mary l'en avoit empeſchée. La Reine ſe retira auſſi-toſt, frappée d'une douleur mortelle, fut quinze jours à ſoûpirer, ſans preſque prendre de nourriture, ſe couchant toute habillée, & ſe relevant cent fois la nuit. Enfin elle mourut de faim, & de douleur d'avoir conſenti à la perte de ſon Amant, qui avoit recouru à ſa miſericorde. Cette triſte avanture fait voir que ſouvent on va d'une paſſion à une autre ; & que comme l'amour ſe change ſouvent en haine, la haine ſe convertit quelquesfois en pitié, & qu'on retourne à ſon premier penchant.

J'eſpere que les Lecteurs curieux ſeront bien aiſes de ſçavoir ces particularitez & ces ſecrets de cette grande Princeſſe, que mon Pere avoit appris de Mr. le Prince Maurice, auquel il faut retourner : & dire qu'il eſtoit naturellement bon & juſte, & qu'il fuſt mort dans une reputation d'une droiture exemplaire, ſi à la fin de ſa vie l'ambition de regner ne l'euſt détourné du chemin de la vertu.

Pour montrer que ſon eſprit eſtoit naturellement porté à l'équité & à déteſter le crime, deux domeſtiques François qu'il avoit, dont l'un le ſervoit à la chambre, nommé Jean de Paris, & l'autre eſtoit l'un de ſes halbardiers nommé Jean de la Vigne ; ayant aſſaſſiné un Marchand Joüaillier d'Amſterdam, pour avoir des pierreries d'un grand prix, qu'il avoit voulu vendre au Prince, tant s'en faut qu'il les protegeaſt (comme il y a bien des gens qui croyent qu'il y va de leur honneur de ſortir des plus méchantes affaires leurs proches, & leurs domeſtiques) qu'au contraire, il ſollicita luy-meſme la punition d'une action ſi inhumaine, & furent tous deux rompus vifs à la Haye ; mais le deſir de

commander absolument & indépendamment, luy fit pratiquer la maxime de Cesar, qui disoit, *si violandum est jus regni gratia, violandum est in cæteris rebus fidem, & pietatem colas*; c'est à dire, que s'il faut violer l'équité & le droit naturel, on est excusable de le faire pour commander souverainement; & qu'en toutes autres choses il falloit se gouverner par les regles de la foy, de la justice, & de la pieté.

Ce fut donc cette malheureuse ambition qui le fit resoudre à perdre Mr. de Barneveld, qui avoit esté l'un des principaux confidents & Ministres du Prince Guillaume son Pere: & qui aprés sa mort, luy fit donner le commandement souverain sur la Mer & sur la Terre; car comme on estoit dans un terrible abbatement aprés ce désastre; & que plusieurs se voyant privez de leur principal appui, parloient de recourir à l'amnestie que le Roy Philippes leur offroit, il dit publiquement que les affaires n'estoient pas si desesperées, qu'il fallust perdre courage; qu'il estoit bien vray qu'ils avoient perdu leur veritable soustien par la perte du Prince; mais qu'il avoit laissé un Fils qui étudioit à Leyden, capable

de remplir la place de ſon Pere, par les excellentes inclinations qu'il témoignoit pour la vertu. Ainſi, par la perſuaſion & par l'autorité de ce grand homme, le Prince Maurice, en ſortant du College, ſe vid à la teſte des Armées. Pour cela, le Prince le regarda long-temps comme ſon ſecond Pere & ſon bienfacteur, juſques à ce que l'ambition luy euſt fait fouler aux pieds les droits de l'humanité, de la juſtice, & de la reconnoiſſance.

Quand Mr. de Barneveld eſtoit d'avis de continuer la guerre que le Prince deſiroit pour l'intereſt de ſa grandeur, ils eſtoient fort bien enſemble: comme l'an 1598. qu'il fut trouver le Roy Henry quatriéme en Bretagne, pour le diſſuader de faire la Paix de Vervins; mais quand le meſme Barneveld témoigna d'eſtre enclin à faire la treve, aprés une guerre de quarante ans, qui avoit épuiſé l'Etat de telle ſorte, qu'il eſtoit impoſſible, à cauſe de la prodigieuſe quantité de dettes, de continuer la guerre; ce fut pour lors que ce Prince, qui regardoit la treve comme un coup mortel à ſa gloire & à ſes intereſts, ne put s'empeſcher de faire éclater ſon reſ-

ſentiment, choquant ouvertement Mr. de Barneveld dans les Conferences publiques, juſqu'à le démentir, & meſme à lever une fois la main ſur luy. Le Prince Maurice fit tous les efforts imaginables pour perſuader le Roy Henry quatriéme, de rompre le deſſein de la treve, comme contraire au bien de la France, puiſque les Eſpagnols n'eſtant plus occupez contre les Provinces unies, tourneroient ſans manquer toutes leurs forces contre ſon Royaume, & fit ſemer forces libelles, qui accuſoient de trahiſon & d'intelligence avec l'Eſpagne, ceux qui conſeilloient la treve ; mais Mr. de Barneveld fit repreſenter au Roy par des Ambaſſadeurs de ſa dépendance, ce qu'il avoit dit déja pluſieurs fois à Mr. de Buzanval ſon Ambaſſadeur, & à Mr. le Preſident Jannin, qui avoit eſté dépeſché extraordinairement en Hollande ; qu'il falloit que les Provinces confederées, fiſſent au Roy ce que les bleſſez & les malades avoient de coûtume de faire aux Chirurgiens & aux Medecins ; c'eſt à dire, qu'ils devoient découvrir leurs bleſſures, & luy dire leurs maux, afin que Sa Majeſté viſt s'il eſtoit en ſon pouvoir, de leur don-

ner des remedes capables de les guerir; que leur Etat estoit chargé de dettes excessives, dont il falloit payer l'interest aux particuliers qui avoient presté leur bien à la Republique, & qui la pluspart n'avoient point d'autre subsistance : & que sans le payement exact de ces rentes, le monde seroit reduit à mourir de faim; que les divers impost établis pour subvenir aux frais de la guerre, ne suffisoient pas pour la continuer, & qu'il leur falloit par an treize à quatorze cens mille écus de plus pour le payement de l'interest de leurs dettes, & pour l'entretien des Troupes qu'ils avoient sur pied; mais que si sa Majesté leur vouloit donner ce qui leur estoit necessaire pour continuer la guerre contre l'Espagne, qu'ils la feroient plus courageusement que jamais.

Le Roy, dont les Finances estoient épuisées, voyant qu'il eust esté obligé de leur fournir par an quatre millions de livres pour le moins, consentit à la proposition de la treve, qui fut concluë par son autorité, malgré l'opposition continuelle qu'y fit le Prince Maurice par ses creatures. Ainsi la treve ayant esté faite l'an 1609. par

la perſuaſion de Mr. de Barneveld, il ne faut pas s'étonner ſi Mr. le Prince d'Orange luy vouloit du mal, voyant que la France avoit ſuivi le ſentiment de ce grand homme, & ſi peu conſideré ſes conſeils & ſes intereſts.

Depuis ce temps-là, ce Prince chercha des occaſions pour ſe venger de Mr. de Barneveld, & des prétextes pour le perdre ; neanmoins, devant que d'en venir à des reſolutions extrêmes, il tenta de le gagner par le moyen de Madame la Princeſſe Doüairiere d'Orange ſa belle-mere, ainſi que nous l'avons dit cy-deſſus : ce qui n'ayant point réüſſi, la Princeſſe ayant eſté convaincuë par les raiſons de Mr. de Barneveld, que Mr. le Prince Maurice tâchant de parvenir à la Souveraineté du pays, ſouhaitoit manifeſtement ſa ruine : il reſolut de s'appuyer de tous les ennemis & des envieux de la vertu, & de l'autorité de Mr. de Barneveld, ſans leur découvrir ſon deſſein, remettant de le faire en temps & lieu ; leur promettant ſeulement de les reveſtir de ſes dépoüilles, afin que par le ſupport de ces eſprits inquiets, intereſſez & deſireux de nouveautez, & par la force des armes qu'il commandoit ſouverai-

nement, il puſt parvenir à ſa fin.

Mais afin que ceux qu'il vouloit perdre ne ſe défiaſſent point de luy, & ne ſongeaſſent point à ſe défendre, il leur accordoit toutes les graces imaginables. Ainſi il donna à Mr. de Crouneveld fils aiſné de Mr. de Barneveld, la Charge de Grand Maiſtre des Eaux & Foreſts de Hollande, & à ſon cadet Stautembourg, le Gouvernement de Bergopſon, qui eſt une des principales clefs du Pays.

Il gagna entr'autres François Aerſens fils de Corneille Aerſens Greffier des Etats, Brabançon d'origine, qui avoit eſté long-temps reſident, puis Ambaſſadeur en France, qui fut l'auteur de tous les conſeils violens, & principal executeur des paſſions du Prince. C'eſtoit un eſprit capable & hardi, qui n'aſpiroit qu'à des nouveautez pour s'agrandir, éloquent pour le dommage du public, & deſireux d'amaſſer du bien par quelque voye que ce fuſt. Le Prince s'acquit auſſi pluſieurs autres perſonnes d'un naturel inquiet & ambitieux, qui ſouhaitoient de peſcher en eau trouble, & de profiter de la diſgrace de ceux à qui ils portoient envie.

Mais il falloit une occaſion pour rendre Mr. de Barneveld & ſes dépendants, ſuſpects & odieux au peuple, afin de les pouvoir opprimer avec quelque ombre de juſtice. Le differend qui ſurvint en ce temps-là au ſujet de la Religion entre les ſectateurs de Gomarus & d'Arminius, ſervit de prétexte ſpecieux au Prince; car cette diverſité d'opinions ayant partagé l'Etat, il arrivoit de grands troubles dans les écoles, & des batteries & des meurtres à la ſortie des Egliſes; ce qu'un Miniſtre avoit preſché le matin dans une Chaire, eſtant refuté l'aprêdinée dans la meſme Chaire par un autre Miniſtre de ſentiment contraire. Ainſi tous les Docteurs & tous les Miniſtres ayant mis ſous les pieds la charité, principal fondement du Chriſtianiſme, au lieu d'inſtruire le peuple à la vraye pieté, & d'expliquer la parole de Dieu, qui ne reſpire & ne dicte que la Paix, & qui eſt aſſez intelligible aux eſprits doux & bien intentionnez, ne s'amuſoient qu'à traiter des queſtions ſubtiles, où le vulgaire ne peut rien comprendre: & tous, pleins d'animoſité & de vengeance de part & d'autre, employoient tout leur eſprit & toute

leur ſcience, à faire paroiſtre leurs adverſaires ridicules diſant contr'eux plus d'injures que de raiſons.

Ces preſches differents où ces Miniſtres s'accuſoient les uns les autres d'ignorance & d'hereſie, diviſoient le peuple : chacun ſuivant l'opinion du Miniſtre de ſa connoiſſance ; eſtant incapable de juger par luy meſme, d'une queſtion ſi difficile que celle du franc-arbitre, de la prédeſtination, & de la grace ; comme il eſt arrivé en ce temps, où les Dames les plus qualifiées ont ſuivi l'opinion des Peres Jeſuites, & des Docteurs du Port-Royal. De plus, cette diviſion s'augmentoit de jour en jour, & prenoit de plus fortes racines dans toutes les parties de l'Etat, par une infinité d'imprimez, qui ſe répandant de toutes parts, entretenoient les eſprits dans l'aigreur & dans le ſchiſme.

Les Gomariſtes attachez à l'opinion de Calvin, ſoûtenoient que Dieu avoit arreſté par un decret eternel, quels hommes devoient eſtre ſauvez, & quels devoient ſe perdre. Que cet Arreſt attiroit les uns dans le chemin de la pieté & du ſalut, tandis qu'il laiſſoit les autres enſevelis dans le vice commun à toute la nature humaine.

Les Arminiens disoient au contraire, que Dieu qui estoit un Juge tres-juste, & un tres-bon Pere, faisoit cette distinction entre les pecheurs : que ceux qui se répentoient de leurs fautes, obtenoient la grace & la vie, au lieu que les desobeïssans & les obstinez dans le crime, estoient chastiez ; que Dieu souhaitoit que tous se remissent dans le bon chemin, & leur avoit donné de bons preceptes pour les suivre ; mais qu'il n'y avoit point de necessité qui forçast ny les uns ny les autres, dépendant de la volonté d'un chacun de se sauver ou de se perdre.

Dans la chaleur des disputes, & dans divers écrits les Arminiens qui avoient quitté l'opinion de Calvin touchant la prédestination, accusoient les Gomaristes d'attribuer à Dieu la cause du peché des hommes, & soustenoient que par une espece de destinée, on rendoit les ames immobiles, estans soûmises à cette fatalité irrevocable de salut & de damnation.

Les Gomaristes d'un autre costé, blâmoient les Arminiens d'inspirer dans l'esprit humain une grande arrogance, ne voulant pas que ceux qui possedoient la plus grande des richef-

ſes, c'eſt à dire, une ame bien née, en demeuraſſent redevables à Dieu ſeul, mais au merite de leurs bonnes œuvres.

Ces opinions eſtoient ſoûtenuës avec tant d'opiniaſtreté & de chaleur de part & d'autre, que j'ay oüy dire à Daniel Tilenus Arminien celebre, natif de Goltsberg en Sileſie, qui avoit eſté chaſſé de Sedan par les Miniſtres de l'opinion contraire, & qui eſt mort à Paris dans une extreme vieilleſſe: que s'il eſtoit forcé de ſe faire Ture ou Huguenot, qu'il aimeroit mieux embraſſer l'opinion de Mahomet, que celle de Calvin : diſant que les Turcs croyoient en Dieu, & que les Calviniſtes n'y croyoient point : d'autant que le principal attribut de Dieu eſtoit d'eſtre infiniment bon & miſericordieux. Que les Turcs reconnoiſſent un Dieu de cette nature : mais que les Huguenots faiſoient un Dieu cruel, impitoyable, damnant ſes Creatures de propos déliberé.

Au ſujet de ce Tilenus, je diray icy qu'il avoit oſé diſputer contre le Cardinal du Perron : la conference qu'ils eurent enſemble eſtant imprimée : & qu'eſtant Allemand, & de la frontiere de Pologne, il n'y avoit perſonne

en France qui écriviſt en noſtre Langue avec plus de netteté ny d'élegance : ce que je tiens de mon Pere qui avoit receu mille lettres de luy ; & qui eſtoit Juge competent en cette matiere, ayant paſſé pour l'une des meilleures plumes de ſon temps. Ce pays de Sileſie a auſſi porté Mr. de Borſtel, qui avoit le meſme talent de bien écrire, ſi eſtimé de Madame des Loges, & immortaliſé dans les Lettres de Mr. de Balſac.

Les Etats Generaux s'eſtant aſſemblez diverſes fois pour remedier aux deſordres qui arrivoient de jour en jour dans toutes les Villes, à cauſe de ces differends ſur la Religion : Mr. de Barneveld fut d'avis qu'on fiſt défenſe à tous Profeſſeurs en Theologie, & Miniſtres, de parler dans les Academies & dans les Chaires, de cette matiere de la Grace & de la Predeſtination, & qu'on défendiſt auſſi à tous Imprimeurs, d'imprimer aucuns Livres ſur cette matiere ; Qu'il falloit ſe ſouffrir fraternellement les uns les autres, ſans ſeparer ny diviſer ſcandaleuſement l'Egliſe ; que cette Doctrine eſtoit ſi ſubtile & ſi incomprehenſible pour le peuple, que le Pays deviendroit cal-

me & tranquille si-tost qu'on n'en parleroit plus; qu'il restoit un champ assez ample aux Ministres pour consoler & pour instruire les Ames, en les exhortant de pratiquer les Commandemens de Dieu & les vertus Chrestiennes, & en leur expliquant sa parole contenuë dans le vieil & nouveau Testament, qui ne portent les esprits qu'à la paix & à la charité; enfin il ajoûta que le livre de la Predestination estoit un livre si difficile & si obscur, que les plus grands Docteurs n'y voyoient goutte, & que les Anges mesme avoient peine à le comprendre.

Avis si prudent & si sage, qu'en ce temps il a esté imité par le Roy, qui ayant veu son Royaume tourmenté des mesmes questions, & menacé de tomber dans un schisme dangereux, par les disputes & les frequents écrits des Peres Jesuistes, & de ceux qu'ils appellent Jansenistes, a imposé silence perpetuel à tous ces Ecrivains: ce qui a fait diminuer les animositez qui estoient entretenuës & augmentées par une infinité de libelles qu'on voyoit éclorre de part & d'autre de jour en jour, dont la pluspart tendoient plûtost à diffamer qu'à instruire le prochain.

Mais Mr. le Prince Maurice & ceux de sa faction, qui ne cherchoient qu'un prétexte, quel qu'il fust, pour perdre Mr. de Barneveld & ceux de son parti, s'opposerent à ce bon sentiment, le faisant soupçonner d'intelligence avec les Catholiques & les Espagnols, & de vouloir r'introduire la Religion Romaine dans les Pays-Bas unis, qui estoit seule capable de ruiner la Republique; & comme François Aersens estoit entreprenant, éloquent à parler & à écrire, & d'une nature ingenieusement maligne, propre à changer le blanc en noir, on se servit de sa plume pour rendre cette opinion salutaire, non seulement odieuse, mais execrable.

Ce fut alors qu'on vid paroistre plusieurs libelles l'un aprés l'autre, dont l'un estoit intitulé; *Prævia detectio*, intelligence découverte par avance: un autre, *Dissertatio necessaria*, discours necessaire: & le troisiéme, *Hispanici Consilii artes*, Artifices des Conseils d'Espagne; par lesquels cet esprit pernicieux, bien loin de loüer la sagesse de Mr. de Barneveld, qui avoit travaillé si utilement & si heureusement pour le bien de son pays, & qui le conseilloit si avantageusement en cette

occaſion, l'accuſoit ouvertement de s'eſtre ligué avec les Papiſtes, & d'avoir eſté gagné par l'argent d'Eſpagne, pour ruiner la veritable Religion, & pour remettre le Pays dans l'eſclavage.

Monſieur de Barneveld répondit à ſes calomnies par une grande Apologie, où ſes longs ſervices pour le bien de l'Etat eſtoient amplement repreſentez; mais comme le parti contraire eſtoit le plus nombreux, & qu'il eſtoit ſoûtenu de Mr. le Prince Maurice qui avoit la force à la main, tous les gens de guerre dépendant abſolument de luy, la populace ignorante prit facilement ces mauvaiſes impreſſions, & ſuivit les opinions du Prince, ne pouvant pas s'imaginer qu'il euſt aucun mauvais deſſein, aprés s'eſtre expoſé un ſi long-temps à tant de perils pour maintenir leur liberté.

Sur ce ſujet, j'ay oüy aſſurer à mon Pere que Mr le Prince Maurice & tous ceux de ſa dépendance eſtoient ſi peu enteſtez de ces opinions nouvelles de la Religion, & qu'elles leur eſtoient ſi indifferentes, que ſi Mr. de Barneveld euſt eſté d'avis de proſcrire les Arminiens, & de ſuivre le ſenti-

ment violent des Gomariſtes, le Prince eust ſans doute embraſſé l'opinion de Mr. de Barneveld qu'il condamnoit, ne cherchant qu'à diviſer le peuple, & d'en avoir une partie de ſon coſté. En ce cas, Aerſens & les autres plumes venales n'auroient pas manqué de raiſons pour appuyer leur avis, ny de prétextes ſpecieux pour rendre leurs adverſaires odieux. Ils auroient repreſenté ſans doute, que cette violence eſtoit pernicieuſe à l'Etat, oppoſée directement aux preceptes doux de l'Evangile, & qu'elle eſtoit ſuggerée de Rome & d'Eſpagne par les Auteurs de la cruelle Inquiſition, pour le ruiner de fonds en comble; que la force n'avoit aucun pouvoir ſur les conſciences, comme on le voyoit par les condamnations rigoureuſes de ceux de la Religion en France & aux Pays-Bas, où les cendres d'un ſeul Huguenot brûlé, en avoient quelquefois fait renaiſtre plus de cent.

Mr. de Barneveld ſe voyant attaqué, ſe plaignit aux Etats de Hollande ſes Juges & Seigneurs naturels, qui le prirent en leur protection par un Acte authentique; mais comme il eut con-

ſeillé à ceux d'Utrect de conſerver leur nouvelle Garniſon qu'ils avoient levée à leurs frais pour leur ſeureté particuliere, le pouvant faire par les Privileges de leur Province, les Etats de chaque pays s'eſtant reſervez leurs droits par l'union d'Utrect, Mr le Prince Maurice & ceux de ſon parti luy imputant cette action à crime, & le faiſant paſſer pour un attentat contre le bien de la Republique confederée, ſe tranſporta auſſi-toſt dans la ville d'Utrect, aſſiſté de quelques députez des Etats Generaux de ſa dépendance, deſarma les nouvelles levées, & y changea les Magiſtrats, ainſi qu'à Leyden, à Harlem, à Amſterdam, & autres Places : enſuite il interdit pluſieurs des Etats de Hollande qui luy eſtoient contraires, & en ſubſtitua d'autres à ſa devotion en leur place.

Tout cela ſe fit ſous le nom des Etats Generaux, & en effet par le ſeul pouvoir du Prince armé & ſuivi de la pluſpart du commun peuple. Ce changement fut notable dans cette Republique : il étonna tous les gens de bien, amateurs de la liberté & des loix du Pays ; mais il ſe fit par la terreur

& par la puiſſance des armes, ainſi qu'il en eſt arrivé de ſemblables dans des Republiques, & notamment à Rome, où Ceſar, ſoûtenu de la force des Legions, changea le Gouvernement Ariſtocratique en Empire Monarchique & abſolu.

Un peu aprés, par une Ordonnance extraordinaire de huit perſonnes ſous le nom des Etats Generaux, le Prince Maurice fit arreſter Mr. de Barneveld, qui fut mis au Chaſteau de la Haye, dans la meſme chambre où avoit autrefois eſté mis priſonnier l'Admiral d'Arragon Mendozze. En meſme-temps furent auſſi arreſtez Mr. Hoguerbeis Penſionnaire de Leyden, perſonne de probité & de capacité reconnuë: Mr. Hugues Grotius Penſionnaire de Rotterdam, homme de grande doctrine: & le ſieur de Leydemberg Secretaire des Etats d'Utrect.

Ils eſtoient accuſez de crimes énormes contre l'Etat: entr'autres, d'avoir voulu mettre le pays tout en ſang, & le livrer aux Eſpagnols: ce qu'on liſoit aux coins des ruës dans des placards qu'on y avoit affichez pour animer le public contre les priſoniers, & pour les rendre odieux.

Mr. le Prince, pour ſe garantir en partie de la haine que luy attiroit un ſi grand changement, fit tout ce que deſſus ſous le nom des Etats Generaux, comme conſervateurs de la Republique, leſquels n'avoient aucune Juriſdiction ſur les Sujets particuliers des Provinces, & bien moins ſur ces Grands Hommes qui avoient eſté arreſtez, & ſur ceux qui avoient eſté deſtituez de leurs Charges ſans aucune forme de procés, contre toute juſtice, & malgré les Etats de Hollande leurs ſeuls Seigneurs & Superieurs.

Leur veritable crime eſtoit de s'eſtre oppoſez au deſir ambitieux de Mr. le Prince Maurice, dont on n'avoit garde de leur parler dans leur procés; mais ceux qu'on leur a objectez, ſont d'avoir obeï aux ordres des Etats de Hollande leurs Maiſtres, d'avoir conſeillé à quelques Villes de ſe ſervir de leurs Privileges: comme d'armer pour leur bien & pour leur conſervation particuliere, & de n'avoir pas donné leur conſentement à la convocation d'un Synode general, qu'ils croyoient devoir cauſer plus de mal que de bien à leur Pays.

Ainſi ils furent opprimez par leurs ennemis, ſous le nom des Etats Ge-

neraux qui ſont des Députez des Provinces, pour traiter ſeulement des affaires de la Paix & de la Guerre contre leurs ennemis, & pour entendre les propoſitions des Ambaſſadeurs étrangers, & en faire rapport aux Etats particuliers de chaque Province : les Etats Generaux n'ayant aucun droit legitime de ſe meſler des affaires des Provinces, qui toutes ont des Etats particuliers Souverains dans leur reſſort ; & qui auparavant, & depuis tres long-temps, ont eſté maiſtres des biens & de la vie de leurs ſujets : mais ce fut un prétexte ſpecieux & apparent pour n'émouvoir pas les Princes alliez & voiſins qui ignoroient la veritable conſtitution de ces Provinces, & pour couvrir en quelque façon une ſi grande injuſtice.

Les Priſonniers s'écrierent inutilement qu'on violoit les Loix du pays en leurs perſonnes, & appellerent vainement à leur ſecours les anciennes coûtumes jurées par tous les Comtes de Hollande, ainſi que par les Ducs de Bourgogne & par l'Empereur Charle-quint meſme, & qui avoient eſté obſervées ſaintement & inviolablement par une longue ſuite de ſiecles;

pour le maintien desquelles Loix, leurs Ancestres avoient pris les armes pour les conserver contre la tyrannie. Enfin ils eurent beau appeller de ces Juges incompetens, & visiblement suspects d'inimitié à leurs Juges naturels; rien ne fut écouté, & tout fut mis sous les pieds par de méchans artifices, par une injustice manifeste, & par la violence des armes.

Les Partisans de la Maison d'Orange, ont voulu couvrir & défendre ce changement étrange d'Etat, par une fort mauvaise raison: soûtenant qu'il est plus expedient pour le bien des Provinces-unies, que les choses soient gouvernées par les Etats Generaux, que par les Etats particuliers de chaque pays. Mais outre que tous changemens sont dangereux dans le gouvernement des Etats, les Loix ne doivent point estre sujettes au caprice ny aux passions de quelques particuliers, qui les changeroient à toute heure pour divers interests, au grand préjudice du public; les coûtumes anciennes devant toûjours estre inviolables.

En ce temps-là Mr. le Prince Maurice & ceux de son parti, sous le nom des Etats Generaux convoquerent un

Synode dans la Ville de Dordrech, qu'ils appellerent National, comme si les sept Provinces n'eussent esté qu'une seule Nation, contre les Privileges des Provinces particulieres, qui avoient toûjours pourveu aux choses de la Religion dans leur ressort. Ce qui est si veritable, que les Etats Generaux des dix-sept Provinces assemblez autrefois à Bruxelles, ayant demandé avec instance au Prince d'Orange Guillaume l'exercice de la Religion Catholique dans ses Gouvernemens, il leur répondit que cela dépendoit des Etats de Hollande, & de Zelande.

A ce Synode National, furent appellez les Ministres & Docteurs Gomaristes qui l'emportoient sur les Arminiens qui estoient à bas, & condamnez par avance. Il y avoit aussi plusieurs Ministres de mesme opinion, & animez de mesme esprit, appellez de divers Pays étrangers, plûtost pour condamner les Remontrans ou Arminiens, que pour pacifier doucement leurs Controverses de Religion.

Cette Assemblée, pour arracher, à ce qu'elle disoit, l'yvroye qui pullu-loit dans le champ du Seigneur, déclara l'opinion d'Arminius heretique,

ſcandaleuſe, & tendante à rétablir le Papiſme dans les Provinces-unies. En conſequence, Utembaugarts, & tous les Miniſtres & Docteurs ſuſpects de cette croyance, furent démis de leurs Charges & exilez du pays, avec défenſes de n'y plus retourner ſous des peines tres-rigoureuſes.

J'ay déja dit cy-deſſus, que par les Loix de Hollande Mr. de Barneveld & les autres priſonniers ne pouvoient eſtre jugez que par les Etats de la Province de Hollande; mais comme ils avoient pris Mr. de Barneveld en leur protection par un Acte public, Mr. le Prince Maurice appuyé d'un puiſſant parti, & de la force des armes qui ſe mocquent des Loix, renverſant & foulant aux pieds les coûtumes ordinaires, changea la pluſpart des membres des Etats de Hollande, & leur en ſubſtitua d'autres de ſa faction, afin que ce corps ne diſt mot, & ne s'écriaſt point du violement de ſon authorité ſouveraine; puis il donna à Mr. de Barneveld & aux autres accuſez des Juges à ſa poſte, nommez par les Etats Generaux. Ces Juges ſuſpects pour divers égards, & incompetens manque de Juriſdiction, condamnerent à mort

Mr. de Barneveld, le 12. May 1619. nonobſtant l'interceſſion que mon Pere fit pour luy pluſieurs fois au nom du Roy, & que fit auſſi Mr. de Boiſſiſe, envoyé deux fois extraordinairement en Hollande pour exhorter les Etats de ſa part, & pour leur propre bien, de traiter avec moderation l'affaire de leurs priſonniers.

En conſequence de ce Jugement, il fut executé dans la Cour du Chaſteau de la Haye, où l'on avoit dreſſé un échaffaut contre la feneſtre de ſa chambre, qui eſtoit expoſé à la veuë de l'appartement du Prince: & l'on dit meſme qu'il regarda cette execution de ſes feneſtres, avec des lunettes de Hollande, dont il fut blâmé de pluſieurs, comme ſe voulant ſoûler du ſang d'un vieillard de ſoixante-ſeize ans, qui avoit ſi long-temps, & ſi dignement ſervi l'Etat, & qui avoit eſté le principal auteur de le mettre, au ſortir du College, à l'adminiſtration des affaires.

Mais de tout temps les Grands-hommes n'ont pu ſouffrir ceux qui ſe ſont oppoſez à leur ambition: & Auguſte, clement de ſon naturel, ne put s'empeſcher de commettre quelques

cruautez en ſon jeune âge, dont il avoit horreur en ſa vieilleſſe.

Ces violences de Mr. le Prince Maurice, furent comparées par les amateurs de la liberté, à celles que fit Pompée pour faire condamner Milon ; ſur quoy ils alleguoient ces Vers de Lucain.

Quis caſtra timenti
Neſcit miſta foro, gladij cum triſte minantes
Iudicium inſolita trepidum cinxere coronâ,
Atque auſo ſanctas perrumpere milite Leges,
Pompejana reum cinxerunt ſigna Milonem.

Vers que Mr. de Brebeuf a ainſi traduits.

Qui ne ſçait qu'on a veu la Iuſtice étonnée,
Le Camp dans le Barreau, la robbe profanée,
Vn accusé tremblant au milieu des Soldats,
Et dans les Iugemens l'image des Combats.

Le Prince Maurice ſe roidit contre l'interceſſion de la France, parce qu'il avoit attiré l'Angleterre de ſon coſté ;

ayant si bien travaillé par ses Emissaires prés du Roy Jacques, qu'il consentit à l'oppression de cet innocent, qu'on luy avoit faussement persuadé ne luy vouloir point de bien ; ce qu'il crut d'autant plus facilement, que Mr. de Barneveld luy fit un sensible déplaisir, luy ayant fait retirer les Garnisons Angloises des Villes de Flessingue, de la Brille, & du Chasteau de Zeebourg ou de Ramekens, que l'Angleterre tenoit en depost pour l'assurance des sommes que la Reine Elisabeth avoit prestées aux Etats. Mr. de Barneveld Chef d'une celebre Ambassade, ayant fait instance au Roy en une grande Assemblée, de retirer ses Troupes de leurs Villes, le Roy Jacques promit publiquement & solemnellement de les oster, pourveu qu'on luy rendist l'argent qui luy estoit deu, croyant que c'estoit leur imposer une condition impossible dans l'épuisement des Finances où ces Provinces se trouvoient ; mais Mr. de Barneveld, aprés une parole donnée si authentiquement, s'appliqua avec tant de soin au recouvrement de ces sommes de deniers ; & par son autorité, les peuples se saignerent si fort, qu'en fort peu de temps

ces ſommes immenſes ſe trouverent portées en Angleterre, que le Roy Jacques, bien étonné, fut contraint de recevoir, & de retirer enſuite ſes Garniſons, dont il luy eſtoit reſté toûjours un mal de cœur, & une grande animoſité contre Mr. de Barneveld.

Outre donc que Mr. le Prince Maurice avoit l'approbation de l'Angleterre, il ſe conſoloit de n'avoir eu aucun égard à l'interceſſion de la France, dont il n'apprehendoit aucun reſſentiment. Le feu Roy ſortoit de minorité, & il y avoit alors un nouveau favory Maiſtre abſolu dans l'Etat, qui ſongeoit bien plus à l'élevation de ſa perſonne & de ſes deux freres, qu'à venger les injures de ſon Maiſtre, & à ſoûtenir les vrais intereſts du Royaume; ce qu'il fit bien paroiſtre dans l'affaire de l'Electeur Palatin défunt, appellé à la Couronne de Bohême; car bien qu'il dût eſtre maintenu par maxime d'Etat pour affoiblir la Maiſon d'Autriche, redoutable en ce temps-là, & parce que cet Electeur eſtoit un de nos principaux Alliez, afin de tenir toûjours l'Allemagne partagée, pour nous pouvoir aider au beſoin de l'un des partis: Mr. de Luyne promit

au

au Marquis de Mirabel Ambaſſadeur d'Eſpagne à Paris, de ruiner les affaires du Palatin, à condition que Mr. de Cadenet ſon frere épouſaſt Mademoiſelle de Pecquigny & de Chaulnes, l'une des plus nobles, des plus belles, & des plus riches heritieres du temps, qui eſtoit nourrie à Bruxelles prés de l'Infante Iſabelle. Sous cette eſperance, qui ne fut pas vaine, (car les Eſpagnols luy tinrent parole) Mr. de Luyne envoya cette celebre Ambaſſade en Allemagne, de Mrs. d'Angouleſme, de Bethune, & de Chaſteau-neuf, tous trois Cordons Bleus, qui tromperent les Princes Proteſtans, armez pour le ſoûtien du Palatin; car il fut dit par le traité d'Ulm, où tous les Princes des deux partis s'aſſemblerent pour entendre les propoſitions de la France, que les Princes Catholiques & Proteſtans deſarmeroient, & laiſſeroient démeſler la querelle de Bohëme au Palatin & à l'Empereur Ferdinand. Les Princes Proteſtans s'eſtant laiſſez abuſer, deſarmerent de bonne foy, le Marquis d'Ansbact General de leurs Troupes, ayant eu ordre de les licentier; mais le Duc de Baviere, & les autres Princes Catholiques de

meſme parti, envoyerent leurs Troupes par le Danube à l'Empereur Ferdinand, qui en accabla le Palatin, à la Bataille de Prague. Depuis, Mr. de Luyne ayant agrandi ſuffiſamment ſa Maiſon, rentra dans les vrais intereſts du Royaume, ayant cet honneur d'avoir le premier conſeillé au feu Roy, d'abbatre le parti des Huguenots, qui avoient l'inſolence de faire un Etat dans l'Etat meſme, & qu'on tenoit invincibles auparavant; car depuis Saumur juſques aux Pyrenées, il ſe ſaiſit de toutes leurs Places, à l'exception de Montauban, & l'an 1622. aprés ſa mort, en ſuivant ſes maximes, on s'empara de Montpellier, & enfin, quelque temps aprés, le Cardinal de Richelieu conſeilla au Roy d'attaquer la Rochelle, qu'il prit & qu'il raza, & aprés avoir détruit ce rempart de la rebellion, la ruine entiere du parti Huguenot s'enſuivit, & la retraite à Veniſe de Henry Duc de Rohan, qui l'avoit long-temps ſoûtenu par ſon induſtrie & par ſa valeur.

Le Prince Maurice, fort d'amis en Allemagne.

Mr. le Prince Maurice n'avoit donc rien à craindre du coſté de la France, eſtant bien informé de la conſtitution de l'Etat par Mrs. les Ducs de Boüil-

lon & de la Trimoüille ſes beau-freres ; d'autre coſté, outre l'approbation de l'Angleterre, il s'eſtoit fortifié d'amis en Allemagne, où il avoit pour parens les principaux Souverains, tant de ſon chef que de celuy de ſa Mere fille de Maurice Electeur & Duc de Saxe, deſquels il eſperoit eſtre ſoûtenu dans ſa prétenduë Souveraineté ; mais ſa principale eſperance conſiſtoit dans le ſecours qu'il croyoit tirer de ſon Neveu l'Electeur Palatin, appellé à la Couronne de Bohëme, que le Prince Maurice luy conſeilla d'accepter, contre l'avis de Jacques Roy d'Angleterre ſon beau-pere, qui jugeant prudemment que ce jeune Prince ſans experience n'eſtoit pas capable de ſoûtenir une affaire de telle importance, ny de reſiſter à la puiſſance de la Maiſon d'Autriche, luy avoit proteſté qu'il ne le ſecoureroit ny d'hommes, ny d'argent, s'il ne quittoit ce deſſein de Royauté qui attireroit infailliblement ſa ruine ; mais le conſeil & l'authorité de Mr. le Prince Maurice l'emporta, & les perſuaſions de la Princeſſe ſa femme, jeune Princeſſe pleine d'ambition, qui eſtant fille de Roy, eſtoit bien aiſe de porter auſſi une Couron-

ronne, & d'eſtre traitée de Majeſté. Mr. le Duc de Boüillon qui avoit tout pouvoir ſur ce jeune Prince ſon Neveu, qui avoit eſté élevé prés de luy à Sedan, fut de l'avis de Mr. le Prince Maurice, pour ſe pouvoir vanter d'avoir un Neveu qui fuſt Roy ; auſſi en ce temps-là il écrivit à ſes amis à la Cour : que pendant que le Roy faiſoit des Chevaliers à Fontainebleau, il faiſoit des Rois en Allemagne.

Mais cette Royauté ne fut pas de longue durée, car elle ne dura que ſix mois, & pour cela les ennemis de cet Electeur l'appellerent le Roy d'un hyver, *VVinter Konig*, ou le Roy de neige, parce que la ſeule Bataille de Prague luy fit perdre au commencement de l'an 1621. toute la Bohëme avec la Sileſie, la Luſace, & la Moravie, Provinces annexes : & l'année d'aprés, les forces d'Eſpagne venuës des Pays-Bas, le dépoüillerent du Palatinat meſme, où il ne fut rétabli que par la venuë du Roy Guſtave de Suede, en Allemagne. Mr. le Duc de Lorraine Charles mort depuis peu, l'un des plus vieux Capitaines de ſon temps, ſe ſignala fort à cette Bataille de Prague, où Mr. le Comte de

Le Duc Charles de Lorraine & le Comte de Harcourt, ſe trouvent

Harcourt se trouva aussi, fort jeune. *à la Bataille de Prague.*

On pourroit douter avec quelque vray-semblance, de ce dessein de Souveraineté qu'avoit Mr. le Prince Maurice, puisqu'aprés avoir abbatu Mr. de Barneveld & ceux de son parti, il ne l'executa pas : ce qu'il auroit fait aprés avoir surmonté les obstacles qui s'opposoient à son ambition.

Les Partisans de la Maison d'Orange qui la veulent décharger de la haine que luy attireroit un dessein si odieux & si préjudiciable au bien des Provinces-unies, se servent de cette couleur apparente & vray-semblable, pour tâcher d'obscurcir la verité, & s'efforcent de faire passer ce dessein formé & trop visible de domination, pour un artifice de ses ennemis, afin de la rendre odieuse aux peuples des Pays-Bas. Mais ceux qui estoient de ce temps-là, & qui estant presens, comme mon Pere, ont approfondi cette affaire, ont reconnu qu'il se rencontra des difficultez insurmontables qui empescherent Mr. le Prince Maurice d'executer son dessein, & voicy les principales que j'ay oüy dire à mon Pere. Premierement, tous ceux qui du commencement s'estoient montrez les

Obstacles qui empeschérent Mr. le Prince Maurice d'executer son dessein

de Souveraineté aprés la mort de Mr. de Barneveld.

plus échauffez contre Mr. de Barneveld, & pour les intereſts du Prince, quand il les ſonda ſur le fait de la Souveraineté, nonobſtant qu'il les euſt tous accablez de bienfaits, ſe montrerent plus contraires que le défunt à la perte de la liberté.

D'autre coſté, par la mort, par la priſon, & par l'exil de tant de perſonnes qui avoient ſi bien ſervi l'Etat, & qui avoient un grand nombre d'Alliez & de dépendans : Mr. le Prince Maurice reconnut trop viſiblement qu'il s'eſtoit attiré l'averſion generale ; car auparavant, quand il marchoit par les Villes de Hollande, tout le monde ſortoit des maiſons, le beniſſant avec des acclamations extraordinaires ; mais depuis il connut que les volontez des peuples eſtoient bien changées ; entr'autres, traverſant un jour à Gorcum la Place publique qui ſe trouva pleine de monde, il n'y eut pas un ſeul homme qui luy oſta le chappeau : ce qui le mortifia extrêmement, & qui luy fit bien connoiſtre que ces cœurs fiers & altiers n'eſtoient pas diſpoſez à devenir ſes eſclaves.

De plus, l'indignation que tant de placards & de libelles ſeditieux avoient

d'abord fait concevoir contre Mr. de Barneveld pour le rendre odieux, s'eſtoit bien-toſt changée en pitié & en compaſſion ; car la verité s'eſtant enfin manifeſtée, & ayant détruit les artifices dont on avoit uſé pour perdre des innocens, avoit ſuſcité un veritable reſſentiment contre Mr. le Prince Maurice, qu'on tenoit publiquement l'autheur de ces injuſtices.

Mais ce qui l'empeſcha de penſer davantage à ce deſſein de regner, & qui luy en fit entierement perdre l'eſperance, fut qu'aprés la Bataille de Prague, Mr. l'Electeur Palatin, dont il avoit eſperé ſon plus veritable ſupport, luy tomba ſur les bras, qu'il fallut qu'il aidaſt à luy bailler la ſubſiſtance, bien loin d'en eſperer aucun ſecours.

De plus l'Empereur Ferdinand Second, par l'heureuſe conduite de ſes Generaux, les Comtes de Tilly & de Valleſtein, s'eſtant rendu maiſtre abſolu de toute l'Allemagne juſqu'à la mer Baltique, où il établit une Admirauté à Viſmar : & tenant ſous le joug tous les Princes de l'Empire, & toutes les Villes Imperiales, Mr. le Prince Maurice vid toutes ſes eſperan-

ces du ſecours d'Allemagne évanouïes pour jamais.

Conjuration de Stautembourg, cadet de Mr. de Barneveld, contre le Prince Maurice.

Tant d'obſtacles & de fâcheux évenemens le chagrinerent ſi fort, qu'il devint tres-maigre, & ne ſurveſcut pas long-temps à une grande conſpiration que le ſieur de Stautembourg fils puiſné de Mr. de Barneveld, fit contre ſa vie; & qui ayant eſté heureuſement découverte quelques heures avant ſon execution, l'obligea de faire punir un grand nombre de conjurez des principales Villes des Provinces-unies : ce qui luy fit voir que l'averſion qu'on avoit déja pour luy, au lieu de diminuer, s'augmenteroit encore par le nouveau reſſentiment des amis & des Parens de ces ſuppliciez.

Mr. de Beververt, Fils naturel du Prince Maurice.

Le Prince Maurice qui ne fut jamais marié, eut pluſieurs enfans naturels, dont le principal & le plus honneſte-homme de tous, a eſté feu Mr de Beververt, tres-bien fait de ſa perſonne, & tres-brave ; il eſtoit Gouverneur de Bolduc. Aprés ſa mort Mr. le Prince de Tarente eut ce Gouvernement, à qui le Colonel Kilpatric Ecoſſois a ſuccedé.

Au Printemps de l'an 1625. Mr. le Prince Maurice mourut, lorſque le

Marquis Spinola assiegeoit la Ville de Breda. L'opinion commune est, qu'il mourut de chagrin de ne pouvoir sauver cette Place qui luy appartenoit en propre, & qu'il avoit surprise il y avoit trente-quatre ans : mais la plus veritable, fut le déplaisir de voir son dessein de Souveraineté entierement avorté par tant d'obstacles qui empescherent l'execution.

Veritable cause de la mort du Prince Maurice.

HENRY FEDERIC DE NASSAU PRINCE D'ORANGE, ET SA POSTERITE'.

Portrait du Prince d'Orange Henry

LE PRINCE NASQUIT le 28. Février 1584. Il estoit de fort belle taille, & tres-robuste de corps, & son esprit estoit aussi bon, que sa personne estoit agreable. C'a esté un tres-grand Capitaine, qui a égalé la gloire de son Frere Maurice. Il luy avoit appris le métier de la Guerre, & le mena dans les occasions les plus perilleuses : entr'autres à la Bataille de Nieuport, où, tout jeune qu'il estoit, il contribua

Il se trouve à la Bataille de Nieuport fort jeune.

par ſa valeur à remporter cette grande Victoire, dans une conjoncture où l'Armée des Etats ayant en teſte une puiſſante Armée ennemie, commandée par l'Archiduc Albert en perſonne, & l'Ocean à dos, il eſtoit d'une neceſſité abſoluë de vaincre ou de mourir.

Son frere le Prince Maurice luy conſeille d'épouſer Mademoiſelle de Solms.

Quand Mr. le Prince Maurice mourut l'an 1625. il conſeilla à ſon Frere Henry Federic ſon principal heritier, d'épouſer Mademoiſelle de Solms (qui eſtoit venuë en Hollande avec la Reine de Bohëme) dont la beauté & la bonne grace eſtoient accompagnées de modeſtie & de ſageſſe; elle eſt morte depuis peu, fort âgée: & s'appelloit Amelie fille de Jean Albert, Comte de Solms.

Henry Federic a eu un fils & 4. filles.

Le Prince en a eu un Fils & quatre Filles; l'aiſnée de ces Princeſſes, nommée Louïſe, a épouſé Mr. l'Electeur de Brandebourg Federic Guillaume, de qui elle a eu pluſieurs enfans. C'eſt le plus grand terrien de toute l'Allemagne, marchant ſur ſes terres depuis les Pays-Bas juſques en Pologne & en Curlande.

La ſeconde fille Henriette Emilie eſt mariée au Comte de Naſſau.

La troiſiéme Henriette Catherine a épouſé Jean George Prince de Anhalt.

Et la quatriéme a eſté mariée au Duc de Simmeren, puiſné de la maiſon Palatine, mort depuis peu.

Portrait du Prince d'Orange Guillaume, né l'an 1626.

Le fils du Prince d'Orange Henry Federic, & de la Comteſſe de Solms, s'appelloit Guillaume, qui nâquit l'an 1626. & mourut le 6. Novembre 1650. aprés l'affaire d'Amſterdam. C'eſtoit un Prince naturellement ambitieux & de grand courage, qui dans ſa jeuneſſe voulut executer ce que le Prince Maurice avoit voulu tenter en ſa vieilleſſe. On ne ſçait s'il euſt réüſſi dans une entrepriſe auſſi violente que difficile; mais la mort inopinée qui le ſurprit enterra tous ſes deſſeins avec luy, & changea les affaires de face en ce pays-là. Il avoit le cœur enflé de l'Alliance Royale d'Angleterre, ayant épouſé la Princeſſe Marie fille de Charles I. Roy de la Grand' Bretagne, de laquelle il a laiſſé le Prince Guillaume Henry d'à preſent, né le 14. Novembre 1650. quelques jours aprés la mort de ſon Pere.

Portrait du Prince

Ce jeune Prince a fait remarquer en luy dés ſon enfance beaucoup de

retenuë & de moderation. Sa prudence s'eſt augmentée en croiſſant : & tous les bons connoiſſeurs en merite qui l'ont bien obſervé, ont dit que jamais Prince n'a fait plus eſperer que luy dés ſes plus jeunes années. Il a ſouffert avec une profonde diſſimulation les injures du parti de Barneveld, reſſuſcité dans les perſonnes de Mrs. de VVit, attendant avec une patience plus grande encore que celle de ſon bis-ayeul le grand Prince Guillaume d'Orange, le temps propre & les occaſions favorables de ſon rétabliſſement; car ayant eſté privé par un Arreſt ſolemnel, de toutes les Charges de ſa Maiſon, aprés la mort précipitée du Prince ſon Pere, il y fut rétabli au commencement de cette derniere guerre, par une Ordonnance contraire.

d'Orange d'aujourd'hui.

Grande prudence de ce jeune Prince à ſouffrir les injures

Il a obligation de ſon rétabliſſement & de ſon élevation, à la France : qui ayant fait de grandes Conqueſtes il y a prés de huit ans, la pluſpart des Villes Frontieres des Provinces-unies, & pluſieurs Capitales de Provinces : Utrect entr'autres, & Zutphen s'eſtant renduës à la ſeule veuë de nos armes. Quoy que ces Places fuſſent pourveuës de groſſes garni-

La France, cauſe de ſon rétabliſſement.

ſons, pour eſtre compoſées de Chefs & de Milices ſans aucune experience, le Roy ſe vid Maiſtre de plus de quarante Places en moins de deux mois, & ſe trouva tellement accablé d'heureux ſuccés, non ſeulement au delà de ſes eſperances, mais meſme au delà de ſes ſouhaits : qu'il pouvoit dire auſſi-bien que Ceſar, *Ie ſuis venu, I'ay veu, I'ay vaincu.* Ces malheurs qui en préſageoient d'autres, & qui avoient mis les Provinces-unies dans la derniere conſternation, donnerent lieu au peuple de ſe plaindre de la malheureuſe conduite de Meſſieurs de VVit qui gouvernoient : & founirent un prétexte ſpecieux aux Partiſans de la Maiſon de Naſſau, de dire avec apparence qu'il n'y avoit que les Princes d'Orange capables de ſoûtenir leur Etat chancelant, & de les défendre contre les plus puiſſans ennemis ; & que, comme autrefois ils les avoient maintenus contre la tyrannie d'Eſpagne, il n'y avoit qu'eux ſeuls qui puſſent les garantir de la fougue & de l'impetuoſité Françoiſe.

La grande Mere de ce jeune Prince, femme d'un courage maſle, qui ſouffroit fort impatiemment le rabbaiſſe-

ment de la Maiſon d'Orange, qu'elle avoit veuë dans ſa plus grande ſplendeur, ne ſervit pas peu à réveiller tous les dépendans & toutes les creatures du nom de Naſſau qui eſtoient en tres-grand nombre. Tous ces gens-là, indignez de ſe voir déchûs de credit, tous les principaux emplois ſe donnant alors aux enfans des Bourguemeſtres : & ſecondez de la fureur du peuple épouvanté de tant de diſgraces, & de voir une Armée victorieuſe dans les entrailles du pays, maſſacrerent les ennemis du jeune Prince ſon petit-fils, lequel fut remis enſuite dans la poſſeſſion de toutes les dignitez que ſes Peres avoient poſſedées : c'eſt à dire, dans celles de Capitaine, d'Admiral general, & de Gouverneur, ou de Statalter, qui de plus furent renduës hereditaires à ſa poſterité par un Decret ſolemnel.

Sur ce ſujet, il faut dire icy qu'on pourroit s'étonner beaucoup comment un Etat ſi puiſſant, qui avoit fait teſte quatre-vingts ans à la Couronne d'Eſpagne, qui luy avoit pris de ſi groſſes Villes, & gagné des Batailles, & qui s'eſtoit rendu redoutable ſur la Mer à toutes les Puiſſances du monde,

ayant porté ſes armes & ſes victoires aux dernieres parties de la Terre ; que cet Etat, dis-je, qui s'eſtoit rendu ſi fameux par la longue défenſe d'Oſtende, qui a égalé la reputation des celebres ſieges d'Alexie, de Tyr, & de l'ancienne Troye, ait eſté réduit en moins de deux mois à la veille de ſa ruine, & qui euſt aſſurément trouvé ſa fin l'an 1672. ſi par une reſolution deſeſperée, il ne ſe fuſt reſolu de ſe ſauver en ſubmergeant une partie de ſon pays, comme un Pilote qui jette toute ſa charge dans la Mer pendant une furieuſe tourmente, pour taſcher de ſauver les hommes & le corps de ſon vaiſſeau.

Mais ceux qui ſçavoient la conſtitution de ces Provinces, & qui n'ignorent pas que la diſcorde ne ſoit la peſte & la mort certaine des plus floriſſants Etats, ne s'en étonnent pas tant, ſçachant qu'il y a plus de ſoixante ans que ce pays-là eſt déchiré de deux Factions contraires qui le menacent de renverſement ſans aucune force étrangere. Auſſi cette gangrene avoit tellement gagné les plus nobles parties de ces Provinces-unies : que l'an 1672. par une fatalité malheureuſe, & par une

une paſſion déreglée, la pluſpart des principaux du pays ſouhaitoient la perte de leur Armée de terre, & la défaite du Prince d'Orange, dont la puiſſance & l'élevation leur eſtoit ſuſpecte. Pour cela, ils n'avoient pas aſſez pourveu ſon Armée des choſes neceſſaires, tandis qu'ils mettoient tous leurs ſoins & leur principale application, à groſſir leurs forces de Mer pour reſiſter aux Rois de France & d'Angleterre, qui les attaquoient conjointement avec une Flotte de plus de quatre-vingts navires de guerre. Mais on s'étonnera encore moins de la rapidité de nos conqueſtes de cette Campagne-là, quand on conſiderera que ces peuples, de crainte de devenir Sujets de la Maiſon d'Orange, alliée de ces deux grands Monarques, avoient fait une faute notable contre la politique : car aprés la Paix de Munſter, ſe croyant en parfaite ſeureté, & n'avoir plus rien à craindre : & qu'eſtant reconnus Souverains par l'Eſpagne, ils pouvoient plûtoſt donner la loy, que la recevoir de perſonne, ils caſſerent la pluſpart des vieilles Troupes étrangeres, & des Officiers experimentez qui avoient cauſé tant

de gloire à leur pays; s'imaginant que le plus seur moyen de se délivrer à jamais de la servitude dont ils estoiẽt menacez, estoit d'oster au Prince d'Orange le soûtien de sa prétenduë domination, en reformant ces Troupes qui le regardoient comme leur Maistre, qui luy avoient presté serment, & qui luy estoient si dévoüées, que par leur moyen son grand oncle Maurice avoit cy-devant donné une si grande atteinte à leur liberté, qu'elle eust esté perduë sans la ruine des Princes Protestans d'Allemagne, qui arriva lors heureusement pour leur salut, comme je l'ay dit cy-dessus en parlant de ce Prince.

De plus, les principaux du pays trouvoient, ce leur sembloit, leur interest en ce changement; car ils donnerent toutes les Charges de l'Armée, & les gouvernemens des places, à leurs enfans, croyant ainsi se fortifier de l'appui des gens de guerre, en dégradant & affoiblissant en mesme-temps la Maison d'Orange: mais ils ont connu par une experience funeste, que voulant éviter un inconvenient, ils sont tombez dans un autre bien plus grand; parce qu'ayant donné les grands emplois de l'Armée, & tous les Gouver-

nemens aux fils des Bourguemeſtres & des Deputez des Villes, gens ſans aucune experience, & qui euſſent dû avoir des conducteurs pour les commander : publiant qu'il eſtoit plus juſte que les naturels du pays euſſent cet honneur & ce profit, que les étrangers ; lors qu'un ennemi puiſſant & vigoureux leur a fait la guerre, ces Bourgeois nouveaux en ce métier ont perdu la tramontane dans le peril & dans l'orage : car on a veu des Places où il y avoit cinq mille hommes de pied de Garniſon, & huit cens chevaux, ſe rendre tous priſonniers de guerre à la ſeule veuë de nos Armes, ſans avoir fait la moindre reſiſtance.

Mon Frere de la Villaumiere, qui eſtoit venu faire un tour en France un peu devant cette derniere guerre, en me contant l'eſtat de l'Armée de Hollande, m'avoit bien dit que le ſervice y eſtoit ſi malheureux, que ſi un puiſſant ennemi les attaquoit, il falloit que les Officiers ſe reſoluſſent à perir & à payer de leurs perſonnes, n'ayant aucune confiance aux Soldats qu'ils commandoient, qui ne ſçavoient pas ſe ſervir de leurs armes : Prophetie qu'il a depuis accomplie aux dépens

de ſa vie. Un peu auparavant il m'avoit dit auſſi que la Cavalerie Hollandoiſe eſtoit ſi peu aguerrie, que cinquante Reitres de Munſter mettoient en fuite deux ou trois cens Cavaliers de Hollande, qui fuyoient devant ces Allemans, comme un troupeau de brebis devant le loup.

Il eſt arrivé un ſemblable inconvenient aux Suedois, pour avoir fait la meſme faute que les Hollandois; car aprés cette Paix de Munſter, ayant auſſi caſſé leurs vieux Corps, qui avoient fait de ſi grandes choſes, & reſſuſcité dans le monde l'ancienne gloire des Goths qui avoient conquis une grande partie de l'Europe; ayant eu la temerité d'attaquer avec de nouvelles levées Mr. l'Electeur de Brandebourg qui avoit des Troupes aguerries, ils n'ont oſé tenir devant luy, & ont eſté toûjours battus quand il les a pu joindre; que ſi par un bonheur ſans pareil ils n'euſſent eu un ſi puiſſant & ſi fidelle garant que le Roy, ils auroient perdu pour jamais la Pomeranie, & ſe fuſſent veu releguez pour toûjours dans leurs glaces au delà de la Mer Baltique.

Tout ce que je viens de dire fait

voir qu'un Prince doit toûjours conſerver un grand Corps de vielles Troupes pour défendre ſon Etat, qui ſans ce ſoûtien court riſque d'eſtre la proye du premier ennemi hardi & puiſſant qui l'attaquera.

A ces deux cauſes de l'extremité où ſe trouva la Hollande l'an 1672. c'eſt à dire à la diviſion inteſtine, & à la caſſation des vieux Corps étrangers, on en peut ajoûter une troiſiéme, qui eſt l'extrême & inoüie ſechereſſe qu'il fit cette année-là : car elle fut ſi grande, que le Rhin, l'un des plus grands fleuves de l'Europe, qui porte des navires de guerre, ſe trouva ſi bas, que nos Troupes le paſſerent à gué ; ainſi ce pays déja fort épouvanté de ſe voir attaqué par Mer & par Terre par les deux Puiſſances de France & d'Angleterre, conjurées pour ſa ruine, fut reduit au dernier deſeſpoir, voyant que le Ciel conſpiroit à ſa perte, en luy oſtant les remparts qui le mettoient à couvert de toute inſulte.

Quand donc pour les raiſons ſuſdites nos Armées eurent pénetré dans le cœur du pays, & qu'on vid quarante Places conquiſes en un moment, que les Etats croyoient devoir occuper

nos Armes plus de vingt ans : ces peuples un peu trop orgueilleux dans la prosperité, se trouverent en une terrible consternation, & dans le mesme estat que les Venitiens le furent autrefois quand le Roy LOUIS XII. se rendit Maistre de la plus part de ce qu'ils possedoient en terre-ferme. Estant ainsi desesperez, ils furent contraints de recourir au dernier remede, c'est à dire, à inonder leur pays, & en rompant leurs Digues, nous opposer sur la Terre une Mer, qui nous empeschant de passer outre, empescha la perte de cette Republique, qui sans cela eust assurément alors trouvé sa fin.

Autrefois, s'estant veu reduits en une pareille extremité, ils se servirent du mesme remede contre l'Armée d'Espagne au Siege de Leyden, ayant secouru la place qui estoit aux derniers abbois, avec un nombre innombrable de batteaux qui flottoient sur les terres submergées ; & lors les peuples confederez furent reduits à une si étrange extremité, & se trouverent en un tel desespoir, que les principaux d'entr'eux proposerent, à l'imitation des anciens Suisses, de brûler toutes leurs villes & tous les villages & les

chasteaux de la campagne, & de gaster ce qu'ils pourroient de leur pays, pour monter en Mer sur tous leurs vaisseaux, & s'aller établir dans les Indes, afin de se délivrer de la tyrannie Espagnole : mais ils n'eurent pas assez de navires pour transporter le quart du peuple, & ne voulurent pas laisser la plus grande partie à la misericorde d'un ennemi si impitoyable ; & pour marque que ce pays-là estoit reduit dans un estat bien déplorable, ils firent graver sur de la monnoye qu'ils battirent alors, un vaisseau sans mast & sans voiles, agité des flots & de la tourmente, avec ces mots, *Incertum quò fata ferant* : paroles qui representoient l'extremité de leur condition en ce temps-là.

Mais revenons au Prince d'Orange d'aujourd'hui, & disons qu'il s'est veu à vingt-deux ans à la teste des Armées, comme son bis-ayeul le Prince Guillaume, qui fut Generalissime de l'Empereur Charle-quint à mesme âge que luy : & dans le cours de cette grande guerre, il a fait paroistre tant de conduite & tant de courage dans les sieges & dans les combats, qu'il auroit assurément surpassé les actions

de ſes illuſtres Anceſtres, qui depuis deux cens ans ont ſervi de modelle aux plus grands Capitaines, s'il n'avoit eu le malheur de naiſtre au ſiecle du Roy, dont le cœur, le genie, & la puiſſance ne trouvent point d'obſtacles. Ce jeune Heros, avec des Troupes ramaſſées & peu diſciplinées, a oſé faire teſte à ce grand Monarque, & ſa valeur dans les Batailles a fait balancer quelques heures la Victoire de ſon coſté ; mais enfin il a cette conſolation de n'avoir cedé qu'au plus grand Roy du monde : & on doit dire de luy, qu'il n'y avoit que le Soleil qui puſt faire diſparoiſtre la lumiere de cet Aſtre naiſſant.

Je n'ay pas reſolu de faire un Journal exact des actions du Prince Henry Federic ſon Pere, qu'on peut apprendre de l'Hiſtoire ; mais d'en parler en general, & dire ſeulement certaines choſes qui ſont peu connuës.

L'an 1626. il prit Oldenſel Capitale du pays de Tuente dans le voiſinage de Friſe & de Groningue : & la meſme année, Pierre Hein, l'un de ſes Vice-Admiraux, prit en la Baye de Todos los Santos en la Rade de Saint Salvador, une Flotte d'Eſpagne chargée de ſucre.

L'an 1627. il prit Grol à la barbe du Comte Henry de Bergues General d'une puiſſante Armée d'Eſpagne, qui ne put y jetter aucun ſecours, ny en faire lever le ſiege au Prince, tant il s'eſtoit bien retranché contre les ennemis du dehors.

Henry Prince d'Orange prend Grol en 1627.

A la fin de l'an 1628. le meſme Pierre Hein, cy-devant nommé, prit la Flotte d'argent d'Eſpagne prés de l'Iſle de Cube. Cette priſe, ſans compter les Vaiſſeaux & les Gallions, fut eſtimée plus de vingt millions. Il y avoit entr'autres richeſſes trois cens cinquante-ſix mille marcs d'argent, trois cens marcs d'or, quantité de perles, de cochenilles, force bijoux précieux, beaucoup de bezoar, de muſc, d'ambre gris, deux cens cinquante caiſſes de ſucre, & une infinité d'étoffes & de marchandiſes de grande valeur. Ce Vice-Admiral Pierre Hein arriva glorieux en Hollande au commencement de l'an 1629. laquelle fut remarquable par la Conqueſte de la puiſſante Ville de Bolduc : où par un ſiege tres-long & tres-difficile, le Prince Henry Federic montra par ſa conduite & par ſa valeur, qu'il pouvoit vaincre ce qui avoit reſiſté à ſon frere Maurice,

Pierre Hein prend la Flotte d'argent d'Eſpagne, eſtimée plus de vingt millions.

Siege & priſe de Bolduc. l'an 1629.

qui avoit attaqué autrefois inutilement cette importante place ; mais ce qui fut de plus merveilleux, c'eſt que pendant que le Prince Henry Federic eſtoit attaché à ce grand ſiege, le Comte Henry de Bergues ayant paſſé la riviere d'Iſſel avec une groſſe Armée, ravagea tout le pays d'Utrect, où il s'empara d'Amersfort, & épouvanta tellement la Hollande, que pluſieurs conſeillerent au Prince de quitter ſon entrepriſe de Bolduc, pour ſecourir le cœur du pays, deſolé par les ennemis : mais il eut la conſtance de demeurer juſqu'à ce qu'il ſe fuſt rendu maiſtre de cette Ville ſi conſiderable, ſans s'émouvoir ny des conſeils de la pluſpart de ſes Chefs & de ſes Superieurs, ny des lamentations des peuples ſaccagez.

Surpriſe de VVeſel, où eſtoit le Magazin d'Eſpagne.

Dans le meſme temps, le Prince, par la vigilance & par la reſolution d'Otho de Guent Seigneur de Dieden, Gouverneur d'Emeric, ayant heureuſement ſurpris la Ville de VVeſel, où eſtoit le Magazin & la groſſe Artillerie de l'Armée d'Eſpagne (ce qui obligea le Comte Henry de Bergues à repaſſer l'Iſſel plus viſte que le pas) il s'acquit par cette double conqueſte,

la reputation non ſeulement de tres-brave, mais de tres-heureux Capitaine : qualité ſi ſouhaitable à un General, que le Dictateur Sylla préfera le ſurnom d'heureux à celuy de Grand.

Iean de Naſſau, pris & mené à VVeſel.

L'an 1630. il s'empara au Breſil de la Ville d'Olinde, ſous la conduite de ſes Vice-Admiraux : & la meſme année, le Comte Jean de Naſſau ſon couſin, qui pour quelques mécontentemens avoit paſſé du ſervice de Hollande en celuy d'Eſpagne, fut défait en campagne auprés du Rhin, & pris par le Colonel Iſelſtein, de la moitié plus foible que luy. Il fut mené priſonnier à VVeſel, d'où il ſortit pour dix-huit mille Risdalles de rançon.

L'année d'aprés, le meſme Comte Jean de Naſſau, qui avoit fait un puiſſant armement ſur Mer, eſperant de ſurprendre VVillemſtat dans le Prinsland, fut entierement défait en cette occaſion par les Hollandois, plus de quatre mille des ſiens demeurerent priſonniers, le reſte fut tué ou noyé miſerablement, & le Comte Jean eut bien de la peine à ſe ſauver ſur une chalouppe avec le Prince de Brabançon.

Les Etats

La meſme année 1631. les Etats Ge-

donnent la ſurvivance des Charges du Prince Henry, au Prince ſon fils.

neraux, pour gratifier le Prince d'Orange, & pour luy témoigner leur reconnoiſſance des ſervices qu'il rendoit continuellement au pays, donnerent la ſurvivance de toutes ſes Charges, au Prince Guillaume ſon fils, & les expeditions en furent preſentées à ce jeune Prince de la part des Etats dans un petit coffre d'or.

Le Prince aſſiege & prend Maſtrict malgré les efforts des Eſpagnols & de Pappenheim.

L'an 1632. le Prince Henry, aprés avoir pris Ruremonde, Venlo, & Stralc, entreprit la conqueſte de Maſtrict, place éloignée de la Hollande, & ſituée ſur la riviere de Meuſe, à l'extremité du Brabant, où il meſura ſi bien les vivres & les munitions qu'il porta à ce ſiege, qu'il en eut aſſez pour ſe rendre maiſtre de la place. Il l'avoit entourée d'une grande circonvalation que l'Armée d'Eſpagne ne put jamais forcer, non plus qu'une autre d'Allemagne ſous Henry Godefroy Comte de Pappenheim Capitaine renommé, qui furent contraintes de ſe retirer avec honte, aprés beaucoup d'efforts inutiles, & de pertes conſiderables.

Le Prince prend Rhinbergue, & ſauve Phi-

L'an 1633. le Prince aſſiegea & prit Rhinbergue. L'année ſuivante, les Eſpagnols ayant aſſiegé le Fort de Phi-

lippine en Flandres, qui estoit une grande épine au pied de la Ville de Gand, le Prince d'Orange leur en fit lever le siege. *lippine.*

Un peu auparavant, le Comte Henry de Bergues se plaignant d'estre maltraité des Espagnols, quitta leur service, & se retira en Hollande : surquoy il publia un manifeste : & deux ans aprés, l'an 1634. il fut condamné par coûtumace d'avoir la teste tranchée, par Arrest du Parlement de Malines.

Il faut dire en ce lieu, que l'an 1628. aprés la prise de la Rochelle, Mr. le Cardinal de Richelieu, qui gouvernoit absolument la France, avoit mis en sa teste de s'acquerir la reputation, de détruire toutes les retraites de l'heresie, ayant une passion démesurée de se faire un jour canoniser ; & pour parvenir plus facilement à cette fin, il faisoit dire à ses Confesseurs qu'il n'avoit jamais commis de peché veniel, comme je l'ay oüy dire bien dés fois à Mr. Lescot de S. Quentin son Confesseur, qu'il fit Evesque de Chartres : Picard aussi fin qu'il en fut jamais, & qui sous une franchise & une simplicité apparente, cachoit beau- *Passion de Mr. le Cardinal de Richelieu, d'estre canonisé.*

coup de ruſe & d'artifice. Cette Eminence donc, pour s'acquerir de la reputation parmy les zelateurs de la foy Catholique, avoit traité ſourdement avec Jean d'Oſmael ſieur de VValkembourg Gouverneur d'Orange, qui paroiſſoit mécontent de ſon Maiſtre, pour luy rendre la place. Cet homme, nourri dans la Maiſon d'Orange, à qui le Prince Henry avoit confié ſa Souveraineté, fut gagné par la promeſſe qu'on luy fit de quatre cens mille livres d'argent comptant, & d'une terre de vingt-mille livres de rente en Provence, où il faiſoit eſtat de ſe retirer, & de renoncer au Calviniſme, n'ayant point d'autre Religion que ſon intereſt; mais cette affaire ayant traiſné aſſez long-temps : VValkembourg ne voulant pas rendre la place qu'on ne luy euſt mis tout l'argent entre les mains; & le Prince ayant eſté aſſez heureux pour eſtre averti de cette trahiſon dépeſcha le ſieur Knuth Zelandois, homme reſolu, en qui il avoit toute confiance, avec ordre exprés de le défaire de ce traiſtre; mais afin qu'il ne puſt prendre le moindre ombrage, il l'envoya ſeul à Orange ſous d'autres prétextes. Ce Knuth, que j'ay

Mr. le Cardinal corrompt le ſieur de VValkembourg Gouverneur d'Orange.

connu, & qui estoit aussi adroit que hardi, aprés s'estre assuré des principaux habitans de la Ville, & de plusieurs Gentils-hommes de la Principauté d'Orange, épioit l'occasion de surprendre ce Gouverneur, qui estant un jour descendu du Chasteau dans la Ville, peu accompagné contre sa coûtume, le fit attaquer & tuer dans la maison de la Pise Greffier, où il s'estoit retiré : puis Knuth alla droit au Chasteau, où le Lieutenant, aprés avoir tiré d'abord le Canon contre la Ville, & un peu balancé, le receut enfin aprés avoir veu l'ordre du Prince, & fit avec toute la Garnison nouveau serment de fidelité au Prince Henry Federic de Nassau, qui envoya ensuite le Baron de Dona son Beau-frere, pour commander dans la Place.

Ce VValxembourg avoit épousé la fille du sieur de Bie Tresorier des Etats, Dame de probité & de merite, qui avoit fait son possible pour luy oster de l'esprit ces desseins pernicieux. Elle eut le déplaisir, aussi-bien que ses filles, de le voir expirer : car il fut contraint de se rendre à Knuth aprés avoir esté blessé au travers de la porte d'une chambre, où il se défendit long-temps.

Mon Pere comparoit cette trahiſon à celle de Bernardin de Corte & de Donat Rafagnin qui vendirent Milan & Valence au Roy Loüis XII.

J'ay autrefois oüy conter cette perfidie à mon Pere, avec grande indignation contre ce VValkembourg : & comme il eſtoit ennemi juré de l'ingratitude & de l'infidelité : pour nous faire avoir ces crimes en horreur à mes Freres & à moy, il nous diſoit ſur ce ſujet la grande trahiſon de Bernardin de Corte, qui livra au Roy LOUIS XII. pour cent mille écus, le Chaſteau de Milan, qui luy avoit eſté confié par le Duc Ludovic Sforce ſon Maiſtre, dont il avoit eſté nourri Page par préference à ſes autres Sujets, & où il avoit mis tout ce qu'il avoit de plus précieux, allant chercher du ſecours en Allemagne. Il nous alleguoit encore une ſemblable trahiſon de Donat Rafagnin qui vendit Valence au meſme Roy pour cinquante mille écus ; & nous faiſoit remarquer dans Guichardin, que ces traiſtres eſtoient tellement regardez de travers dans l'Armée Françoiſe, & y eſtoient déteſtez de telle force, que le mépris qu'on en faiſoit les fit mourir de regret : tant il eſt veritable qu'on ſouffre bien la trahiſon, mais qu'on déteſte toûjours les traiſtres.

Ce Mr. Knuth rendit un ſervice impor-

portant à ſon Maiſtre, qui le recompenſa d'un preſent, & d'une penſion de deux mille livres ſa vie durant.

Mr. le Prince d'Orange fort irrité contre Mr. le Cardinal de Richelieu pour ſon deſſein ſur Orange.

Il n'y a perſonne qui ne s'imagine bien que Mr. le Prince d'Orange ne vouluſt grand mal à Mr. le Cardinal de Richelieu, de luy avoir voulu ravir ſa Souveraineté, qui luy eſtoit auſſi chere que la prunelle de ſes yeux; mais il cacha ſon reſſentiment dans ſon cœur, & attendit une occaſion favorable de s'en reſſentir, qui ne tarda gueres à ſe preſenter : car quelque temps aprés, Mr. le Cardinal s'eſtant broüillé avec la Reine Mere Marie de Medicis, qui eſtant de la Maiſon d'Autriche du coſté Maternel, eſtoit ſoûtenuë de toute la Puiſſance d'Eſpagne & d'Allemagne. Il fut contraint de recourir à des Alliances Etrangeres, & de careſſer & d'appaiſer ceux qu'il avoit mépriſez & offenſez.

La tempeſte qui ſe forma contre ce Cardinal, pour le perdre, tant au dedans qu'au dehors du Royaume, l'obligea de rechercher l'amitié de Mr. le Prince d'Orange, qui hors le titre de Souverain, diſpoſoit de tout dans les Provinces-unies. Il ſe fit un Traité entre la France & les Etats, par lequel

on devoit attaquer, puiſſamment les Eſpagnols, & diviſer la conqueſte des Pays-Bas Catholiques, qu'on avoit déja devorez en imagination. Le Prince d'Orange devoit entrer en Brabant avec l'Armée de Hollande : la France le devoit joindre avec une Armée de trente mille hommes : & nos Generaux, en cas de jonction, avoient ordre du Roy d'obeïr au Prince d'Orange, tant le beſoin qu'on avoit de luy eſtoit grand. En effet, le Printemps ſuivant, l'an 1635. l'Armée de France ſous le commandement des Mareſchaux de Châtillon & de Brezé, eſtant entrée dans le Pays-Bas, défit à plattecoûture les forces d'Eſpagne à Avein, commandées par le Prince Thomas de Savoye, qui depuis prit le nom de Prince de Carignan. Tout le bagage & tout le Canon demeura au pouvoir des François, avec quantité de priſonniers, pluſieurs tres-qualifiez furent menez à Maſtrict. Ces Generaux, enſuite de cette victoire, ſe joignirent au Prince d'Orange, aprés avoir ſaccagé une partie du Brabant ; mais le Prince qui avoit toûjours ſur le cœur l'affaire d'Orange, & qui n'aimoit pas mieux le voiſinage des François, que

celuy des Eſpagnols, manque de vivres & de ſubſiſtance fit ruiner noſtre Armée victorieuſe, qui s'eſtant retirée en Hollande aprés la levée du ſiege de Louvain, ſous prétexte de l'approche de Picolominy avec une Armée d'Allemagne, y perit la pluſpart de faim, de miſere & de maladie, n'en eſtant pas retourné la ſixiéme partie dans le Royaume.

Le Prince d'Orange regardoit le Cardinal de Richelieu comme un ennemi reconcilié, qui ne le recherchoit que parce qu'il avoit neceſſairement affaire de luy; & pour cela, ſous main, il luy faiſoit tous les déplaiſirs & toutes les mortifications dont il eſtoit capable, donnant retraite favorable à tous ceux qui eſtoient diſgraciez en France, & les honorant des plus beaux emplois, & de ſa confiance meſme, comme il le fit bien paroiſtre entr'autres à Mrs. de Hauterive & de Beringhen, qu'il conſideroit autant pour faire dépit au Cardinal, que parce qu'ils le meritoient: & le Cardinal de Richelieu, tout-puiſſant qu'il eſtoit, ſe voyoit forcé d'avaller ces pillules, ayant neceſſairement beſoin de la diverſion de Hollande, pour le bien de ſes affaires.

Le Prince d'Orange favoriſe les ennemis du Cardinal.

voir surpris, ne voulut point se rendre, quelque offre de quartier qu'on luy fit, se défendant toûjours jusques à ce qu'il fut accablé de coups. Le Pere de ce d'Enhold avoit esté décapité à la Haye pour quelque crime : & le Fils, pour venger la mort de son Pere, quitta le service de Hollande, & se mit en celuy d'Espagne : ce qui luy réüssit fort bien, surprenant cette importante place ; car outre la satisfaction interieure qu'il eut d'avoir par un juste ressentiment causé une si grande perte aux Etats, le Cardinal Infant Ferdinand d'Autriche, nouvellement arrivé aux Pays-Bas, où il commandoit souverainement, le regala d'abord, pour cette heureuse & hardie action, d'une chaisne d'or de grand prix, & de plus luy fit compter la somme de cinquante mille livres. Mais le Prince Henry s'opiniastra tellement à reprendre cette place, qui donnoit libre entrée aux Espagnols dans le pays de Gueldres & d'Utrect : que l'ayant assiegée au mois d'Aoust 1635. il la reprit en Avril 1637. par un siege de huit mois.

Le Prince assiege & reprend le Fort de SKinK.

L'an 1637. Mr. le Cardinal de Richelieu, pour bien gagner le Prince d'Orange, luy fit donner le titre d'Al-

Le Roy fait donner le Titre d'Alteſſe

au Prince d'Orange par son Ambassadeur

teſſe, dans un diſcours que fit pour cela Mr. de Charnaſſé Ambaſſadeur de France en Hollande, au nom de Sa Majeſté, dans l'Aſſemblée des Etats Generaux, qui fut auſſi-toſt imprimé: en quoy il fut ſuivi de tous les Ambaſſadeurs des Princes Chreſtiens, qui auparavant ne traitoient le Prince que d'Excellence.

Le Prince aſſiege & prend Breda.

La meſme année 1637. le Prince Henry reprit par un ſiege de quatre mois, la ville & le chaſteau de Breda, que le Marquis Ambroiſe Spinola avoit conquiſe l'an 1625. par un long bloccus d'un an tout entier, avec des dépenſes incroyables, quoy que lors cette place fuſt ſoûtenuë de la France, de l'Angleterre, & du Dannemarc. Auſſi le Marquis avoit fait mettre ſur une des portes de la Ville, qu'il l'avoit emportée, *tribus Regibus fruſtrà renitentibus*, malgré la reſiſtance de trois Rois.

Mr. de Charnaſſé tué au ſiege de Ereda.

Ce fut à ce dernier ſiege de Breda que Mr. de Charnaſſé fut tué; car quoy qu'Ambaſſadeur de France, il voulut ſervir à la teſte du Regiment qu'il avoit en ce pays-là, eſperant qu'il deviendroit Mareſchal de France par la faveur de Mr. le Mareſchal de Brezé,

dont il avoit épousé une tante, & qui luy avoit moyenné ses emplois.

Antonio Doquendo défait aux Dunes d'Angleterre par l'Admiral Tromp.

L'an 1639. les Hollandois remporterent une victoire considerable en Mer sur les Espagnols. La flotte de Dom Antonio Doquendo, de soixante-sept navires de guerre, qu'on avoit esté si long-temps à équiper en Espagne, fortifiée des vaisseaux Dunkerquois, redoutables en ce temps-là, qui venoit pour quelque grand dessein qu'on n'a jamais sceu pénetrer, fut arrestée dans la Manche d'Angleterre par ce renommé Admiral Martin Erpez Tromp, avec douze navires seulement ; mais quelques jours aprés, ayant esté renforcé de plus de quatre-vingt-dix vaisseaux de guerre, & de plusieurs brûlots accourus de divers endroits de Hollande, de Zelande & de Frise, il entoura la Flotte d'Espagne qui s'estoit mise à l'abry des Dunes d'Angleterre proche de la Flotte du Roy de la Grand' Bretagne, où elle se croyoit en toute seureté ; & puis l'attaqua avec une si grande resolution, qu'aprés un long combat, où une infinité de personnes de France, d'Angleterre, & des Pays-Bas accoururent de toutes parts pour voir des costes un spectacle si ex-

traordinaire. Cette grande puiſſance fut la pluſpart brûlée, détruite, & diſſipée : la moindre partie qui échappa s'eſtant miſe à couvert des Rambergues d'Angleterre, d'où elle ſe ſauva dans la riviere de Londres, & dans les Ports de Flandres. Les Eſpagnols perdirent plus de ſept mille hommes brûlez, ou noyez, outre deux mille qui furent priſonniers des Hollandois. Cet avantage fut grand & memorable ; car il y eut quarante grands Vaiſſeaux pris, coulez à fonds, ou brûlez, & entr'autres ce grand Galion de Portugal nommé Mater Thereſa, brûla : il eſtoit de ſoixante-deux pieds de large, & il y avoit huit cens hommes deſſus qui perirent tous, ſans qu'il en reſtaſt un ſeul. Quand le feu prit à cette grande machine, on euſt dit que c'euſt eſté un grand chaſteau en feu au milieu de la Mer. Ce Tromp eſt le Pere du Comte Tromp, qui s'eſt engagé au ſervice du Roy de Dannemarc, où il a déja remporté des avantages ſur les Suedois. S'il vit encore quelques années, il égalera la reputation de ſon Pere, & celle de l'Admiral Ruitter.

Le Prince d'Orange L'an 1641. le Prince Henry Federic d'Orange maria ſon Fils unique le

Prince Guillaume, avec la Princesse Marie d'Angleterre, fille aisnée de Charles I. Roy de la Grand' Bretagne, & de Madame Henriette de France : & ce Mariage se fit avec grande pompe & magnificence. *marie son Fils unique à la Princesse d'Angleterre.*

L'année 1645. fut remarquable par la prise de l'importante Place de Hulst en Flandres, qui fut emportée sans que les Espagnols y pussent jetter du secours, ny en faire lever le siege au Prince Henry Federic. *Il prend Hulst en 1645.*

Ce Prince a fait remarquer une conduite fort sage & fort moderée en vingt-deux ans de Gouvernement, sans avoir fait paroistre, comme son frere Maurice, l'ambition d'estre Souverain. Parce que la Princesse sa Mere Louïse de Colligny, avoit maintenu le parti de Barneveld, il y en avoit qui croyoient que le Prince suivant l'inclination de sa Mere, rétabliroit le parti abbatu, & rappelleroit les exilez, entr'autres Mr. Grotius : mais ce Prince, comme bon politique, trouva qu'il estoit plus à propos de laisser les choses en l'estat qu'elles estoient, que de faire une nouvelle brouillerie, en s'attirant à dos le parti dominant, dont j'ay veu Mr. Grotius indigné,

parler tres-mal de ce Prince, qu'il accusoit d'ingratitude, & de peu de reconnoissance pour ses amis maternels.

Le Prince Henry estoit fort pecunieux; mais au lieu de trouver du support du costé d'Angleterre, il fut contraint d'assister le Roy Charles dans ses besoins, de tout son argent comptant, dont le Roy d'Angleterre a rembourſé la plus grande partie, depuis son rétablissement, à son Neveu le Prince d'Orange.

Le Prince d'Orange meurt l'an 1647.

Henry Federic mourut le 12. Mars 1647. & fut enterré avec grande pompe. Outre les enfans legitimes dont nous avons parlé cy-dessus, il a laissé un fils naturel, considerable par sa valeur, nommé Monsieur de Zulestein, Colonel de l'Infanterie Hollandoise, qui mourut à l'attaque de Vorden.

Le Prince Guillaume d'Orange a jetté les fondemens de la Republique des Provinces-unies, & en est le premier Fondateur. Son fils aisné Maurice a assuré & affermi cette Republique par ses victoires, qui ont forcé les Espagnols, dans le traité de la treve de douze ans, à reconnoistre les Provinces confederées pour des pays libres;

& Henry Federic frere de Maurice, & ayeul de Mr. le Prince d'Orange d'aujourd'huy, par la continuation de ſes conqueſtes a enfin forcé les Eſpagnols de renoncer entierement au droit qu'ils prétendoient toûjours ſur ce pays-là. De ſorte qu'on doit dire avec raiſon & juſtice, que ce Pere illuſtre, & ſes deux Fils genereux, imitateurs de ſa vertu, ſont les Fondateurs de cette Republique, qui envoye des Ambaſſadeurs qui ſe couvrent devant les plus puiſſans Rois de la Chreſtienté, meſme devant celuy d'Eſpagne, dont ils eſtoient vaſſaux il y a cent ans.

Henry Federic avoit pour ſa Deviſe ce mot *Patriæque, patrique*, voulant dire qu'il ne ſongeoit qu'à ſervir les Provinces, & à venger la mort de ſon Pere.

JEAN DE BARNEVELD,

AVOCAT GENERAL DE HOLLANDE,

ET SA POSTERITE'.

Description de Mr. de Barneveld.

JAMAIS HOMME ne fut si sage ny si vertueux que Monsieur de Barneveld. Il avoit une presence majestueuse, & disoit beaucoup en peu de paroles, avec une éloquence grave & succinte.

Ses longs & importans services l'avoient rendu venerable, & tres-cher à sa Nation ; mais avec tout cela, dans son extrême vieillesse, il fut la victime de l'ambition de Mr. le Prince Maurice, & de ceux de sa caballe:

ayant moins merité qu'aucun homme du ſiecle, de tomber en cette infortune pour ſa grande vertu & pieté. Nicias cet excellent Capitaine Athenien qui luy reſſembloit en probité, eut auſſi une fin tres-malheureuſe, bien que differente.

Ce qui donnoit lieu à beaucoup de ſages de ce temps-là, de douter de la Providence, puiſque les gens de bien avoient une fin funeſte, & que les méchans proſperoient ordinairement:

Quand Mr. de Barneveld ſe vid attaqué au temps de la treve, il voulut ſe retirer du Gouvernement, & ſe démettre de ſes Charges; mais il s'y r'embarqua malheureuſement, à la priere des Principaux de l'Etat.

Quand ſes confidents luy parloient avec aigreur de la malice de ſes ennemis, il les conſoloit, en leur diſant: Il faut toûjours bien faire, & prier Dieu, & bien eſperer; ce que mon Pere luy a entendu dire beaucoup de fois quand ils parloient confidemment ſur ces matieres-là. *Dire notable de Mr. de Barneveld.*

Lors qu'il vid l'orage formé pour le perdre, il dit à mon Pere la meſme choſe que Madame la Princeſſe d'Orange luy avoit racontée touchant la *Mr. de Barneveld. confirme à mon Pere le grand*

ſecret que Madame la Princeſſe d'Orange luy avoit confié.

propoſition qu'elle luy fit de la part de Mr. le Prince Maurice, de le favoriſer dans le deſſein qu'il avoit d'eſtre Souverain ; ce que mon Pere tenoit pour tres-certain, Mr. de Barneveld eſtant non ſeulement homme droit & veritable, mais ſes paroles eſtant ſoûtenuës du temoignage de Madame la Princeſſe d'Orange Doüairiere, qui ne peut recevoir de reproche.

Mais parce que la France s'intereſſa fort pour ſon ſalut, & qu'elle fit pluſieurs efforts pour ſauver cet homme celebre, qu'elle avoit toûjours reconnu fort zelé pour le bien des deux Nations : il ſera tres à propos d'en informer le public : ce détail n'ayant jamais eſté connu que des Miniſtres d'Etat de ce temps-là, par les dépeſches des Ambaſſadeurs de France.

Auſſi-toſt qu'on ſceut à la Cour les broüilleries qui eſtoient en Hollande au ſujet de la Religion, mon Pere qui y eſtoit Ambaſſadeur depuis quatre ans & plus, eut ordre de témoigner aux Etats Generaux, & à ceux de Hollande, le deſir extrême qu'avoit Sa Majeſté de les voir tous bien réünis. Il harangua donc ces Meſſieurs ſur ce ſujet à la fin de Novembre 1617. dont

ayant rendu compte au Roy, Sa Majesté témoigna en estre satisfaite, & luy ordonna de continuer en toutes occurrences, pour tâcher d'appaiſer ces brouïlleries.

Mon Pere exhorte les Etats Generaux au nom du Roy, à une bonne union, l'an 1617.

Aprés cet Office public il continua avec assiduité par plusieurs autres en particulier, jusqu'à la tenuë des Etats de la Province de Hollande, au commencement de Decembre de la mesme année 1617. laquelle ayant esté commencée par de vehementes disputes entre les Deputez dont elle estoit composée, il les fut visiter de la part du Roy, pour les porter & exhorter à une bonne réünion : ce qui parut leur estre agreable, par la réponse qu'ils luy firent sur le champ, & par le rapport qui luy en fut fait par ceux de l'une & de l'autre opinion : s'estant aussi étudié de concevoir ce qu'il avoit à dire, de telle sorte que de part ny d'autre on ne pust justement l'accuſer de partialité ; ce qu'il avoit ordre d'éviter soigneusement, & à quoy il travailla avec d'autant plus de soin, que l'Ambassadeur d'Angleterre s'estoit échoüé contre le banc qu'il luy falloit éviter ; car ayant fait un discours aux Etats Generaux, il se declara ouverte-

Il exhorte aussi les Etats de Hollande à mesme fin.

ment pour l'un des partis, dont il receut ce déplaiſir ; que ſa harangue ayant eſté traduite en Flamand, & renduë publique par l'impreſſion qu'on en fit, ceux qui s'y croyoient intereſſez y firent auſſi-toſt une réponſe qui détruiſoit toutes ſes raiſons, dont eſtant offenſé, il en demanda reparation ; mais il le fut encore davantage de ne l'avoir pu obtenir : car en l'Aſſemblée des Etats de Hollande il fut jugé par la pluralité des voix, que par cette réponſe l'honneur de ſon Maiſtre ny le ſien particulier n'y eſtoient point intereſſez.

Quelques-uns aſſuroient qu'en ce diſcours il avoit excedé ſon pouvoir, porté à cela par quelques-uns du pays engagez pour l'un des partis : peu ou point de perſonnes ne pouvant s'imaginer que le Roy de la Grand' Bretagne, le but duquel, comme d'un ſage Prince, devoit eſtre de pacifier ces diſſenſions, euſt voulu les entretenir en ſe declarant pour un parti.

Les broüilleries ſurvenuës entre Mrs. les Etats ſur ces differends, tirant de long ſans qu'il paruſt quelque iſſuë pour en ſortir, nonobſtant qu'en cette occaſion la Province de Hollande fuſt aſſemblée

assemblée il y avoit plusieurs mois, Sa Majesté reconnoissant que si cette Province pouvoit estre réünie, ce seroit un grand acheminement à la réünion des autres, commanda à mon Pere de l'y exhorter en son nom : à quoy il satisfit le 13. Mars 1618. en leur Assemblée à la Haye : ce qu'ils témoignerent leur estre tres-agreable par le remerciment qu'ils en firent, & qu'ils luy délivrerent par écrit.

Mon Pere a un ordre reïtere d'exhorter encore les Etats de Hollande à se bien réünir.

Depuis cela, nonobstant tous ces offices & ces devoirs, les dissentions s'augmentant & s'aigrissant en cette Republique, tous conseils de réünion rejettez, il sembloit qu'en ces maux il y eust une fatalité inévitable : car les uns & les autres, comme il arrive ordinairement en une grande tourmente, ne s'écoutant point parler, & ne donnant aucune audience à la raison, les affaires s'acheminerent visiblement à une plus grande confusion & renversement des ordres précedents, tant les passions possedoient les esprits.

De quoy mon Pere ayant donné avis au Roy, Sa Majesté, pour la singuliere affection qu'il portoit à la conservation de cet Etat, se resolut de porter

ſa main ſecourable au devant des funeſtes accidens deſquels il eſtoit menacé par ces diviſions. A cet effet, elle fit choix de la perſonne de Mr. de Boiſſiſe, l'un de ſes plus anciens & fidelles Conſeillers d'Etat, perſonne d'une prudence conſommée, & d'une grande experience dans les affaires, ainſi qu'il l'avoit bien fait paroiſtre dans ſes Ambaſſades d'Angleterre, de Suiſſe & d'Allemagne, dont il s'eſtoit dignement acquité.

Le Roy depéſche Mr. de Boiſſiſe extraordinairement en Hollande, pour porter les Etats à ſe bien réünir.

Il partit de Paris en Juillet 1618. & arriva à la Haye au commencement d'Aouſt, où il reſolut d'attendre le retour de Mr. le Prince d'Orange Maurice qui eſtoit à Utrect ; d'où eſtant revenu, auſſi toſt Mr. de Boiſſiſe, accompagné de mon Pere, harangua les Etats Generaux, les exhortant à la concorde, & leur offrant à cet effet l'entremiſe favorable du Roy, qu'elle leur offroit par ſes Ambaſſadeurs.

Mais Mr. le Prince Maurice qui avoit pris l'affirmative pour l'un des partis, ayant fait ce qu'il avoit voulu à Utrect, d'où il avoit chaſſé la nouvelle garniſon, que l'autre parti y avoit établie, il en prit un ſi grand avantage, que luy ny ceux de ſon opinion ne

voulurent entendre à aucune voye d'accommodement, resolu seulement d'abbatre ceux qui luy avoient resisté: au lieu de quoy, dans le peu d'affermissement de cette Republique, & au temps que la treve avec l'Espagnol estoit preste d'expirer, on avoit estimé qu'il eust esté plus salutaire aux uns & aux autres, puisqu'on avoit licentié les nouvelles garnisons qui donnoient ombrage, de publier une Amnistie generale de toutes choses passées : convenir d'une Assemblée Ecclesiastique pour l'assoupissement de leurs differends sur la Religion : remettre les choses en l'estat précedent, & faire une nouvelle union entre les Provinces, pour les étreindre d'autant plus fortement contre leur ennemi commun, éclaircissant ce qui pouvoit estre douteux & obscur dans la précedente, faite autrefois à Utrect, afin de remedier à pareils inconveniens à l'avenir. Mais comme il arrive le plus souvent en semblables rencontres, les meilleurs conseils ne prévalurent pas, & l'on en suivit d'autres entierement contraires ayant esté resolu d'en venir aux dernieres extremitez.

Il arriva donc que le 22. Aoust 1618.

Mr. de Barneveld arreſté priſonnier avec Mr. Hoguerbeis & Mr. Grotius.

furent arreſtez Mr. de Barneveld Avocat general & Garde de Sceaux de Hollande, Mr. de Hoguerbeis penſionnaire de Leyden, & Mr. Grotius penſionnaire de Roterdam : enſuite de quoy fut auſſi arreſté le ſieur de Leydemberg Secretaire des Etats d'Utrecht, qui quelques jours aprés avoir eſté conduit à la Haye, pour eſtre confronté aux autres, fut trouvé mort dans ſon lit, bleſſé de pluſieurs coups, comme s'eſtant tué ſoy-meſme. Tout cela ſe fit par l'ordre de huit perſonnes nommées par les Etats Generaux.

Le prince Maurice change les Magiſtrats des Villes, ſous le nom des Etats Generaux.

Aprés cela on changea ſans aucune forme ny figure de procés les Magiſtrats des Villes de Delft, de Schedam, de la Brille, de Sconhove, de Gorcum, de Medemblic, de Munikedam, de Horn, & d'autres, en la pluſpart deſquelles Monſieur le Prince Maurice mit des garniſons pour la ſeureté de ces nouveaux établiſſemens. Ces empriſonnemens & ces changemens furent faits par Monſieur le Prince Maurice armé ſous le nom de quelques-uns des Etats generaux, contre les Privileges & les Loix des Provinces particulieres, & contre l'uſage ordinaire, leſdits Etats Generaux n'ayant point de ju-

risdiction sur les Sujets des Provinces.

Remontrances des Ambassadeurs de France sur tous ces changemens.

Sur lesquels changemens Mrs. les Ambassadeurs remontrerent plusieurs fois, tant en public qu'en particulier, qu'il estoit mal-aisé, & presque impossible qu'une si grande émotion d'humeurs en ce nouveau corps, ne fust pour y engendrer de dangereuses maladies dans peu de temps pour diverses raisons, dont les plus apparentes estoient; Que ces peuples ne sont pas d'un naturel à estre forcez; Que ce qu'on tireroit d'eux par un consentement volontaire, seroit plus seur, plus solide, & plus durable que ce qu'on leur auroit extorqué par violence.

Qu'encore que le plus grand nombre applaudist du commencement à ces changemens, que neanmoins, ceux au préjudice desquels ils se faisoient, qui avoient esté au gouvernement de l'Etat depuis trente ans & plus, en garderoient toûjours le souvenir dans leur cœur, auquel tous ceux de leur dépendance, prendroient part infailliblement, soit par proximité de Sang, d'Alliance, ou d'amitié; qu'à la premiere occasion ils tâcheroient de rentrer en la possession d'honneur qu'on leur avoit osté sans connoissance de cause;

mais tout cela fut repreſenté ſans aucun fruit : la reſolution d'agir contre les Loix, & d'uſer de la voye de fait l'ayant emporté.

Les diſcours où toutes ces raiſons eſtoient repreſentées au long, furent donnez par écrit à Mrs. les Etats, par les Ambaſſadeurs de France, & ont paſſé dans l'eſprit des Sages pour une Prophetie veritable de ce qui arriva aprés la mort du dernier Prince d'Orange Guillaume l'an 1650. en conſequence de l'affaire d'Amſterdam; car la faction de Barneveld ayant repris vigueur par cette mort inopinée, dépoüilla la Maiſon d'Orange de tous ſes avantages ; & ſans cette derniere guerre que le Roy a declarée aux Etats, la Maiſon d'Orange ne ſe ſeroit jamais rétablie de la maniere qu'elle eſt.

Faction de Barneveld reſſuſcite aprés la mort de Mr. le Prince d'Orange Guillaume, & dépoüille la Maiſon d'Orange de tous ſes avantages.

Tant d'offices faits en public & en particulier par mon Pere ſeul, & avec Mr. de Boiſſiſe, pour porter Mrs. les Etats à la réünion, & à ne point changer les anciens ordres de leur Etat, leur en remontrant le peril & les conſequences, font voir combien Mr. le Duc de Rohan Henry eſtoit mal inſtruit de ce qui ſe paſſoit alors en Hollande & qu'il ne parloit que par la bouche,

des partiſans de Mr. le Prince d'Orange, ajoûtant foy entiere aux paſquins de la façon de Mr. Aerſens, qui accuſoient Monſieur de Barneveld & ſes dépendants, d'intelligence avec les Eſpagnols, & de vouloir r'introduire le Papiſme dans l'Etat, dont on les taxoit ouvertement par des placards imprimez attachez aux coins des ruës aux lieux publics, & par quantité de libelles ſeditieux pleins de ſemblables impoſtures, bien qu'il n'en ait jamais eſté fait aucune mention dans leur procés ; car ce Duc, dans ſon beau traité de l'intereſt des Princes, au ſujet de l'affaire des Arminiens, écrit des chimeres inventées par ledit Aerſens, pour rendre odieux les adverſaires du Prince, & les donne pour des ſecrets de politique. Il dit *que la Reine Mere Marie de Medicis ayant obtenu la Regence pour affermir ſon Autorité contre les Princes du Sang & les Grands du Royaume, procura la diviſion parmy eux, & ſe jetta entre les bras d'Eſpagne. Que les Eſpagnols ne perdirent pas une belle occaſion, ſur tout au Pays-Bas dans l'affaire des Arminiens, laquelle Barneveld, ſe voyant ſoûtenu de la France par les pratiques d'Eſpagne, entreprit de*

maintenir contre le Prince d'Orange. Que l'Eſpagnol déploya toutes ſes ruſes pour faire agir Marie en ce Pays-là, ſuivant ſes intereſts ; perſuadée que la desunion luy eſtoit avantageuſe, afin que ce Pays-là ne puſt ſecourir les Princes mécontens d'Elle : de ſorte que les Ambaſſadeurs de France ſe trouverent ſolliciteurs des affaires d'Eſpagne en Hollande, favoriſant la cauſe de Barneveld, & fomentant la diviſion de l'Etat, qui euſt eſté perdu ſans le courage de Maurice, aſſiſté des gens de guerre.

Tout ce raiſonnement eſt un pur Arſeniſme, c'eſt à dire une invention de François Aerſens, par pluſieurs libelles imprimez.

Le Lecteur, clairvoyant & deſintereſſé verra tout le contraire dans pluſieurs Harangues que mon Pere fit l'an 1617. 1618. 1619. que le public verra un jour, pour porter Mrs. les Etats Generaux, & ceux de Hollande, à la concorde, leur Etat eſtant menacé de ruine par la diviſion ; auſſi Mr. Grotius, dans l'Epiſtre Dedicatoire de ſon Apologie à Mrs. les Etats de Hollande, dit, *Rex Galliæ intellectis amicorum diſſidiis Boſſiſium ad ipſos allegat, qui conſequenter his quæ per Maurerium ejuſ-*

dem Regis ordinarium legatum acta hactenus fuerant, Auctor esset omnium quæ ad concordiam spectarent : le Roy de France ayant appris les differends qui estoient entre ses Amis, dépesche vers eux Boissise ; qui en consequence de ce qui avoit esté souvent representé par du Maurier Ambassadeur ordinaire du mesme Roy, leur conseilloit d'embrasser tout ce qui les pouvoit porter à la concorde & à la réünion ; mais pour faire voir que tout ce raisonnement de Mr. le Duc de Rohan est contraire à la verité des choses, & qu'il a esté trompé ; c'est que mon Pere voyant qu'on vouloit perdre injustement Mr. de Barneveld & ceux de son parti, par un esprit de justice & de compassion contraire à ses interests, qui eussent voulu qu'il n'eust point choqué Mr. le Prince Maurice qui luy témoignoit beaucoup d'amitié, qui estoit necessaire à tant d'enfans qu'il avoit, fut la principale cause de l'envoy de Mr. de Boissise en Hollande : ayant remontré qu'il estoit juste & necessaire de maintenir l'innocence de ce pauvre persecuté, comme on le peut justifier par ses dépesches à la Cour; aussi, outre que la France trouvoit

qu'il eſtoit juſte de maintenir la cauſe de Mr. de Barneveld, elle eſtoit intereſſée à tenir cette Republique unie, afin qu'elle puſt tirer aſſiſtance de cet Etat contre les Princes ſoûlevez contr'elle : laquelle Mrs. les Etats ont eſté toûjours promts de donner dans tous les mouvemens qui agiterent le Royaume aux premieres années du Regne du feu Roy, comme je le puis juſtifier par l'Extrait d'un diſcours que mon Pere a laiſſé à ſes enfans, qui fera voir que ce qu'écrit Mr. de Rohan ſur le fait des Arminiens, eſt une pure erreur, ou plûtoſt une tache qui défigure ſon bel ouvrage de l'intereſt des Princes.

EXTRAIT DU TRAITE' de Monſieur du Maurier Benjamin Aubery, à ſes Enfans.

COmme j'eſtois aprés cet exercice, & à ſoigner à ce qui eſtoit de ma Charge, les mouvemens qui avoient eſté excitez en France au mois de Février 1614. tendant au retardement du Mariage du Roy, &

autres prétextes, recommencerent au mois de Juillet de l'année ſuivante 1615. nonobſtant quoy Sa Majeſté ne laiſſa de s'acheminer de Paris pour aller en Guyenne, afin d'accomplir ſon Mariage, prenant ſa routte par Poitiers, où Elle me fit l'honneur de me faire expedier par Mr. de Puyſieux Secretaire de ſes Commandemens, mes Proviſions de Conſeiller en ſon Conſeil d'Etat, leſquelles me furent envoyées par le ſieur de la Beauſſe Gentil-homme de Poitou. Les maux de l'Etat augmentant en ce deuxiéme mouvement, je n'obmis aucune choſe qui fuſt en mon pouvoir, ny du devoir de ma Charge, pour en faciliter les remedes, ſollicitant Mrs. les Etats d'y contribuer ce qu'ils pourroient, aux principaux deſquels je repreſentay le notable intereſt qu'ils avoient au rétabliſſement du repos de la France, & à l'affermiſſement de l'autorité de Sa Majeſté, tant pour l'acquit de leur foy & promeſſe obligée au Roy par les traitez faits par eux avec luy, ce qui regardoit leur propre honneur, que pour le particulier avantage de leurs affaires : eſtant indubitable que ſi la France avoit ce malheur de demeurer en-

gagée dans un trouble de longue haleine, tant s'en faut qu'elle puſt continuer l'entretenement des Troupes Françoiſes en leur pays, comme elle a fait depuis ſon évenement à la Couronne, qu'au contraire elle auroit beſoin de l'aſſiſtance & du ſecours de ſes Amis & Alliez; & partant, qu'ils ſe feroient un bien à eux-meſmes de cooperer aux bonnes intentions de Sa Majeſté, & favoriſer la juſtice de ſa cauſe, afin de remettre ſon Etat en ſon précedent repos: ce qui ne ſe pouvoit mieux, qu'en faiſant à ſadite Majeſté une forte declaration de leur conſtance à ſon ſervice, & de l'envoy du ſecours qu'ils ſont tenus de luy fournir en vertu deſdits traitez: ce qui ſerviroit à l'appui de ſon autorité contre tout ce qui voudroit l'ébranler, & à détromper ceux, qui à faute de ce, pourroient douter de la perſeverance deſdits Srs. Etats envers ſa perſonne & ſa Couronne: & qui déceus de quelque fauſſe opinion, ſeroient pour s'embaraſſer plus avant en ces malheurs publics; à quoy j'ajoûtois que c'eſtoit meſme le plus grand bien qui puſt eſtre fait à un Prince qu'on y avoit attiré ſous de faux préſuppoſez & fon-

demens, ſur leſquels il ceſſeroit de ſe fier quand il verroit clair en la reſolution de cet Etat, afin qu'au plûtoſt il en prit une conforme au bien du Royaume, & du ſien propre ; & je n'oubliay pas par meſme moyen à leur repreſenter que le gré que le Roy leur en auroit ſeroit grand : ſi ſans eſtre ſollicitez en public de ſa part, ils ſe portoient d'eux-meſmes à luy envoyer l'aſſeurance de leur ſecours, dont l'obligation ſeroit d'autant plus ſenſible, que cette declaration paroiſtroit moins avoir eſté extorquée.

Quand pluſieurs Grands s'armerent pour empeſcher le mariage, les Etats generaux envoyerent aſſurer le Roy de leur conſtance à ſon ſervice, par le conſeil de mon Pere.

Sur quoy Mrs. les Etats Generaux aſſemblez, & Mr. le Prince Maurice prirent une ſolemnelle & uniforme reſolution de faire cette declaration, & de dépeſcher à leur Ambaſſadeur à Paris, avec ordre exprés d'en partir incontinent, & d'aller au Roy, pour luy faire publiquement & authentiquement cette proteſtation de leur part ; à quoy ledit Ambaſſadeur fut ſatisfaire en la Ville de Tours, au grand contentement de Sa Majeſté & de ſes bons ſerviteurs, qui jugerent qu'Elle eſtoit arrivée tres-à propos pour faciliter le traité de la Paix commencé à Loudun. Cet office fut ſi agreable à

Leurs Majeſtez, qu'en reconnoiſſance Elles accorderent auſd. Srs. l'entretenement des Troupes Françoiſes durant l'année 1616. & me donnerent charge, non ſeulement de les en aſſurer, mais de leur faire bien eſperer pour les années ſuivantes.

Depuis la concluſion du traité de Loudun, les choſes demeurerent aſſez paiſibles, c'eſt à dire depuis le 13. de May 1616. juſqu'au mois d'Aouſt ſuivant: neanmoins on eſtoit en crainte de rentrer dans les malheurs précedents: ce qui ſembloit inévitable à tous ceux qui penſoient voir plus clair dans les affaires de l'Etat: peu ou point de perſonnes ſe contentant de leur condition preſente, & prétendant l'ameliorer dans les malheurs du temps: quand tout d'un coup on ſceut que Leurs Majeſtez avoient fait arreſter Mr. le Prince de Condé le 1. Septembre 1616. ſur les onze heures du matin au Chaſteau du Louvre: dequoy Elles me donnerent avis par leurs Lettres écrites du jour meſme, dont fut porteur le Capitaine Mancius, dépeſché exprés.

Mr. le Prince de Condé arreſté en 1616.

Dés que j'eus receu les Lettres portant la nouvelle de ſon empriſonnement j'en

fus donner avis aux principaux de l'Etat, ſuivant le commandement qui m'en eſtoit fait ; mais je m'abſtins de le faire entendre à Mrs. les Etats Generaux en leur Aſſemblée, juſqu'à ce que par une autre dépeſche j'euſſe eſté plus particulierement informé des motifs de cette action, meſme de ce que Leurs Majeſtez auroient publié pour la juſtifier : non pas qu'il m'appartint de douter qu'elles n'y euſſent eſté portées par quelque puiſſante & extraordinaire neceſſité, mais deſirant eſtre pourveu de ce qui eſtoit neceſſaire pour aſſurer les eſprits d'un chacun, en faiſant voir les cauſes de ce qui demeurant ignoré, euſt eſté plus capable de les émouvoir.

Ce qui ſoit dit pour avertiſſement à mes Enfans ; afin que s'ils ſont appellez un jour à quelque Charge importante, ils pratiquent cette regle, de ne rien faire trop à la haſte ; car comme en telles rencontres il ne faut rien laiſſer déperir des affaires de ſon Maiſtre par retardement ou par pareſſe, auſſi ne faut-il rien gaſter par legereté & par précipitation.

J'attendis donc la declaration de Sa Majeſté, qui fut verifiée en ſon Par-

Grande prudence de mon Pere en cette occaſion, approuvée du Roy & de ſes Miniſtres.

lement le 7. dudit mois de Septembre, & qui me fut auſſi-toſt envoyée: laquelle ayant pour fondement d'en parler en public, je demanday Audience à Mrs. les Etats, auſquels je fis entendre les raiſons qui avoient forcé leurs Majeſtez de s'aſſurer de la perſonne de Mr. le Prince: en quoy je mis tel temperament, qu'en ne taiſant rien dont le ſilence puſt nuire aux affaires de Leurs Majeſtez, je ne m'étendiſſe auſſi en aucuns propos qui puſſent eſtre blâmez de manque de reſpect à l'endroit des Grands intereſſez dont j'avois à parler.

Ce qui ſoit dit encore pour advertiſſement à mes enfans, afin qu'ils retiennent ce precepte de moy, d'eſtre auſſi hardis à dire les choſes neceſſaires pour le ſervice de leur Maiſtre, que retenus aux ſuperfluës, & qui ne peuvent ſervir qu'à aigrir mal à propos les Grands, deſquels il faut toûjours parler avec ſobrieté; Procedure que Leurs Majeſtez meſme, & Mrs. leurs principaux Miniſtres me témoignerent approuver par les Lettres qu'il leur plut m'écrire, leſquelles me confirmerent dans le jugement que j'avois fait de marcher bride en main en une affaire

affaire de telle importance.

Enſuite de cela, Leurs Majeſtez me dépeſcherent un courier nommé le Sr. de la Garde, avec dépeſche portant commandement de faire tenir preſtes à marcher les Compagnies de Cavalerie entretenuës par elle en ce pays : ce qu'ayant fait entendre à Mrs. les Etats le 28. May 1616. je l'obtins auſſi-toſt, & en envoyay l'aſſeurance à Leurs Majeſtez par le meſme courier : mais un peu aprés elles m'en dépeſcherent un autre nommé le Sieur Laucour, pour contre-mander leſdites Compagnies, & m'aſſurer que tout eſtoit en voye de bon accommodement.

Peu de temps aprés, je receus par un courier exprés, qui fut l'un dés fils de Mr. de Refuge, commandement du Roy de faire plainte à Mrs. les Etats d'un de leurs Capitaines de Marine qui s'eſtoit porté à quelque inſolence au préjudice de ſon ſervice dans la riviere de Charante, & de les requerir d'envoyer ſix de leurs meilleurs vaiſſeaux de guerre, ſur les rivieres de Bordeaux, pour favoriſer le deſſein fait par Sa Majeſté de ramener le ſieur de Luſſan Gouverneur de Blaye à ſon devoir, & ſe départir des exactions

qu'il vouloit faire des marchandiſes montant & deſcendant par leſdites rivieres, contre l'autorité de Sa Majeſté; ce que Mrs. les Etats m'accorderent au contentement entier de Leurs Majeſtez: auſquels j'envoyay auſſi-toſt cette reſolution par Beaufort mon Secretaire.

Peu de jours aprés je receus une dépeſche du Roy & de la Reine Mere, du 3. Novembre 1616. qui m'honoroient du témoignage de leur agrément ſur ce que j'avois fait & obtenu de Mrs. les Etats, touchant les navires de guerre demandez, & m'ordonnoient qu'encore que la neceſſité de s'en ſervir ceſſaſt par l'obeïſſance que le ſieur de Luſſan montroit vouloir rendre à leurs Majeſtez, neanmoins elles déſiroient que leurſdits vaiſſeaux paruſſent ſur leſdites rivieres de Bordeaux, afin de montrer à ceux qui auroient mauvaiſe volonté, qu'elles ont en leurs mains des verges preſtes pour les chaſtier.

Pour ſatisfaire à ce commandement, je fus le 16. Novembre en l'Aſſemblée de Mrs. les Etats, où je leur repreſentay ce que j'avois ordre de leur dire ſur ce ſujet: à laquelle propoſition, dés le lendemain ils firent

réponſe par écrit accordant ce que je demandois : enſuite duquel furent incontinent expediez par Mr. le Prince Maurice leur Admiral general, les pouvoirs & commandemens auſdits navires, de s'aller rendre en ladite riviere de Bordeaux : & d'y prendre l'ordre de ce qu'ils auroient à faire pour le ſervice du Roy, de Mr. de Vic Conſeiller en ſon Conſeil d'Etat, ainſi que j'avois charge de le dire plus particulierement audit ſieur Prince ; dequoy je donnay avis à Leurs Majeſtez par un homme exprés.

Lequel envoy de navires fut retardé par l'obſtination du vent contraire qui ſouffla trois mois entiers à l'oppoſite de la routte qu'ils devoient tenir : ce qui ne préjudicia pas ſeulement au deſir de Leurs Majeſtez, mais auſſi à l'envoy de la levée que la Republique de Veniſe avoit fait faire en ces Provinces-unies, pour s'en ſervir en ſa guerre contre l'Archiduc Ferdinand : laquelle levée, au nombre de quatre mille hommes, demeura embraquée durant leſdits trois mois prés de Texel & de Rotterdam, ſans jamais pouvoir ſortir deſdits Havres ; au moyen dequoy, & de la reduction de Blaye

Ces Vaiſſeaux ſont arreſtez 4. mois par le vent contraire.

en l'obeïſſance de Sa Majeſté, ceſſa la neceſſité du ſecours deſdits vaiſſeaux. Mais comme aprés la mort du feu Roy, meſmement depuis la majorité de Sa Majeſté regnante à preſent, les mouvemens ſuſcitez dans le Royaume ſe ſont entre-ſuivis de fort prés, la fin de l'un ayant eſté le commencement de l'autre, il arriva que le mécontentement de l'empriſonnement de Mr. le Prince, lequel ſembloit aſſoupi par le traité de Soiſſons, duquel, les Grands qui s'eſtoient retirez de la Cour paroiſſoient demeurer ſatisfaits, recommenca de paroiſtre dés le mois de Janvier enſuivant de l'an 1617. s'eſtant joints en Requeſtes & en Armes pour demander la liberté de Mr. le Prince, prenant particulierement à partie le Mareſchal d'Ancre, comme autheur de tout ce qui ſe faiſoit à leur deſavantage.

Sur quoy ſeroient intervenuës pluſieurs Declarations contr'eux ſuivies d'armement de Sa Majeſté : duquel voulant éclaircir Mrs. les Etats, & de ſes intentions contre les prétextes de ceux qui s'eſtoient armez contr'elle, il ſembla bon à ceux qui avoient alors la direction de leurs affaires, de dé-

Mr. de la Nouë envoyé extraordinairement en Hollande,

pescher en Hollande extraordinairement Mr. de la Nouë : & il y arriva au commencement du mois de Février 1617. & eusmes Audience luy & moy de Mrs. les Etats aussi-tost.

pour demander secours, que luy & mon Pere obtiennent.

Peu aprés il nous vint commandement de la Cour de demander à ces Messieurs le secours dont ils sont obligez à Leurs Majestez : ce que nous fismes le dernier jour de Mars 1617. Mr. de la Nouë en ayant fait l'ouverture par les termes des traitez, & moy l'ayant suivi par un assez long discours où je m'étendois sur quelques raisons d'autant plus necessaires d'estre representées, que l'on avoit répandu plusieurs mauvais bruits, & donné de mauvaises interpretations à plusieurs en cet Etat, afin d'empescher leur assistance, que le Roy nous ordonnoit de solliciter; surquoy Mrs. les Etats Generaux ayant communiqué nos propositions à leurs Provinces, pour les haster d'y prendre une bonne resolution, je pris occasion de recharger en l'Assemblée des Etats de la Province de Hollande le 15. jour d'Avril, & depuis encore en celle des Etats Generaux le 24. ensuivant ; ce qui fit que deux jours aprés ils formerent leur resolution de secourir Sa Ma-

jesté, comme il paroist par leur réponse, que j'envoyay promtement au Roy.

La mort du Mareschal d'Ancre fait cesser le besoin de ce secours.

Mais comme les hommes estoient bien empeschez de chercher à tâtons la gueriſon de nos maladies, Dieu inſpira au Roy d'y pourvoir efficacement par un ſeul coup autoriſé de Sa Majeſté; car ayant deſtiné le 24. Avril 1617. pour couper juſques dans le fonds de la racine les prétextes des troubles de ſon Royaume, il commença de prendre poſſeſſion de ſa fonction & dignité, par un trait ſignalé de ſa juſtice & reſolution, ayant commandé à Mr. de Vitry Capitaine de ſes Gardes du Corps, d'arreſter ledit Mareſchal d'Ancre: ce qu'il fit ſi bien & à point-nommé, qu'écraſant le Scorpion ſur la playe de ſon Etat, chacun deſlors reprit eſperance de luy voir reprendre ſa premiere vigueur & ſplendeur; ce que m'ayant fait ſçavoir, par une grande lettre du jour meſme pour en communiquer la nouvelle à Mrs. les Etats & à Mr. le Prince Maurice.

J'accomplis promtement cet office & devoir meſme d'autant plus promtement, que je ſçavois la joye qu'ils

recevroient de voir le Roy n'avoir obligation de sa délivrance qu'à Dieu & à soy-mesme, & rapprocher de sa personne les anciens & fidelles Ministres du feu Roy son Pere; comme aussi de s'estre declarez de luy donner secours avant l'avis de cette délivrance, estimant un bonheur que Sa Majesté ait sujet de croire qu'ils estoient resolus de la fortifier de tout leur pouvoir lors qu'elle en avoit le plus de besoin. La susdite action de Sa Majesté ayant esté cause de rétablir comme en un instant son Etat en tranquilité, & par consequent fait cesser la necessité qu'elle avoit du secours de ces Messieurs, elle me commanda par ses Lettres du 24. de May, de leur en faire son remerciment: à quoy je satisfis en leur Assemblée le premier jour de Juin ensuivant; ensuite dequoy voyant, sans retardement du service de Sa Majesté, pouvoir reprendre l'instance de mon congé, pour faire un voyage en France, je m'adressay à Mr. de Villeroy, qui me le fit obtenir pour trois mois, par une Lettre qu'il plut à Sa Majesté m'écrire, en datte dudit mois de Juin: en vertu de laquelle je fus en l'Assemblée de Mrs. les Etats le 14. de Juin,

afin de prendre congé d'eux, & par meſme moyen leur faire entendre la reſolution de Sa Majeſté, d'entreprendre ſerieuſement la protection de Mr. de Savoye contre les Armes d'Eſpagne, employées par le Gouverneur de Milan contre ledit Duc ; nouvelle qui fut tres-agreable à ces Meſſieurs : auſquels je fis comprendre que Sadite Majeſté auroit bien agreable qu'ils contribuaſſent de leur coſté au ſecours dudit Duc, ſelon l'eſtat & commodité de leurs affaires : afin que les Eſpagnols voyant pluſieurs Etats intereſſez à la conſervation dudit Duc, il fuſt plus facile de les faire approcher de la raiſon, & conſentir des conditions équitables & ſeures pour luy.

Mon Pere ſollicite les Etats Generaux de ſecourir Mr. de Savoye : ce qu'ils font.

Ce qui fit, que leſdits Srs. Etats haſterent leur reſolution ſur ce ſujet, qui fut enfin d'accorder audit Duc un ſecours de cinquante mille livres par mois : ce qui pouvoit, ſur le pied de leur ſolde ordinaire, ſervir à l'entretenement de quatre mille hommes de pied.

Tout cela fait voir que ſi le menſonge a des aîles vigoureuſes, il eſt neanmoins enfin attrappé par la verité qui eſt la fille du temps ; car, quel aveu-

gle ne verra que les affaires des Pays-Bas ont esté malicieusement déguisées à Mr. le Duc de Rohan, qui estant abusé, écrit que la France avoit interest de diviser cette Republique, afin qu'elle ne secouruſt pas les Princes armez contr'elle : & que les Ambassadeurs de France furent les flambeaux de la discorde, & les agens d'Espagne en Hollande : pures chimeres qui s'évanoüissent par le recit veritable de ce qui se passa aux Pays-Bas unis depuis l'an 1614. jusqu'en 1619. par où l'on void que Messieurs les Etats ont esté tres-prompts à accorder les secours au Roy qu'il leur demandoit par ses Ministres, qu'ils estoient obligez de luy donner en vertu des traitez : & qu'ils ne secouroient pas seulement son Etat en toutes occasions, mais aussi ses Alliez à sa priere ; & que les Ambassadeurs de France, tant ordinaires qu'extraordinaires, ont toûjours porté cette Republique à fuir la division, comme la seule peste, capable de la ruiner & de la livrer en proye à ses ennemis.

L'an 1618. Mr. de Boissise eut commandement du Roy de faire plainte en son nom aux Etats Generaux, d'un libelle diffamatoire écrit, signé & pu-

Mr. de Boissise se plaint inutilement d'un libel-

le diffamatoire publié par Mr. Aerſens.

blié par François Aerſens, au grand ſcandale & des-honneur de Mrs. du Conſeil de Sa Majeſté, dont alors il ne put tirer aucune raiſon ; ce que voyant Mr. de Boiſſiſe ; & que d'ailleurs il avoit accompli la Charge que le Roy luy avoit donnée, il ſe reſolut de s'en retourner en France, & partit de la Haye, prenant ſon chemin par Anvers : où eſtant, il receut un ordre exprés de Sa Majeſté de retourner en Hollande, pour aſſiſter de rechef Mrs. les Etats de ſes bons avis ; à quoy obeïſſant, & rebrouſſant chemin, il retourna à la Haye, où il vid Mrs. les Etats en leur Aſſemblée, pour leur faire entendre la cauſe de ſon retour, procedant de la ſinguliere affection de Sa Majeſté, au bien & au repos de leur Republique : offre qui meritoit bien du reſpect, mais qui fut auſſi peu agreablement receuë que la premiere, tant on eſtoit éloigné du train du précedent Gouvernement, comme il parut par leur réponſe : témoignant leur mal d'autant plus dangereux, qu'ils montroient n'en avoir aucun ſentiment.

Depuis ce temps-là juſqu'à Paſques 1619. Mr. de Boiſſiſe & mon Pere con-

tinuerent de faire aux occasions, tant en public vers les Etats Generaux, qu'en particulier vers Mr. le Prince Maurice, tous les offices possibles au nom du Roy, pour les porter pour leur bien, à traiter avec douceur & moderation l'affaire de leurs prisonniers, leur en remontrant les raisons & les consequences : se fondant sur ce que ces prisonniers estant principalement en peine pour avoir executé les Commandemens & Ordonnances de la Province de Hollande, venant à estre des-honorez, ou à souffrir quelque chose pour ce sujet, il estoit fort à craindre que les Magistrats qui avoient esté destituez pour cela mesme, & les peuples qui sont toûjours de leur parti ne perdissent patience, voyant exercer une si extraordinaire rigueur contre ceux qui depuis longues années avoient esté leurs principaux Officiers, avec bon succés des affaires publiques dont ils avoient eu le maniement ; estant à craindre que ce mécontentement ne fust préjudiciable à leur Etat.

Remontrance des Ambassadeurs, reiterées aux Etats.

Mais toutes ces raisons n'ayant pu émouvoir ceux qui avoient jetté le fondement de leurs desseins sur d'autres maximes, & qui persistoient à ne

Mr. de Boissise a ordre de retourner en France.

déferer aucunement aux conseils salutaires de Sa Majesté, elle se resolut de rappeller Mr. de Boissise ; reconnoissant que ses avis ne pouvoient pas estre si long-temps mépriſez & rejettez, que sa dignité n'y fust interessée.

Action vertueuse de Mr. de Boissise à imiter.

Il faut dire icy, que Mr. de Boissise en partant, ne voulut pas accepter le present que les Etats Generaux luy voulurent faire, lequel il avoit refusé dés la premiere fois qu'il partit pour s'en retourner en France, en Septembre 1618. de quoy à cette derniere fois, luy ayant esté fait tres-grande instance par leurs Députez, il s'en excusa, leur disant que la mesme cause qui l'en avoit empeſché la premiere fois, duroit encore ; à sçavoir, pour n'avoir pas esté satisfait par eux, comme il estoit juste, sur la plainte de Sa Majesté contre Aersens, pour le libelle diffamatoire publié contre son Gouvernement, & de Mrs. de son Conseil: & pour ce sujet, qu'il n'estoit pas resolu de couvrir & de dissimuler une si grande offense, en prenant une gratification d'eux ; exemple d'une vertu desintereſſée qui merite d'estre imité.

Mon Pere eut ordre du Roy de con-

Par la mesme voye que Mr. de Boissise eut la dépeſche du Roy, qui luy

ordonnoit de le venir retrouver, mon Pere en receut une de Sa Majesté, portant commandement exprés de continuer de sa part les mesmes offices qu'il avoit commencez, pour porter Mrs. les Etats à la moderation envers les prisonniers : remettant à sa prudence de prévenir le Jugement du Procés : ou aprés, de faire une remontrance aux Etats sur ce suiet.

tinuer ses offices au nom de Sa Majesté.

C'est pourquoy, estant averti à la fin d'Avril 1619. que les Juges estoient prests à prononcer, pour obeïr au Roy, il fut à l'Assemblée de Mrs. les Etats Generaux le premier jour de May suivant, & leur reïtera les derniers sentimens de Sa Maiesté : nonobstant lesquels offices les Juges ayant condamné à mort Mr. de Barneveld : mon Pere, devant l'execution, voulut encore parler aux Etats ; mais ne luy ayant pas voulu donner Audience, à cause, disoient-ils, de l'heure induë; pour ne point manquer du tout au commandement du Roy, il iugea à propos de leur écrire une Lettre, par laquelle il les exhortoit entr'autres choses à ne pas abreger les jours du plus ancien Officier de leur Etat, qui s'écouleroient bien-tost sans aucune

Mon Pere vid Mrs. les Etats Generaux en leur Assemblée.

Il écrit à Mrs. les Etats, devant l'execution de Mr. de Barneveld.

violence ; c'eſtoient ſes propres termes. Cette Lettre n'opera non plus que les précedents offices, n'ayant eu égard ny aux raiſons qui leur en avoient eſté repreſentées par Sa Majeſté, tendantes à les détourner de ce précipice, ny aux juſtes prieres qu'elle leur en faiſoit, ny à tant de bienfaits receus d'elle : de laquelle action il luy rendit compte dés le meſme jour par un courier exprés.

Mon Pere rend compte de cette action au Roy par couriers exprés.

Mr. de Barneveld condamné pour avoir maintenu les Loix du Pays.

Mr. de Barneveld fut condamné pour avoir maintenu les droits de ſon Pays, & ſoûtenu que c'eſtoit aux Etats particuliers de chaque Province à connoiſtre des affaires de la Religion, & non aux Etats Generaux, qui convoquerent un Synode general, qu'ils appellerent National, comme ſi toutes les Provinces n'euſſent eſté qu'un ſeul Corps & qu'une ſeule Nation. Car un des principaux chefs de ſa condamnation, fut pour avoir ſoûtenu cette exorbitante maxime (ce ſont les termes de l'Arreſt) qu'il appartenoit à chaque Province de pouvoir diſpoſer en ſon reſſort du fait de la Religion, ſans que les autres en puſſent connoiſtre : c'eſt à dire qu'il fut condamné pour avoir maintenu les Privileges de Hol-

lande ; car auparavant ce changement dans la Republique, qui ſe fit par brigue, & par le pouvoir de Mr. le Prince Maurice armé : cette maxime qu'on nomme exorbitante dans l'Arreſt donné contre Mr. de Barneveld, eſtoit ſi generalement receuë, que comme je l'ay déja dit cy-deſſus, parlant du Prince Guillaume d'Orange, il répondit aux Etats Generaux aſſemblez à Bruxelles, lors qu'ils luy demanderent l'exercice de la Religion Catholique dans ſes Gouvernemens, qu'il ne pouvoit rien en cela ſans l'avis des Etats de Hollande & de Zelande, à qui il appartenoit d'en connoiſtre ; & cela eſt ſi veritable, que quand les Etats Generaux des Provinces-unies ordonnerent la tenuë d'un Synode National, de peur d'irriter les eſprits ils proteſterent dans leur Declaration, que par la convocation de ce Synode, ils ne prétendoient aucunement préjudicier aux Loix ny aux Privileges des Provinces ; ainſi ils feignoient de les conſerver par des paroles & des proteſtations, pendant qu'ils les renverſoient en effet. On objecta auſſi à Mr. de Barneveld comme un grand crime, qu'il avoit toûjours conſeillé la tole-

rance de l'Arminianiſme, afin que cette hereſie, qui tendoit au Papiſme, à leur dire, priſt de fortes racines dans le Pays, qui enfin ſe trouveroit ruiné par la diviſion. Et luy, tenoit tres-prudemment (comme il a eſté dit cy-deſſus en la Vie du Prince Maurice) que toutes ces diſputes s'évanoüiroient ſi-toſt qu'on n'en parleroit plus dans les Ecoles ny dans les Temples. Que leur Egliſe pouvoit conſerver ſon union, nonobſtant la diverſité de ces opinions: comme l'Egliſe Catholique ne ſe ſepare pas pour diverſes opinions, entr'autres pour les differends qu'ont les Docteurs Romains touchant la Conception de la Vierge Marie. Mais ſon ſeul crime, ou plûtoſt la veritable cauſe de ſa mort, fut de n'avoir pas conſenti au deſir ambitieux de Mr. le Prince Maurice, qui tendoit à la Souveraineté des Provinces.

Quand ce venerable Vieillard fut ſur l'échaffaut, en robbe de damas noir, jettant les yeux au Ciel, & les mains jointes, il dit, *ô Dieu, qu'eſt-ce que de l'homme*: & en les baiſſant ſur l'Aſſemblée, il dit *qu'il mouroit en bon compatriote, & pour avoir maintenu la liberté du Pays.*

Dernieres paroles de Mr. de Barneveld.

Il

Il fut executé dans la cour du Chasteau de la Haye, pleine de gens de guerre, entr'autres des Gardes du Prince Maurice : sur quoy les Sçavans de ce pays-là firent ce vers imité de Lucain, faisant parler la Hollande.

Mauriciana meum cinxerunt signa Catonem.

Comparaison de l'affaire de Mr de Barneveld à celle de Mr. de Marillac.

Il se fit en nos jours l'an 1631. une semblable violence en justice, de Mr. le Mareschal de Marillac, que Mr. le Cardinal de Richelieu sacrifia à sa vengeance, qui a bien du rapport à celle que fit Mr. le Prince d'Orange Maurice.

Mr. le Prince Maurice plus blâmable que Mr. le Cardinal.

Mais Mr. le Prince Maurice estoit incomparablement plus blâmable que Mr. le Cardinal de Richelieu, qui avoit sujet de haïr ce Mareschal, lequel avoit offert son bras pour l'assassiner; car le Prince avoit de tres-grandes obligations à Mr. de Barneveld, qui aprés la mort de son Pere, fut le principal auteur de le tirer du College, pour luy donner le commandement sur la Mer & sur la Terre. Il ne pouvoit pas mesme avoir une ombre de plainte contre Mr. de Barneveld; sinon qu'il alleguast à sa honte, qu'il n'avoit pas voulu consentir à son dessein de Sou-

verainetè, auſſi contraire à ſes vrais intereſts, que pernicieux à la Republique : & qu'il cruſt que l'autorité de ce Grand Homme eſtoit un obſtacle invincible au cours impetueux de ſon ambition de regner.

Enfans de Mr. de Barneveld : une fille mariée à Mr. de Vandermile,

Mr. de Barneveld laiſſa deux fils & une fille qui fut mariée à Vandermile, homme de qualité, de probité & de ſçavoir, qui fut Ambaſſadeur extraordinaire en France, & Curateur de l'Univerſité de Leyden. Gaſpar Barleus, bon Poëte Hollandois, a fait divers Poëmes à ſon honneur, dont j'ay retenu ce diſtique.

Deſcendent Milio Milij quos ipſe probabit
Livor, & in Batavum commoda nata fides.

L'aiſné Grouneveld.

L'aiſné des fils de Mr. de Barneveld s'appelloit Mr. de Grouneveld ; c'eſtoit un homme fort ſage & fort moderé, que j'ay connu en ma jeuneſſe. Par la conſideration de ſon Pere il avoit eu l'Ordre de S. Michel, il eſtoit grand Maiſtre des Eaux & Foreſts de Hollande, & a laiſſé des enfans.

Le ſecond Stautembourg Gou-

Le ſecond nommé Stautembourg eſtoit Gouverneur de Bergopſom. C'eſtoit un eſprit inquiet & violent qui

avoit donné beaucoup de déplaisir à son Pere par les débauches de sa jeunesse. Cet homme ne pouvant souffrir le tort qu'on avoit fait à Mr. de Barneveld, resolut de s'en venger par la mort de Mr. le Prince Maurice. D'abord il communiqua son mauvais dessein à son frere aisné, l'exhortant au ressentiment des injures que le Prince leur avoit faites, & à delivrer le pays de sa tyrannie ; mais Mr. de Groneveld l'ayant fort blâmé, fit tout son possible pour le détourner de son mauvais dessein, luy disant enfin qu'il falloit laisser la vengeance à Dieu.

verneur de Bergopson.

Stautembourg conjure contre le Prince Maurice, & communique son dessein à son aisné, qui l'en détourne.

Ces sages remontrances n'arresterent pas cet esprit impetueux, qui engagea dans sa conjuration plusieurs personnes animées de la mesme passion que luy, à la perte du Prince, & qui se picquoient, à l'exemple de Brutus & de Cassius, de remettre le pays en sa premiere liberté. Ces conjurez arresterent de tuer le Prince auprés d'une Ladrerie qui est entre la Haye & Resvvic, maison du Prince où il avoit son haras, & où il alloit souvent peu accompagné. La troupe de ces conjurez se devoit trouver sur le chemin ; au lieu marqué pour l'execution de

leur deſſein ; & pour le mieux cacher, & ne donner aucun ombrage, ils devoient eſtre à la promenade en manteaux, ſans aucunes armes. Un portefaix leur devoit apporter ſur la place un coffre plein de poignards ; mais celuy des conjurez qui s'eſtoit chargé du coffre, ayant offert une piece d'or à un crocheteur, ce port exceſſif luy fit ſoupçonner qu'il y avoit dedans quelque choſe de conſequence : comme Pandolpho Collenucio rapporte, que le Roy Conradin ayant eſté défait par Charles d'Anjou, & ſe ſauvant, fut arreſté au paſſage d'une riviere, pour avoir offert au batelier une bague d'un grand prix. Ce doute qu'eut le crocheteur ſauva la vie du Prince : car en ayant averti une perſonne de ſa dépendance, l'ouverture du coffre découvrit tout le myſtere : outre qu'en meſme-temps, quelques-uns qu'on avoit voulu engager dans la conjuration, en donnerent avis à Mr. le Prince Maurice. Auſſi-toſt on arreſta quelques conjurez aſſemblez dans une hoſtellerie à la Haye : ce qui ayant eſté heureuſement ſceu par Stautembourg, il ſe ſauva en Brabant, où il eſt mort ſans enfans. Sa femme demeura en

La conjuration ſe découvre : Stautembourg ſe ſauve en Brabant, où il eſt

Hollande : & ſi je m'en ſouviens bien, elle eſtoit fille de Philippes de Marnix Seigneur de ſainte Aldegonde. Aprés ſa fuite on arreſta ſes principaux amis, ſoupçonnez d'eſtre de la conjuration.

mort chez les Eſpagnols.

Mr. de Grouneveld voyant ſon frere en fuite, & ſes amis arreſtez, par un faux raiſonnement, & par une crainte mal fondée, voulut ſe mettre en ſeureté. Pour cet effet, s'eſtant jetté dans une barque de peſcheur pour paſſer en Angleterre & le vent l'ayant repouſſé ſur la coſte, il fut pris & mené priſonnier à la Haye, où il fut condamné d'avoir la teſte tranchée pour avoir ſceu la conjuration & ne l'avoir pas revelée : n'ayant eſté chargé d'aucun des conjurez, qui furent executez en grand nombre dans toutes les Villes de Hollande.

Son frere aiſné eſt décapité pour n'avoir pas revelé la conjuration, comme Mr. de Thou.

Voilà ce que j'ay oüy dire à mon Pere ſur ces affaires-là, & à d'autres qui me l'ont conté en ma jeuneſſe en Hollande, quoy qu'on y ait publié fauſſement, en haine du nom de Barneveld, qu'il avoit auſſi conjuré la mort du Prince Maurice. Il n'y eut perſonne qui ne déploraſt ſon malheur, eſtant d'un naturel fort doux, & eſtant

universellement aimé. Je croy qu'il estoit filleul du Prince Maurice.

Ce pauvre Mr. de Grouneveld eut mesme destinée que Mr. François de Thou, qui mourut pour n'avoir pas revelé le dessein que Mr. de Cinq Mars grand Ecuyer de France luy avoit communiqué. Sur cette matiere, Mrs. Dupuy ses illustres Parens firent imprimer un discours; où pour prouver l'iniquité de ce jugement, ils se sont servis entr'autres de ce passage de Gigas Jurisconsulte Milannois. *Qui consilium adversus Majestatem Principis initum cognoverunt, nec probare possunt, non tenentur revelare: & qui tales condemnant, non sunt Iudices, sed carnifices.* Ceux qui ont connoissance d'une conjuration contre le Souverain, & ne la sçauroient prouver, ne sont pas tenus de la reveler: & ceux qui condamnent ces gens-là, ne sont pas des Juges, mais des bourreaux.

Devant l'execution de Mr. de Grouneveld, mon Pere luy envoya demander le Collier de l'Ordre de S. Michel, qu'il renvoya au Roy: ce fut l'an 1622, & il conceut autant d'indignation contre Stautembourg pour cet attentat, qu'il eut de compassion pour Mr. de

Gronueveld, qui fut generalement plaint & regretté.

Cette Conjuration eſt une des plus grandes qui ſe ſoit faite il y a long-temps, ſi on excepte la conjuration de Jean Louïs de Fieſque Comte de Lavagne, la fougade d'Angleterre, & celle d'Alphonſo de la Cueva Marquis de Bedamar, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe, pour perdre cette puiſſante Ville, & renverſer une Republique fondée ſur le cours de douze ſiecles.

FRANÇOIS AERSENS SEIGNEUR DE SOMMERDIE ET DE LA PLAATE ET SA POSTERITE'.

Description de Mr. François Aersens.

FRANÇOIS AERSENS estoit le plus dangereux esprit que les Provinces confederées ayent jamais porté: & d'autant plus à craindre, qu'il cachoit toute la malice & toute la fourbe des Cours étrangeres, sous la fausse & trompeuse apparence de la franchise & de la simplicité Hollandoise.

Il estoit ardent & persuasif, & trouvoit des raisons pour appuyer les plus mauvaises causes. Mr. le Prince Maurice se servit de sa plume pour parvenir à ses fins, & pour rendre odieux ceux qu'il vouloit perdre : les libelles qui couroient de ce temps-là estant de sa façon. Tous moyens d'acquerir du bien luy ont toûjours semblé honnestes, & il s'en est servi toute sa vie. Il a laissé de grands biens, estant mort riche de cent mille livres de rente : ce qu'on n'avoit jamais veu dans ce pays-là ; aussi des richesses immenses passent pour des crimes dans une Republique reglée, estant acquises en peu de temps : parce qu'on tient qu'on ne peut devenir puissamment riche en un instant, & estre homme de bien.

Il fut en sa jeunesse avec Mr. du Plessis Mornay.

En sa jeunesse, son Pere Corneille Aersens, qui avoit connu Mr. du Plessis-Mornay prés de Guillaume Prince d'Orange, le pria de prendre son fils à sa suite, où il fut quelques années: mais ce Grand Homme qui avoit une ame droite & sincere, ayant remarqué en plusieurs rencontres ses dissimulations & ses déguisemens ordinaires, pronostiqua dessors qu'un jour ce seroit un grand fourbe.

Puis il fut Reſident de Hollande à Paris.

Ayant donc acquis la connoiſſance de la Langue Françoiſe, & des affaires du Royaume : Levin Calüard, qui reſidoit auprés du Roy Henry IV. pour les Provinces-unies, eſtant venu à mourir, le ſieur François Aerſens fils de Corneille Aerſens Greffier des Etats, luy ſucceda l'an 1598. & ne fut que reſident des Etats à Paris juſqu'en l'an 1609. que la tréve de douze ans eſtant concluë, & le Roy d'Eſpagne ayant traité avec les Provinces-unies, comme avec des peuples libres, il fut reconnu par le Roy Henry IV. pour Ambaſſadeur.

Il reçoit de grands bienfaits en France.

Pendant ſon ſejour en France, qui fut de quinze ans, il receut de grands bienfaits du Roy, & meſme des honneurs : car il fut annobli & fait Chevalier & Baron ; ce qui fut cauſe qu'enſuite il fut receu en Hollande entre les Nobles de la Province.

Mais comme c'eſtoit un eſprit intriguant & intereſſé, qui avoit des liaiſons & des intelligences avec des Grands de France, dont les actions eſtoient non ſeulement ſuſpectes, mais odieuſes au Roy : il avoit donné de ſi grands mécontentemens de ſa conduite à Sa Majeſté, & depuis à la

Reine Regente : que ſucceſſivement l'un & l'autre avoient eu un extrême deſir d'eſtre déchargez d'un eſprit ſi artificieux & ſi méconnoiſſant : & que Mrs. les Etats pourveuſſent quelqu'autre de la conduite de leurs affaires en France : ce que toutefois Sa Majeſté n'avoit voulu leur témoigner, attendant avec patience ce que le temps feroit en cela pour leur contentement.

Mais comme la Reine Mere & Mrs. les Miniſtres cherchoient quelque expedient honneſte pour ſe défaire d'une perſonne qui leur eſtoit ſi deſagreable, il en fournit luy-meſme un infaillible par ſon extrême avidité d'amaſſer du bien, qui fit connoiſtre publiquement le genie du perſonnage, & qui fit naiſtre à mon Pere au commencement de ſon employ, l'occaſion de faire ſon apprentiſſage à ſervir Leurs Majeſtez en Hollande, dans un ſujet extrêmement ſcabreux, & peut-eſtre ſans exemple.

Mr. Aerſens veut attrapper un preſent de la Cour & prend congé de la

Le fait eſt, qu'au meſme temps que Mr. de Refuge fut de retour à Paris de ſon Ambaſſade de Hollande, Mr. Aerſens eut envie de faire un voyage en ſon pays : duquel ayant obtenu permiſſion de ſes Maiſtres, il s'aviſa d'un

Reine Mere pour l'avoir.

moyen pour attraper un grand preſent de Leurs Majeſtez, leur faiſant entendre, & à Mrs. les Miniſtres, qu'il eſtoit reſolu de ſe retirer tout à fait, & de remettre ſa Charge à ſes Maiſtres, tant pour ſa ſanté que pour ſes affaires particulieres, & de s'arreſter doreſnavant en Hollande : ſur quoy ayant eſté pris au mot avec grande joye, Leurs Majeſtez luy accordant ſa licence avec les honneurs & les ceremonies accoûtumées elles luy firent, comme pour dernier adieu, un preſent tres-honorable de vaiſſelle d'argent de vermeil doré, de la valeur de quatorze à quinze mille livres ; au moyen de quoy, luy qui avoit tendu ſon rets à ce gibier, penſoit eſtre parvenu à ſa fin, ſe promettant par ſes amis, d'eſtre maintenu en cette Charge, dont il s'eſtimoit eſtre ſeul capable dans les Provinces-unies; d'ailleurs Leurs Majeſtez croyoiét eſtre parvenuës à la fin de leurs deſirs, qui eſtoient de luy voir un Succeſſeur : dequoy mon Pere ayant eſté averti, & de veiller ſur ſes actions il reconnut auſſi-toſt qu'il n'avoit rien moins dans l'ame que de renoncer à cette fonction : pour laquelle reprendre il employoit tout ce qu'il avoit

d'induſtrie & de credit ; ſur quoy mon Pere eut commandement de Leurs Majeſtez, de faire entendre aux principaux d'entre Mrs. les Etats, qu'il avoit abſolument pris congé d'elles, & qu'elles auroient tres-agreable qu'ils luy donnaſſent un Succeſſeur : ce qu'ayant fait entendre le plus diſcrettement qu'il luy fut poſſible, & Mr. Aerſens en ayant eu le vent, il ſe laiſſa tellement tranſporter à la violence de ſa paſſion, qu'il voulut haranguer ſur cela en pleine Aſſemblée de ſes Maiſtres, niant avoir pris congé de Leurs Majeſtez : prenant ouvertement à partie leurs principaux Miniſtres, & mon Pere particulierement, comme ayant parlé ſans charge ny pouvoir : ce que Leurs Majeſtez ayant ſceu, elles autoriſerent mon Pere d'un commandement exprés de le recuſer en corps, ce qu'il fit le 13. Novembre 1613. par un diſcours ſi puiſſant & ſi fort en reprochant audit Aerſens d'avoir oſé parler irreverемment de Leurs Majeſtez, & de Meſſieurs de leur Conſeil qui eſtoient les plus fermes ſoûtiens de la liberté des Provinces confederées, l'accuſant en preſence de ſes Maiſtres, d'audace, de legereté en ſes langages

Mon Pere eut ordre de le recuſer en pleine aſſemblée des Etats : ce qu'il fit par un diſcours puiſſant.

ordinaires, d'ingratitude, payant d'insolence tant de bienfaits dont la France l'avoit comblé : & enfin d'avoir violé le droit des gens, ayant corrompu par argent de ses domestiques, pour avoir le secret de l'Ambassade ; que quoy qu'il eust un front d'airain, il se trouva alors dans une extraordinaire confusion.

Mrs. les Etats nommerent en sa place Mr. de Languerac.

En vertu de ce discours, Messieurs les Etats élurent pour leur Ambassadeur en France Mr. de Languerac, de la Maison des Barons d'Aspre, qui pendant son sejour à Paris, qui fut fort long, épousa une des Sœurs de feu Mr. de Clermont Marquis de Gallerande, Deputé General de ceux de la Religion.

C'estoit un esprit fort doux, & fort simple, mais nullement capable de cet employ : car on a remarqué que pendant plusieurs années qu'il a esté en France, il n'a jamais donné un seul avis veritable à ses Maistres : leur écrivant sans discernement tous les faux bruits qu'on prend plaisir de repandre, & leur donnant pour choses veritables & assurées. Ses dépesches suivantes n'estoient que des refutations des precedentes, ne pouvant distinguer le vray

d'avec le faux, ny le vray-ſemblable d'avec l'impoſſible. Il écrivoit d'ordinaire aux Etats : *Ie vous avois mandé par mes précedentes, que* telles & telles choſes *ſe paſſoient qui ne ſe ſont pas trouvées vrayes ; Mais il ſe paſſe* telle & telle choſe *qui eſt tres-certaine ;* Ce qu'il eſtoit contraint de retracter par une autre dépeſche. Enfin Mr. de Languerac n'avoit qu'une probité toute nuë, ſans aucune ſuffiſance ny capaciré : & Mr. Aerſens une grande intelligence accompagnée d'artifice & d'intereſt.

Mr. Aerſens avoit corrompu un Secretaire de mon Pere, pour avoir le ſecret de l'Ambaſſade.

Au reſte, le reproche que mon Pere luy fit publiquement d'avoir violé le droit des gens en ſa perſonne, eſtant Ambaſſadeur du premier Roy de la Chreſtienté, principale Colomne de leur Etat, eſtoit fondé ſur ce que Mr. Aerſens avoit corrompu un ſien Secretaire nommé du Cerceau, de fort honneſte famille de Paris, qui alloit toutes les nuits dans le cabinet de mon Pere, aſſez éloigné de ſon appartement, & dont en ſortant il ne faiſoit que tirer la porte, au lieu de la refermer à clef, qu'il redonnoit à mon Pere. Là, il coppioit les dépeſches de la Cour, pour les communiquer à Mr. Aerſens, qui ſcavoit ainſi les plus par-

ticuliers ſentimens & intentions de Mrs. les Miniſtres ; auſſi il ſe vantoit continuellement de ſçavoir tout par ſes Amis de France, & d'eſtre auſſi bien averti que le Miniſtre du Roy : de quoy mon Pere eſtant dans une peine extrême, & ſoupçonnant ce du Cerceau, qu'il reconnoiſſoit eſtre fort âpre à l'argent, & qui ſe tenoit plus leſte que ſes gages ne le permettoient : il pria ſes plus intimes Amis, auſquels il confia ce ſecret, de le ſuivre quand ils le rencontreroient par la Ville, pour ſçavoir où il frequentoit. Peu de jours aprés, Mr. du Coulombier Gentil-homme de Bourgogne, lors Capitaine en Hollande : & qui aprés avoir eſté Gouverneur de Mr. le Prince de Joinville François de Lorraine, frere aiſné de feu Mr. le Duc de Guiſe, eſt mort Gouverneur de S. Quentin ; ayant un jour apperceu par la Ville, & ſuivi de loin ce du Cerceau, rapporta à mon Pere qu'il l'avoit veu entrer chez Mr. Aerſens. Cecy, & ce preſent qu'il voulut eſcroquer de la Cour prouve clairement que Mr. Aerſens ſe ſervoit de tous moyens illegitimes & des-hõneſtes pour s'enrichir, & pour parvenir à ſes fins. Aprés ce rapport fait par Mr. du

Cou-

Coulombier homme d'integrité reconnuë, & celuy d'un domeſtique, qui avertit mon Pere qu'il avoit veu la nuit du Cerceau avec une bougie entrer dans ſon cabinet, on ne douta plus de ſa corruption ; & tout auſſi-toſt, mon Pere feignant luy eſtre ſurvenu une affaire importante, fit partir du Cerceau en diligence, chargé d'un gros pacquet à ſon correſpondant à Paris : où eſtant arrivé, cet ami luy ayant reproché ſon action, & remontré de mieux faire à l'avenir, luy dit qu'il euſt à ſe retirer doucement, & qu'il n'en ſeroit jamais parlé en conſideration de tant d'honneſtes gens à qui il appartenoit ; ce qui fait voir le bon naturel de mon Pere, qui quoy que juſtement irrité, aima mieux vaincre ſon reſſentiment, que de le faire éclater en perdant ce jeune homme de bon lieu, qui ſe pouvoit changer avec le temps & avec l'âge.

Mon Pere ayant découvert la trahiſon du Secretaire le congedie doucement ſans le faire châtier.

Mais au ſujet de Mr. du Coulombier, je ne puis oublier une choſe fort plaiſante que j'ay oüy dire à mon Pere en ma jeuneſſe. Eſtant venu faire un voyage en France l'an 1621. lors du ſiege de Montauban, il arriva malheu-

Mr. du Coulombier arrive dans une mauvaiſe conjoncture.

reuſement à Roüen, dans le moment que la nouvelle y vint de la mort de Mr. le Duc de Mayenne Henry de Lorraine, qui ſe fit tuer aſſez imprudemment d'une mouſquetade, du coſté de Villebourbon. On ne ſçauroit exprimer de quelle maniere cette groſſe Ville s'émut tout d'un coup de cette mort, & comme on y menaçoit ouvertement les Huguenots. Dans le plus fort de cette émeutte, Mr. du Coulombier, en débarquant, fut entouré d'une troupe de batteliers inſolents, qui le prenant pour heretique parce qu'il venoit de Hollande, le menaçoient, les uns de l'aſſommer & de le mettre en pieces, & les autres de le jetter dans la Mer, l'appellant inceſſamment maudit Huguenot, bien qu'il fuſt tres-bon Catholique, & juſqu'a la ſuperſtition. Il avoit beau joindre les mains, & dire tout haut ſon *Pater* & ſon *Ave*: ces ruſtres luy diſoient: *Voyez ce vaurien de Huguenot qui contrefait l'homme de bien*; enfin il s'échappa par miracle des mains de cette troupe de furieux.

Mr. Aerſens eſt envoyé Ambaſſadeur

Pour revenir à Mr. Aerſens, l'an 1624. il fut envoyé avec deux autres des Etats, Ambaſſadeur extraordinai-

re en France ; & comme Mr. le Cardinal de Richelieu gouvernoit nouvellement le Royaume, & qu'il ignoroit les mécontentemens que les Miniſtres précedents avoient eus de luy, il en fit eſtat ; & le connoiſſant éclairé & intereſſé, il s'en aida pour parvenir à ſes fins.

extraordinaire en France.

Monſieur Aerſens eſt mort fort âgé, & a laiſſé un Fils qui s'appelloit Corneille Aerſens comme ſon ayeul. Ce Corneille Aerſens a paſſé pour le plus riche de Hollande, & a eſté fort connu ſous le nom de Mr. de Sommerdic. Il eſtoit Gouverneur de Nimegue, & Colonel d'un Regiment de Cavalerie. Il a toûjours paru plus moderé que ſon Pere : & en voici une marque indubitable.

Mr. de Sommerdic fils de Mr. Aerſens, fort ſage & fort moderé.

Outre qu'il y avoit entre Monſieur François Aerſens & mon Pere une incompatibilité inſurmontable, par leurs naturels directement oppoſez & differents ; car l'un eſtoit ouvert, & l'autre diſſimulé : l'un eſtoit ingenu, & l'autre plein d'artifice ; enfin l'un eſtoit juſte & droit, qui pour une montagne d'or n'euſt pas voulu préjudicier à perſonne, & l'autre euſt fait perir cent innocens pour le moindre intereſt ; ces fa-

cheuſes rencontres avoient entretenu entr'eux une grande averſion qui s'augmentoit de jour en jour au lieu de diminuer, & qu'ils ont euë toute leur vie l'un pour l'autre. Monſieur Aerſens, par la ſubtilité de ſon eſprit, & pour le grand credit qu'il s'eſtoit acquis auprés Monſieur le Prince Maurice pendant les diviſions de l'Etat, tâchoit continuellement de ſurprendre mon Pere, qui eſtant fort éclairé, renverſoit toutes ſes ruſes & tous ſes artifices. Ainſi ils furent toûjours ennemis. Monſieur Aerſens ſe plaignoit que mon Pere s'eſtoit porté contre luy avec trop de chaleur, & qu'il l'avoit offenſé publiquement de gayeté de cœur ; & mon Pere répondoit qu'il n'eſtoit point reformateur du genre humain, & qu'il n'auroit jamais dit un ſeul mot contre luy, s'il n'en avoit eu ordre tres-exprés de la Cour. Nonobſtant donc cette mes-intelligence, qui devoit avoir nourri le fils dans l'averſion pour ceux de noſtre nom, Monſieur de Sommerdic pria mon frere de la Villaumaire d'oublier le paſſé : luy diſant qu'il n'eſtoit pas juſte ny chreſtien que les haines ſe perpetuaſſent, le conjurant d'eſtre de ſes amis, &

qu'il vouloit estre le sien ; ce qui ne pouvoit partir que d'un tres-bon fonds: & qui prouve que son ame estoit tres-belle, & semblable à celle de Philippes le bon Duc de Bourgogne : qui payant la rançon de Charles Duc d'Orleans, & le sortant d'une prison d'Angleterre où il avoit vieilli, le força par ses bienfaits d'estre son ami, d'ennemi mortel qu'il estoit auparavant ; car mon frere estant étranger & sans credit en Hollande, ne luy pouvoit estre bon à rien : & luy comme un des principaux des Etats, pouvoit fort contribuer à son avancement ; aussi mon frere en faisoit un tres-grand estat, & se tenoit fort obligé de l'honneur qu'il luy avoit fait de rechercher son amitié : & il ne se contentoit pas d'une reconciliation exterieure, il avoit admis mon frere dans sa confidence, & au nombre de ses intimes ; car traittant un jour Monsieur de Thou Ambassadeur de France, & Monsieur Estevan de Gamarra Ambassadeur d'Espagne, avec Messieurs l'Admiral d'Obdam, de Beververt, & autres des premiers du pays, il voulut que mon frere de la Villaumaire fust de cette illustre compagnie, & qu'il

viſt une feſte ſi extraordinaire : ne s'eſtant gueres veu deux Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne manger enſemble à une meſme table : mais auſſi elle eſtoit ronde, & l'on s'y placa ſans ceremonie ; ce fut un peu aprés la paix des Pyrenées. J'ay oüy dire à mon frere qu'il y avoit à ce régal trois buffets de differend vermeil doré.

Ce Mr. de Sommerdic perd ſon Fils aiſné malheureuſement.

Ce Monſieur Corneille Aerſens Seigneur de Sommerdic a laiſſé deux fils, dont l'aiſné nommé François, Seigneur de la Plaate, ſe noya paſſant d'Angleterre en Hollande l'an 1659. retournant chez luy, aprés huit ans de voyages en divers endroits de l'Europe. Il eſtoit de grande eſperance : & ce fut une cruelle affliction au Pere, qui n'avoit rien épargné pour le parfaitement bien élever.

Son ſecond, épouſe la fille de Mr. de S. André Montbrun.

Le ſecond fils de Monſieur de Sommerdic nommé Corneille, devenu ſon principal heritier par la mort de ſon frere, & puiſſant en biens, a épouſé la fille aiſnée de Monſieur le Marquis de ſaint André Montbrun, qui s'eſt rendu recommandable à la poſterité, par la longue & celebre défenſe de Candie. Monſieur de Sommerdic a eu

auſſi ſept filles, dont trois ſont mariées à des perſonnes de qualité : & les quatre autres ſe ſont jettées dans une devotion ſuperſtitieuſe avec un tel emportement, qu'elles ont ſuivi le ſieur de Labbadie Miniſtre, comme ſi c'eſtoit un Apoſtre.

HUGUES GROTIUS PENSIONNAIRE DE ROTTERDAM, AMBASSADEUR DE SUEDE EN FRANCE, ET SA POSTERITE'.

Iugement de Mr. Bignon, de Mr. Grotius.

I'AY oüy dire à Mr. Hieroſme Bignon Advocatgeneral au Parlement de Paris, l'un des plus doctes de ce ſiecle, Pere de Mr. Bignon, qui a auſſi eſté long-temps Advocat general,

& de Mr. Bignon Maistre des Requestes & Presidant au grand Conseil, que Mr. Grotius estoit le plus universellement sçavant homme qui eust paru dans le monde depuis Aristote.

Il estoit originaire de la Ville de Delft, grand & puissant de sa personne, & agreable de visage : mais si son exterieur estoit charmant, son interieur l'estoit bien davantage. Il estoit franc, veritable & fidelle, & d'une vertu si solide, que toute sa vie il a fuy & detesté les méchans, & recherché l'amitié des gens de bien & des illustres, non seulement de son pays, mais de toute l'Europe, avec lesquels il avoit commerce par lettres.

Discription de Mr. Grotius.

Il estoit Humaniste consommé, bon Poëte Grec & Latin, parlant & sçachant bien toutes les Langues, tant mortes que vivantes, grand Theologien, grand Jurisconsulte & grand Historien.

Il avoit leu tous les livres qui ont esté publiez : & ce qui est admirable, sa memoire estoit si prodigieuse que tout ce qu'il avoit lû luy estoit present à l'esprit, sans qu'il en eust oublié la moindre circonstance. On remarque que ceux qui ont grande memoire n'ont

pas toûjours bon jugement : mais il eſtoit tres-judicieux en parlant & en écrivant, poſſedant au dernier degré deux qualitez ordinairement incompatibles. J'ay ſouvent veu Mr. Grotius jetter la veüe un moment ſur une grande page d'un volume in folio & ſçavoir parfaitement ce qu'elle contenoit.

Amis de Grotius.

En France il avoit cultivé amitié avec Mr. le Preſident Jannin, avec Mr. le Preſident de Thou, avec Mr. Bignon Advocat general & avec Mrs. du Puy freres, qui ont eſté l'ornement des Lettres en leur temps, & qui ſans Magiſtrature ont eſté honorez des plus Grands-Hommes de France & des pays étrangers, qui cherchoient leur connoiſſance & leur approbation. Mr. Grotius avoit auſſi pour amy particulier Mr. des Cordes Chanoine de Limoges, qui l'aſſiſtoit de ſa Bibliotheque, tres-ample & tres-curieuſe.

Grande amitié de mon Pere avec Mr. Grotius qui le traite de ſon Mecenas dans ſes lettres

Comme mon Pere l'avoit ſecouru dans ſes adverſitez, il en avoit une grande reconnoiſſance, ainſi qu'on le peut voir en plus de quatre-vingt lettres Latines imprimées depuis quelques années, où il le traite diverſement de *Vir illuſtris, illuſtriſſime, ſumme, eximie*

maxime. L'an 1616. il en finit une de Rotterdam, *Vale, Vir nobiliſſime, Patriæ tuæ & bonorum omnium grande præſidium.* Voici la fin d'un autre qu'il luy écrivit d'Anvers, aprés s'eſtre échappé heureuſement de ſa priſon de Louveſtein. *Vale, Vir maxime, & quem mihi prope extincto ſervaſti amorem, ſerva renaſcenti.* Il en commence une autre. *Affectum tuum in me, Vir illuſtris, quem haud dignè exprimam niſi paternum dixero.*

impriſon.

L'an 1632. dans une lettre qu'il luy écrit d'Amſterdam, parlant de moy, il luy dit, *amo illum, & ob probitatem animi & ingenii felicitatem*; ce que j'allegue pour montrer que dés ma jeuneſſe j'ay toûjours fait profeſſion de droiture & de verité: & pour cela je n'ay rien fait dans le monde; car ces qualitez ſont incompatibles avec les defauts neceſſaires à la Cour: où pour réüſſir, il faut neceſſairement applaudir au vice, & ſouvent opprimer l'innocence.

Six lettres à moy de Mr. Grotius.

Il y a auſſi ſix lettres imprimées de Mr. Grotius qu'il m'a écrittes; dans l'une deſquelles, pour s'autoriſer de ce qu'il m'exhortoit à ne point perdre le temps, il uſe de ces termes; *Amicus*

tibi à Patre datus. Il en finit une autre, en ſignant, *amicus tibi cum patrimonio relictus* : & dans une autre il me remercie d'un bon office que je luy rendis en Suede. *Video ex litteris tuis, Nobiliſſime Maureri, eundem eſſe qui fuiſti : & tu ſemper, & ante Pater tuus meaque bona, id eſt honorem & exiſtimationem, quæ ſemper in ſummis poſui tibi eſſe cordi, diſcemus abs te ubi redieris qualis ſit illa mundi pars quam ſibi frigidus Septentrio ſepoſuit.*

Mr. Grotius eſtimoit fort les Peres Sirmond & Petau Ieſuites : mais grand ennemi de l'Ordre.

Bien que Monſieur Grotius n'aimaſt point l'Ordre des Jeſuites, qu'il a décrié toute ſa vie, il faiſoit grand eſtat de quelques particuliers qui en eſtoient: & entr'autres des Peres Sirmond & Petau. Il m'a dit avoir oüy aſſurer au Pere Sirmond ; qu'il eſtoit allé à Rome grand Ligueur : mais qu'ayant appris là les artifices de la Ligue, il en eſtoit revenu Royaliſte. Travaillant ſur le vieil & le nouveau Teſtament, il communiquoit ſes obſervations au Pere Petau, les ſoûmettant à ſa cenſure, comme on le void dans une de ſes lettres *Ad Gallos* de la derniere Edition, adreſſée *Dionyſio Petavio inſigni Theologo.* En luy envoyant ſes Manuſcrits pour en avoir ſon ſentiment, il luy

dit ; *Liceat mihi lumen de lumine accendere* : premettez-moy d'allumer ma lumiere à la voſtre. Il faiſoit auſſi tres-grand eſtat des Poëſies Lyriques de Mathias Caſimir Sarbieski Jeſuite Polonois, & diſoit de luy, *non ſolùm æquavit, ſed interdum ſuperavit Flaccum:* qu'il n'avoit pas ſeulement égalé, mais quelquefois ſurpaſſé Horace. Je parleray plus amplement de cet illuſtre Pere, en traitant de la Pologne.

Premier Ouvrage de Mr. Grotius.

Le premier Ouvrage de Mr. Grotius, fut le *Martianus Capella*, qu'il embellit d'obſervations, & qu'il dedia à feu Mr. le Prince de Condé. Il n'avoit lors que quinze ans : auſſi il mit au devant du livre ſa taille-douce, avec ce diſtique.

Quem ſibi quindenis Aſtrea ſacravit ab annis.
Talis Hugueïanus Grotius ora fero.

Il plaida à cet âge, avec tant d'éloquence & d'applaudiſſement à la Cour de Hollande, que fort jeune on le fit Advocat du fiſc de la Province.

Ses Poëſies Latines furent imprimées en un corps par ſon Frere Guillaume Grotius : où l'on void des Epigrammes à l'honneur de Mr. de Buzanval, & de mon Pere : mais il en manque une,

parce qu'il la fit depuis cette impreſſion; c'eſtoit pour mettre au deſſus du tableau de mon Pere, qu'il luy avoit envoyé à Rotterdam, dont il eſtoit Penſionnaire.

Docta Tabella refers hominem qui rectius ipſe
Magnanimum Regem cujus imago loquens.

Il fit en ſa premiere jeuneſſe onze vers Latins ſur Oſtende, qui eſt une Proſopopée de cette Ville-là, qui avoit déja ſouffert un ſiege de trois ans; on les attribua à tous les Grands-Hommes du temps: & les plus doctes les crurent de la compoſition de Joſeph Scaliger, qui en faiſoit de merveilleuſement beaux; à la fin voyant qu'ils eſtoient generalement approuvez & admirez, il s'en déclara l'auteur. Ils ont tant de force & de beauté, qu'on ſera bien-aiſe de les voir icy, ſans avoir la peine de les aller chercher dans ſes Poëſies.

Vers admirables de Mr. Grotius, ſur la longue défenſe d'Oſtende.

Arca parva Ducum totus quam reſpicit orbis
Celſior una malis, & quam damnare ruinæ,
Nunc quoque fata timent, alieno inlittore reſto,

Tertius annus abit, toties mutavimus hostem,
Sævit hyems pelago, morbisque furentibus æstas,
Et minimum est quod fecit Iber, crudelior armis
In nos orta lues nullum est sine funere funus,
Nec perimit mors una semel; fortuna quid hæres?
Qua mercede tenes mixtos in sanguine manes?
Quis tumulos moriens hos occupes hoste perempto
Queritur? Et sterili tantùm de pulvere pugna est.

Ils ont esté fort estimez de toutes les Nations : & marque de leur valeur & de leur poids, Mr. de Malherbe, qui admiroit peu de choses, en a fait si grand estat, qu'il les a traduits en Vers François.

Ces Vers de Mr. Grotius sont traduits par Malherbe.

Trois ans déja passez, theatre de la guerre
I'exerce de deux Chefs. les funestes combats,
Et fais émerveiller tous les yeux de la terre
De voir que le malheur ne m'ose mettre à bas.

A la mercy du Ciel en ces rives je reste,
Où je souffre l'Hyver froid à l'extremité:
Lors que l'Eté revient il m'apporte la peste,
Et le glaive est le moins de ma calamité.
Tout ce dont la fortune afflige cette vie
Pêle-mêle assemblé, me presse tellement,
Que c'est parmy les miens estre digne d'envie,
Que de pouvoir mourir d'une mort seulement.

Que tardez-vous, Destins, cecy n'est pas matiere,
Qu'avecque tant de doute il faille décider?
Toute la question n'est que d'un cimetiere,
Prononcez librement qui le doit posseder?

Comme Mr. le Premier President de Lamoignon, est une Bibliotheque vivante, & qu'il a l'esprit plein de tout ce qui s'est jamais fait de plus beau : il

il n'a pas manqué de graver ces beaux vers Latins dans sa memoire, & je les luy ay entendu reciter souvent avec plaisir : Et à propos de Mr. de Lamoignon, je diray icy que Mr. Grotius le voyant dés sa jeunesse courir avec tant d'ardeur à la vertu, m'a dit bien des fois, qu'assurément un jour il seroit l'un des principaux ornemens du Royaume.

Eloge de Mr. le premier President de Lamoignon.

Ce Grand Homme ne s'est point trompé dans son pronostic ; car on doit dire de luy sans aucune flatterie, qu'outre sa douceur & sa bonté, vertus rares en ces derniers siecles, c'est un abysme de Doctrine : & que dans l'Assemblée des plus sçavans il paroist entr'eux dans l'examen de toutes les sciences, comme un maistre parmy ses disciples, débroüillant les points les plus difficiles & les plus obscurs, avec une éloquence aisée, & une facilité admirable.

Mr. Grotius fut un des adorateurs de Mr. de Barneveld.

Mr. Grotius fut un des adorateurs de la prudence & de la vertu de Mr. de Barneveld, & demeura avec tant de fermeté attaché à son parti & à ses interests, qu'il fut enveloppé dans sa ruine. Mr. le Prince Maurice se contenta d'abbatre le Chef du parti contraire,

& Mr. Grotius en fut quitte pour la confiſquation de ſes biens, & pour la perte de ſa liberté, ayant eſté condamné à une priſon perpetuelle : & pour cet effet, fut renfermé dans le Chaſteau de Louveſtein prés de Gorcum.

Pendant cette priſon, ma Mere Genoiſe d'extraction, de la Maiſon des Madelenes du coſté paternel, & du coſté maternel de celle des Franzone, de laquelle il y a preſentement un Cardinal, mourut à la Haye l'an 1620. & fut enterrée dans la grande Egliſe. Mr. le Prince Maurice, Mr. le Duc de Simmeren Mr. le Prince, & Madame la Princeſſe de Portugal, Mr. le Comte de Culembourg, Mrs. les Etats Generaux, Mrs. les Etats de Hollande, tous les Corps de Juſtice & de Ville aſſiſterent au Convoy avec les Ambaſſadeurs & Miniſtres des Princes étrangers, & tous les Officiers des Troupes Françoiſes : ce qui eſtant venu aſſez tard à la connoiſſance de Mr. Grotius, à cauſe de ſa détention, il écrivit une grande lettre de conſolation à mon Pere, qui commence ainſi. *Debeo hoc meis malis, Illuſtriſſime Maureri, quòd aliena mala ſerius ad me preveniunt.* J'ay cette obligation à mes malheurs, d'ap-

prendre plus tard que les autres les malheurs qui arrivent à mes amis. C'eſt une piece fort longue, qui a eſté fort eſtimée, & qui doit plûtoſt paſſer pour un traité parfait de conſolation, que pour une Epiſtre. Il luy envoya en meſme-temps une Inſcription pour mettre ſur le tombeau de ma Mere.

Epitaphe de ma Mere, de la façon de Mr. Grotius.

Maria Magdalena corporis animique laudibus eminentiſſima vixit annos xxxv. in conjugio viginti.

Rara in Deum pietate, obſequio in maritum, charitate in liberos, quæ utriuſque ſexus ſenos peperit. Decem ſibi reliquit ſuperſtites ut ſemper vitæ emendatiſſimæ, ita conſtantiſſimi tranſitus exemplum præbuit xij. Nov. 1620.

Benjaminus Auberius Maurerius, Aſſeſſor ſanctioris Conſilij Regis Chriſtianiſſimi, ejuſdem ad ordines fœderatos Belgij Legatus conjugi optimæ, dulciſſimæ, ac in perpetuum deſideranda.

Mais comme mon Pere ne pouvoit eſperer ce bon office d'une perſonne affligée, & qui eſtoit en priſon, il s'adreſſa à Mr. Daniel Heinſius, qui luy envoya cette Epitaphe qui a eſté gravé ſur un grand marbre noir.

Epitaphe de ma Mere, que fit Mr. Heinſius,

DEO OPTIMO MAXIMO
& æternæ Memoriæ.

Mariæ Magdalenæ conjugis cariſſimæ, matris dulciſſimæ, piiſſimæ, undecim liberorum parentis: quorum novem unà cum Patre ſuperſtitibus mœrorem de ſe ac deſiderium reliquit. Matronæ ad exemplum natæ, cum incomparabili conjugis luctu, qui ex ea nil niſi morte doluit, cum Maria & Benjamino, primogenitis hîc conditæ, ac ſitæ, in futuræ reſurrectionis ſpem cum uberrimis lacrymis. P. C.

Benjaminus Auberius Maurerius Aſſeſſor ſanctioris Conſilii Regis Chriſtianiſſimi, ejuſdemque ad ordines fœderatos Belgii Legatus. Nata 7. Maij 1585. Extincta 12. Novemb. 1620.

Mr. Grotius eſtoit étroitement gardé dans ce Chaſteau de Louveſtein, où il n'avoit d'autre conſolation que la compagnie de ſa femme, & quantité de livres qu'on permettoit à ſes amis de luy preſter; on luy en envoyoit un grand coffre tout plein, qu'il renvoyoit aprés les avoir dévorez: & ce fut pendant cette priſon qu'il traduiſit Stobée; mais elle ne dura que deux ans ou environ, en ayant eſté heureuſement délivré par le conſeil & par l'induſtrie de Marie de Regelsberg ſa femme, qui

ayant remarqué que ſes gardes, aprés s'eſtre laſſez d'avoir ſouvent viſité & foüillé un grand coffre plein de livres & de linge qu'on envoyoit blanchir à Gorcum Ville voiſine de là, le laiſſoient paſſer ſans l'ouvrir, comme ils faiſoient d'abord, elle conſeilla à ſon mary de ſe mettre dans ce coffre, ayant fait des trous avec un virebrequin à l'endroit où il avoit le devant de la teſte, afin qu'il puſt reſpirer, & qu'il n'étouffaſt point. Il la crut, & fut ainſi porté à Gorcum chez un de ſes amis, d'où il alla à Anvers par le chariot ordinaire, ayant paſſé par la place publique déguiſé en menuiſier, ayant une reiglo à la main.

Il en ſort dans un coffre par le conſeil de ſa femme.

Cette femme adroite feignoit que ſon mary eſtoit fort malade, afin de luy donner le temps de ſe ſauver, & pour oſter le moyen de courir aprés : mais quand elle le crut en pays de ſeureté, elle dit aux gardes en ſe mocquant d'eux, que les oiſeaux s'en eſtoient envollez. D'abord on voulut proceder criminellement contr'elle, & il y eut des Juges qui conclurent à la retenir priſonniere au lieu de ſon mary ; mais par la pluralité des voix elle fut élargie & loüée de tout le

monde, d'avoir par ſon eſprit redonné la liberté à ſon Mary.

Conte plaiſant que me fit la Reine Mere au ſujet de Mr. le Cardinal de la Valette & de Madame Grotius.

Madame Grotius eſtoit d'une groſſeur prodigieuſe : & à ſon ſujet il ne faut pas oublier de mettre icy une choſe fort plaiſante que la Reine Mere me dit un jour à S. Germain à ſon dîner, où Madame la Comteſſe de Braſſac ſa Dame d'honneur, tante de Mr. le Duc de Montauſier, du nom de Ste. Maure, m'avoit mené ; Qu'une fois que Madame Grotius eſtoit aſſiſe au Cercle (car elle y alloit quelquesfois quand ſon Mary fut Ambaſſadeur de Suede) Mr. le Cardinal de la Valette, fendant la preſſe pour s'approcher, & enviſageant de loin cette groſſe femme qu'il ne connoiſſoit point, demanda à une Dame du Cercle à l'oreille, qui eſtoit cet Ours aſſis auprés de la Reine ; à quoy ayant répondu, c'eſt ma Mere, Mr. car il s'eſtoit juſtement adreſſé à Mademoiſelle Grotius nommée Cornelia. Confus de cette horrible méprife, le viſage plus rouge que ſon habit, & tout grand qu'il eſtoit, il fit le plongeon dans le Cercle, & ſe retira auſſi-toſt hors de là, attendant que le Cercle fuſt levé, pour faire part de ſon avanture à la Reine.

Mr. Grotius s'eſtant ſauvé de priſon, & s'en allant d'Anvers à Paris, compoſa en chemin cette belle Silve, qu'il adreſſa à feu Mr. François de Thou, pleine de regrets de la mort de Mr. le Preſident ſon Pere, où il dit entr'autres choſes qu'il euſt eſté conſolé de ſa diſgrace, s'il l'euſt retrouvé en vie: & que la fortune, *dextram dextræ ſociare dediſſet*. Dans cette Silve il parle de ſon évaſion, dont il donne tout l'honneur à ſa femme, en ces mots que j'ay retenus: *Nos multum debere fatemur conjugio* & finit par dire l'injuſtice qu'õ luy a faite en violant les Loix du pays en ſa perſonne. *Et proculcatas in noſtro corpore Leges.*

Mr. Grotius delivré de priſon, va à Paris, fait ſon Apologie, & de ceux de ſon parti, en Latin.

Il fait en chemin ſa Silve à Mr. François de Thou.

Il y a plus de cinquante-cinq ans que je ne l'ay veuë: ainſi je n'en ay retenu que ces lambeaux: mais c'eſt une des plus belles pieces qui ſoit jamais ſortie des mains de Mr. Grotius.

Mr. Grotius eſtant arrivé à Paris avec pluſieurs lettres de recommandation que mon Pere luy envoya pour Mrs. les Miniſtres, ils luy firent donner par le Roy, en conſideration de ſon merite & de ſon ſçavoir, une penſion de trois mille livres dont il a vêcu quelques années à Paris, ne tirant pas un ſou de ſon bien. Pour ce qu'encore que

Mr. Grotius a une penſion du Roy de mille écus, dont il vit.

Mr. le Prince Maurice fuſt mort, & que le Prince Henry Federic fuſt de ſes amis, il n'oſoit par politique le faire remettre en poſſeſſion de ſes biens confiſquez, de crainte d'offenſer le parti qui eſtoit demeuré le plus fort.

Mr. Grotius fait ſon Apologie, & de ceux de ſon parti.

Mr. Grotius, aprés avoir remercié ſes bienfaiteurs, & veu ſes amis, publia ſon Apologie en Flamand, & puis il la traduiſit en Latin ; elle eſt non ſeulement pour luy, mais auſſi pour Mr. de Barneveld & pour tous ceux de ſon parti. Il la dédia aux Etats de Hollande & de VVeſtfriſe, autrement Nort-hollande, avec ce titre, *Apologeticus eorum qui Hollandiæ VVeſtfriſiæ viciniſque Nationibus ex Legibus præfuerunt ante mutatam apud nos Rempublicam*, où l'on peut recourir pour voir le détail des injuſtices qu'il dit luy avoir eſté faites, & à ceux de ſon parti.

Il dédia ſon livre de la Religion Chreſtienne à Mr. Bignon.

Pendant ſon ſejour à Paris il traduiſit en Proſe Latine ſon livre de la verité de la Religion Chreſtienne, qu'il avoit fait en vers Flamands en faveur des matelots qui font les voyages des Indes, pour les divertir à chanter une Poëſie ſi pieuſe, & le dedia à Mr. Hieroſme Bignon Advocat general en Parlement, & le commença ainſi. *Identi-*

dem à me quærere ſoles, vir & de patria, & de litteris, ac de me etiam optimè merite Hieronyme Bignone.

Il fait ſon livre De jure pacis & Belli, qu'il dedie au Roy.

Ce fut à Paris qu'il compoſa ce grand Ouvrage *De jure pacis & belli*, qu'il dédia au feu Roy, qui ne luy en donna aucune recompenſe, pour n'avoir point de patron auprés de Sa Majeſté qui aimaſt les belles Lettres, & qui fit eſtat d'un travail de telle importance.

Aprés avoir eſté dix ans ou environ à Paris, ſa penſion luy fut rayée par Mr. le Cardinal de Richelieu qui gouvernoit l'Etat : ce qui l'obligea d'aller chercher du pain autre part l'an 1631. Ce fameux Miniſtre fit une grande faute de laiſſer ſortir de France un ſi ſçavant homme, pour une penſion ſi modique ; un autre qui euſt aimé les belles Lettres & les Sciences, euſt pris plaiſir de l'y attirer & de l'y retenir par des bienfaits qui euſſent eſté tres-bien placez. Cela prouve que Prioleau, quoy que fourbe notable, a bien connu l'un des foibles de ce Cardinal, & qu'il a dit vray dans ſon hiſtoire, où il uſe de ces termes en parlant de luy, *Primum Abbas, deinde Epiſcopus, infelix Concionator, Sorbonicis chimeris mentem paſtus, politioris Litteraturæ ru-*

Prioleau a dit vray de ce Cardinal dans ſon hiſtoire Latine.

Le Cardinal donnoit quatre-vingt mille livres de pensionàdes Poëtes, & l'oste à un Sçavant.

dis. Et ce qui estoit étonnant, ce Cardinal laissoit sortir du Royaume le plus sçavant homme de l'Europe, pour faire le ménager, épargnant une petite somme ; & cependant il donnoit plus de quatre-vingt mille livres de pension par an à divers Poëtes, entre lesquels il y en avoit de tres-mediocres, pour le loüer sans cesse, & pour parler de luy comme d'une divinité visible. Sur cela Mr. de Bautru, aprés la mort de Mr. le Cardinal, disoit fort agreablement qu'il luy estoit aisé de prouver par plusieurs passages authentiques, que Mr. le Cardinal de Richelieu estoit un Dieu: car comme pour appuyer une opinion orthodoxe en Theologie, on allegue des passages de la sainte Ecriture, & des Peres de l'Eglise, il citoit plusieurs endroits de Chappellain, de l'Estoille, de Boisrobert, de Benserade, & d'autres où il estoit traité de divinité: comme dans ce Sonnet que Mr. de Benserade a mis au devant de sa Cleopatre, qu'il fait parler.

Ie reviens des Enfers d'une démarche grave,
Non pour suivre les pas d'un Cesar; mais d'un Dieu:
Ce que je refusay de faire pour Octave
Ma generosité le fait pour Richelieu.

Puis Mr. de Bautru concluoit comme dans l'Ecole : *Ergo*, le Cardinal eſt Dieu.

Pour retourner à Mr. Grotius, que la faim avoit fait quitter Paris, il ſe retira d'abord à Hambourg. Son livre *De jure Pacis & Belli* eſtoit alors en grande eſtime par toute l'Allemagne, où le Roy Guſtave de Suede l'ayant lû & admiré, il reſolut de ſe ſervir de l'auteur, qu'il croyoit un grand politique à cauſe de cet Ouvrage : & le Chancelier Oxenſtern, premier Miniſtre de ce Conquerant, le fortifioit dans ce deſſein, faiſant un merveilleux eſtat de ſon Ouvrage *De jure Pacis & Belli*, qu'il feuilleroit inceſſamment ; mais ce Prince ayant eſté emporté à la Bataille de Lutzen l'an 1632. Mr. Oxenſtern ſuivant ſon inclination, & le deſſein du feu Roy Guſtave, le nomma pour aller Ambaſſadeur en France.

Mr. Grotius deſtiné Ambaſſadeur en France : ce qui déplut fort à Mr. le Cardinal.

Ce choix déplut fort à Mr. le Cardinal de Richelieu, qui vid un homme revenir triomphant dans le Royaume où on luy avoit refuſé la ſubſiſtance ; car on ne peut s'imaginer quelle eſtoit la reputation du nom Suedois en ce temps-là, & quelle eſtoit la terreur de leurs armes par toute l'Europe. Le

Cardinal, pour détourner ce coup, fit tous les efforts imaginables prés du Chancelier Oxenſtern pour luy faire changer de reſolution, & qu'il luy pluſt envoyer tel autre qu'il voudroit en ſa place.

Ainſi Mr. Grotius qui eſtoit arrivé aux portes de Paris juſqu'à S. Denys, y demeura juſqu'au retour d'un courier dépeſché en Allemagne vers le Chancelier Oxenſtern, pour ſçavoir ſa derniere reſolution là-deſſus ; mais s'eſtant rendu inexorable, on fut contraint de le recevoir. Mr. le Mareſchal d'Eſtrée eut ordre exprés de l'aller querir à S. Denys dans les carroſſes du Roy, & de le conduire dans Paris avec les honneurs & ceremonies accoûtumées : & enſuite Mr. le Duc de Mercœur, depuis Duc & Cardinal de Vandôme, le mena à l'audience du Roy.

Mr. le Chancelier Oxenſtern eſt inexorable.

Cela fit un fort grand dépit à Mr. le Cardinal de Richelieu : mais il fallut qu'il avalaſt ce calice, & qu'il honoraſt un homme qu'il avoit ſi fort mépriſé. Il eut encore plus de déplaiſir quand il vid Mr. le Chancelier Oxenſtern opiniaſtré à le laiſſer Ambaſſadeur ordinaire à Paris, où il a eſté prés de douze ans, ſans avoir jamais eu aucun

égard à toutes les prieres que Mr. le Cardinal luy faisoit faire par tous les Envoyez, Residents & Ambassadeurs de France, qui avoient tous à la teste de leurs instructions, de solliciter le rappel de Mr. Grotius. Ce Ministre enflé de la consideration où estoient les armes de Suede, se rendit inexorable & inflexible, comme Ænée dans Virgile, *Mens immota manet lacrymæ volvuntur inanes*; mais Mr. le Cardinal de Richelieu digera doucement toutes ces pilules, ayant besoin, dans les guerres qu'il avoit entrepriſes, de l'assistance des Suedois en Allemagne, qui faisoient diversion des armes de l'Empire, qui autrement nous fussent tombées sur les bras.

Mr. Grotius demeure Ambassadeur à Paris, où il a esté 12. ans.

Mr. Grotius, pendant son sejour en France ne vid point Mr. le Cardinal de Richelieu, sous ce beau prétexte, qu'il ne donnoit point la main aux Ambassadeurs; disant que quoy que les Princes Catholiques souffrissent cet orgueil par la déference qu'ils avoient pour la Cour de Rome, que la Couronne de Suede, qui en estoit indépendante, ne devoit pas souffrir ce mépris, si préjudiciable à sa dignité. Ainsi, par un aheurtement inconceva-

Mr. Grotius pendant son sejour ne vid point Mr. le Cardinal de Richelieu, sous un prétexte frivole.

ble, & pour mieux m'expliquer, par une opiniaſtreté Hollandoiſe, il ne voulut point ſe reconcilier avec ce puiſſant Miniſtre, quoy qu'il en euſt un tres-grand beſoin pour le bien de ſes affaires particulieres, & ne traitoit qu'avec les Miniſtres ſubalternes, c'eſt à dire avec Mrs. Bouteiller, de Chavigny, de Bullion, & autres.

Les Miniſtres de Charenton qui avoient refuſé leur communion à Mr. Grotius, le voyant Ambaſſadeur, la luy offrent; mais il la refuſe fierement.

Il faut dire en ce lieu, que Mr. Grotius eſtant arrivé à Paris aprés ſa ſortie du Chaſteau de Louveſtein, les Miniſtres de Charenton, ſuivant la coûtume ordinaire des hommes de ne point faire eſtat des malheureux, & de les abandonner dans leurs infortunes, & parce qu'ils le croyoient de l'opinion d'Arminius, condamnée par le Synode de Dorderect, ne le voulurent pas recevoir à leur communion: ainſi il s'abſtint d'aller entendre leurs Preſches, ſe contentant de faire tous les Dimanches des prieres avec ſa famille. Mais ces Miniſtres, quand il fut Ambaſſadeur de Suede, ayant conſideré que ce leur ſeroit un grand honneur qu'un Ambaſſadeur d'une Couronne ſi conſiderable aſſiſtaſt à leurs Aſſemblées, luy députerent un Miniſtre de leur Corps, avec des anciens

du Conſiſtoire, pour le prier d'honorer leurs ſermons de ſa preſence, luy diſant que les Lutheriens meſme eſtoient admis depuis peu à leur communion, par acte du dernier Synode de Charenton ; mais il leur répondit fierement que l'ayant negligé eſtant particulier & fugitif, il les negligeroit à ſon tour, eſtant Ambaſſadeur. Effectivement il ne voulut jamais aller à leurs Preſches, mais il en faiſoit dire à ſa maiſon. Les Dimanches au matin, un Miniſtre Suedois preſchoit, nommé le Docteur Ambreus Lutherien tres-opiniaſtre : & les apreſdinées il en faiſoit preſcher un autre nommé Mr. d'Or, attaché aux opinions de Calvin. Ces Miniſtres, & ſur tout Ambreus, au lieu d'expliquer purement & ſimplement la parole de Dieu, ſe jettoient à corps perdu dans la controverſe avec tant de paſſion & de violence, que leurs ſermons n'eſtoient pleins que d'invectives, dont Mr. Grotius s'eſtant enfin laſſé, les exhorta d'expliquer l'Evangile, ſans bleſſer la charité chreſtienne ; ſur quoy le Docteur Ambreus luy dit qu'il ne pouvoit s'empeſcher de dire ce que Dieu luy inſpiroit : & Mr. Grotius luy ayant en-

Le Docteur Ambreus & Mr. d'Or, qui preſchent au logis de Mr. Grotius, ſe déchirent ſur les opinions de Luther & de Calvin.

fin ordonné, ou de s'abſtenir de dire des injures, ou de ne plus preſcher : cet Ambreus le quittant en colere, & deſcendant le degré, diſoit en grondant que c'eſtoit une choſe étrange que l'Ambaſſadeur de la Couronne de Suede vouluſt fermer la bouche au ſaint Eſprit ; ce que Mr. Grotius me conta, crevant de rire, & me diſant que cet Ambreus ſe plaignoit par tout qu'il fermoit la bouche au ſaint Eſprit, parce qu'il vouloit l'empeſcher de dire des injures à ſon prochain.

L'animoſité des Lutheriens contre les Calviniſtes eſt cauſe de la longue défenſe de Stetin.

Sur l'animoſité de ces deux Miniſtres, on doit dire icy que les Lutheriens déteſtent cent fois plus les Calviniſtes que les Catholiques, parce que les Calviniſtes ſe ſont ſeparez d'eux : comme la pluſpart des Catholiques & des Religieux meſme haïſſent plus les Heretiques qui ont diviſé l'Egliſe, que les Juifs, les Turcs, & les autres Infidelles. Cette grande averſion ſe remarque dans les Villes où les trois Religions chreſtiennes ſe preſchent publiquement : comme à Dantzic, où les Catholiques vivent en paix, les Lutheriens & les Calviniſtes qui ſe déchirent les uns les autres, les ſouffrans fraternellement ; & cette averſion mutuelle qui

qui eſt entre les Lutheriens & les Calviniſtes eſt cauſe de la longue & opiniaſtre reſiſtance des habitans de Stetin, qui eſtans Lutheriens paſſionnez, ont craint que Mr. l'Electeur de Brandebourg qui eſt Calviniſte, ne les forçaſt dans leur Religion, & d'eſtre ſous la puiſſance d'un Prince qui profeſſe une foy qui leur eſt en horreur, n'y ayant rien de plus puiſſant ſur les eſprits que le motif de la Religion, comme on l'a veu par les guerres civiles de France & des Pays-Bas : Surquoy un ancien Poëte, à propos du ſacrifice d'Iphigenie, s'écrie aſſez juſtement. Tant la Religion a pû cauſer de maux dans le monde. *Tantum Relligio potuit ſuadere malorum.*

Mr. Grotius fait une Diſſertation contre la Perrere.

Pendant cette longue Ambaſſade de douze ans Mr. Grotius fit divers Ouvrages, entr'autres une diſſertation Latine contre le ſieur de la Perrere, qui avoit fait un écrit des Préadamites. Cette diſſertation eſt intitulée ; *De origine gentium Americanarum Diſſertatio*, où il enſeigne que les peuples d'Amerique ne ſont pas fort anciens, & qu'ils ſont venus d'Europe, ou par la jonction des terres, ou par quelque tempeſte : *Niſi*, dit-il, *quis Præadamitas eſſe*

Et un autre ſur le meſme ſujet contre Laëtius.

dixerit, ut nuper quidam in Gallia ſomniavit. Mais un certain Docteur nommé Laëtius des Pays-Bas, ayant écrit contre luy, il fit une ſeconde diſſertation intitulée; *De origine gentium Americanarum Diſſertatio altera*, où il receut amplement Laëtius; & parce que ce Laëtius avoit une barbe épaiſſe & longue à la Capucine pour s'attirer le reſpect, il le fit graver au devant de ſa diſſertation avec ſa grande barbe, & ajoûta au bas, ſans le nommer, *Adverſus obtrectatorem opaca bonum quem facit barba.* Quelques jours aprés, pour ſe divertir, il fit un Diſtique contre ce Laëtius, qu'il diſoit n'écrire pas bien en Latin. Il me le recita, & je l'ay retenu.

Laëtius haud Latius ſatis eſt, nec ſcribere ceſſat
Latius, ut ſileat Latius eſt ſatius.

Mr. Grotius s'amuſe à faire des Commentaires ſur toute l'Ecriture ſainte & devient ſoupçonneux, ſe défiant de

Pendant cette Ambaſſade de douze ans il s'occupa principalement à faire des obſervations ſur le vieil & ſur le nouveau Teſtament, ce qui l'obligeoit de s'enſevelir dans les livres; & par conſequent, voyant peu de monde, il ſe rendit ſauvage & ſoupçonneux plus que de coûtume, ſe défiant de ſes meilleurs & plus fidelles amis, comme

de Mrs. du Puy, qu'il s'imagina qu'ils le venoient voir pour l'épier, & pour rapporter ſes ſentimens à Mr. le Cardinal de Richelieu, qu'il haïſſoit fort, pour le mépris qu'il avoit fait de luy.

Mrs. Dupuy ſes meilleurs amis.

Je ne pûs éviter moy-meſme, non plus que ces Mrs. ces ſoupçons mal fondez, qu'il ne me priſt auſſi pour un eſpion dans une occaſion où j'avois pris grand peine à le ſervir. Voici le fait. Mr. le Prince Palatin de Suede Charles Guſtave, fils de la Princeſſe Catherine, ſœur du grand Guſtave, couſin germain de la Reine Chriſtine, qui ſe démit depuis de la Couronne de Suede en ſa faveur, & qui eſt Pere du Roy de Suede d'aujourd'hui, eſtoit venu en France, & ſortoit de l'Academie de Mr. de Benjamin, où il s'eſtoit mis par mon conſeil, à cauſe de la mediocrité de ſon train, pour un Prince heritier préſomptif d'un Royaume alors ſi conſiderable. Dans cette Academie il fit une amitié particuliere avec Mr. le Marquis de Breval, frere aiſné de Mr. l'Archeveſque de Paris, qu'il diſoit eſtre le plus ſage qui fuſt dans cette Academie. Ce Prince s'en retournant en Suede par Roüen, fut coucher à Poiſſy un jour de ſaint

Il ſe défie auſſi de moy, dans une affaire où je l'avois bien ſervi & où il me mit en peine.

Jean qu'il y avoit au ſoir des feux allumez par la Ville. Il ſurvint une diſpute entre quelques habitans & ceux de ſa ſuite, dans laquelle eſtoient quelques Seigneurs étrangers, entr'autres Mrs. les Comtes de VValdeк, ſi je me ſouviens bien, ces Bourgeois, ou yvres ou imprudents tirerent quelques coups d'armes à feu, dont un valet de pied de Mr. Grotius fut bleſſé d'un coup de fuſil, & Mr. de Polhelm Reſident de Madame la Landgrave de Heſſe, d'un coup de piſtolet; eſtant la coûtume des Allemands, & autres peuples du Nord, de conduire quelques lieuës ceux qui s'en vont: comme on ne s'eſtoit point plaint à la Cour de cette inſulte, on n'en avoit fait aucune juſtice. Mr. Grotius entendoit qu'on la fit, & qu'on dévinaſt ce deſordre. En ce temps-là, eſtant allé chez luy, où ſe trouverent quantité d'étrangers qualifiez, il menaçoit hautement, & diſoit que les Barons d'Avaugour, & de Roté, qui eſtoient alors en Suede pour les affaires du Roy, n'avoient qu'à ſe bien garder, puis qu'on avoit penſé aſſaſſiner le Prince, ſans qu'on en euſt fait la moindre ſatisfaction. Je l'aſſûray fort qu'on ne ſçavoit rien de cela

à la Cour, & je m'hazarday de luy dire que s'il vouloit j'en advertirois Mr. le Cardinal de Richelieu, qui estoit à la frontiére de Picardie pendant le Siege de Hesdin; ce qu'ayant fait, je receus trois jours aprés un gros pacquet adressant à Mr. le Chancelier Seguyer: & son Eminence me mandoit par Mr. Citoys son Medecin, à qui je m'estois adressé, que je le rendisse à Mr. Grotius: estant ordonné à Mr. le Chancelier de faire une justice exemplaire: mais avec ordre de dire à Mr. Grotius, que lors qu'il auroit à se plaindre, il s'adressast promptement, & droit à ceux qui avoient la conduite des affaires étrangeres.

Je croyois avoir fait des merveilles, & devoir estre parfaitement bien receu, ayant si bien réüssi. Quand, voulant rendre ce pacquet à Mr. Grotius, il me dit, ayant l'esprit plein de pensées qui le travailloient, & avec un visage tout ému: qu'on fit justice si on vouloit, mais qu'il ne se chargeroit pas du pacquet; j'eus beau luy dire, & luy montrer l'ordre que j'avois de le luy remettre en main propre, il demeura aheurté à ne le point recevoir.

Jamais homme ne se trouva plus

empeſché que je le fus dans cette occaſion : car je me perdois, renvoyant ce pacquet à la Cour, où j'euſſe eſté accuſé d'avoir donné legerement une fauſſe allarme, quoy que je mandaſſe la verité de l'affaire, & la bigearrerie du perſonnage ; d'autre coſté, je n'avois point ordre de donner ce pacquet à Mr. le Chancelier ; enfin, aprés avoir un peu balancé, je trouvay que des deux inconvenients il falloit éviter le moindre : & que le plus expedient & le moins dangereux eſtoit de le rendre à Mr. le Chancelier : ce que je fis un jour comme il alloit ſceller, & me retiray aprés luy avoir dit que c'eſtoit un pacquet de la Cour que j'avois à luy rendre. Auſſi-toſt Mr. le Chancelier envoya querir Mr. le Lieutenant Criminel Tardieu, qui informa ſi bien de cette inſolence, reduiſant les habitans de Poiſſy à recourir à la miſericorde de Mr. Grotius, qu'il reconnut auſſitoſt qu'il avoit eu grand tort de m'avoir traité de la ſorte. Il m'envoya inviter à dîner, & me dit d'abord en preſence de pluſieurs autres qu'il avoit auſſi priez : que j'eſtois le meilleur, le plus effectif, & le plus officieux des hommes : & ajoûta qu'il n'avoit pû

ſe charger de ce pacquet, ne ſcachant pas ce qu'il contenoit : & que les perſonnes publiques comme luy ne devoient jamais prendre des pacquets fermez adreſſant à d'autres, ſans ſçavoir ce qui eſtoit dedans : dont il ne me dit aucun mot quand je luy portay. Il avoit medité à loiſir cette raiſon politique, & trouvé cette mauvaiſe excuſe pour couvrir ſon humeur ombrageuſe, qui eſtoit l'un de ſes défauts : mais il n'y a perſonne au monde qui ne ſoit ſujet à quelque foibleſſe.

Quand Mr. le Cardinal de Richelieu mourut, un Mercredy à midy l'an 1642. le 4. Decembre, il me dit l'apreſdinée du meſme jour ; *Non illum refodiam.* Il fit ſon Epitaphe, où il y avoit entr'autres choſes, *Chriſtianos Principes mutuis armis & odiis exercuit. Aulam homoncionibus replevit, luſit Europam.* Ce mot *homoncionibus* eſtoit placé, à ſon dire, pour Mr. Dupont de Courlay, dont la taille eſtoit contre-faite, & particulierement pour Mr. de Noyers, qui eſtoit voûté, baſſet, & de mauvaiſe preſence.

Quand Mr. le Cardinal Mazarin eut ſuccedé à Mr. le Cardinal de Richelieu dans le Gouvernement de l'Etat,

il fit ce Disthique sur luy, qu'il me recita, & que voici.

Disthique que fit Mr. Grotius sur Mr le Cardinal Mazarin

Vt domuit Gallos Romanus Iulius armis,
Romanus Gallos Iulius arte domat.

& me dit que par ce mot *arte*, il vouloit dire, par fourbe.

Le Chancellier Oxenstern ne se soucie plus de Mr. Gratius.

Aprés la mort de Mr. le Cardinal de Richelieu, Mr. le Chancelier Oxenstern ne se soucia plus de conserver Mr. Grotius, & il s'estoit fait un point d'honneur de le laisser en France pendant la vie de ce Ministre, qui sollicitoit continuellement son rappel. Ce Chancellier avoit consideré trop tard que cet Ambassadeur s'estoit retiré de la societé des vivans: & que passant les jours entiers, & la pluspart de la nuit avec les morts, pour composer des œuvres en Theologie, il ne luy pouvoit mander que des nouvelles du Pont-neuf en beau Latin; ainsi, entiérement dégoûté de luy, il dépescha extraordinairement en France le Sr. de Cérisante, qui faisoit tout à la Cour sans rien communiquer à Mr. Grotius, soit qu'il en eust ordre, soit que s'abandonnant à son humeur trop altiere, il vouluſt faire voir en France qu'il avoit seul le secret & la confiance de la Cour de Suede. Ce mepris si manifeste ne put estre digeré par Mr.

Grotius, qui pour cela demanda la permission de se retirer, surquoy il fut pris au mot. Cérisante avoit tort de proceder si fiérement & si ingratement : car à ma priere Mr. Grotius luy avoit donné des Lettres de recommandation à tous ses amis de Suede, où il alloit chercher de l'employ.

Vie de Cérisante

Mais comme le Sr. de Cérisante a fait parler de luy dans le monde, les Lecteurs seront bien aises que j'en dise ce que j'en sçay, l'ayant connû plus particulierement que personne. Il s'appelloit Marc Duncan, & estoit natif de Saumur, fils d'un Docteur celebre en Medecine, de mesme nom, Ecossois de nation, Gentilhomme d'extraction, mais encore plus noble par ses vertus qui estoient grandes, que par sa naissance. Il se donna ce nom de Cérisante. Il estoit tres-beau, tres-bien fait de sa personne, & il avoit tant d'esprit & de valeur, qu'il se faisoit estimer par tout : mais sa vanité & son ambition démesurées ont souvent ruiné son avancement. Il avoit un génie tout particulier à la Poësie Latine, faisant des Vers en cette Langue qui tenoient des plus excellents de l'Antiquité. Comme son Pere estoit de mes amis, que

Sa qualité.

Son Pere excellent homme.

Portrait de Cérisante.

Ie le place chez Mr. du Vigean, où il eſt Precepteur du Marquis de Fors.

je logeois chez luy en ma jeuneſſe, & que je faiſois grand eſtat de ſon ſçavoir & de ſon merite, j'ay rendu à ſon fils beaucoup de bons offices ; d'abord, par le moyen de Mr. le Baron de Chandolan, oncle paternel de Mr. le Marquis de la Boulaye, tous deux du nom d'Eſchalard, qui eſtoit un des Cavaliers le plus aimable & le plus parfait que j'aye jamais rencontré, & qui eſtoit fort de mes amis, je le plaçay chez Mr. le Marquis du Vigean, & fut Precepteur de Mr. le Marquis de Fors ſon fils aiſné, qui promettoit de grandes choſes. Quand ce Marquis fut en âge de ſervir le Roy, il eut le Regiment de Navarre. Cériſante, qui eſtoit naturellement brave, & qui deſiroit faire parler de luy dans le monde, voulut ſuivre la guerre ; & comme il avoit tout credit auprés de ſon Maiſtre, il luy donna la Lieutenance de ſa Compagnie, & ſe trouva avec luy à la Bataille de Thionville l'an 1639. L'année ſuivante, le Marquis de Fors ayant eſté tué au ſiege d'Arras, & Cériſante ne voulant pas demeurer dans ce Regiment, où un autre Meſtre de Camp ne l'auroit pas ſouffert commander ſi abſolument que ſous ſon

disciple, il vendit sa Charge deux mille écus, dont il vêcut quelque temps. Il fit la relation du Combat de Thionville & du siege d'Arras en fort belle Prose Latine, où parlant du General Bek, qui traita fort mal Mr. de Feuquieres son prisonnier, il dit : *Quippe vir rusticus & ferox, nihil urbanitatis habebat.* Il se vante qu'à Arras, dans une peur panique qu'eurent les Troupes, il soûtint seul l'effort des Espagnols sur une digue, se comparant à Horatius Cochlés, en ces termes ; *Inventus est tamen qui hostes sisteret*, & dit que Mr. le Mareschal de Grammont le dégagea : *Accurit cum equitibus aliquot Gramontius, auxilium leve si numerum spectes, si fortitudinem viri certe, maximum.* Quand il parle du Mareschal de Rantzau, dont le quartier fut forcé, & que ses gens emportoient dans un linceul, ayant eu depuis peu une cuisse coupée, il dit, *Rantzovium, cui alterũ crus amputatum fuerat à suis frendentem efferri vidimus, paucos me hercule eo modo pugnantes videas quo magnus ille vir cedebat.* Cérisante ayant mangé tout son argent : ne pouvant rien attendre de chez luy, recourut encore à moy, qui luy conseillay d'aller chercher de l'employ en

Il fait la Relation du Combat de Thionville, & du siege d'Arras.

Suede, où je luy donnay des lettres de recommandation à Mr. le Prince Palatin, qui depuis fut Roy, & luy en fis donner d'autres par Mr. Grotius, par Mr. le Duc de Longueville, & par Mr. d'Avaux. Il y fut tres-bien receu: & comme Mr. le Chancelier, qui aimoit les belles Lettres, admiroit ſes Vers, & qui eſtoit charmé de ſa Proſe, il l'envoya en France, où d'abord il fut eſtimé de Mr. le Cardinal Mazarin, à qui il donna le Tableau de la Reine Chriſtine de Suede, accompagné d'une Ode que les plus ſçavans trouvoient égaler les plus belles d'Horace: où repreſentant cette Princeſſe, danſant de fort bonne grace, il dit; *Trahit ſequentes poſt veſtigia gratias.* Il fit une action à Paris qui le décredita dans l'eſprit de ſes amis, où il parut tout-à-fait ſe méconnoiſtre: ayant eu l'inſolence, luy qui n'eſtoit qu'Envoyé de Suede, à un diſner chez Mr. le Mareſchal de Chaſtillon, de ſe placer à table ſans faire la moindre ceremonie, au deſſus de Mr. le Marquis du Vigean, Seigneur âgé & conſiderable, dont il avoit eſté pluſieurs années domeſtique à cinquante écus de gages.

Il donne le tableau de la Reine de Suede au Cardinal avec une belle Ode.

Cériſante s'aſſeoit à table devant Mr. du Vigean.

Ayant fait] Mais enfin, comme il ſe fut montré

auſſi fier qu'imprudent, ayant envoyé appeller Mr. le Duc de Candale par un ſien Cadet juſques dans l'Hoſtel d'Eſpernon, prétendant qu'il luy avoit fait la grimace au Cours : & la Cour, pour ſatisfaire Mr. le Duc d'Eſpernon, qui ne pouvoit digerer cette algarade faite à ſon fils, & qui le menaçoit de le faire jetter par les feneſtres de ſa propre maiſon, par des Simons paternels : en ayant fait plainte en Suede, il fut rappellé de ſon employ : & la Reine Chriſtine luy ayant dit par maniere d'excuſe que le Conſeil de la Couronne avoit reſolu de ne plus employer d'étrangers dans les negociations, Cériſante luy répondit aſſez fierement, qu'il avoit toûjours crû que Sa Majeſté feroit plus d'eſtat du merite & de la valeur par elle-meſme, que par le lieu de la naiſſance. Il en partit avec quelque gratification de la Reine, d'où il fut en Pologne, pour voir s'il y pourroit faire quelque choſe : mais ayant reconnu qu'en ce pays-là il n'y a rien à eſperer pour les étrangers ; car j'ay oüi dire à des Palatins, que les plus grands Princes de France & d'Allemagne ſont des Païſans en Pologne: il paſſa à Conſtantinople, où il eſperoit

appeller Mr. de Candale, il eſt rappellé.

Cériſante va en Pologne.

Puis à Conſtantinople.

Enfin il va à Rome, esperant d'y devenir Cardinal & Pape.

un jour estre un des plus celebres Bassas : mais n'ayant point trouvé de faveur à la Porte, il voulut enfin chercher fortune à Rome, ayant l'esprit plein de pensées chimériques, & ne desesperant pas d'y devenir Cardinal, & d'estre un jour assis dans la Chaire de S. Pierre.

Puis il va à Naples, où il est tué.

Mais en ce temps-là la revolte de Naples estant arrivée, il se jetta dans la place avec Mr. le Duc de Guise, auprés duquel il voulut passer pour Ambassadeur de France, & complottoit avec Gennaro Annese pour estre Mestre de Camp General des Troupes de Naples, sans le sçeu de Mr. de Guise, qui luy rabbatit son orgueil sur ces deux articles-là. Enfin, le jour de l'attaque generale des postes des Espagnols, il receut une mousquetade dans le talon, dont il mourut. Il fit son testament, où il laissa à ses freres ses terres, ses meubles, & son argent comptant, bien qu'il n'eust pas un seul poulce de terre, ny un seul sou vaillant, mourant avec la mesme vanité qui avoit esté sa passion dominante toute sa vie. Mr. de Guise dit dans ses memoires, qu'il eut l'effronterie de le faire son executeur testamentaire, & qu'il laissa pour vingt-cinq mille écus de legz pieux,

Il fait Mr. de Guise son executeur testamentaire, sans avoir un sou de bien.

n'ayant pas un seul denier.

Pour revenir à Mr. Grotius. Etant allé en Suede rendre compte de ses negociations, & ne se voyant aucunement consideré, il se retira de Stokolm sans prendre congé de la Reine, ni d'aucun de ses Ministres, & estoit déja aux Dalles pour s'y embarquer : mais la Reine l'ayant remandé, luy fit present de douze mille Risdalles : ne voulant pas qu'un si grand homme, qui avoit si long-temps servi la Couronne, partist d'auprés d'Elle sans l'avoir gratifié de quelque present & l'avoir assuré de sa bien-veillance. Il partit aussi-tost de Suede : où s'estant embarqué, il aborda à Rostok ; & il n'y fut pas plûtost arrivé, qu'estant tombé malade, il y mourut. On m'a rapporté que pendant sa maladie, un Prestre Catholique & divers Ministres Lutheriens, Calvinistes, Sociniens & Anabatistes le vinrent voir, pour le disposer à mourir de leur opinion ; mais pendant qu'ils l'entretenoient de controverse, & que chacun s'efforçoit de luy prouver que sa Religion estoit la meilleure, il ne répondit autre chose sinon, *non intelligo* : & quand ils ne disoient plus mot, il leur dit, *hortare me ut Christianum morientem decet.* Exhortez-moy comme il

Mr. Grotius veut partir sans voir la Reine : mais Elle le fait revenir, & luy donne douze mille Risdalles.

Il vint à Rostok, où il meurt.

faut exhorter un Chreſtien mourant.

Mr. Grotius a laiſſé une fille & trois fils.

Il a laiſſé trois fils & une fille nommée Cornelia, qui euſt cette avanture avec Mr. le Cardinal de la Valette, & qui a épouſé Mr. de Bret Montbas, qui a eu de beaux Commandemens en Hollande, & qui a eſté enveloppé dans la ruine de Mrs. de VVit & de Mr. Pierre Grotius ſon beau-frere.

L'aiſné des fils de Mr. Hugues Grotius s'appelloit Cornelius, qui fut quelque temps attaché au Chancelier Oxenſtern, & il eſtoit aſſez bon Poëte Latin, mais pareſſeux, & qui aimoit ſes plaiſirs.

Le cadet avoit eſté nourri Page chez Mr. le Duc Bernard de VVeimar, & fut depuis ſon Ayde de Camp, bien fait de ſa perſonne, & en reputation de bon homme de guerre, ayant eu un grand maiſtre dans ce meſtier-là. Luy & ſon frere aiſné, lors que la Reine Chriſtine eut quitté ſa Couronne en faveur de Mr. le Prince Palatin, qui eſtoit le feu Roy Charles Guſtave pere du Roy de Suede d'à preſent, s'acheminerent tous deux vers ce Prince, qui avoit fort connu & eſtimé leur Pere en France, en intention de luy offrir leur ſervice, & d'obtenir quelque employ.

Etan

Etant donc partis de Hollande à ce dessein, quand ils furent à la moitié du chemin de Hambourg, entre Emden & Brémen, un malheureux vallet, qui avoit servi le second plusieurs années, tenté par l'argent qu'il leur avoit veu, resolut de les tuer tous deux. D'abord il entra de nuit dans la chambre du cadet; car en ces païs froids il n'y a dans les hostelleries que de petites cellules où il n'y a qu'un lit, pour estre plus chaudement, & tua son Maistre d'un coup de pistolet, estant endormi; & avec un autre pistolet s'en alloit traiter l'autre de mesme que son cadet: mais par bonheur pour luy il ne dormoit pas, & composoit quelque Epigramme Latine. Si-tost qu'il entendit tirer prés de luy, il se saisit d'un pistolet qu'il avoit sur une chaise prés de son lit, & l'ayant bandé, & voyant le meurtrier venir à luy tout doucement teste baissée; car il faisoit clair de lune, sans luy donner le loisir de l'approcher trop prés il le tira le premier, & l'étendit dans la place. A ce bruit tout le monde de l'hostellerie s'estant éveillé, on saisit ce scelerat qui estoit fort blessé, & qui fut supplicié sur les lieux.

Grand accident arrivé à ces deux aisnez.

Le troisiéme fils de Mr. Grotius s'ap-

Son troisié-

Me fils Pierre Grotius a esté Ambassadeur en Suede, puis en France.

pelloit Pierre, qui avoit bien rétabli ses affaires domestiques pendant le Gouvernement de Mrs. de VVit, dont il estoit fort consideré. Aussi estoit-il homme de rare merite, & aussi grand politique que son Pere estoit grand homme de lettres. D'abord il a esté Ambassadeur en Suede, & puis en France, où il s'est trouvé dans le temps de la Declaration de la guerre. Il fit son possible pour en empescher la rupture : & quoy que le Roy fust fort mal-content de la plusparт de ceux de son païs, Sa Majesté luy témoigna plusieurs fois qu'il faisoit estat de sa personne, qui estoit agreable à Mr. le Prince de Condé & aux principaux de la Cour. Il a des enfans d'une tres-honneste femme : & depuis estre de retour en son païs, pour éviter la fureur du peuple qui le regardoit comme estant du parti de Mrs. de VVit, il mit sa personne en seureté dans les païs étrangers ; mais estant retourné en Hollande, où il se justifia des crimes qu'on luy imposoit, il y est mort depuis peu, non sans soupçon de poison, pour s'estre directement opposé aux interests de Mr. le Prince d'Orange.

J'avois oublié, en parlant de Mr.

Grotius, de dire qu'il avoit pour sa Devise ces paroles *Hora ruit*, pour s'avertir soy-mesme qu'il falloit employer utilemẽt le temps qui s'enfuit avec rapidité. *Devise de Mr. Grotius.*

Me voilà insensiblement arrivé à la fin de mes Memoires de Hollande. Il y a long-temps que j'en avois formé le dessein : mais jusqu'icy je n'ay pû l'executer, en ayant esté empesché par ma mauvaise santé, & par les diverses distractions de ma vie. Quand je vis ma fortune enterrée avec Mr. le Cardinal de Richelieu qui me souffroit à la table ronde avec les plus grands du Royaume, & qui m'avoit promis de faire quelque chose pour moy, je me retiray dans ma maison du Maurier, tant pour réparer les bréches que j'avois faites à mon bien, courant aprés les vaines esperances du monde, que pour y joüir du repos que je croyois goûter dans la tranquillité de la solitude. Je faisois donc estat de m'y divertir à mettre par écrit ce que j'avois remarqué de plus considerable dans plusieurs Cours étrangeres, & mesme dans celle de France : mais j'ay connu par une triste experience, que Madame la Marquise de Ramboüillet, qui ne proferoit que des oracles, avoit eu raison de me dire que les

esprits doux, amateurs des belles Lettres, ne trouvoient jamais leur compte à la campagne, habitée la pluspart de gens mal élevez; que l'envie & la jalousie y regnoient bien plus que dans les Villes, & qu'on devoit s'attendre d'y estre incessamment harcellé par des chicaneries sans fin : comme je l'ay esté fort long-temps par des Ecclesiastiques déreglez, que leur Caractere, & les Privileges de leur Ordre enhardissent d'entreprendre les actions les plus temeraires; mais comme par la grace de Dieu, & par le zele de mes amis je me vois délivré de leur persecution : s'il me reste encore un peu de vie, je l'employeray à déployer le grand magazin des choses curieuses que j'ay conservées dans ma memoire, en voyant les Royaumes du Nord, & divers païs de l'Europe; & quand j'auray achevé de faire mes Memoires des païs étrangers, je fais estat d'écrire ce que j'ay veu de plus remarquable pendant les dernieres années du Regne du feu Roy, & de faire une peinture veritable des Princes, des Grands, & des Ministres qui estoient en ce temps-là.

FIN.

TABLE

DE CES MEMOIRES qui ſont diviſez en huit Parties.

LA PREMIERE TRAITE
DE GUILLAUME DE NASSAU Prince d'Orange, Fondateur de la Republique des Provinces-unies, & de ſa Poſterité. page 1.

LA SECONDE
DE LOUISE DE COLLIGNY derniere & quatriéme femme de Guillaume Prince d'Orange, Mere du Prince Henry Federic, Ayeul du Prince d'Orange d'aujourd'hui. p. 177.

LA TROISIE'ME
DE PHILIPPES GUILLAUME Prince d'Orange, & d'Eleonor de Bourbon ſa femme, ſœur de feu Mr. le Prince de Condé. p. 202.

LA QUATRIE'ME
DE MAURICE DE NASSAU Prince d'Orange: & par occaſion, du Comte Erneſt de Mansfeld, du Duc

Christian de Brunſvvic, & de la Reine Eliſabeth d'Angleterre. p. 215.

LA CINQUIE'ME

DE HENRY FEDERIC DE NASSAU

Prince d'Orange, & de ſa Poſterité. p. 298.

LA SIXIE'ME

DE IEAN DE BARNEVELD

Advocat General, & Garde des Sceaux de Hollande, & de ſes enfans. p. 332.

LA SEPTIE'ME

DE FRANCOIS AERSENS

Seigneur de Sommerdic & de la Plaate, & de ſa Poſterité.

LA HUITIE'ME

DE HUGUES GROTIUS

Penſionaire de Rotterdam, & puis Ambaſſadeur de Suede en France, & de ſes Enfans. p. 392.

Extrait du Privilege du Roy.

PAr grace & Privilege du Roy donné à Verſailles le dix-huitiéme jour de Iuin l'an de grace 1686. ſigné par le Roy en ſon Conſeil LE PETIT, & ſcellé; il eſt permis à Jean Villette Pere Marchand Libraire à Paris, de faire imprimer, vendre & debiter un Livre intitulé; *Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Hollande, & des autres Provinces-unies*, par le ſieur Aubery, Chevalier Seigneur du Maurier, durant le temps & eſpace de dix années à compter du jour qu'il ſera achevé d'imprimer en vertu du preſent Privilege, avec défenſe à tous Libraires, Imprimeurs ou autres de le contrefaire ſous quelque prétexte que ce ſoit à peine de deux mille livres d'amende, de confiſcation des exemplaires, & de tous dépens, dommages, & intereſts, ainſi qu'il eſt plus au long porté dans le Privilege.

Ledit Jean Villette a cedé le preſent Privilege à Jean Villette ſon fils pour en jouïr ſuivant l'accord fait entre eux

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs le 19. *Iuillet* 1686. *Signé*, ANGOT, *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois en vertu du preſent Privilege le 22. Decembre 1687.

A PARIS,
De l'Imprimerie de la veuve Denis Langlois,
rue S. Estienne des Grecs au bon Pasteur.
1687.

A01 147459
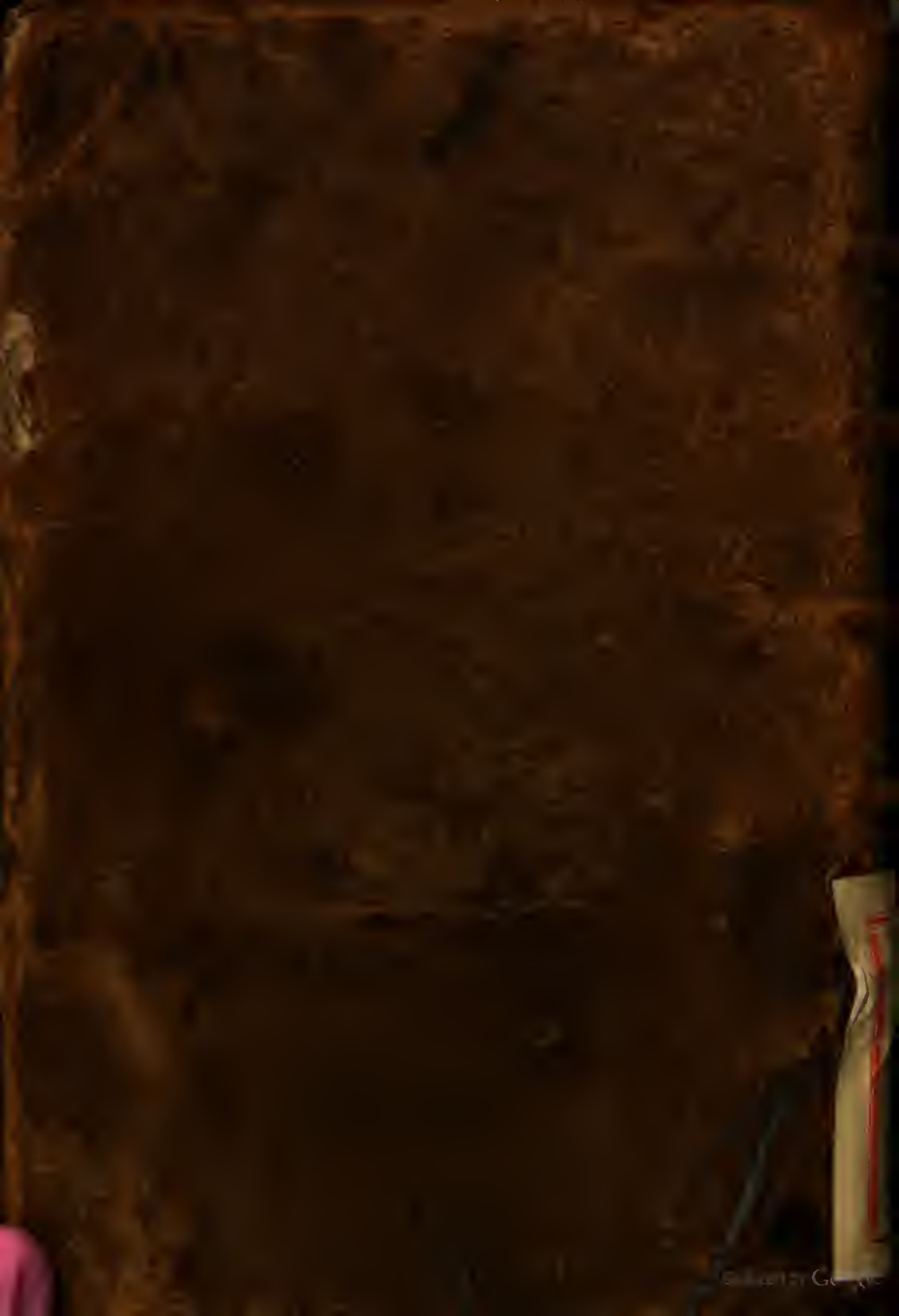
E. 20.